

Annexe 1-1 : Arrêté n°2021-362 du 23 décembre 2021.

BOULOGNE BILLANCOURT - VILLE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2021-362 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 23/12/2021

Objet : Arrêté ouverture PPVE partie centrale Ile Seguin

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Urbanisme - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols

Date de télétransmission : 23/12/2021 Agent de transmission : Alban CADIN

Acte : Arrêté PPVE signé.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 092 / ARRONDISSEMENT 3

Identifiant de l'acte : 092-219200128-20211223-2021-362-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/12/2021



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

**ARRÊTÉ PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE PARTICIPATION
DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE, PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DE DEUX
PERMIS DE CONSTRUIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE
IMMOBILIER À USAGE DE BUREAUX, DE COMMERCE ET D'INTÉRÊT COLLECTIF
SUR LA PARTIE CENTRALE DE L'ÎLE SEGUIN, DANS LA ZAC SEGUIN-RIVES-DE-
SEINE À BOULOGNE-BILLANCOURT**

LE MAIRE DE BOULOGNE-BILLANCOURT
(Hauts-de-Seine)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants et ses articles R.122-1 et suivants, relatifs aux études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements, ainsi que ses articles L.123-2-I-1° et L-123-19 et suivants, en particulier l'article L. 123-19-1, ainsi que les articles R.123-46-1 et D123-46-2, concernant les procédures de participation du public par voie électronique relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement et la santé, donnant lieu à une évaluation environnementale après examen au cas par cas par l'autorité environnementale ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R 423-57 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt, approuvé par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest le 19 décembre 2018, et sa modification N°1 approuvée le 23 juin 2021 ;

Vu la demande d'examen au cas par cas relative au projet de construction d'un ensemble immobilier à des fins principales de bureaux, dénommé « Vivaldi, » situé en partie centrale de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), reçue complète le 1er juillet 2021 ;

Vu la décision du Préfet de la Région Ile de France du 03 août 2021 portant obligation de réaliser une évaluation environnementale ;

Vu la demande de permis de construire n° PC 92012 21 0051, déposée le 8 octobre 2021 par la société BOUYGUES IMMOBILIER pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux et de commerce pour une surface de plancher de 67 029 m² sur le lot 1 de la partie centrale de l'Île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt ;

Vu la demande de permis de construire n° PC 92012 21 0052, déposée le 8 octobre 2021 par la société BOUYGUES IMMOBILIER pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif pour une surface de plancher de 50 805 m² sur le lot 2 de la partie centrale de l'Île Seguin dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine, à Boulogne-Billancourt ;

Vu l'avis émis sur l'étude d'impact portant sur le projet d'ensemble, et jointe aux deux demandes de permis de construire susvisés en date du 16 décembre 2021 par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) d'Île-de-France ;

Vu l'avis émis par l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO) sur l'étude d'impact susvisée par délibération du Conseil de Territoire du 15 décembre 2021 ;

Vu la constitution des dossiers soumis à une participation du public par voie électronique, comprenant notamment les demandes de permis de construire susvisées, une étude d'impact commune et son résumé non technique ;

Considérant que des demandes de permis de construire portant sur des projets de travaux et de construction donnant lieu à la réalisation d'une évaluation environnementale après un examen au cas par cas, font l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : OBJET ET DATES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Il sera procédé **du mercredi 19 janvier 2022 à 8h30 au samedi 19 février 2022 à 23h59 inclus**, soit pendant une durée de 32 jours consécutifs, à une participation du public par voie électronique sur les demandes de permis de construire de la société BOUYGUES IMMOBILIER, sise 3 boulevard Gallieni 92130 Issy les Moulineaux, responsable du projet dénommé « Vivaldi » pour la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerces et d'intérêt collectif, d'une surface de plancher globale de 117 834 m² sur la partie centrale de l'Île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine.

L'autorité chargée d'ouvrir et organiser la procédure de participation du public par voie électronique est le Maire de Boulogne-Billancourt.

ARTICLE 2 : MESURES DE PUBLICITÉ DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de la procédure de participation du public par voie électronique sera inséré en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de cette consultation, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Cet avis sera également porté à la connaissance du public par voie d'affiches. Elles seront apposées quinze jours au moins avant le début de cette consultation du public et pendant toute sa durée, par les soins du Maire de Boulogne-Billancourt, et aux frais du responsable du projet, en l'occurrence, la société BOUYGUES IMMOBILIER, dans la mairie et aux emplacements habituels d'affichage administratif situés dans la commune, ainsi que dans les mairies de Sèvres et de Meudon. Le Maire de chaque Commune attestera de sa réalisation.

Le responsable du projet procède à l'affichage de l'avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de là où, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement. L'accomplissement de ces formalités est certifié par le Maire de Boulogne-Billancourt à l'issue de la procédure de consultation.

L'arrêté et l'avis de la procédure de participation du public par voie électronique sont également publiés sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt à l'adresse suivante : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

ARTICLE 3 : DEROULEMENT ET MODALITES DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée mentionnée à l'article premier, l'ensemble du dossier dématérialisé sera mis à disposition du public sur le site internet dédié : <http://vivaldi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Pendant toute la durée de la participation du public mentionnée à l'article premier, les éventuelles observations, propositions ou questions du public seront uniquement consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié : <http://vivaldi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Pendant toute la durée de la participation du public mentionnée à l'article premier, le dossier et le registre dématérialisés seront mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé en Mairie de Boulogne-Billancourt, siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public :

26, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt
Direction de l'Urbanisme Réglementaire 2^{ème} étage – porte 9

Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants :

- Du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- Le vendredi de 8h30 à 16h30 ;

Pendant toute la durée de la procédure mentionnée à l'article premier, sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Mairie de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, - 2^{ème} étage – porte 9, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante ppve-vivaldi-ile-seguin@mairie-boulogne-billancourt.fr, soit par téléphone au 01 55 18 56 16 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation.

La mise à disposition du dossier sur support papier intervient alors au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande, aux mêmes horaires que ceux prévus pour l'accès au poste informatique.

ARTICLE 4 : LE DOSSIER DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique comprend notamment :

- La Note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public,
- La demande d'examen au cas par cas du 1^{er} juillet 2021,
- La décision du Préfet de la Région d'Ile-de-France du 3 août 2021 soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas (DRIEAT-SCDD-2021-082 du 03/08/2021)
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- La note de présentation synthétique du projet « Vivaldi »,
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact,
- L'avis de l'Établissement public territorial GPSO sur l'étude d'impact,
- Le mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale,
- Les deux dossiers de demande de Permis de Construire : PC 92012 21 0051 et PC 92012 21 0052,
- Les avis des services consultés.

ARTICLE 5 : CLÔTURE DE LA PARTICIPATION ET RAPPORT DE SYNTHESE DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

À l'expiration du délai de la procédure de participation du public par voie électronique mentionnée à l'article premier, le registre dématérialisé est automatiquement clos à partir du 20 février 2022 à 0h00.

À l'issue du délai de la procédure de participation du public par voie électronique, le Maire de la Ville de Boulogne-Billancourt, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédige le document de synthèse relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

ARTICLE 6 : CONCLUSION DE LA PROCEDURE DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Le dossier soumis à la procédure de participation du public par voie électronique, le document de synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte, sont ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié à la procédure : <http://vivaldi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>, ainsi que sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

ARTICLE 7 : DÉCISIONS

À l'issue du délai d'instruction, le Maire de Boulogne-Billancourt statue par arrêtés sur les deux demandes de permis de construire déposées par la société BOUYGUES IMMOBILIER.

Ces décisions, ainsi que dans un document séparé, les motifs de ces décisions, sont également publiées pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié à la procédure de participation du public par voie électronique : <http://vivaldi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>, et sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

ARTICLE 8 : FRAIS DE LA PROCEDURE PARTICIPATION DU PUBLIC

L'ensemble des frais induits par la présente procédure de participation du public par voie électronique sont à la charge de BOUYGUES IMMOBILIER, responsable du projet.

ARTICLE 9 : INFORMATION

Toute information concernant les projets de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée par courrier auprès du responsable du projet :

BOUYGUES IMMOBILIER
Immobilier d'Entreprise
Projet Vivaldi
3, boulevard Gallieni
92130 Issy les Moulineaux

ARTICLE 10 : EXECUTION

Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt est chargé de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine. Le présent arrêté sera également publié au recueil des actes administratifs de la Commune.

Fait à Boulogne-Billancourt, le **23 DEC. 2021**


Le Maire,
Pierre-Christophe BAGOEL



Annexe 1-2 : Certificat d'affichage en mairie le 24 décembre 2021.



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

DÉPARTEMENT DES SERVICES TECHNIQUES
Direction de l'Urbanisme réglementaire

ATTESTATION

Je soussigné, Pierre-Christophe BAGUET, Maire, certifie avoir fait afficher du 24 décembre 2021 au 22 février 2022 inclus, l'arrêté municipal en date du 23 décembre 2021, prescrivant l'ouverture d'une procédure de Participation du Public par Voie Électronique, préalable à la délivrance de deux de permis de construire, en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerces et d'intérêt collectif, sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Boulogne-Billancourt, le **29 MARS 2022**

Pierre-Christophe BAGUET



Annexe 2 : Avis d'ouverture de la PPVE



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Par arrêté du 23 décembre 2021, M. le Maire de Boulogne-Billancourt ouvre une procédure de Participation du Public par Voie Electronique :

Du mercredi 19 janvier 2022 au samedi 19 février 2022 inclus,

Soit pendant une durée de 32 Jours consécutifs,

Cette procédure a pour objet les deux demandes de permis de construire PC 92012 21 0051 et PC 92012 21 0052, déposées le 8 octobre 2021 par la société BOUYGUES IMMOBILIER, sise 3 boulevard Gallieni 92130 Issy les Moulineaux, pour la réalisation d'un ensemble immobilier dénommé « Vivaldi », à usage de bureaux, de commerces et d'intérêt collectif, pour une surface de plancher globale de 117 834 m², situé sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

L'autorité chargée d'ouvrir et organiser la procédure de participation du public est le Maire de Boulogne-Billancourt. La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L. 123-19, R. 123-46-1 et D123-46-2 du Code de l'environnement.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site dédié : <http://vivaldi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Le dossier contient notamment :

- La Note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public,
- La demande d'examen au cas par cas du 1^{er} juillet 2021,
- La décision du Préfet de la Région d'Ile-de-France du 3 août 2021 soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas (DRIEAT-SCDD-2021-082 du 03/08/2021)
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- La note de présentation synthétique du projet « Vivaldi »,
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact,
- L'avis de l'Établissement public territorial GPSO sur l'étude d'impact,
- Le mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale,
- Les deux dossiers de demande de Permis de Construire : PC 92012 21 0051 et PC 92012 21 0052,
- Les avis des services consultés.

Pendant toute la durée de participation du public, les éventuelles observations, propositions ou questions du public seront uniquement consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le site Internet dédié : <http://vivaldi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé dans les locaux de la Mairie de Boulogne-Billancourt, siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public :

26, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
2^{ème} étage – porte 9

Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants :

- Du lundi au mercredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- Le vendredi de 8h30 à 16h30 ;

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Mairie de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, - 2^{ème} étage – porte 9, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante ppve-vivaldi-ile-seguin@mairie-boulogne-billancourt.fr, soit par téléphone au 01 55 18 56 16 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation. La mise à disposition du dossier sur support papier intervient alors au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande, aux mêmes horaires que ceux prévus pour l'accès au poste informatique.

À l'expiration de la participation du public par voie électronique, le registre dématérialisé sera automatiquement clos, soit à partir du 20 février 2022 et le Maire de la Ville de Boulogne-Billancourt, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédigera le document de synthèse relatant son déroulement et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique et le document de synthèse susvisés seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site Internet dédié à la procédure : <http://vivaldi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net> ainsi que sur le site Internet de la Ville de Boulogne-Billancourt : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est M. le Maire de Boulogne-Billancourt, qui statuera par arrêtés.

Toute information concernant les projets de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée par courrier auprès du responsable de projets :

BOUYGUES IMMOBILIER
Immobilier d'Entreprise
Projet Vivaldi
3, boulevard Gallieni - 92130 Issy les Moulineaux

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

Annexe 3-1 : Publication dans le Parisien.

20 Le Parisien
Vendredi 31 décembre 2022

ANNONCES | JUDICIAIRES & LÉGALES

Le Parisien est édité et diffusé par le Groupe L'Édition de la Presse. Les annonces judiciaires et légales sont publiées par le Service de la Presse. Les annonces immobilières et commerciales sont publiées par le Service de la Presse. Les annonces immobilières et commerciales sont publiées par le Service de la Presse. Les annonces immobilières et commerciales sont publiées par le Service de la Presse.

Enquête Publique

publilégal
www.publilegal.fr

1 rue Frédéric Bastiat - 75005 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

Ville de Boulogne-Billancourt Le Maire de Boulogne-Billancourt AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Par arrêté du 23 décembre 2021, M. le Maire de Boulogne-Billancourt ouvre une procédure de Participation du Public par Voie Électronique.

**du mercredi 19 janvier 2022
à samedi 19 février 2022 inclus.**

Soit pendant une durée de 32 Jours consécutifs. Cette procédure a pour objet les deux demandes de permis de construire PC 20212 21 0051 et PC 20212 21 0052, déposées le 11 octobre 2021 par la société BOUYGUES IMMOBILIER, rue 3 boulevard Gallieni 92130 Issy les Moulineaux, pour la réalisation d'un ensemble immobilier dénommé « Vividid », à usage de bureaux, de commerces et d'intérêt collectif, pour une surface de plancher globale de 117 834 m², situé sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

L'autorité chargée d'ouvrir et organiser la procédure de participation du public est le Maire de Boulogne-Billancourt. La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L. 123-19, R. 123-46-4 et D123-46-2 du Code de l'environnement.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site dédié : <http://www.vivdid-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt-participationpublic.net>

Le dossier contient notamment :

- La Note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public.
- La demande d'examen au cas par cas du 1^{er} juillet 2021.
- La décision du Préfet de la Région d'Île-de-France du 3 août 2021 soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas (DIRET-SCD-2021-082 du 03/08/2021).
- L'étude d'impact et son résumé non technique.
- La note de présentation synthétique du projet « Vividid ».
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact.
- L'avis de l'Établissement public territorial GPSO sur l'étude d'impact.
- La réponse en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.
- Les deux dossiers de demande de Permis de Construire : PC 20212 21 0051 et PC 20212 21 0052.
- Les avis des services consultés.

Pendant toute la durée de la participation du public, les éventuelles observations, propositions ou questions du public seront uniquement consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié : <http://www.vivdid-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt-participationpublic.net>

Pendant toute la durée de la participation du public, le

dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé dans les locaux de la Mairie de Boulogne-Billancourt, siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public :

26, avenue André Morizet
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
2^{ème} étage - porte 9

Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants :

- Du lundi au mercredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- Le vendredi de 9h30 à 19h30 ;

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Mairie de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, - 2^{ème} étage - porte 9, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante vivdid-ile-seguin@maire-boulogne-billancourt.fr ; soit par téléphone au 01 55 18 06 16 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation. La mise à disposition du dossier sur support papier intervient alors au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande, aux mêmes horaires que ceux prévus pour l'accès au poste informatique.

À l'expiration de la participation du public par voie électronique, le registre dématérialisé sera automatiquement clos, soit à partir du 20 février 2022 et le Maire de la Ville de Boulogne-Billancourt, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédigera le document de synthèse relatif son déroulement et recueillera les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique et le document de synthèse synthésé seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié à la procédure :

<http://www.vivdid-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt-participationpublic.net> ainsi que sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt : <https://www.boulognebillancourt.com/m-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-public-par-voie-electronique>

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est M. le Maire de Boulogne-Billancourt, qui statuera par arrêtés.

Toute information concernant les projets de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée par courriel auprès du responsable de projets :

BOUYGUES IMMOBILIER
Immobilier d'Entreprise
Projet Vividid
3, boulevard Gallieni - 92130 Issy les Moulineaux
Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET
EP 21-511 contact@publilegal.fr

Constitution de société

Création de la société : SOCIÉTÉ MIXTE COLOMBES DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT
Société à capital de 100 000 €
Siège social : 10 rue de la République - 92130 Colombes
N° RCS : 351 634 771
N° SIRET : 351 634 771 0001

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE COLOMBES DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT

Siège : COLOMBES
Forme capital : Société anonyme au capital social de 100 000 €
Siège social : 10 rue de la République - 92130 Colombes
N° RCS : 351 634 771
N° SIRET : 351 634 771 0001

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE COLOMBES DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT

Siège : COLOMBES
Forme capital : Société anonyme au capital social de 100 000 €
Siège social : 10 rue de la République - 92130 Colombes
N° RCS : 351 634 771
N° SIRET : 351 634 771 0001

Création de la société : SOCIÉTÉ MIXTE COLOMBES DÉVELOPPEMENT AMÉNAGEMENT
Société à capital de 100 000 €
Siège social : 10 rue de la République - 92130 Colombes
N° RCS : 351 634 771
N° SIRET : 351 634 771 0001

L'assemblée générale ordinaire de la Société a eu lieu le 28 avril 2022, à l'initiative de Monsieur Philippe CHAMPREDON, Président de la Société, et a été présidée par Monsieur Philippe CHAMPREDON, Président de la Société. Elle a approuvé le rapport de gestion et le bilan de la Société au 31 décembre 2021, et a élu Monsieur Philippe CHAMPREDON, Président de la Société, et Monsieur Jean-Michel BOURGEOIS, Vice-Président de la Société.

Par délibération n° 6 du conseil municipal de la Commune de Colombes qui a eu lieu le 23 novembre 2022, Monsieur Philippe CHAMPREDON a été désigné comme représentant de la Commune de Colombes au sein du conseil d'administration de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Michel BOURGEOIS. Le conseil d'administration de la Société qui a eu lieu le 23 novembre 2022, a pris acte de la nomination de Monsieur Philippe CHAMPREDON.

Divers société

MAIRE COMMUNALE
Mairie de Boulogne-Billancourt
Siège social : 26 avenue André Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt
N° RCS : 351 634 771
N° SIRET : 351 634 771 0001

SCI LYS

SCI LYS au capital de 1000 €
Siège social : 10 rue de la République - 92130 Colombes
N° RCS : 351 634 771
N° SIRET : 351 634 771 0001

La reproduction de nos petites annonces est interdite



7

Publiez votre annonce légale avec Le Parisien

Attestation de parution sur le greffe gratuite sous 1h

Paiement 100% sécurisé

Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr



Les plus belles affaires immobilières sont sur notre site avec nos ventes aux enchères publiques

www.leparisien.fr/ferrari/

TEAM MEDIA

Annexe 3-2 : Publication dans les Échos.

ire les affaires de toute une filière

sent pas moins de 10.000 kilomètres de câbles. « Un gigawatt de puissance requiert environ 300 millions d'euros de câbles. On parle donc d'un marché de 5 milliards d'euros par an. Il y a dix ans, il était de zéro », calcule Christopher Guérin.

Une croissance similaire devrait avoir lieu dans le solaire à laquelle il faut ajouter le développement des flottes de voitures électriques. Un véhicule électrique consomme deux fois plus de câbles de cuivre qu'une voiture thermique.

Les besoins en cuivre vont passer de neuf millions de tonnes en 1995, tous secteurs confondus, à 35 millions de tonnes en 2030. Or, aujourd'hui, la production de cuivre est de 20 millions de tonnes. Et de nombreuses mines, situées au Pérou, au Chili ou en Zambie ont déjà atteint le maximum de leurs capacités.

Reste la possibilité de recycler le cuivre, mais pour ça Nexans affirme avoir besoin de visibilité

« Il y a un gros sujet de planification des projets qui convergent sur la même période, ce ne serait-ce que pour pouvoir réserver nos deux bateaux câbliers sur les quatre existant dans le monde. »

CHRISTOPHER GUÉRIN
Directeur général de Nexans

afin d'organiser la filière. Cette visibilité doit également permettre aux équipementiers de gérer leur calendrier alors que les carnets de commandes se remplissent à toute allure. « Il y a un gros sujet de planifi-

cation des projets qui convergent sur la même période ne serait-ce que pour pouvoir réserver nos deux bateaux câbliers, sur les quatre existant dans le monde », rappelle Christopher Guérin.

La planification doit permettre également de développer un réseau électrique plus intelligent. « Toute tension est une bonne opportunité pour travailler différemment. Comment éviter de dupliquer les capacités ? D'en mettre trop ? » note Laurent Bataille.

Un credo sur lequel Schneider Electric s'est positionné depuis plusieurs années. Le matériel mondial des équipements électriques basse tension développe des logiciels permettant d'optimiser le contrôle, le stockage et le pilotage de l'électricité. « Des éléments qui vont devenir de plus en plus importants avec l'électrification des usages », estime Laurent Bataille. Le monde s'apprête à entrer dans l'ère de l'électrifié 4.0. — E.M.

ovoque une ruée sur le métal rouge

vre est la pierre angulaire de toutes les technologies liées à l'électricité. Or rien ne dit que la Terre en contient assez.

Selon certaines projections, les besoins cumulés d'ici à 2050 représentent 90 % des ressources mondiales identifiées à ce jour.

A peine la transition est-elle amorcée qu'on commence déjà à parler de pic de production, comme pour le pétrole. « Les mines en activité s'approchent de leur pic en raison de la baisse de la teneur des minerais et de l'épuisement des ressources », écrit l'IAE. Selon les modèles de l'IFP Energies Nouvelles, pour limi-

ter le réchauffement à 2 degrés, la consommation annuelle de cuivre va passer de 30 millions de tonnes aujourd'hui à près de 100 millions en 2050. A ce rythme, nous allons extraire d'ici là près de 90 % des ressources identifiées.

Quelques projets en cours, comme au Congo, vont permettre de répondre à la demande dans les années à venir, mais l'industrie ne tiendra peut-être pas la cadence : les projets de mines de cuivre égrenés et de faibles tenues.

Rien d'étonnant que dans ce contexte les cours s'envolent. A la Bourse des métaux de Londres, le cuivre a enregistré un record historique à 10.700 dollars la tonne en mai dernier. Certains groupes miniers estiment que les prix vont encore progresser. Le négociant de matières premières et propriétaire de mines Trafigura anticipe une tonne de cuivre à 15.000 dollars dans la décennie qui vient. ■

que le réchauffement climatique aggravera.

15.000 dollars

L'offre secondaire permet de relativiser ces tensions, mais elle a aussi ses limites. Le cuivre le plus facilement recyclable, présent dans la construction et les réseaux, y est immobilisé pendant des décennies. Les gisements non immobilisés, comme les smartphones, sont dispersés et de faibles tenues.

Rien d'étonnant que dans ce contexte les cours s'envolent. A la Bourse des métaux de Londres, le cuivre a enregistré un record historique à 10.700 dollars la tonne en mai dernier. Certains groupes miniers estiment que les prix vont encore progresser. Le négociant de matières premières et propriétaire de mines Trafigura anticipe une tonne de cuivre à 15.000 dollars dans la décennie qui vient. ■

annonces judiciaires & légales

Ville de Boulogne-Billancourt
Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Par arrêté du 23 décembre 2021, M. le Maire de Boulogne-Billancourt ouvre une procédure de Participation du Public par Voie Electronique :

Du mercredi 19 janvier 2022
au samedi 19 février 2022 inclus.

Soit pendant une durée de 32 Jours consécutifs.
Cette procédure a pour objet les deux demandes de permis de construire PC 20212 21 0051 et PC 20212 21 0052, déposées le 8 octobre 2021 par la société BOUYGUES IMMOBILIER, 3 rue 3 boulevard Gallieni 92130 Issy les Moulineaux, pour la réalisation d'un ensemble immobilier dénommé « Vivadi » à usage de bureaux, de commerces et d'intérêt collectif, pour une surface de plancher globale de 117 834 m², situé sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

L'autorité chargée d'ouvrir et organiser la procédure de participation du public est le Maire de Boulogne-Billancourt. La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L. 123-15, R. 123-46-1 et D123-46-2 du Code de l'environnement.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site dédié :

<http://vivadi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Le dossier contient notamment :

- La Note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public.
- La demande d'examen au cas par cas du 1^{er} juillet 2021.
- La décision du Préfet de la Région d'Ile-de-France du 3 août 2021 soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas (DREAT-SCDD-2021-082 du 03/08/2021)
- L'étude d'impact et son résumé non technique.
- La note de présentation synthétique du projet « Vivadi ».
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact.
- L'avis de l'Etablissement public territorial GPSO sur l'étude d'impact.
- Le mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale.
- Les deux dossiers de demande de Permis de Construire : PC 20212 21 0051 et PC 20212 21 0052.
- Les avis des services consultés.

Pendant toute la durée de participation du public, les éventuelles observations, propositions ou questions du public seront uniquement consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié <http://vivadi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé dans les

locaux de la Mairie de Boulogne-Billancourt, siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public :

26, avenue André Monzat
92100 Boulogne-Billancourt
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
2^{ème} étage - porte 9

Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants :

- Du lundi au mercredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- Le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
- Le vendredi de 9h30 à 16h30

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Mairie de Boulogne-Billancourt, 26 avenue André Monzat 92100 Boulogne-Billancourt, - 2^{ème} étage - porte 9, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante gerard.vivadi@boulogne-billancourt.fr, soit par téléphone au 01 55 18 56 18 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation. La mise à disposition du dossier sur support papier intervient alors au plus tard la deuxième jour ouvré suivant celui de la demande, aux mêmes horaires que ceux prévus pour l'accès au poste informatique.

A l'expiration de la participation du public par voie électronique, le registre dématérialisé sera automatiquement clos, soit à partir du 20 février 2022 et le Maire de la Ville de Boulogne-Billancourt, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, réglera le document de synthèse relatif son déroulement et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique et le document de synthèse synthétisé seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié à la procédure : <http://vivadi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net> ainsi que sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt : <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/urbanisme-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est M. le Maire de Boulogne-Billancourt, qui statuera par arrêté.

Toute information concernant les projets de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée par courrier auprès du responsable de projets :

BOUYGUES IMMOBILIER
Immobilier d'Entreprise
Projet Vivadi
3, boulevard Gallieni - 92130 Issy les Moulineaux
Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

EP 21-611 contact@publiling.fr

La ligne de référence est de 40 signes en corps minimal de 6 points doté.
Le cadrage de l'annonce est établi de 10 à 94.
Les départements habilités sont 75, 78, 91, 92, 93, 94, 95 et 99.

JUDICIUM
Huissiers de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tel : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
etude@mj-huissier-92.fr

Office de NANTERRE
65, rue des Trois Fontanot
92000 NANTERRE
Tel : 01.45.34.00.26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES
98 bis, Bd de la Reine
78000 VERSAILLES
Tel : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**LE LUNDI TROIS JANVIER
DEUX MILLE VINGT DEUX
à 08 heure 30.**

A LA REQUETE DE :

BOUYGUES IMMOBILIER, Immobilier d'Entreprise, 3 boulevard Gallieni, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, agissant diligence de son représentant légal en exercice,

IL M'A ETE EXPOSE :

Qu'ils ont fait apposer un exemplaire de l'avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'Île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt sur 41 points de la voie publique des communes de SEVRES, MEUDON et BOULOGNE BILLANCOURT et aux mairies des trois villes précitées ainsi qu'au siège de GRAND PARIS SUD OUEST.

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet arrêté sur les panneaux d'affichage des mairies de SEVRES, MEUDON et BOULOGNE BILLANCOURT et au siège de GRAND PARIS SUD OUEST aux 41 endroits,

Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée Hélène PERELLI, huissier de justice au sein de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de VERSAILLES,

Me suis rendue ce jour, à BOULOGNE BILLANCOURT à la mairie de ladite commune et sur la voie publique, à la mairie de SEVRES, à la mairie MEUDON et au siège de GRAND PARIS SUD OUEST où étant, aux endroits ci-après indiqués, et en présence de :

Référence : EP 21511

- Monsieur Harold QUEVEDO afficheur de la société PUBLILEGAL dont le siège social est 1 rue Frédéric Bastiat, 75008 à Paris,

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Nous nous rendons aux 41 points dont les adresses sont indiquées ci-après ainsi qu'aux Mairies de SEVRES, MEUFON et BOULOGNE BILLAN COURT, et au siège de GRAND PARIS SUD OUEST où étant, je constate la présence de l'avis.

Un plan des différents points est annexé au présent procès-verbal .

Une copie de l'avis est annexée au présent procès-verbal de constat.

A titre d'illustration de mes opérations, je prends des photographies de l'affiche que j'insère ci-après :

Mairie de BOULOGNE BILLAN COURT

Prises de vue de l'affiche fixée sur le panneau d'affichage extérieur situé à l'arrière de l'hôtel de ville.



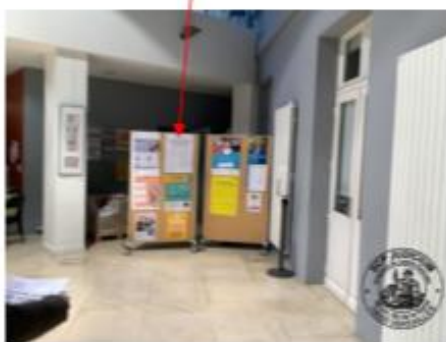
Mairie de MEUDON

Prises de vue de l'affiche fixée sur la façade avant vitrée de l'hôtel de ville.



Mairie de SEVRES

Prises de vue de l'affiche fixée sur le panneau d'affichage situé à l'intérieur, au rez de chaussée, de l'hôtel de ville.



Siège de GRAND PARIS SUD OUEST 9, rue de Vaugirard à Meudon

Prises de vue de l'affiche fixée sur le panneau d'affichage extérieur situé sur le côté du bâtiment.



Au point 1: Pont de Sèvres - Gare routière - à Boulogne-Billancourt



Au point 2: angle avenue Pierre Lefauchaux avec Quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt



Au point 3: 1 Ile Seguin à Boulogne-Billancourt



Au point 4: Face au 1880, rue du Vieux pont de Sèvres, sur l'Île Seguin, à Boulogne-Billancourt



Au point 5: Cours de l'Île Seguin- au niveau de l'accès passerelle pour véhicules à Boulogne-Billancourt



Au point 6: 26 quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt



Au point 7: Face au 4 Traverse Jules Guesde à Boulogne-Billancourt



Au point 8: Face au 37 avenue Pierre Lefauchaux à Boulogne-Billancourt



Au point 9: allée de Billancourt, face à « La maison des Iles » à Boulogne-Billancourt



Au point 10: angle avenue du Bas Meudon et promenade des jardiniers de l'Ile à Boulogne-Billancourt



Au point 11: face au 20 avenue Pierre Lefauchaux à Boulogne-Billancourt



Au point 12: 6 rue Nationale à Boulogne-Billancourt



Au point 13: 14 allée de Billancourt à Boulogne-Billancourt



Au point 14: passerelle Nord Île Seguin



Au point 15: place du pont de Billancourt à Boulogne-Billancourt



Au point 16: Cours de l'île Sequin proche accès ile Sequin à Boulogne-Billancourt



Au point 17: 1 Rue de la Cristallerie à Sèvres



Au point 18: angle route de Vaugirard et rue Henri Savignac à Meudon



Au point 19: 64 route de Vaugirard à Meudon



Au point 20: 68 route de Vaugirard à Meudon



Au point 21: angle route de Vaugirard et rue du Martin-Pêcheur à Meudon



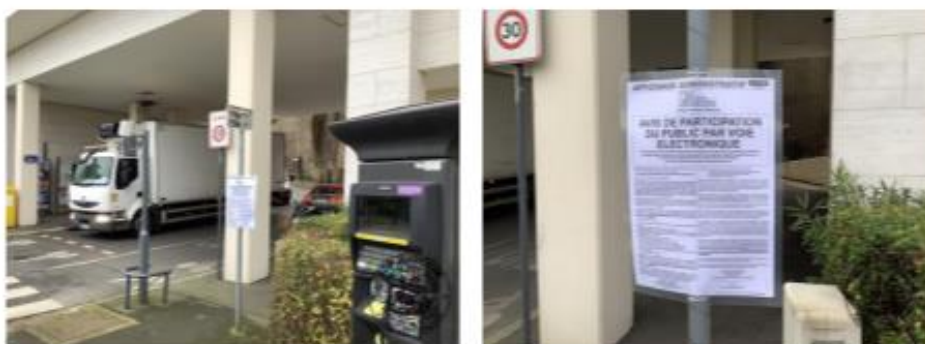
Au point 22: 23 route de Vauqirard à Meudon



Au point 23: 2 Rue de Vauqirard à Meudon



Au point 24 : Route des Gardes face Boulevard Anatole France à Meudon



Au point 25: Rue Henri Savignac – angle chemin Scribe À Meudon



Au point 26: angle rue de la verrerie et route de Vaugirard à MEUDON



Au point 27: Rond-point manufacture – accès voie piétonne - à Sèvres



Au point 28: angle avenue de la division Leclerc et Grande rue à Sèvres



Au point 29: D7 rue de Saint-Cloud à Sèvres



Au point 30: Gare routière - Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt



Au point 31: place de la Manufacture à Sèvres devant accès gare



Au point 32: place de la Manufacture Nationale devant le Musée de la Céramique



Au point 33: D910 Grande rue à Sèvres



Au point 34: 18 rue Troyon à Sèvres



Au point 35: Ile Sequin sur palissade de chantier face à la Scène Musicale à Boulogne-Billancourt



**Au point : Cours de l' Ile Seguin -angle avenue Pierre Lefaucheux-
à Boulogne-Billancourt**



**Au point 37: angle quai Georges Gorse - Cours de l'Ile Seguin à
Boulogne-Billancourt**



Au point 38: Parking « Rives de Seine » quai Georges Gorse – face au magasin la Grande Récré à Boulogne-Billancourt



Au point 39: 1 Ile Seguin à Boulogne-Billancourt



Au point 40: Entrée Chemin de Halaque à Sèvres



Au point 41: Face au 1880 rue du Vieux Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 28 pages pour servir et valoir ce que de droit.



Hélène PERELLI
Huissier de Justice

Annexe 4-2 : Constat d'huissier affichage du 19 Janvier 2022

173175

Acte : 102467

JUDICIUM
Huissiers de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tél : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
etude@ml-huissier-92.fr

Office de NANTERRE
65, rue des Trois Fontanot
92000 NANTERRE
Tél : 01 45 34 00 26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES
98 bis, Bd de la Reine
78000 VERSAILLES
Tél : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

EXPÉDITION**SCP JUDICIUM****Yves DE FORCADE LA ROQUETTE - Luis BOUTANOS - Gaëlle CONTENTIN**
Huissiers de Justice Associés**Marine BRAGHIZZI - Hélène PERELLI**
Huissiers de Justice salariés**PROCES-VERBAL DE CONSTAT****L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX
ET LE DIX NEUF JANVIER****A LA REQUETE DE :****BOUYGUES IMMOBILIER**, Immobilier d'Entreprise, 3 boulevard Gallieni, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, agissant diligence de son représentant légal en exercice,**IL M'A ETE EXPOSE :**

Qu'ils ont fait apposer un exemplaire de l'avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'Ile Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt sur 41 points de la voie publique des communes de SEVRES, MEUDON et BOULOGNE BILLANCOURT et aux mairies des trois villes précitées ainsi qu'au siège de GRAND PARIS SUD OUEST.

Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet arrêté sur les panneaux d'affichage des mairies de SEVRES, MEUDON et BOULOGNE BILLANCOURT et au siège de GRAND PARIS SUD OUEST aux 41 endroits,

Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné Eric JEANNEAU, cleric habilité aux constats au sein de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine,

Me suis rendu ce jour, à 08 heures, à BOULOGNE BILLANCOURT à la mairie de ladite commune et sur la voie publique, à la mairie de SEVRES, à la mairie MEUDON et au siège de GRAND PARIS SUD OUEST où étant, aux endroits ci-après indiqués, et en présence de :

- Monsieur Romain JANAUDY, afficheur de la société PUBLILEGAL dont le siège social est 1 rue Frédéric Bastiat, 75008 à Paris,

J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Nous nous rendons aux 41 points dont les adresses sont indiquées ci-après ainsi qu'aux Mairies de SEVRES, MEUFON et BOULOGNE BILLANCOURT, et au siège de GRAND PARIS SUD OUEST où étant, je constate la présence de l'avis.

Un plan des différents points est annexé au présent procès-verbal .

Une copie de l' avis est annexée au présent procès-verbal de constat.

A titre d'illustration de mes opérations, je prends des photographies de l'affiche que j'insère ci-après :

Mairie de BOULOGNE BILLANCOURT

Prises de vue de l'affiche fixée sur le panneau d'affichage extérieur situé à l'arrière de l'hôtel de ville.



Mairie de MEUDON :Prises de vue de l'affiche fixée sur la façade avant vitrée de l'hôtel de ville.



Mairie de SEVRES :Prises de vue de l'affiche fixée sur la fenêtre extérieur situé sur le côté gauche du bâtiment.



Siège de GRAND PARIS SUD OUEST 9, rue de Vaugirard à Meudon : Prises de vue de l'affiche fixée sur le panneau extérieur situé sur le côté gauche du bâtiment.



Au point 1: Pont de Sèvres - Gare routière - à Boulogne-Billancourt



Au point 2: angle avenue Pierre Lefauchaux avec Quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt



Au point 3: 1 Ile Sequin à Boulogne-Billancourt



Au point 4: Face au 1880, rue du Vieux pont de Sèvres, sur l'Île Seguin, à Boulogne-Billancourt



Au point 5: Cours de l'Île Seguin- au niveau de l'accès passerelle pour véhicules à Boulogne-Billancourt



Au point 6: 26 quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt



Au point 7: Face au 4 Traverse Jules Guesde à Boulogne-Billancourt



Au point 8: Face au 37 avenue Pierre Lefauchaux à Boulogne-Billancourt



Au point 9: allée de Billancourt, face à « La maison des Iles » à Boulogne-Billancourt



Au point 10: angle avenue du Bas Meudon et promenade des jardiniers de l'Ile à Boulogne-Billancourt



Au point 11: face au 20 avenue Pierre Lefauchaux à Boulogne-Billancourt



Au point 12: 6 rue Nationale à Boulogne-Billancourt



Au point 13: 14 allée de Billancourt à Boulogne-Billancourt



Au point 14: passerelle Nord Île Sequin



Au point 15: place du pont de Billancourt à Boulogne-Billancourt



Au point 16: Cours de l'île Sequin proche accès ile Sequin à Boulogne-Billancourt



Au point 17: 1 Rue de la Cristallerie à Sèvres



Au point 18: angle route de Vaugirard et rue Henri Savignac à Meudon



Au point 19: 64 route de Vauqirard à Meudon



Au point 20: 68 route de Vauqirard à Meudon



Au point 21: angle route de Vaugirard et rue du Martin-Pêcheur à Meudon



Au point 22: 23 route de Vaugirard à Meudon



Au point 23: 2 Rue de Vauqirard à Meudon



Au point 24 : Route des Gardes face Boulevard Anatole France à Meudon



Au point 25: Rue Henri Savignac – angle chemin Scribe à Meudon



Au point 26: angle rue de la verrerie et route de Vaugirard à MEUDON



Au point 27: Rond-point manufacture – accès voie piétonne - à Sèvres



Au point 28: angle avenue de la division Leclerc et Grande rue à Sèvres



Au point 29: D7 rue de Saint-Cloud à Sèvres



Au point 30: Gare routière - Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt



Au point 31: place de la Manufacture à Sèvres devant accès gare



Au point 32: place de la Manufacture Nationale devant le Musée de la Céramique



Au point 33: D910 Grande rue à Sèvres



Au point 34: 18 rue Troyon à Sèvres



Au point 35: Ile Sequin sur palissade de chantier face à la Scène Musicale à Boulogne-Billancourt



Au point 36: Cours de l' Ile Sequin -angle avenue Pierre Lefauchaux- à Boulogne-Billancourt



Au point 37: angle quai Georges Gorse - Cours de l'Île Sequin à Boulogne-Billancourt



Au point 38: Parking « Rives de Seine » quai Georges Gorse – face au magasin la Grande Récré à Boulogne-Billancourt



Au point 39: 1 Ile Sequin à Boulogne-Billancourt



Au point 40: Entrée Chemin de Halage à Sèvres



Au point 41: Face au 1880 rue du Vieux Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt



TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

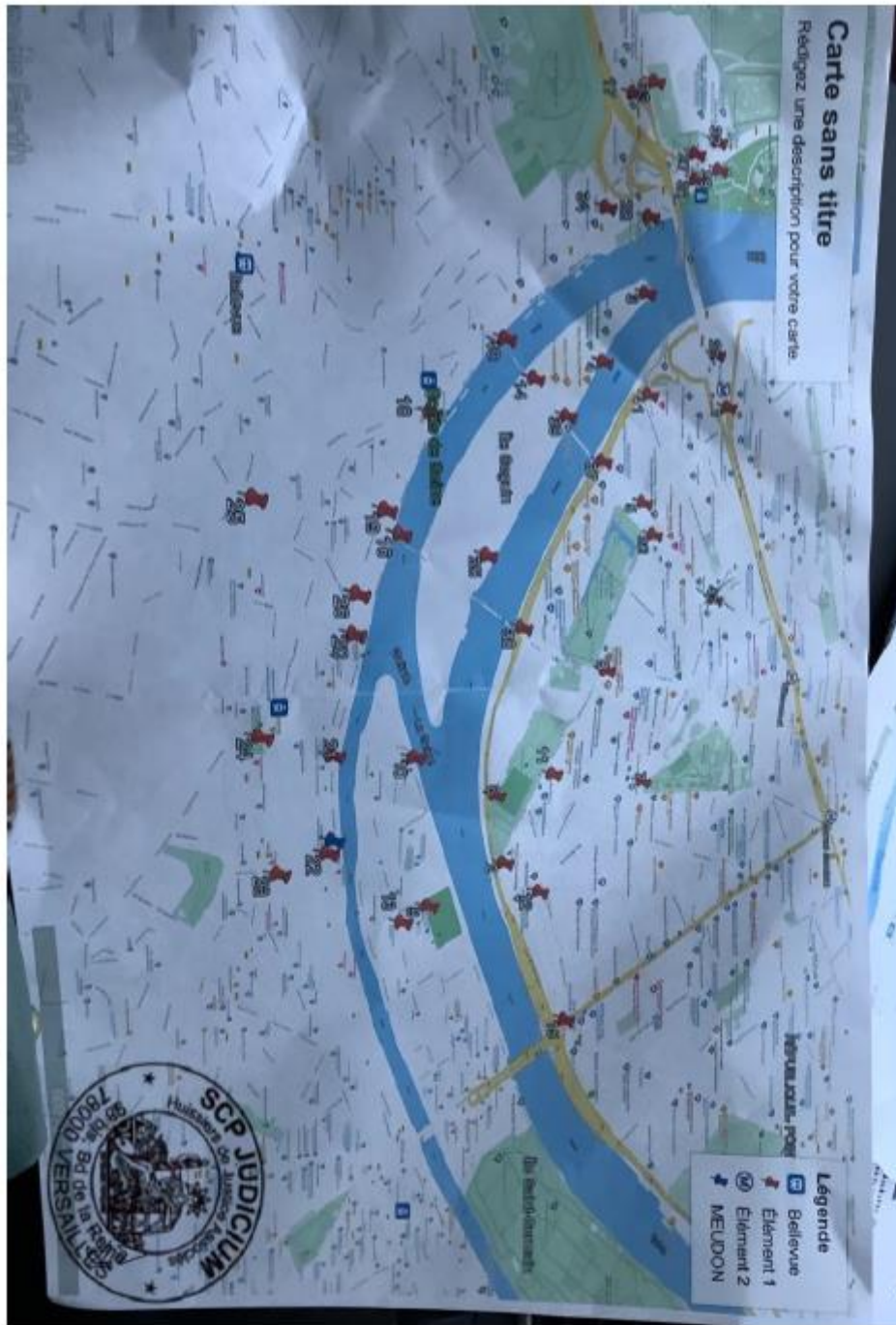
**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE PRESENT
PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE
DROIT.**

Eric JEANNEAU
Clerc habilité aux constats



Yves de FORCADE la ROQUETTE
Huissier de Justice associé







VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

Le Maire de Boulogne-Billancourt

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

Avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt

Par arrêté du 23 décembre 2021, M. le Maire de Boulogne-Billancourt ouvre une procédure de Participation du Public par Voie Electronique :

Du mercredi 19 janvier 2022 au samedi 19 février 2022 inclus,

Soit pendant une durée de 32 Jours consécutifs.

Cette procédure a pour objet les deux demandes de permis de construire PC 92012 21 0051 et PC 92012 21 0052, déposées le 8 octobre 2021 par la société BOUYGUES IMMOBILIER, sise 3 boulevard Gallieni 92130 Issy les Moulineaux, pour la réalisation d'un ensemble immobilier dénommé « Vivadi », à usage de bureaux, de commerces et d'intérêt collectif, pour une surface de plancher globale de 117 834 m², situé sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

L'autorité chargée d'ouvrir et organiser la procédure de participation du public est le Maire de Boulogne-Billancourt. La participation du public par voie électronique est organisée selon les modalités définies aux articles L. 123-10, R. 123-46-1 et D123-46-2 du Code de l'environnement.

Au plus tard à compter de l'ouverture de la participation du public et pendant toute sa durée, l'ensemble du dossier sera mis à disposition du public sur le site dédié : <http://vivadi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Le dossier contient notamment :

- La Note d'information sur le contexte juridique et administratif de la participation du public.
- La demande d'examen au cas par cas du 1^{er} juillet 2021.
- La décision du Préfet de la Région d'Île-de-France du 3 août 2021 soumettant le projet à évaluation environnementale après examen au cas par cas (DRISAT-SCDD-2021-082 du 03/08/2021).
- L'étude d'impact et son résumé non technique.
- La note de présentation synthétique du projet « Vivadi ».
- L'avis de l'Autorité Environnementale sur l'étude d'impact.
- L'avis de l'Établissement public territorial GFSO sur l'étude d'impact.
- La mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale.
- Les deux dossiers de demande de Permis de Construire : PC 92012 21 0051 et PC 92012 21 0052.
- Les avis des services consultés.

Pendant toute la durée de participation du public, les éventuelles observations, propositions ou questions du public seront uniquement consignées par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié : <http://vivadi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net>

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier et le registre dématérialisés seront également mis à disposition du public gratuitement sur un poste informatique situé dans les locaux de la Mairie de Boulogne-Billancourt, siège de l'autorité organisatrice de la procédure de participation du public :

26, avenue André Morizet
92100 Boulogne-Billancourt
Direction de l'Urbanisme Réglementaire
2^{ème} étage - porte 6

Les horaires d'accès au poste informatique sont les suivants :

- Du lundi au mercredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ;
- Le jeudi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h00 ;
- Le vendredi de 9h30 à 16h30 ;

Pendant toute la durée de la procédure et sur demande expresse, une version papier du dossier soumis à la participation du public sera mise en consultation uniquement sur place à la Direction de l'Urbanisme Réglementaire de la Mairie de Boulogne-Billancourt, 25 avenue André Morizet 92100 Boulogne-Billancourt, - 2^{ème} étage - porte 6, dans les conditions suivantes :

Pour être recevable, toute demande de consultation en version papier du dossier doit être exclusivement adressée, soit par courriel à l'adresse suivante ave.vivadi-ile-seguin@mairie-boulogne-billancourt.fr soit par téléphone au 01 55 18 56 18 du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h. Les coordonnées du demandeur seront explicitement précisées dans la demande (nom, adresse, téléphone, courriel) afin de définir un rendez-vous.

Toute demande doit intervenir au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la fin de la procédure de participation. La mise à disposition du dossier sur support papier intervient alors au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande, aux mêmes horaires que ceux prévus pour l'accès au poste informatique.

À l'expiration de la participation du public par voie électronique, le registre dématérialisé sera automatiquement clos, soit à partir du 20 février 2022 et le Maire de la Ville de Boulogne-Billancourt, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédigera le document de synthèse relatant son déroulement et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique et le document de synthèse suivis seront ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié à la procédure : <http://vivadi-ile-seguin-partie-centrale-boulogne-billancourt.participationdupublic.net> ainsi que sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt : <https://www.boulognebillancourt.com/les-villes-et-grands-projets/participation-du-public-par-voie-electronique>

L'autorité compétente pour statuer sur les demandes de permis de construire est M. le Maire de Boulogne-Billancourt, qui statuera par arrêtés.

Toute information concernant les projets de construction de cet ensemble immobilier pourra être sollicitée par courriel auprès du responsable de projets :

BOUYGUES IMMOBILIER
Immobilier d'Entreprise
Projet Vivadi
3, boulevard Gallieni - 92130 Issy les Moulineaux

Le Maire
Pierre-Christophe BAGUET

Boulogne - 1 rue Théodore Sautet 92087-92085 - Tél. 01 41 96 96 96 - contact@pbudget.fr

JUDICIUM
Huissiers de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
109, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tel : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
etude@ml-huissier-92.fr

Office de NANTERRE
65, rue des Trois Fontanot
92000 NANTERRE
Tel. : 01.45.34.00.26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

Office de VERSAILLES
98 bis, Bd de la Reine
78000 VERSAILLES
Tel. : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
justice@code-huissier.fr

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**LE LUNDI VINGT ET UN FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT DEUX
à 08 heures 00.**

A LA REQUETE DE :

SA BOUYGUES IMMOBILIER, dont le siège social est 3 boulevard Gallieni, 92130 ISSY LES MOULINEAUX, FRANCE, agissant diligence de son représentant légal en exercice,

IL M'A ETE EXPOSE :

- Qu'ils ont fait apposer un exemplaire de l'avis d'ouverture d'une procédure de participation du public par voie électronique, préalable à la délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt sur 41 points de la voie publique des communes de SEVRES, MEUDON et BOULOGNE BILLANCOURT et aux mairies des trois villes précitées.

- Que pour la sauvegarde de leurs droits, ils ont le plus grand intérêt à faire constater l'affichage de cet arrêté sur les panneaux d'affichage des mairies de SEVRES, MEUDON et BOULOGNE BILLANCOURT et aux 41 endroits,

- Qu'en conséquence, ils me requéraient à cet effet afin de me transporter sur place pour, de mes constatations, dresser procès-verbal de constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée Hélène PERELLI, huissier de justice au sein de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Huissiers de Justice Associés, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office d'Huissier de Justice à 92000 NANTERRE, 65, rue des Trois Fontanot et d'un Office d'Huissier de Justice à 78000 VERSAILLES, 98 bis, Boulevard de la Reine, exerçant dans l'Office de VERSAILLES,

Me suis rendue ce jour, à BOULOGNE BILLANCOURT à la mairie de ladite commune et sur la voie publique, à la mairie de SEVRES, à la mairie MEUDON et au siège de GRAND PARIS SEINE OUEST où étant, aux endroits ci-après indiqués, et en présence de :

Référence : -

- Monsieur Harold QUEVEDO afficheur de la société PUBLILEGAL dont le siège social est 1 rue Frédéric Bastiat, 75008 à Paris,

J'AI PROCEDE AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Nous nous rendons aux 41 points dont les adresses sont indiquées ci-après ainsi qu'aux Mairies de SEVRES, MEUFON et BOULOGNE BILLANCOURT , et au siège de GRAND PARIS SEINE OUEST où étant, je constate la présence ou non de l'avis.

Un plan des différents points est annexé au présent procès verbal.

Mairie de BOULOGNE BILLANCOURT

Prise de vue de l'affiche fixée sur le panneau d'affichage extérieur situé à l'arrière de l'hôtel de ville.



Mairie de MEUDON



Référence : -

Mairie de SEVRES



GRAND PARIS SEINE OUEST 9, rue de Vaugirard à Meudon



Au point 1: pont de Sèvres - Gare routière -à Boulogne-Billancourt



Référence : -

Au point 2: angle avenue Pierre Lefauchaux avec Quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt



Au point 3: 1 Ile Sequin À Boulogne-Billancourt



Au point 4: Face au 1880, rue du Vieux pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt

Référence : -



Au point 5: 1 Ile Sequin- au niveau de l'accès passerelle pour véhicules À Boulogne-Billancourt



Au point 6: 26 quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt



Référence :-

Au point 7: Face au 4 Traverse Jules Guesde à Boulogne-Billancourt



Au point 8: Face au 37 avenue Pierre Lefauchaux à Boulogne-Billancourt



Au point 9: allée de Billancourt face à maison des îles À Issy les Moulineaux

L'affiche n'est pas visible au point indiqué.

Référence : -



Au point 10: angle avenue du bas et promenade des jardiniers de L Ile à ISSY LES MOULINEAUX



Au point 11: face au 20 avenue Pierre Lefauchaux À Boulogne-Billancourt



Référence :-

Au point 12: 6 rue nationale à Boulogne-Billancourt



Au point 13: 14 allée de Billancourt à Issy les moulineaux



Au point 14: passerelle Nord Île Seguin

Référence :-



Au point 15: place du pont de Billancourt à Boulogne-Billancourt



Au point 16: Cours de l'île Seguin proche accès île Seguin à Boulogne-Billancourt



Référence :-

Au point 17: 1. Rue de la cristallerie À Sèvres



Au point 18: angle route de Vaugirard et rue Henri Savignac à Meudon



Au point 19: 64 route de Vaugirard à Meudon



Référence : -

Au point 20: 68 route de Vaugirard à Meudon



Au point 21: angle route de Vaugirard et rue du martin-pêcheur à MEUDON



Au point 22: 23 route de Vaugirard à Meudon

Référence : -



Au point 23: 2 Rue de Vauqirard à Meudon



Au point 24: route des gardes face boulevard Anatole France à Meudon



Référence :-

Au point 25: Rue Henri Savignac–angle chemin Scribe À Meudon



Au point 26: angle Rue de la verrerie et route de Vaugirard à MEUDON



Au point 27: Rond-point manufacture– accès voie piétonne À Sèvres

Référence : -



Au point 28: angle avenue de la division Leclerc et Grande rue à Sèvres



Au point 29: D7 rue de Saint-Cloud à Sèvres



Référence : -

Au point 30: Gare routière - Pont de Sèvres À Boulogne-Billancourt



Au point 31: place de la manufacture à Sèvres devant accès gare



Au point 32: place de la manufacture nationale devant musée de la céramique

Référence :-



Au point 33: D910 Grande rue à SÈVRES



Au point 34: 18 rue Troyon à Sèvres



Référence : -

Au point 35: ile Sequin sur palissade de chantier Face a la scène musicale À Boulogne-Billancourt

L'affiche n'est pas visible à l'endroit indiqué.



Au point 36 : Cours de L Ile Sequin angle avenue Pierre Lefauchaux à boulogne-Billancourt



Au point 37: angle quai Georges Gorse - Cours de l Ile Sequin À Boulogne-Billancourt

Référence : -



Au point 38: Parking « rives de seine » quai Georges Gorse –face au magasin la Grande récré à Boulogne-Billancourt



Au point 39: 1 Ile Seguin À Boulogne-Billancourt



Référence :-

Au point 40: Entrée Chemin de Halage à Sèvres



Au point 41: face au 1880 rue du Vieux pont de Sèvres à Bouloque-Billancourt



De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 22 pages pour servir et valoir ce que de droit.

Hélène PERELLI
Huissier de Justice

Référence : -

Annexes



Annexe 5 - Liste des points d'affichage sur site

publilégal[®]

EP21511 - PPVE VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Point sur site

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 1 - PONT DE SEVRES GARE DE BUS**
Support : Autre support

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 2 - 4 AV. PIERRE LEFAUCHEUX**
Support : Autre support

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 3 - 1 ILE SEGUIN**
Support : Lampadaire au bout de l'île côté pont de SÈVRES

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 4 - 1 ILE SEGUIN**
Support : Lampadaire

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 5 - 38 CR DE L'ILE SEGUIN**
Support : Lampadaire

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 6 - 26 QUAI GEORGES GORSE**
Support : Lampadaire

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 7 - 4 TRAV. JULES GUESDE**
Support : Lampadaire

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 8 - 10 AV. EMILE ZOLA**
Support : Lampadaire

-  **92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX - POINT 9 - 10 PL. CHABANNE**
Support : Lampadaire

-  **92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX - POINT 10 - 11 PROM. DES JARDINIERS DE L'ILE**
Support : Lampadaire

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 11 - 20 AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX**
Support : Poteau de rue

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 12 - 6 RUE NATIONALE**
Support : Lampadaire

-  **92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX - POINT 13 - 14 ALL. DE BILLANCOURT**
Support : Autre support

-  **92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 14 - 1 ILE SEGUIN**
Support : Poteau piste cyclable



92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 15 - 3 QUAI DE STALINGRAD

Support : Lampadaire



92190 - MEUDON - POINT 16 - 62B RTE DE VAUGIRARD

Support : Poteau de rue



92310 - SEVRES - POINT 17 - 1 AVENUE DE LA CRISTALLERIE

Support : Autre support



92190 - MEUDON - POINT 18 - 2 RUE HENRI SAVIGNAC

Support : Poteau de rue



92190 - MEUDON - POINT 19 - 64 RTE DE VAUGIRARD

Support : Lampadaire



92190 - MEUDON - POINT 20 - 47 RTE DE VAUGIRARD

Support : Grille



92190 - MEUDON - POINT 21 - 43 RTE DE VAUGIRARD

Support : Lampadaire



92190 - MEUDON - POINT 22 - 11 RTE DE VAUGIRARD

Support : Lampadaire



92130 - ISSY-LES-MOULINEAUX - POINT 23 - 2 RUE DE VAUGIRARD

Support : Lampadaire



92190 - MEUDON - POINT 24 - 21 RTE DES GARDES

Support : Poteau de rue



92190 - MEUDON - POINT 25 - 25 RUE HENRI SAVIGNAC

Support : Lampadaire



92190 - MEUDON - POINT 26 - 47 RTE DE VAUGIRARD

Support : Lampadaire



92310 - SEVRES - POINT 27 -

Support : Autre support



92310 - SEVRES - POINT 28 - CHEM. DE HALAGE

Support : Autre support



92310 - SEVRES - POINT 29 - 2 RUE DE SAINT-CLOUD

Support : Autre support



92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 30 - PONT DE SEVRES

Support : Autre support



92310 - SEVRES - POINT 31 - MUSEE DE SEVRES

Support : Autre support



92310 - SEVRES - POINT 32 - 2 PL. DE LA MANUFACTURE NATIONALE

Support : Autre support



92310 - SEVRES - POINT 33 - LE BISTROT ITALIEN

Support : Autre support



92310 - SEVRES - POINT 34 - 24 RUE TROYON

Support : Panneau directionnel devant working place



92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 35 - 1 ILE SEGUIN

Support : Lampadaire



92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 36 - 39 CR DE L'ILE SEGUIN

Support : Lampadaire



92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 37 - 62 ILE SEGUIN

Support : Poteau de rue



92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 38 - PARKING RIVE DE SEINE FACE A LA GRANDE RECRE

Support : Panneau d'interdiction



92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 39 - 1 ILE SEGUIN FACE POUCE

Support : Poteau stationnement



92310 - 92310 SEVRES - POINT 40 - UNNAMED ROAD





Support : Panneau directionnel

















































92100 - BOULOGNE-BILLANCOURT - POINT 41 - 90 RUE DU VIEUX PONT DE SEVRES

Support : Panneau d'interdiction
























Annexe 6 - Composition du dossier mis à la disposition du public dans le cadre de la PPVE

























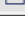
















Document pour publication sur le minisite	Date d'ajout		
Avis d'enquête	17/01/2022	PDF	
Arrêté ouverture PPVE BOUYIMMO	17/01/2022	PDF	
DOC 1_Note d'information sur le contexte juridique et administratif de la PPVE	17/01/2022	PDF	
DOC 2_Demande de cas par cas publiée sur site DRIEAT	10/01/2022	PDF	
DOC 3_Décision PREFET _DRIEAT-SCDD-2021-082 du 03082021	10/01/2022	PDF	
DOC 4_ETUDE D'IMPACT & RESUME NON TECHNIQUE (1)	10/01/2022	PDF	
DOC 5_Note de présentation synthétique du projet Vivaldi	17/01/2022	PDF	
DOC 6_Avis MRAE du 16 décembre 2021 SUR ETUDE D'IMPACT	10/01/2022	PDF	
DOC 7_Avis EPT GPSO du 15 décembre 2021 SUR ETUDE D'IMPACT	10/01/2022	PDF	
DOC 8_BI Ile Seguin_Mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale 2022-01-17 VDEF	17/01/2022	PDF	
 DOC 9_ Dossier de demande de Permis de Construire - LOT 1			
 PC0 - pièces générales			
PC0-01 Imprimé Cerfa Lot 1	10/01/2022	PDF	
PC0-02 Liste des pièces Lot 1	10/01/2022	PDF	
 PC1 - plans de situation terrain			
PC1-01 - Plan de situation carte IGN	10/01/2022	PDF	
PC1-02 - Plan de situation image aérienne	10/01/2022	PDF	
PC1-03 - Plan de situation extrait cadastre	10/01/2022	PDF	
 PC2 - plans de masse			
PC2-01 - plan de masse des constructions à édifier	10/01/2022	PDF	
PC2-02 - plan de masse des construction à édifier coordination	10/01/2022	PDF	
PC2-03 - plan de branchement réseaux niveau SS1	10/01/2022	PDF	
PC2-04 - plan branchement réseaux niveau RdB	10/01/2022	PDF	
PC2-05 - plan de branchement réseaux niveau RdC	10/01/2022	PDF	
PC2-06 - Notice branchement réseaux niveau RdC	10/01/2022	PDF	

	PC3 - Coupes terrain et construction			
	PC3-1-01 - Plan coupe longitudinale au 500eme	10/01/2022	PDF	
	PC3-1-02 - Plan coupe transversale bâtiment B1 au 500eme	10/01/2022	PDF	
	PC3-1-03 - Plan coupe transversale bâtiment B2 au 500eme	10/01/2022	PDF	
	PC3-1-04 - Plan coupe transversale bâtiment B3 au 500eme	10/01/2022	PDF	
	PC3-2-01 Plan coupe longitudinale au 200eme	10/01/2022	PDF	
	PC3-2-02 Plan coupe transversale bâtiment B1 au 200eme	10/01/2022	PDF	
	PC3-2-03 Plan coupe transversale bâtiment B2 au 200eme	10/01/2022	PDF	
	PC3-2-04 Plan coupe transversale bâtiment B3 au 200eme	10/01/2022	PDF	
	PC4 et PC10-1 - Notice terrain et projet			
	PC4 - PC4-A - PC10-1 - Notice architecturale, environnementale et matériaux	10/01/2022	PDF	
	PC5 - Plans toitures et façades			
	PC5-01 - Plan des toitures	10/01/2022	PDF	
	PC5-2-01 - Plan de toiture bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
	PC5-2-02 - Plan de toiture bâtiment B2	10/01/2022	PDF	
	PC5-2-03 - Plan de toiture bâtiment B3	10/01/2022	PDF	
	PC5-3-01 - Plan des façades élévation bâtiment B1 B2 B3	10/01/2022	PDF	
	PC5-4-01 - Plan des façades bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
	PC5-4-02 - Plan des façades bâtiment B2	10/01/2022	PDF	
	PC5-4-03 - Plan des façades bâtiment B3	10/01/2022	PDF	
	PC6 - Documents graphiques insertion projet			
	PC6-01 à PC6-10 Perspectives et vues	10/01/2022	PDF	
	PC7 - Photographies terrain environnement proche			
	PC7-01 à PC7-07 Cartouche et vues	10/01/2022	PDF	
	PC8 - Photographies terrain environnement lointain			
	PC8-01 à PC8-04 Cartouche et vues	10/01/2022	PDF	
	PC11 - Etude impact			
	DOC 4_ETUDE D'IMPACT & RESUME NON TECHNIQUE	10/01/2022	PDF	
	PC13 - PPRI			
	PC13 Attestation et note prise en compte PPRI	10/01/2022	PDF	
	PC14 - Copie agrément			
	PC14 Copie agrément	10/01/2022	PDF	
	PC16 1 - Attestation prise en compte réglementation thermique			
	PC16-1A Attestation de prise en compte de la réglementation thermique	10/01/2022	PDF	
	PC16-1B Etude faisabilité approvisionnement en énergie	10/01/2022	PDF	
	PC16 5 - Attestation garantissant la gestion de la pollution			
	PC16-5 Attestation garantissant la gestion de la pollution	10/01/2022	PDF	
	PC16 6 - Attestation réalisation étude de sol			
	PC16-6 Attestation réalisation étude de sol	10/01/2022	PDF	
	PC25 - ICPE			
	PC25 Récépissé dépôt déclaration ICPE	10/01/2022	PDF	
	PC30 - CCCT			
	PC30 Cartouche CCCT	10/01/2022	PDF	
	PC30 CCCT ET ANNEXES	18/01/2022	PDF	
	Plan de division foncière annexé au CCCT	10/01/2022	PDF	
	PC33.1 - Formulaire déclaration redevance bureaux			
	PC33-1 Formulaire déclaration redevance bureaux	10/01/2022	PDF	









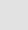











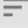

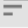









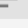

 PC39 - ERP accessibilité				
PC39-40 Imprimé ERP	10/01/2022	PDF		
PC39-40-01 - Plan de situation carte IGN	10/01/2022	PDF		
PC39-40-02 - Plan de situation photo aerienn	10/01/2022	PDF		
PC39-40-03 - Plan de situation extrait cadastre	10/01/2022	PDF		
PC39-7-01 - PLAN DE MASSE - NIVEAU RDC	10/01/2022	PDF		
PC39-8-01 - Plan de niveau SS bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC39-8-02 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B1	10/01/2022	PDF		
PC39-8-03 - Plan de niveau SS bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC39-8-04 - Plan de niveau RdB bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC39-8-05 - Plan de niveau RdC bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC39-8-05 annexe - Plan de niveau RDC- Bâtiment B2 - ERP n°12	10/01/2022	PDF		
PC39-8-06 - Plan de niveau SS bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC39-8-07 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B3	10/01/2022	PDF		
 PC39-10 Notices descriptives accessibilité				
Notice établissement 10-5ème catégorie restauration	10/01/2022	PDF		
Notice établissement n°9-5ème catégorie magasins	10/01/2022	PDF		
Notice établissement n°11 restauration	10/01/2022	PDF		
Notice établissement n°12 auditorium	10/01/2022	PDF		
Notice parc de stationnement	10/01/2022	PDF		
PC39-10 - Cartouche notice descriptive accessibilité	10/01/2022	PDF		



















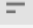




 PC40 - ERP sécurité				
PC40-3 Notices sécurité ERP et batiments de bureaux				
Note chapeau dossier de réponse avis pompiers	10/01/2022	PDF		
Notice présentation générale	10/01/2022	PDF		
PC 40 Notice présentation générale	10/01/2022	PDF		
PC40 - Notice établissement n°12	10/01/2022	PDF		
PC40 Notices des bâtiments B1 B2 B3	10/01/2022	PDF		
PC40-3 Cartouche notice de sécurité pour ERP et bâtiments de bureaux	10/01/2022	PDF		
PC40-Notice bâtiments B1-B2-B3	10/01/2022	PDF		
PC40-Notice établissement n°9	10/01/2022	PDF		
PC40-Notice établissement n°10	10/01/2022	PDF		
PC40-Notice établissement n°11	10/01/2022	PDF		
PC40-Notice établissement n°12	10/01/2022	PDF		
PC40-Notice parc de stationnement Lot 1	10/01/2022	PDF		











































PC40-4 PC40-5				
PC40-4-01 - Plan de situation IGN	10/01/2022	PDF		
PC40-4-02 - Plan de situation photo aerienn	10/01/2022	PDF		
PC40-4-03 - Plan de situation extrait cadastre	10/01/2022	PDF		
PC40-4-04 - Plan de masse	10/01/2022	PDF		
PC40-4-05 - Plan des façades élévation bâtiments B1 B2 B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-01 - Plan coupe longitudinale lot 1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-02 - Coupe transversale bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-03 - Coupe transversale bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-04 - Coupe transversale bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-05 - Plan de niveau SS bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-06 - Plan de niveau RdB bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-07 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-08 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-09 - Plan de niveau R+1 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-10 - Plan de niveau R+2 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-11 - Plan de niveau R+3 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-12 - Plan de niveau R+4 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-13 - Plan de niveau R+5 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-14 - Plan de niveau R+6 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-15 - Plan de niveau R+7 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-16 - Plan de niveau R+8 bâtiment	10/01/2022	PDF		
PC40-5-17 - Plan de niveau R+9 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-18 - Plan de niveau R+10 bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-19 - Plan de niveau toiture bâtiment B1	10/01/2022	PDF		
PC40-5-20 - Plan de niveau SS bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-21 - Plan de niveau RdB bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-22 - Plan de niveau RdC bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-22 annexe - Plan de niveau RDC- Bâtiment B2 - ERP n12	10/01/2022	PDF		
PC40-5-23 - Plan de niveau R+1 bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-24 - Plan de niveau R+2 bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-25 - Plan de niveau R+3 bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-26 - Plan de niveau R+4 bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-27 - Plan de niveau R+5 bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-28 - Plan de niveau R+6 bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-29 - Plan de niveau R+7 bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-30 - Plan de niveau toiture bâtiment B2	10/01/2022	PDF		
PC40-5-31 - Plan de niveau SS bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-32 - Plan de niveau RdB bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-33 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-33 - Plan de niveau RdC bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-34 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-35 - Plan de niveau R+1 bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-36 - Plan de niveau R+2 bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-37 - Plan de niveau R+3 bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-38 - Plan de niveau R+4 bâtiment B3	10/01/2022	PDF		
PC40-5-39 - Plan de niveau R+5 bâtiment B3	10/01/2022	PDF		


PC40-5-40 - Plan de niveau R+6 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	
PC40-5-41 - Plan de niveau R+7 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	
PC40-5-42 - Plan de niveau R+8 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	
PC40-5-43 - Plan de niveau toiture bâtiment B3	10/01/2022	PDF	
 PCA1 Autorisation propriétaire			
PC-A1-01 Autorisation du propriétaire	10/01/2022	PDF	
 PCA2-PCA3			
PCA2-01 - Plan de niveau SS	10/01/2022	PDF	
PCA2-02 - Plan de niveau RdB	10/01/2022	PDF	
PCA2-03 - PLAN DE NIVEAU RDC	10/01/2022	PDF	
PCA2-04 - PLAN DE NIVEAU RDC - COORDINATION	10/01/2022	PDF	
PCA2-05 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE	10/01/2022	PDF	
PCA2-06 - Plan de niveau R+1	10/01/2022	PDF	
PCA2-07 - Plan de niveau R+2	10/01/2022	PDF	
PCA2-08 - Plan de niveau R+3	10/01/2022	PDF	
PCA2-09 - Plan de niveau R+4	10/01/2022	PDF	
PCA2-10 - Plan de niveau R+5	10/01/2022	PDF	
PCA2-11 - Plan de niveau R+6	10/01/2022	PDF	
PCA2-12 - Plan de niveau R+7	10/01/2022	PDF	
PCA2-13 - Plan de niveau R+8	10/01/2022	PDF	
PCA2-14 - Plan de niveau R+9	10/01/2022	PDF	
PCA2-15 - Plan de niveau R+10	10/01/2022	PDF	
PCA3-01 - Plan niveau SS bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-02 - Plan de niveau RdB bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-03 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-04 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-05 - Plan de niveau R+1 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-06 - Plan de niveau R+2 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-07 - Plan de niveau R+3 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-08 - Plan de niveau R+4 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-09 - Plan de niveau R+5 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-10 - Plan de niveau R+6 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-11 - Plan de niveau R+7 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-12 - Plan de niveau R+8 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-13 - Plan de niveau R+9 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-14 - Plan de niveau R+10 bâtiment B1	10/01/2022	PDF	
PCA3-15 - Plan de niveau SS bâtiment B2	10/01/2022	PDF	
PCA3-16 - Plan de niveau RdB bâtiment B2	10/01/2022	PDF	
PCA3-17 - Plan de niveau Rdc bâtiment B2	10/01/2022	PDF	
PCA3-18 - Plan de niveau R+1 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	
PCA3-19 - Plan de niveau R+2 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	

PCA3-19 - Plan de niveau R+2 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-20 - Plan de niveau R+3 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-21 - Plan de niveau R+4 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-22 - Plan de niveau R+5 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-23 - Plan de niveau R+6 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-24 - Plan de niveau R+7 bâtiment B2	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-25 - Plan de niveau SS bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-26 - Plan de niveau RdB bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-27 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-28 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-29 - Plan de niveau R+1 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-30 - Plan de niveau R+2 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-31 - Plan de niveau R+3 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-32 - Plan de niveau R+4 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-33 - Plan de niveau R+5 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-34 - Plan de niveau R+6 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-35 - Plan de niveau R+7 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
PCA3-36 - Plan de niveau R+8 bâtiment B3	10/01/2022	PDF	↓
DOC 9_ Dossier de demande de Permis de Construire - LOT 2			
PC0 - pièces générales			
PC0-01 Imprimé Cerfa Lot 2	10/01/2022	PDF	↓
PC0-02 Liste des pièces lot 2	10/01/2022	PDF	↓
PC1 - plans de situation terrain			
PC1-01_Plan de Situation du terrain sur fond de carte IGN	10/01/2022	PDF	↓
PC1-02_Plan de Situation du terrain sur fond d'image aerienne	10/01/2022	PDF	↓
PC1-03_Plan de situation extrait cadastre	10/01/2022	PDF	↓
PC2 - plans de masse			
PC2-01_Plan de masse des constructions a edifier	10/01/2022	PDF	↓
PC2-02_Plan de Masse des constructions a edifier - Coordination	10/01/2022	PDF	↓
PC2-03 - PLAN DE BRANCHEMENT DES RESEAUX - NIVEAU RDC	10/01/2022	PDF	↓
PC2-04 - PLAN DE BRANCHEMENT DES RESEAUX - NIVEAU RDC	10/01/2022	PDF	↓
PC2-05 Notice de branchement concessionnaires CVC	10/01/2022	PDF	↓
PC3 - Coupe terrain et construction			
PC3-1-01 - Plan en coupe du terrain et construction - Coupe longitudinale lot 2	10/01/2022	PDF	↓
PC3-1-02 - _Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale Batiment M1	10/01/2022	PDF	↓
PC3-1-03_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale Batiment M2	10/01/2022	PDF	↓
PC3-1-04_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale Batiment M3	10/01/2022	PDF	↓
PC3-2-01 - Plan en coupe du terrain et construction - Coupe longitudinale lot 2	10/01/2022	PDF	↓
PC3-2-02 - Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale batiment M1	10/01/2022	PDF	↓
PC3-2-03_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale batiment M2	10/01/2022	PDF	↓
PC3-2-04_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale batiment M3	10/01/2022	PDF	↓
PC4 et PC10-1 - notice terrain et projet			
PC4 - PC4-A - PC10-1 - Notice architecturale, environnementale et matériaux	10/01/2022	PDF	↓

	PC5 - Plans toitures façades			
	PC5-01_Plan des Toitures	10/01/2022	PDF	
	PC5-2-01_Plan de Toiture bâtiment M1	10/01/2022	PDF	
	PC5-2-02_Plan de Toiture bâtiment M2	10/01/2022	PDF	
	PC5-2-03_Plan de Toiture bâtiment M3	10/01/2022	PDF	
	PC5-3-01_Plan des façades - Elevations bâtiment M1 M2 M3	10/01/2022	PDF	
	PC5-4-01_Plan des façades - Elevations bâtiment M1	10/01/2022	PDF	
	PC5-4-02_Plan des façades - Elevations bâtiment M2	10/01/2022	PDF	
	PC5-4-03_Plan des façades - Elevations bâtiment M3	10/01/2022	PDF	
	PC6 - Documents graphiques insertion projet			
	PC7-01 à PC7-07 Cartouche et vues environnement proche	10/01/2022	PDF	
	PC7 - Photographies terrain environnement proche			
	PC7-01 à PC7-07 Cartouche et vues environnement proche	10/01/2022	PDF	
	PC8 - Photographies terrain environnement lointain			
	PC8-01 à PC8-04 Cartouche et vues	10/01/2022	PDF	
	PC11 - Etude impact			
	DOC 4_ETUDE D'IMPACT & RESUME NON TECHNIQUE	10/01/2022	PDF	
	PC13 - PPRI			
	PC13 Attestation et note prise en compte PPRI	10/01/2022	PDF	
	PC14 - Copie agrément			
	PC14 Copie agrément	10/01/2022	PDF	
	PC16-1 Attestation prise en compte réglementation thermique			
	PC16-1A Attestation prise en compte réglementation thermique	10/01/2022	PDF	
	PC16-5 Attestation garantissant la gestion de la pollution			
	PC16-5 Attestation garantissant la gestion de la pollution	10/01/2022	PDF	
	PC16-6 Attestation réalisation étude de sol			
	PC16-6 Attestation réalisation étude de sol	10/01/2022	PDF	
	PC25 - ICPE			
	PC25 Récépissé dépôt déclaration ICPE	10/01/2022	PDF	
	PC30 - CCCT			
	PC30 Cartouche CCCT	10/01/2022	PDF	
	PC30 CCCT ET ANNEXES	18/01/2022	PDF	
	Plan de division foncière annexé au CCCT	10/01/2022	PDF	
	PC33.1 Formulaire déclaration redevance bureaux			
	PC33-1 Formulaire déclaration redevance bureaux	10/01/2022	PDF	

	PC39 - ERP Accessibilité			
	PC39-40 Imprimé ERP	18/01/2022	PDF	
	PC39-40-01_Plan de Situation du Terrain sur Fond de carte IGN	18/01/2022	PDF	
	PC39-40-02_Plan de situation du terrain sur fond d'image aeriene	18/01/2022	PDF	
	PC39-40-03_Plan Extrait du cadastre	18/01/2022	PDF	
	PC39-7-01 -Plan de Masse - Niveau RDC	18/01/2022	PDF	
	PC39-8-01 - Plan de Niveau RDB batiment M1	18/01/2022	PDF	
	PC39-8-02 _Plan de Niveau RDC bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
	PC39-8-03_Plan de Niveau RDB bâtiment M2	18/01/2022	PDF	
	PC39-8-04_Plan de Niveau RDC bâtiment M2	18/01/2022	PDF	
	PC39-8-05_Plan de Niveau R+1 bâtiment M2	18/01/2022	PDF	
	PC39-8-06_Plan de Niveau RDB bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
	PC39-8-07 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M3	18/01/2022	PDF	
	PC39-10 Notice descriptive accessibilité			
	PC39 - Cartouche	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 1 - Restauration 5eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 2 - Magasin 5eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 3 - Restauration 3eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 4 - Bat M2 - 2eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 5 - Restauration 4eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 6 - Restauration 3eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 7 - Restauration 5eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC39 - ETAB N 8 - Magasin 5eme cat	10/01/2022	PDF	
	PC40 - Notice Bâtiment M1	10/01/2022	PDF	
	PC40 - Notice bâtiment M2 - La Halle	10/01/2022	PDF	
	PC40 - Notice Bâtiment M3	10/01/2022	PDF	
	PC40 Notice parc de stationnement lot 2	10/01/2022	PDF	
	PC40 Présentation générale projet VIVALDI	10/01/2022	PDF	
	PC40-4 PC 40-5			
	PC40-4-01_Plan de situation du terrain sur fond de carte IGN	18/01/2022	PDF	
	PC40-4-02_Plan de situation du terrain sur fond d'image aeriene	18/01/2022	PDF	
	PC40-4-03_Plan Extrait du cadastre	18/01/2022	PDF	
	PC40-4-04_Plan de Masse	18/01/2022	PDF	
	PC40-4-05_Plan des facades - Elevations bâtiments M1 M2 M3	18/01/2022	PDF	
	PC40-5-01 - Plan en coupe du terrain et Construction - Coupe Longitudinale lot 2	18/01/2022	PDF	
	PC40-5-02 - Coupe terrain et Construction Transversale bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
	PC40-5-03_Coupe terrain et Construction Transversale bâtiment M2	18/01/2022	PDF	

PC40-5-04_Coupe terrain et Construction Transversale bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-05 - PLAN DE NIVEAU RDB - BATIMENT M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-06 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-07 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-08_Plan de Niveau R+1 bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-09_Plan de Niveau R+2 bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-10_Plan de Niveau R+3 bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-11_Plan de Niveau R+4 bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-12_Plan de Niveau R+5 bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-13_Plan de Niveau R+6 bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-14_Plan de Niveau R+7 bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-15_Plan de Niveau Toiture bâtiment M1	18/01/2022	PDF	
PC40-5-16_Plan de Niveau RDB bâtiment M2	18/01/2022	PDF	
PC40-5-17_Plan de Niveau RDC bâtiment M2	18/01/2022	PDF	
PC40-5-18_Plan de Niveau R+1 bâtiment M2	18/01/2022	PDF	
PC40-5-19_Plan de Niveau Toiture bâtiment M2	18/01/2022	PDF	
PC40-5-20_Plan de Niveau RDB bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-21 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-22 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-23_Plan de Niveau R+1 bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-24_Plan de Niveau R+2 bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-25_Plan de Niveau R+3 bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-26_Plan de Niveau R+4 bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-27_Plan de Niveau R+5 bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-28_Plan de Niveau R+6 bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-29_Plan de Niveau R+7 bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
PC40-5-30_Plan de Niveau Toiture bâtiment M3	18/01/2022	PDF	
 PCA1 - autorisation propriétaire			
PCA1 Autorisation du propriétaire	10/01/2022	PDF	
 PCA2-PCA3			
PCA2-02 - PLAN DE NIVEAU RDB	18/01/2022	PDF	
PCA2-03 - PLAN DE NIVEAU RDC	18/01/2022	PDF	
PCA2-04 - PLAN DE NIVEAU RDC - COORDINATION	18/01/2022	PDF	
PCA2-05 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE	18/01/2022	PDF	
PCA2-06_Plan de Niveau R+1	18/01/2022	PDF	
PCA2-07_Plan de Niveau R+2	18/01/2022	PDF	
PCA2-08_Plan de Niveau R+3	18/01/2022	PDF	
PCA2-09_Plan de Niveau R+4	18/01/2022	PDF	
PCA2-10_Plan de Niveau R+5	18/01/2022	PDF	
PCA2-11_Plan de Niveau R+6	18/01/2022	PDF	
PCA2-12_Plan de Niveau R+7	18/01/2022	PDF	
PCA2-13_Plan de Niveau R+8	18/01/2022	PDF	

PCA3-01 - PLAN DE NIVEAU RDB - BATIMENT M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-02 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-03 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-04_Plan de Niveau R+1 batiment M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-05_Plan de Niveau R+2 batiment M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-06_Plan de Niveau R+3 batiment M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-07_Plan de Niveau R+4 batiment M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-08_Plan de Niveau R+5 batiment M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-09_Plan de Niveau R+6 batiment M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-10_Plan de Niveau R+7 batiment M1	18/01/2022	PDF	
PCA3-11_Plan de Niveau RDB batiment M2	18/01/2022	PDF	
PCA3-12_Plan de Niveau RDC batiment M2	18/01/2022	PDF	
PCA3-13_Plan de Niveau R+1 batiment M2	18/01/2022	PDF	
PCA3-14_Plan de Niveau RDB batiment M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-15 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-16 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-17_Plan de Niveau R+1 batiment M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-18_Plan de Niveau R+2 batiment M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-19_Plan de Niveau R+3 batiment M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-20_Plan de Niveau R+4 batiment M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-21_Plan de Niveau R+5 batiment M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-22_Plan de Niveau R+6 batiment M3	18/01/2022	PDF	
PCA3-23_Plan de Niveau R+7 batiment M3	18/01/2022	PDF	

DOC 10

L'ensemble des Avis des services consultés du PC 92012 21 00 51 pour le LOT 1

0 Avis services PC 21 0051 Lot 1	14/01/2022	PDF	
6 Avis Véolia PC 21 0051	14/01/2022	PDF	
8 Avis IDEX Lot 1	14/01/2022	PDF	
5 Avis Bur Environnement Lot 1	14/01/2022	PDF	
7 Avis Orange Lot 1	14/01/2022	PDF	
3 Avis Sous-Com Acc Lot 1	14/01/2022	PDF	
4 Avis GPSO Lot 1	14/01/2022	PDF	
2 Avis ERP Lot 1	14/01/2022	PDF	
1 Avis ABF Lot 1	14/01/2022	PDF	
9 Avis Direction de l'Eau Lot 1	14/01/2022	PDF	

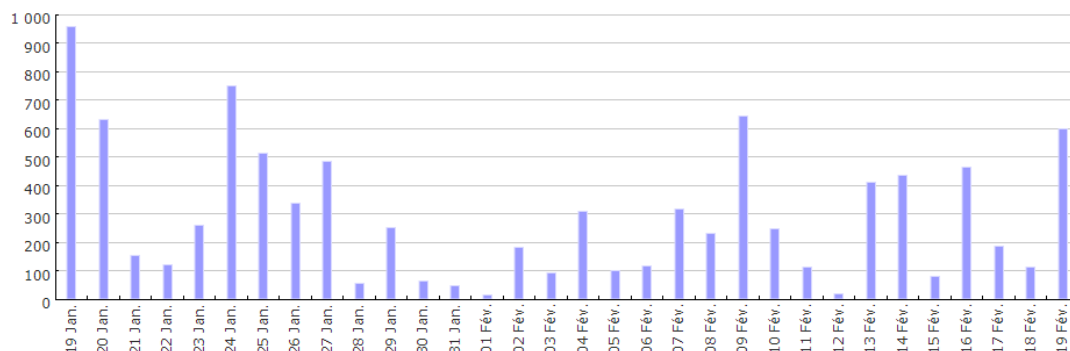
L'ensemble des Avis des services consultés du PC 92012 21 00 52 pour le LOT 2

0 Avis services PC 21 0052 Lot 2	14/01/2022	PDF	
1 Avis ABF Lot 2	14/01/2022	PDF	
2 Avis ERP Lot 2	14/01/2022	PDF	
3 Avis Sous-Com Acc Lot 2	14/01/2022	PDF	
4 Avis PIRIN Lot 2	14/01/2022	PDF	
5 Avis GPSO Lot 2	14/01/2022	PDF	

6 Avis Bur Environnement Lot 2	14/01/2022	PDF	
7 Avis Véolia Lot 2	14/01/2022	PDF	
8 Avis Orange Lot 2	14/01/2022	PDF	
9 Avis IDEX Lot 2	14/01/2022	PDF	
10 Avis Direction de l'Eau Lot 2	14/01/2022	PDF	
11 Avis Enedis Lot 2	14/01/2022	PDF	




























Annexe 7 - Détail du nombre de téléchargements et de visionnages par document du dossier de PPVE


Répartition de la consultation des dossiers sur la durée de l'enquête




Nombre total de téléchargements des pièces du dossier : 9278

Avis d'enquête	100 téléchargements	
Arrêté ouverture PPVE BOUYIMMO	59 téléchargements	
DOC 1_Note d'information sur le contexte juridique et administratif de la PPVE	59 téléchargements	
DOC 2_Demande de cas par cas publiée sur site DRIEAT	43 téléchargements	
DOC 3_Décision PREFET _DRIEAT-SCDD-2021-082 du 03082021	50 téléchargements	
DOC 4_ETUDE D'IMPACT & RESUME NON TECHNIQUE (1)	136 téléchargements	
DOC 5_Note de présentation synthétique du projet Vivaldi	246 téléchargements	
DOC 6_Avis MRAE du 16 décembre 2021 SUR ETUDE D'IMPACT	69 téléchargements	
DOC 7_ Avis EPT GPSO du 15 décembre 2021 SUR ETUDE D'IMPACT	43 téléchargements	
DOC 8_BI Ile Seguin_Mémoire en réponse à l'Avis de l'Autorité Environnementale 2022-01-17 VDEF	104 téléchargements	
DOC 9_ Dossier de demande de Permis de Construire - LOT 1		
PC0 - pièces générales		
PC0-01 Imprimé Cerfa Lot 1	100 téléchargements	
PC0-02 Liste des pièces Lot 1	52 téléchargements	
PC1 - plans de situation terrain		
PC1-01 - Plan de situation carte IGN	135 téléchargements	
PC1-02 - Plan de situation image aérienne	131 téléchargements	
PC1-03 - Plan de situation extrait cadastre	50 téléchargements	

PC2 - plans de masse		
PC2-01 - plan de masse des constructions à édifier	241 téléchargements	
PC2-02 - plan de masse des construction à édifier coordination	62 téléchargements	
PC2-03 - plan de branchement réseaux niveau SS1	32 téléchargements	
PC2-04 - plan branchement réseaux niveau RdB	29 téléchargements	
PC2-05 - plan de branchement réseaux niveau RdC	33 téléchargements	
PC2-06 - Notice branchement réseaux niveau RdC	28 téléchargements	
PC3 - Coupes terrain et construction		
PC3-1-01 - Plan coupe longitudinale au 500eme	106 téléchargements	
PC3-1-02 - Plan coupe transversale bâtiment B1 au 500eme	61 téléchargements	
PC3-1-03 - Plan coupe transversale bâtiment B2 au 500eme	42 téléchargements	
PC3-1-04 - Plan coupe transversale bâtiment B3 au 500eme	40 téléchargements	
PC3-2-01 Plan coupe longitudinale au 200eme	56 téléchargements	
PC3-2-02 Plan coupe transversale bâtiment B1 au 200eme	43 téléchargements	
PC3-2-03 Plan coupe transversale bâtiment B2 au 200eme	37 téléchargements	
PC3-2-04 Plan coupe transversale bâtiment B3 au 200eme	38 téléchargements	
PC4 et PC10-1 - Notice terrain et projet		
PC4 - PC4-A - PC10-1 - Notice architecturale, environnementale et matériaux	120 téléchargements	
PC5 - Plans toitures et façades		
PC5-01 - Plan des toitures	54 téléchargements	
PC5-2-01 - Plan de toiture bâtiment B1	28 téléchargements	
PC5-2-02 - Plan de toiture bâtiment B2	27 téléchargements	
PC5-2-03 - Plan de toiture bâtiment B3	25 téléchargements	
PC5-3-01 - Plan des façades élévation bâtiment B1 B2 B3	48 téléchargements	
PC5-4-01 - Plan des façades bâtiment B1	41 téléchargements	
PC6 - Documents graphiques insertion projet		
PC6-01 à PC6-10 Perspectives et vues	251 téléchargements	
PC7 - Photographies terrain environnement proche		
PC7-01 à PC7-07 Cartouche et vues	79 téléchargements	
PC8 - Photographies terrain environnement lointain		
PC8-01 à PC8-04 Cartouche et vues	59 téléchargements	
PC11 - Etude impact		
DOC 4_ETUDE D'IMPACT & RESUME NON TECHNIQUE	64 téléchargements	
PC13 - PPRI		
PC13 Attestation et note prise en compte PPRI	35 téléchargements	
PC14 - Copie agrément		
PC14 Copie agrément	43 téléchargements	

PC16 1 - Attestation prise en compte réglementation thermique		
PC16-1A Attestation de prise en compte de la réglementation thermique	23 téléchargements	
PC16-1B Etude faisabilité approvisionnement en énergie	24 téléchargements	
PC16 5 - Attestation garantissant la gestion de la pollution		
PC16-5 Attestation garantissant la gestion de la pollution	24 téléchargements	
PC16 6 - Attestation réalisation étude de sol		
PC16-6 Attestation réalisation étude de sol	30 téléchargements	
PC25 - ICPE		
PC25 Récépissé dépôt déclaration ICPE	26 téléchargements	
PC30 - CCCT		
PC30 Cartouche CCCT	22 téléchargements	
PC30 CCCT ET ANNEXES	44 téléchargements	
Plan de division foncière annexé au CCCT	28 téléchargements	
PC33.1 - Formulaire déclaration redevance bureaux		
PC33-1 Formulaire déclaration redevance bureaux	36 téléchargements	
PC39 - ERP accessibilité		
PC39-40 Imprimé ERP	30 téléchargements	
PC39-40-01 - Plan de situation carte IGN	24 téléchargements	
PC39-40-02 - Plan de situation photo aerienn	30 téléchargements	
PC39-40-03 - Plan de situation extrait cadastre	25 téléchargements	
PC39-7-01 - PLAN DE MASSE - NIVEAU RDC	32 téléchargements	
PC39-8-01 - Plan de niveau SS bâtiment B1	24 téléchargements	
PC39-8-02 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B1	30 téléchargements	
PC39-8-03 - Plan de niveau SS bâtiment B2	26 téléchargements	
PC39-8-04 - Plan de niveau RdB bâtiment B2	30 téléchargements	
PC39-8-05 - Plan de niveau RdC bâtiment B2	25 téléchargements	
PC39-8-05 annexe - Plan de niveau RDC- Bâtiment B2 - ERP n°12	23 téléchargements	
PC39-8-06 - Plan de niveau SS bâtiment B3	20 téléchargements	
PC39-8-07 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B3	24 téléchargements	

PC39-10 Notices descriptives accessibilité

Notice établissement 10-5ème catégorie restauration	30 téléchargements	
Notice établissement n°9-5ème catégorie magasins	27 téléchargements	
Notice établissement n°11 restauration	25 téléchargements	
Notice établissement n°12 auditorium	24 téléchargements	
Notice parc de stationnement	26 téléchargements	
PC39-10 - Cartouche notice descriptive accessibilité	23 téléchargements	




















PC40 - ERP sécurité

PC40-3 Notices sécurité ERP et batiments de bureaux





































Note chapeau dossier de réponse avis pompiers	35 téléchargements	
Notice présentation générale	31 téléchargements	
PC 40 Notice présentation générale	27 téléchargements	
PC40 - Notice établissement n°12	23 téléchargements	
PC40 Notices des bâtiments B1 B2 B3	34 téléchargements	
PC40-3 Cartouche notice de sécurité pour ERP et bâtiments de bureaux	24 téléchargements	
PC40-Notice bâtiments B1-B2-B3	38 téléchargements	
PC40-Notice établissement n°9	29 téléchargements	
PC40-Notice établissement n°10	23 téléchargements	
PC40-Notice établissement n°11	25 téléchargements	
PC40-Notice établissement n°12	22 téléchargements	
PC40-Notice parc de stationnement Lot 1	27 téléchargements	




































PC40-4 PC40-5















PC40-4-01 - Plan de situation IGN	31 téléchargements	
PC40-4-02 - Plan de situation photo aerienne	36 téléchargements	
PC40-4-03 - Plan de situation extrait cadastre	25 téléchargements	
PC40-4-04 - Plan de masse	33 téléchargements	
PC40-4-05 - Plan des façades élévation bâtiments B1 B2 B3	30 téléchargements	
PC40-5-01 - Plan coupe longitudinale lot 1	26 téléchargements	
PC40-5-02 - Coupe transversale bâtiment B1	24 téléchargements	
PC40-5-03 - Coupe transversale bâtiment B2	27 téléchargements	
PC40-5-04 - Coupe transversale bâtiment B3	20 téléchargements	
PC40-5-05 - Plan de niveau SS bâtiment B1	22 téléchargements	
PC40-5-06 - Plan de niveau RdB bâtiment B1	22 téléchargements	
PC40-5-07 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B1	23 téléchargements	
PC40-5-08 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B1	25 téléchargements	
PC40-5-09 - Plan de niveau R+1 bâtiment B1	25 téléchargements	
PC40-5-10 - Plan de niveau R+2 bâtiment B1	24 téléchargements	
PC40-5-11 - Plan de niveau R+3 bâtiment B1	24 téléchargements	
PC40-5-12 - Plan de niveau R+4 bâtiment B1	27 téléchargements	
PC40-5-13 - Plan de niveau R+5 bâtiment B1	23 téléchargements	
PC40-5-14 - Plan de niveau R+6 bâtiment B1	23 téléchargements	
PC40-5-15 - Plan de niveau R+7 bâtiment B1	29 téléchargements	
PC40-5-16 - Plan de niveau R+8 bâtiment	24 téléchargements	
PC40-5-17 - Plan de niveau R+9 bâtiment B1	23 téléchargements	

































PC40-5-18 - Plan de niveau R+10 bâtiment B1	24 téléchargements	
PC40-5-19 - Plan de niveau toiture bâtiment B1	21 téléchargements	
PC40-5-20 - Plan de niveau SS bâtiment B2	21 téléchargements	
PC40-5-21 - Plan de niveau RdB bâtiment B2	20 téléchargements	
PC40-5-22 - Plan de niveau RdC bâtiment B2	21 téléchargements	
PC40-5-22 annexe - Plan de niveau RDC- Bâtiment B2 - ERP n12	18 téléchargements	
PC40-5-23 - Plan de niveau R+1 bâtiment B2	22 téléchargements	
PC40-5-24 - Plan de niveau R+2 bâtiment B2	19 téléchargements	
PC40-5-25 - Plan de niveau R+3 bâtiment B2	19 téléchargements	
PC40-5-26 - Plan de niveau R+4 bâtiment B2	22 téléchargements	
PC40-5-27 - Plan de niveau R+5 bâtiment B2	18 téléchargements	
PC40-5-28 - Plan de niveau R+6 bâtiment B2	19 téléchargements	
PC40-5-29 - Plan de niveau R+7 bâtiment B2	19 téléchargements	
PC40-5-30 - Plan de niveau toiture bâtiment B2	22 téléchargements	
PC40-5-31 - Plan de niveau SS bâtiment B3	20 téléchargements	
PC40-5-32 - Plan de niveau RdB bâtiment B3	20 téléchargements	
PC40-5-33 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B3	18 téléchargements	
PC40-5-33 - Plan de niveau RdC bâtiment B3	17 téléchargements	
PC40-5-34 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B3	18 téléchargements	
PC40-5-35 - Plan de niveau R+1 bâtiment B3	17 téléchargements	
PC40-5-36 - Plan de niveau R+2 bâtiment B3	17 téléchargements	
PC40-5-37 - Plan de niveau R+3 bâtiment B3	20 téléchargements	
PC40-5-38 - Plan de niveau R+4 bâtiment B3	21 téléchargements	
PC40-5-39 - Plan de niveau R+5 bâtiment B3	19 téléchargements	
PC40-5-40 - Plan de niveau R+6 bâtiment B3	18 téléchargements	
PC40-5-41 - Plan de niveau R+7 bâtiment B3	21 téléchargements	
PC40-5-42 - Plan de niveau R+8 bâtiment B3	21 téléchargements	
PC40-5-43 - Plan de niveau toiture bâtiment B3	19 téléchargements	
PCA1 Autorisation propriétaire		
PC-A1-01 Autorisation du propriétaire	35 téléchargements	









































PCA2-PCA3





















PCA2-01 - Plan de niveau S5	23 téléchargements	
PCA2-02 - Plan de niveau RdB	23 téléchargements	
PCA2-03 - PLAN DE NIVEAU RDC	22 téléchargements	
PCA2-04 - PLAN DE NIVEAU RDC - COORDINATION	18 téléchargements	
PCA2-05 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE	17 téléchargements	
PCA2-06 - Plan de niveau R+1	20 téléchargements	
PCA2-07 - Plan de niveau R+2	16 téléchargements	
PCA2-08 - Plan de niveau R+3	19 téléchargements	
PCA2-09 - Plan de niveau R+4	18 téléchargements	
PCA2-10 - Plan de niveau R+5	18 téléchargements	
PCA2-11 - Plan de niveau R+6	23 téléchargements	
PCA2-12 - Plan de niveau R+7	18 téléchargements	
PCA2-13 - Plan de niveau R+8	14 téléchargements	
PCA2-14 - Plan de niveau R+9	17 téléchargements	
PCA2-15 - Plan de niveau R+10	24 téléchargements	
PCA3-01 - Plan niveau SS batiment B1	20 téléchargements	
PCA3-02 - Plan de niveau RdB batiment B1	17 téléchargements	
PCA3-03 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B1	18 téléchargements	
PCA3-04 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B1	18 téléchargements	
PCA3-05 - Plan de niveau R+1 bâtiment B1	16 téléchargements	
PCA3-06 - Plan de niveau R+2 bâtiment B1	18 téléchargements	
PCA3-07 - Plan de niveau R+3 batiment B1	18 téléchargements	
PCA3-08 - Plan de niveau R+4 batiment B1	18 téléchargements	
PCA3-09 - Plan de niveau R+5 batiment B1	19 téléchargements	
PCA3-10 - Plan de niveau R+6 batiment B1	16 téléchargements	
PCA3-11 - Plan de niveau R+7 batiment B1	16 téléchargements	
PCA3-12 - Plan de niveau R+8 batiment B1	16 téléchargements	
PCA3-13 - Plan de niveau R+9 batiment B1	18 téléchargements	
PCA3-14 - Plan de niveau R+10 batiment B1	18 téléchargements	
PCA3-15 - Plan de niveau SS bâtiment B2	15 téléchargements	
PCA3-16 - Plan de niveau RdB batiment B2	15 téléchargements	
PCA3-17 - Plan de niveau RdC batiment B2	16 téléchargements	
PCA3-18 - Plan de niveau R+1 batiment B2	15 téléchargements	
PCA3-19 - Plan de niveau R+2 batiment B2	15 téléchargements	
PCA3-20 - Plan de niveau R+3 batiment B2	15 téléchargements	
PCA3-21 - Plan de niveau R+4 batiment B2	15 téléchargements	
PCA3-22 - Plan de niveau R+5 batiment B2	15 téléchargements	
PCA3-23 - Plan de niveau R+6 batiment B2	16 téléchargements	
PCA3-24 - Plan de niveau R+7 batiment B2	16 téléchargements	
PCA3-25 - Plan de niveau SS batiment B3	16 téléchargements	
PCA3-26 - Plan de niveau RdB batiment B3	17 téléchargements	
PCA3-27 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT B3	18 téléchargements	
PCA3-28 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT B3	17 téléchargements	

PCA3-29 - Plan de niveau R+1 batiment B3	17 téléchargements	
PCA3-30 - Plan de niveau R+2 batiment B3	16 téléchargements	
PCA3-31 - Plan de niveau R+3 batiment B3	17 téléchargements	
PCA3-32 - Plan de niveau R+4 batiment B3	16 téléchargements	
PCA3-33 - Plan de niveau R+5 batiment B3	15 téléchargements	
PCA3-34 - Plan de niveau R+6 batiment B3	15 téléchargements	
PCA3-35 - Plan de niveau R+7 batiment B3	15 téléchargements	
PCA3-36 - Plan de niveau R+8 batiment B3	19 téléchargements	
DOC 9_ Dossier de demande de Permis de Construire - LOT 2		
PC0 - pièces générales		
PC0-01 Imprimé Cerfa Lot 2	27 téléchargements	
PC0-02 Liste des pièces lot 2	19 téléchargements	
PC1 - plans de situation terrain		
PC1-01_Plan de Situation du terrain sur fond de carte IGN	18 téléchargements	
PC1-02_Plan de Situation du terrain sur fond d'image aeriene	25 téléchargements	
PC1-03_Plan de situation extrait cadastre	16 téléchargements	
PC2 - plans de masse		
PC2-01_Plan de masse des constructions a edifier	46 téléchargements	
PC2-02_Plan de Masse des constructions a edifier - Coordination	26 téléchargements	
PC2-03 - PLAN DE BRANCHEMENT DES RESEAUX - NIVEAU RDC	14 téléchargements	
PC2-04 - PLAN DE BRANCHEMENT DES RESEAUX - NIVEAU RDC	15 téléchargements	
PC2-05 Notice de branchement concessionnaires CVC	15 téléchargements	
PC3 - Coupe terrain et construction		
PC3-1-01 - Plan en coupe du terrain et construction - Coupe longitudinale lot 2	26 téléchargements	
PC3-1-02 - _Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale Batiment M1	19 téléchargements	
PC3-1-03_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale Batiment M2	18 téléchargements	
PC3-1-04_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale Batiment M3	16 téléchargements	
PC3-2-01 - Plan en coupe du terrain et construction - Coupe longitudinale lot 2	18 téléchargements	
PC3-2-02 - Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale batiment M1	17 téléchargements	
PC3-2-03_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale batiment M2	17 téléchargements	
PC3-2-04_Plan en coupe du terrain et construction - Coupe Transversale batiment M3	17 téléchargements	
PC4 et PC10-1 - notice terrain et projet		
PC4 - PC4-A - PC10-1 - Notice architecturale, environnemtale et matériaux	48 téléchargements	
PC5 - Plans toitures façades		
PC5-01_Plan des Toitures	21 téléchargements	
PC5-2-01_Plan de Toiture batiment M1	14 téléchargements	
PC5-2-02_Plan de Toiture batiment M2	15 téléchargements	
PC5-2-03_Plan de Toiture batiment M3	14 téléchargements	
PC5-3-01_Plan des facades - Elevations batiment M1 M2 M3	20 téléchargements	
PC5-4-01_Plan des facades - Elevations batiment M1	16 téléchargements	
PC5-4-02_Plan des facades - Elevations batiment M2	17 téléchargements	
PC5-4-03_Plan des facades - Elevations batiment M3	17 téléchargements	

PC6 - Documents graphiques insertion projet		
PC7-01 à PC7-07 Cartouche et vues environnement proche	56 téléchargements	
PC7 - Photographies terrain environnement proche		
PC7-01 à PC7-07 Cartouche et vues environnement proche	26 téléchargements	
PC8 - Photographies terrain environnement lointain		
PC8-01 à PC8-04 Cartouche et vues	26 téléchargements	
PC11 - Etude impact		
DOC 4_ETUDE D'IMPACT & RESUME NON TECHNIQUE	30 téléchargements	
PC13 - PPRI		
PC13 Attestion et note prise en compte PPRI	18 téléchargements	
PC14 - Copie agrément		
PC14 Copie agrément	16 téléchargements	
PC16-1 Attestation prise en compte réglementation thermique		
PC16-1A Attestation prise en compte réglementation thermique	18 téléchargements	
PC16-5 Attestation garantissant la gestion de la pollution		
PC16-5 Attestation garantissant la gestion de la pollution	16 téléchargements	
PC16-6 Attestation réalisation étude de sol		
PC16-6 Attestation réalisation étude de sol	19 téléchargements	
PC25 - ICPE		
PC25 Récepisé dépôt déclaration ICPE	15 téléchargements	
PC30 - CCCT		
PC30 Cartouche CCCT	15 téléchargements	
PC30 CCCT ET ANNEXES	25 téléchargements	
Plan de division foncière annexé au CCCT	16 téléchargements	
PC33.1 Formulaire déclaration redevance bureaux		
PC33-1 Formulaire déclaration redevance bureaux	17 téléchargements	
PC39 - ERP Accessibilité		
PC39-40 Imprimé ERP	17 téléchargements	
PC39-40-01_Plan de Situation du Terrain sur Fond de carte IGN	18 téléchargements	
PC39-40-02_Plan de situation du terrain sur fond d'image aerienne	21 téléchargements	
PC39-40-03_Plan Extrait du cadastre	24 téléchargements	
PC39-7-01 -Plan de Masse - Niveau RDC	22 téléchargements	
PC39-8-01 - Plan de Niveau RDB bâtiment M1	20 téléchargements	
PC39-8-02 _Plan de Niveau RDC bâtiment M1	19 téléchargements	
PC39-8-03_Plan de Niveau RDB bâtiment M2	15 téléchargements	
PC39-8-04_Plan de Niveau RDC bâtiment M2	15 téléchargements	
PC39-8-05_Plan de Niveau R+1 bâtiment M2	17 téléchargements	
PC39-8-06_Plan de Niveau RDB bâtiment M3	17 téléchargements	
PC39-8-07 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M3	16 téléchargements	


PC39-10 Notice descriptive accessibilité		
PC39 - Cartouche	15 téléchargements	
PC39 - ETAB N 1 - Restauration 5eme cat	19 téléchargements	
PC39 - ETAB N 2 - Magasin 5eme cat	18 téléchargements	
PC39 - ETAB N 3 - Restauration 3eme cat	18 téléchargements	
PC39 - ETAB N 4 - Bat M2 - 2eme cat	16 téléchargements	
PC39 - ETAB N 5 - Restauration 4eme cat	16 téléchargements	
PC39 - ETAB N 6 - Restauration 3eme cat	15 téléchargements	
PC39 - ETAB N 7 - Restauration 5eme cat	15 téléchargements	
PC39 - ETAB N 8 - Magasin 5eme cat	16 téléchargements	
PC39 - Parc de stationnement du Lot 2	14 téléchargements	
PC40 - ERP sécurité		
PC40-3 Notice sécurité ERP et bâtiments de bureaux		
PC40 - Cartouche	16 téléchargements	
PC40 - ETAB N 1 - Restauration 5eme cat	17 téléchargements	
PC40 - ETAB N 2 - Magasin 5eme cat	18 téléchargements	
PC40 - ETAB N 3 - Restauration 3eme cat	16 téléchargements	
PC40 - ETAB N 5 - Restauration 4eme cat	18 téléchargements	
PC40 - ETAB N 6 - Restauration 3eme cat	17 téléchargements	
PC40 - ETAB N 7 - Restauration 5eme cat	17 téléchargements	
PC40 - ETAB N 8 - Magasin 5eme cat	17 téléchargements	
PC40 - Notice Bâtiment M1	22 téléchargements	
PC40 - Notice bâtiment M2 - La Halle	21 téléchargements	
PC40 - Notice Bâtiment M3	20 téléchargements	
PC40 Notice parc de stationnement lot 2	19 téléchargements	
PC40 Présentation générale projet VIVALDI	33 téléchargements	
PC40-4 PC 40-5		
PC40-4-01_Plan de situation du terrain sur fond de carte IGN	17 téléchargements	
PC40-4-02_Plan de situation du terrain sur fond d'image aerienne	19 téléchargements	
PC40-4-03_Plan Extrait du cadastre	17 téléchargements	
PC40-4-04_Plan de Masse	21 téléchargements	
PC40-4-05_Plan des facades - Elevations bâtiments M1 M2 M3	21 téléchargements	
PC40-5-01 - Plan en coupe du terrain et Construction - Coupe Longitudinale lot 2	20 téléchargements	
PC40-5-02 - Coupe terrain et Construction Transversale bâtiment M1	20 téléchargements	
PC40-5-03_Coupe terrain et Construction Transversale bâtiment M2	20 téléchargements	
PC40-5-04_Coupe terrain et Construction Transversale bâtiment M3	18 téléchargements	
PC40-5-05 - PLAN DE NIVEAU RDB - BATIMENT M1	19 téléchargements	
PC40-5-06 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M1	21 téléchargements	
PC40-5-07 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M1	17 téléchargements	

PC40-5-07 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M1	17 téléchargements	
PC40-5-08_Plan de Niveau R+1 bâtiment M1	16 téléchargements	
PC40-5-09_Plan de Niveau R+2 bâtiment M1	16 téléchargements	
PC40-5-10_Plan de Niveau R+3 bâtiment M1	18 téléchargements	
PC40-5-11_Plan de Niveau R+4 bâtiment M1	16 téléchargements	
PC40-5-12_Plan de Niveau R+5 bâtiment M1	16 téléchargements	
PC40-5-13_Plan de Niveau R+6 bâtiment M1	16 téléchargements	
PC40-5-14_Plan de Niveau R+7 bâtiment M1	17 téléchargements	
PC40-5-15_Plan de Niveau Toiture bâtiment M1	17 téléchargements	
PC40-5-16_Plan de Niveau RDB bâtiment M2	18 téléchargements	
PC40-5-17_Plan de Niveau RDC bâtiment M2	18 téléchargements	
PC40-5-18_Plan de Niveau R+1 bâtiment M2	17 téléchargements	
PC40-5-19_Plan de Niveau Toiture bâtiment M2	18 téléchargements	
PC40-5-20_Plan de Niveau RDB bâtiment M3	15 téléchargements	
PC40-5-21 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M3	15 téléchargements	
PC40-5-22 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M3	15 téléchargements	
PC40-5-23_Plan de Niveau R+1 bâtiment M3	16 téléchargements	
PC40-5-24_Plan de Niveau R+2 bâtiment M3	15 téléchargements	
PC40-5-25_Plan de Niveau R+3 bâtiment M3	14 téléchargements	
PC40-5-26_Plan de Niveau R+4 bâtiment M3	14 téléchargements	
PC40-5-27_Plan de Niveau R+5 bâtiment M3	14 téléchargements	
PC40-5-28_Plan de Niveau R+6 bâtiment M3	14 téléchargements	
PC40-5-29_Plan de Niveau R+7 bâtiment M3	14 téléchargements	
PC40-5-30_Plan de Niveau Toiture bâtiment M3	16 téléchargements	
PCA1 - autorisation propriétaire		
PCA1 Autorisation du propriétaire	23 téléchargements	
PCA2-PCA3		
PCA2-02 - PLAN DE NIVEAU RDB	20 téléchargements	
PCA2-03 - PLAN DE NIVEAU RDC	16 téléchargements	
PCA2-04 - PLAN DE NIVEAU RDC - COORDINATION	14 téléchargements	
PCA2-05 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE	14 téléchargements	
PCA2-06_Plan de Niveau R+1	15 téléchargements	
PCA2-07_Plan de Niveau R+2	14 téléchargements	
PCA2-08_Plan de Niveau R+3	15 téléchargements	
PCA2-09_Plan de Niveau R+4	15 téléchargements	
PCA2-10_Plan de Niveau R+5	15 téléchargements	
PCA2-11_Plan de Niveau R+6	15 téléchargements	
PCA2-12_Plan de Niveau R+7	15 téléchargements	
PCA2-13_Plan de Niveau R+8	15 téléchargements	
PCA3-01 - PLAN DE NIVEAU RDB - BATIMENT M1	15 téléchargements	
PCA3-02 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M1	13 téléchargements	
PCA3-03 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M1	15 téléchargements	


PCA3-04_Plan de Niveau R+1 batiment M1	14 téléchargements	
PCA3-05_Plan de Niveau R+2 batiment M1	13 téléchargements	
PCA3-06_Plan de Niveau R+3 batiment M1	13 téléchargements	
PCA3-07_Plan de Niveau R+4 batiment M1	13 téléchargements	
PCA3-08_Plan de Niveau R+5 batiment M1	13 téléchargements	
PCA3-09_Plan de Niveau R+6 batiment M1	13 téléchargements	
PCA3-10_Plan de Niveau R+7 batiment M1	15 téléchargements	
PCA3-11_Plan de Niveau RDB batiment M2	14 téléchargements	
PCA3-12_Plan de Niveau RDC batiment M2	12 téléchargements	
PCA3-13_Plan de Niveau R+1 batiment M2	14 téléchargements	
PCA3-14_Plan de Niveau RDB batiment M3	12 téléchargements	
PCA3-15 - PLAN DE NIVEAU RDC - BATIMENT M3	13 téléchargements	
PCA3-16 - PLAN DE NIVEAU RDC MEZZANINE - BATIMENT M3	15 téléchargements	
PCA3-17_Plan de Niveau R+1 batiment M3	13 téléchargements	
PCA3-18_Plan de Niveau R+2 batiment M3	12 téléchargements	
PCA3-19_Plan de Niveau R+3 batiment M3	15 téléchargements	
PCA3-20_Plan de Niveau R+4 batiment M3	13 téléchargements	
PCA3-21_Plan de Niveau R+5 batiment M3	12 téléchargements	
PCA3-22_Plan de Niveau R+6 batiment M3	13 téléchargements	
PCA3-23_Plan de Niveau R+7 batiment M3	15 téléchargements	

DOC 10

L'ensemble des Avis des services consultés du PC 92012 21 00 51 pour le LOT 1

0 Avis services PC 21 0051 Lot 1	23 téléchargements	
6 Avis Véolia PC 21 0051	16 téléchargements	
8 Avis IDEX Lot 1	15 téléchargements	
5 Avis Bur Environnement Lot 1	20 téléchargements	
7 Avis Orange Lot 1	15 téléchargements	
3 Avis Sous-Com Acc Lot 1	16 téléchargements	
4 Avis GPSO Lot 1	21 téléchargements	
2 Avis ERP Lot 1	21 téléchargements	
1 Avis ABF Lot 1	25 téléchargements	
9 Avis Direction de l'Eau Lot 1	17 téléchargements	

L'ensemble des Avis des services consultés du PC 92012 21 00 52 pour le LOT 2

0 Avis services PC 21 0052 Lot 2	21 téléchargements	
1 Avis ABF Lot 2	31 téléchargements	
2 Avis ERP Lot 2	19 téléchargements	
3 Avis Sous-Com Acc Lot 2	19 téléchargements	
4 Avis PIRIN Lot 2	19 téléchargements	
5 Avis GPSO Lot 2	19 téléchargements	
6 Avis Bur Environnement Lot 2	17 téléchargements	
7 Avis Véolia Lot 2	15 téléchargements	
8 Avis Orange Lot 2	19 téléchargements	

9 Avis IDEX Lot 2

16 téléchargements



10 Avis Direction de l'Eau Lot 2

18 téléchargements



11 Avis Enedis Lot 2

16 téléchargements



Annexe 8 – Registre des remarques déposées.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 1 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 13:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le jardin est toujours positionné côté Meudon/Issy au détriment des habitants de Boulogne Billancourt

Sachant qu'un espace vert est déjà en place côté Meudon/Issy...

Pourquoi ne pas mettre un peu de vert côté Boulogne... Ou a minima équilibrer le tout .

Email : nonlrobot77@gmail.com

Numéro : 2 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 15:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La question d'y développer autant d'espace de bureaux à l'heure où le télétravail se démocratise et les entreprises revoient à la baisse leur besoins me semble importante et mérite réflexion. Ce projet ne me parait plus en phase avec la tendance actuelle.

Aussi, la vue depuis Boulogne sur cette muraille de béton me semble être un choix esthétiquement discutable. Privilégions les espaces verts, la ville en manque cruellement.

Code postal : 0

Numéro : 3 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 16:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où l'immobilier de bureau est en berne, et risque de continuer à l'être, quel intérêt de créer de nouveaux espaces ? Pourquoi un projet sans âme ? Même en le végétalisant, la zone rive de seine n'a déjà pas d'âme... d'autant que la zone est irrespirable pour les riverains. Des pics de pollution constants avec la N118 à proximité. Le Pont de Sèvres est une tannée. Laissez-nous respirer, c'est ça qui nous importe ! Créez des zones agréables, plantez des arbres et si vous voulez dynamisez la zone, créez des logements ou des magasins solidaires, ça c'est l'air du temps ! En espérant que nos avis seront entendus.

Nom : BONET
N° de rue : 15
Code postal : 92310

Email : Alexandra.bonet@hotmail.fr
Rue : GRANDE RUE
Ville : SEVRES

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 4 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 16:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Plusieurs arguments plaident en défaveur de ce projet :

- Inutilité de construire de nouveaux bureaux dans le secteur alors que de nombreuses surfaces sont déjà inoccupées sur le Trapèze, et que la tendance au télétravail s'accroît mois après mois entraînant une diminution des besoins de surfaces pour les entreprises.

- Nécessité d'augmenter la quantité de surfaces végétalisées pour aider à lutter contre les effets du réchauffement climatique, et notamment l'effet "îlot de chaleur" très présent dans le secteur fortement urbanisé du Trapèze.

- Importance de ne pas sur-densifier le quartier du Trapèze qui l'est déjà, et qui doit voir arriver dans les prochains mois plusieurs grosses infrastructures supplémentaires : musée/hôtel/cinéma sur la pointe amont de l'île Seguin, 4 immeubles dont IGH sur l'îlot D5, palais des sports, avec les nuisances en termes de travaux que cela implique.

En conclusion, une gestion raisonnée et prévoyante des ressources exigerait plutôt la végétalisation de ces terrains pour le bien de tous, riverains de Boulogne, Meudon et Issy. Cela représenterait un investissement plus sûr pour la qualité de vie et la santé de nos concitoyens sur le long terme.

Email : vincorporated@yahoo.fr
Code postal : 92100

Rue : PLACE CORNEILLE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 5 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 17:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les projets se succèdent et se ressemblent depuis bientôt 15 ans, mais le dernier faisant l'objet de cette consultation brille par son obsolescence et son inutilité, à l'heure du télétravail et de la crise de l'immobilier de bureau (il suffit de voir le nombre de bureaux à louer dans notre ville...). Que peut apporter ce projet aux Bouloonnais alors qu'ils sont une minorité à avoir la chance de travailler sur leur lieu de vie (17 000 selon <https://www.boulognebillancourt.com/ma-ville/histoire-et-patrimoine/donnees-generales>) ? Notre ville aurait plutôt besoin d'un poumon vert au sud, de logements, de commerces accessibles, d'aménagements sûrs des quais de Seine (dignes de ceux réalisés chez nos voisins d'Issy). Boulogne-Billancourt est une ville agréable grâce aux efforts des équipes municipales, ne gâchons pas plus son avenir et son image dans un projet dispendieux et incertain.

Code postal : 0

Email : melmo92100@protonmail.com

Numéro : 6 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 18:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation
1 pourquoi encore construire des bureaux alors qu'il y a plein de bureaux vides et que le télé-travail se développant il y aura moins besoin de bureaux
2 Cette situation au milieu de la Seine mérite mieux que l'architecture proposée type "cage à poules".

Cet ensemble en bordure de la Seine Musicale doit recevoir une architecture remarquable et aérée et non ces cubes pataux.

Nom : ARGENSON
N° de rue : 13
Code postal : 92190

Email : argenson.alain@wanadoo.fr
Rue : DE LA ROUE
Ville : MEUDON

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 7 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 18:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Observation
1 pourquoi encore construire des bureaux alors qu'il y a plein de bureaux vides et que le télé-travail se développant il y aura moins besoin de bureaux
2 Cette situation au milieu de la Seine mérite mieux que l'architecture proposé type "cage à poules".

Cet ensemble en pendant de la Seine Musicale doit recevoir une architecture remarquable et aérée et non ces cubes pataux.

Nom : ARGENSON
N° de rue : 13
Code postal : 92190

Email : argenson.alain@wanadoo.fr
Rue : DE LA ROUE
Ville : MEUDON

Numéro : 8 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 19:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le dossier semble cohérent et bien plus vert que les précédents. On aimerait bien un grand parc à la place de bureaux, mais il faut être réaliste et admettre qu'au vu des couts engendrés ce n'est pas possible. Ce projet a le mérite de développer des espaces de vie accessible avec commerces et restauration, entre les 2 sites d'activité que sont la seine musicale et le futur cinéma/fondation émerige.
J'apprécie particulièrement la présence de proposition des station velib, afin de permettre les circulations douces.

Nom : BOURDIN
N° de rue : 13
Code postal : 92190

Email : alex.bourdin@live.fr
Rue : RUE DE LA VERRERIE
Ville : MEUDON

Numéro : 9 Date de dépôt : 19/01/2022 Heure de dépôt : 20:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ou se trouve le lien permettant de participer à cette consultation?
merci de me l'adresser.

Code postal : 0

Email : mervaille.jacqueline@orange.fr

Numéro : 10 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 00:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'accès au site et la consultation des différents documents sont particulièrement difficiles voir impossibles.

Code postal : 0

Numéro : 11 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 11:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans les années 70 l'actuel parc de l'île Saint Germain est né grâce au combat de ses élus contre l'Etat qui souhaitait y créer le port autonome de Paris. Après l'aménagement du Trapèze déjà très dense, l'île Seguin mérite autre chose qu'un n ième projet de bétonisation pour des bureaux qui deviennent anachroniques. Combien de m² vides, incidence sur la circulation, espaces verts alibis à un projet qui va aggraver l'impact sur l'environnement et la qualité de vie des riverains.

Code postal : 0

Email : plemincep@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 12 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 12:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Prétendre que ce projet rend l'île Seguin plus verte est une honte!
120 000 m2 de bureaux et 2 ha de stationnement, à comparer avec le 1,5 ha misérable petit jardin public (qui en plus est en pente). C'est triste pour les générations futures...

Code postal : 0

Numéro : 13 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 14:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Le projet doit être revu complètement:

- Dans son sens économique: créer >100.000 m2 de bureaux n'a aucun sens vu les prévisions actuelles d'évolution du marché immobilier d'espaces de bureaux. Les bureaux existants peinent à être remplis et ajouter des nouveaux espaces augmentera l'offre sur le marché et donc la chute des prix. A titre exemple: j'ai déménagé de locaux le printemps dernier, on m'offrait 2 ans de loyer à Velizy et 3 ans à la Defense!

NB: ce n'est pas un contexte actuel de court terme, c'est la nouvelle tendance.

- Dans son sens logistique et pratique: les structures de transport actuelles et prévues ne sont pas adéquates pour absorber autant de bureaux (heureusement ils ne vont pas facilement être occupés)

- Dans son importance pour la commune: Boulogne ne manque pas de bureaux, elle manquera toujours d'argent mais un projet sans succès n'en rapportera pas comme espéré et le Sud-Ouest de Boulogne manque cruellement d'espaces verts. Il suffit de voir chaque épisode de fortes chaleurs comment les esplanades en béton deviennent... La valeur d'un espace vert sur l'île Seguin comptera plus on long terme.

Code postal : 0

Email : jacquesbittar@yahoo.com

Numéro : 14 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 17:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le télétravail partiel est apprécié par de nombreux collaborateurs et rend la construction de nouveaux bureaux très discutable.
Un parc public, sur le modèle de celui de l'île Saint-Germain, répondrait aux attentes de plus en plus d'habitants aspirant à trouver près de chez eux un espace naturel et sain.

Je suis contre ce projet car il est archaïque, ancré dans le XXème siècle, et n'est en rien novateur tant il ignore les aspirations et tendances du XXIème siècle.

Je crains hélas que l'âge et la pensée conservatrice de nos décideurs ne les rendent aveugles à ces nouveaux courants de fond et qu'il faille attendre l'émergence de nouvelles générations pour voir enfin Boulogne verdier et se dédensifier.

Si ce projet se fait, nous aurons rater une occasion rare de réussir une reconversion industrielle pour le bénéfice de tous.

Nom : GARCIA
N° de rue : 13
Code postal : 92100

Email : garcia.phil@hotmail.fr
Rue : RUE D'ISSY
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 15 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 18:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je souscris à tout ce qui est déjà observé. C'est du bon sens de refuser de surélever cette île de boursouflures de 10 étages sans valeur architecturale.
On attend des espaces verts, des jardins de « babylone » (on a de l'eau tout autour, il faut en profiter) et des constructions peu élevées et de qualité (par exemple style Eiffel en verre, brique et acier) Cette île doit être belle en plus d'être un havre de fraîcheur , un lieu privilégié qui nous plaît mais surtout pas pour télé travailler.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : BEDEL
N° de rue : 1 QUINQUIES
Code postal : 92190

Email : Anne.bedel@gmail.com
Rue : BASSE DE LA TERRASSE
Ville : MEUDON

Numéro : 16 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 22:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne comprends pas le besoin de vouloir encore construire des immeubles de bureau alors qu'il y a énormément de surfaces disponible et qu'avec la pandémie, le besoin de bureau évolue.

Code postal : 0

Email : vincent.bach@free.fr

Numéro : 17 Date de dépôt : 20/01/2022 Heure de dépôt : 23:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux bureaux et aux constructions monumentales sur l'île.
Une végétalisation et encore mieux un parc naturel seraient parfaits !
Déjà beaucoup d'immeubles dans le quartier et la Seine doit rester naturelle pour une vraie mise en valeur. Il est préférable de favoriser la promenade et la culture avec la Seine musicale déjà existante.

Code postal : 0

Email : karine.badin@free.fr

Numéro : 18 Date de dépôt : 21/01/2022 Heure de dépôt : 14:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non à la construction de bureaux sur l'île Seguin, projet d'un autre âge !

La crise sanitaire a redistribué les cartes en favorisant le télétravail, et les immeubles de bureaux sont déjà nombreux voire inutilisés à Boulogne.

Oui à un parc, qui ne gâcherait pas la vue sur les coteaux (encore un peu boisés) de Meudon, depuis Boulogne. La vue

Oui à de la verdure , enfin! dans une ville qui se densifie de plus en plus malheureusement et qui perd son patrimoine et son esprit banlieue.

Boulogne se vante d'être une ville accueillante pour les familles, un parc près de la ZAC fortement urbanisée et peuplée, dans un quartier délaissé, avec ferme, jardins partagés, cultures, permettrait à tous de profiter d'espaces verts.

Oui pour du vert, des arbres, des oiseaux, des chemins sous les bois, du bon air , des bancs, des fleurs , près des quais de Seine , un jour aménagés.

Non, à l'urbanisation de cette île.

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 19 **Date de dépôt :** 21/01/2022 **Heure de dépôt :** 15:23 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je ne peux que souscrire et reprendre les commentaires déposés. Des tours de bureaux est un non-sens à l'heure du télétravail généralisé et au vu de 'la quantité accablante de bureaux vacants dans le quartier. A l'heure de l'urgence climatique, comment sacrifier ainsi l'un des rares espaces de nature restants ? L'entreprise Bouygues se veut très engagée sur les enjeux environnementaux. Une certaine cohérence dans leurs projets serait de mise... Je crains que ces tours ne gâchent tout simplement tout ce qui rend aujourd'hui le quartier du trapèze si agréable à vivre. Pourquoi mettre en péril l'équilibre du quartier avec encore plus de densité, encore plus de circulation et donc encore plus de pollution, ? Quelle image veut-on donner de boulogne billancourt ? Une ville qui reste dans le modèle dépassé ou une ville tournée vers l'avenir et le bien-être durable ? Si c'est bien la ville préférée des familles, sachez que les familles ont besoin plus que jamais d'espaces de nature ! En espérant que la santé des citoyens primera sur 'es intérêts purement financiers.

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 20 Date de dépôt : 21/01/2022 Heure de dépôt : 15:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cet ensemble immobilier assure de manière plutôt agréable par la variété de ses formes et ses ouvertures la continuité du bâti entre la Seine musicale et le futur pôle artistique et culturel d'Emerige. Lors de réunions de concertation les années précédentes avec la SAEM Val de Seine, la comparaison a souvent été faite avec la continuité que présente l'aspect bâti de l'île Saint Louis et aussi l'exemple à ne pas suivre qui est celui des disproportions du bâti dans l'île de la Jatte (à Neuilly sur Seine mais aussi l'allée Claude Monet à Levallois Perret). A la différence de ce qui est proposé sur l'île Seguin, la barre rectiligne et massive à Levallois donne de plain pied sur l'allée Claude Monet d'un côté et sur une promenade haute arborée côté fleuve. Celle-ci domine une promenade basse au niveau de l'eau et qui a été remarquablement traitée de manière paysagère pour retrouver un aspect proche du naturel aux berges. Rien de tout cela sur les berges de l'île Seguin où la promenade basse, corsetée par les palplanches et les risbermes de béton, se déroulera le long des murs aveugles et plutôt tristes du parking. De plus si on en croit le dossier, une rampe pour les voitures descendra jusqu'à cette promenade basse depuis l'esplanade de la Seine Musicale. Pour aller où? Conflit piétons-voitures?

Le traitement des rez-de-chaussée des immeubles est important car cette relation entre ce qui relève du public et ce qui relève du privé détermine toute la qualité du ressenti au niveau de l'espace public. Des bâtiments de belle qualité mais qui n'offrent au rez-de-chaussée que des espaces techniques, de service ou d'entrée de parking ou de garage nuisent complètement à tout caractère urbain et peuvent détruire son attractivité, surtout si en plus ils sont enfermés derrière des grilles (les grilles avec digicodes ont malheureusement "fleuri" à Boulogne sur le Trapèze, bloquant tout passage public).

L'un des exemples les plus flagrants est le quai Eric Tabarly à Clichy où les nouveaux immeubles n'offrent côté Seine que des grilles et des entrées de service, faisant du quai une simple voie de passage où on ne s'attarde pas. On est bien loin du charme des quais de l'île Saint Louis qui, même s'ils sont surtout minéraux, n'en ont pas moins beaucoup de charme propre à Paris. Le ressenti de l'espace réside pour beaucoup dans le traitement des détails d'aménagement et dans la qualité appropriée des matériaux (les quais resteront-ils de simples parois bétonnées?). Il ne suffit pas de dessiner une place pour qu'elle soit belle : la réalité sur le terrain peut être tout autre que celle qu'on imaginait : la grand'place centrale de Boulogne Billancourt avec son cratère est bien moins attirante que la place Georges Pompidou aménagée sur les anciens terrains Citroën à Levallois Perret...Espérons que les rez-de-chaussée des bâtiments prévus de part et d'autre de l'allée centrale de l'île Seguin apporteront bien cet aspect convivial et chaleureux tel qu'imaginé dans les dessins présentés dans le dossier, car il y a parfois de la distance entre les dessins d'architecture et la réalité...

Le bois, la terre cuite et les lignes de balcon sont plutôt agréables par rapport à l'aspect traditionnel des immeubles de bureaux et traduisent un sentiment d'ouverture sur le paysage. Par contre, pour qui les terrasses seront-elles accessibles quand ce sera le cas? Les usagers des bureaux ou le grand public? Prévoir des terrasses accessibles peut être séduisant pour un architecte. Mais les contraintes de la réalité peuvent être différentes. Jean Nouvel avait prévu que les toitures de la Philharmonie Porte de Pantin seraient accessibles. Elles ne l'ont jamais été pour des raisons de sécurité et de manque de personnel. Pour la Seine Musicale, les toitures ne sont qu'épisodiquement accessibles (il n'y a d'ailleurs aucun horaire affiché !...)

Et un peu de charme insulaire ne serait pas désagréable île Seguin: je pense à la guigette Le petit Poucet créée en surplomb des berges île de la Jatte à Levallois ou encore Les pieds dans l'eau, guinguette île de la Jatte appréciée notamment par le réalisateur Claude Sautet...

Lionel Favier, Neuilly sur Seine, usager des transports (je regrette l'abandon du projet de tramway digne de ce nom) et cycliste.

Nom : FAVIER
N° de rue : 92
Code postal : 92200

Email : lionel.favier@wanadoo.fr
Rue : PERRONET
Ville : NEUILLY SUR SEINE

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 21 Date de dépôt : 21/01/2022 Heure de dépôt : 15:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

En tant que riverain, j'ai pris connaissance du projet d'urbanisation massive de l'Ile Seguin et de son ilot associé. Je le trouve choquant. L'ampleur du projet et par son contenu ne répond en aucun cas aux attentes d'une meilleure qualité de vie du quartier des habitants et au contraire va l'aggraver:

- Ce chantier va générer de nombreuses nuisances dont accroissement du trafic et du bruit qui ne cesseront pas une fois les tours construites.
- L'ensemble de grande hauteur va défigurer durablement et significativement le paysage des communes, une barrière de béton obstruera la vue sur Meudon et les forêts des environs
- Boulogne-Billancourt est déjà densément peuplé, ses axes de transports sont saturés tant automobiles que métro, il n'y a pas besoin d'en ajouter! Le quartier va se retrouver congestionné. La qualité de l'air à Boulogne-Billancourt va continuer de se dégrader: pollution NOx, O3, PM <2.5 et j'en passe...
- Quelle pertinence y a t'il à ajouter des bureaux alors que la capitale en comprend de nombreux qui sont inoccupés?
- Ce projet énergivore tant dans sa construction que dans son utilisation ne répond en rien au défi du changement climatique et de préservation de la biodiversité auquel nous faisons face. Cela ressemble plutôt à un projet d'urbanisation massif des années 1970. L'objectif devrait tendre vers la déconcentration urbaine à l'allemande et le développement d'une véritable trame verte et bleue en Ile de France et le développement d'espaces verts communaux comme à Londres. On en est bien loin.... je comprend juste qu'il sera positif concernant le désendettement de la ville mais cela reste très insuffisant. Par conséquent, en l'état je suis opposé à ce projet.

Bien Cordialement

Nom : LETELLIER
N° de rue : 3
Code postal : 92100

Email : letellierfranck@yahoo.fr
Rue : AVENUE PIERRE GRENIER
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 22 Date de dépôt : 21/01/2022 Heure de dépôt : 15:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Pensons au bien être des bouloonnais. Arrêtons cette politique de densification "quoi qu'il en coute" associée à la vente aux promoteurs du foncier disponible. Les futures générations apprécieront elles de vivre entourées de béton ? Bien sûr tous les quartiers de Boulogne ne subissent pas cette densification de la même manière.. Il y a déjà trop de bureaux, beaucoup ne sont pas pleinement occupés et la Covid fera probablement évoluer durablement le télétravail, réduira le besoin de m² de bureau et renforcera l'aspiration des bouloonnais pour des espaces verts, dans le sud de la ville aussi. Quelle perspective de voir un mur de béton, vu de Boulogne, en lieu et place de la verdure des coteaux de Meudon ? Etonnant que ceci soit soutenu par les élus de Boulogne, qui en d'autres temps se sont battus contre l'extension du stade Roland Garros ? La cohérence m'échappe. Bien sûr, un projet d'une Ile Seguin verte, dédiée aux espaces verts et équipements sportifs, ferait reculer de quelques places la ville de Boulogne dans les classements des villes les moins endettées, mais en ferait peut être gagner en matière d'espaces verts et installations sportives; après tout quelle doit être la finalité : mieux vivre ou accumuler des réserves (lesquelles financent peut être pas toujours des projets indispensables). Léguons au futur une ville avec moins de béton, l'aménagement de l'Ile Seguin en est probablement la dernière occasion, ne la gâchons pas; nous en sommes redevables aux générations futures

Code postal : 0

Email : alexandre.lochner@orange.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 23 Date de dépôt : 21/01/2022 Heure de dépôt : 17:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne peux que confirmer la majorité des observations précédentes relatives à cette nécessité constante d'édifier des bureaux et des commerces avec parkings et sur une île qui plus est !!!! Qu'avons nous donc ce besoin de bétonner encore et encore alors que le monde du travail est en pleine évolution et que bons nombres de bureaux actuels de la ville sont vacants. Au bout de 30 ans nous en sommes toujours au même point et à quels coûts pour nous de projets avortés, alors que tant de travaux de rénovations de notre ville attendent de pouvoir être lancés (réfection des trottoirs par exemple). Même au point de vue culturel, quand nos regards se posent sur le château de Rothchild, ou du moins de ce qu'il en reste, il y a matière à réflexions, non ?.

La ville a une chance de pouvoir mettre en oeuvre un espace de verdure supplémentaire, indispensable, salvateur pour petits et grands en y créant peut-être des animations d'autrefois (guinguette ?).

Dans le projet présenté, la végétalisation des toitures fait preuve d'attractivité mais dont l'utilité reste incertaine, qui profiterait cette tentative écologique... le domaine privé marchand ou le domaine publique dans un environnement privé ?

La Seine Musicale, dont la raison d'être est certaine, présente néanmoins une forme esthétique trop massive de béton, pourrait bénéficier et être compensée d'une nature que finalement tout le monde espère.

Code postal : 0

Email : claudejean.munier@orange.fr

Numéro : 24 Date de dépôt : 21/01/2022 Heure de dépôt : 17:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant à Meudon, je suis toujours admiratif des perspectives que proposent les boucles de la Seine, vue de Paris, du Parc de St Cloud, de Sèvres, de Boulogne ou de Meudon. Ces perspectives sont de plus en plus rares. Les différentes simulations produites, présentant les volumes des constructions prévues, démontrent la disparition de ces perspectives.

Pour quoi faire? Des bureaux? Comment nos élus peuvent imaginer que leur rôle consiste à favoriser ce type de projet dans le contexte actuel de disparition des besoins de bureaux? Monsieur Baguet est-il prêt à laisser son nom comme étant le responsable de cette destruction?

Peu de gens se mobilisent contre ce projet compte tenu du caractère assez confidentiel - et abscons - de cette consultation. Je propose un référendum des habitants des villes joutant l'île Seguin (au minimum Boulogne, Sèvres et Meudon). Ces habitants (accessoirement électeurs!) seraient probablement très majoritairement opposés à ce projet.

Alain Pauchet

Nom : ALAIN PAUCHET
N° de rue : 11
Code postal : 92190

Email : alain_pauchet@yahoo.fr
Rue : RUE NOUVELLE
Ville : MEUDON

Numéro : 25 Date de dépôt : 21/01/2022 Heure de dépôt : 23:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Aucun intérêt d'ajouter encore et encore des bureaux inoccupés. Pourquoi densifier une île qui aurait pu être un havre de paix et de culture, un endroit où l'on viendrait se rafraîchir.

Des espaces de promenade, d'animation voir éventuellement de restauration le tout avec un parc naturel et des espaces sportifs. C'est cela que le gens du quartier attendraient d'un tel endroit. Regardez le monde qu'il y a sur l'île saint germain le we notamment. C'est bien cela que l'on attend d'une île sur la seine près de chez soi.

Il faut alléger, alléger et encore alléger l'urbanisation de cette île.

Email : ghregnier@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 26 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 07:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les bureaux vont devenir de plus en plus vides avec notre nouvelle approche au travail. L'avenir n'est plus dans ces locaux et d'ailleurs il y en a bien assez. Trop de béton qui cache tout, la nature doit prendre place. Un espace plein de verdure, un lieu de promenade avec des zones type piscine ou parcours sportifs serait plus plébiscité. On parle d'eco-quartier dans le trapèze, il faut vraiment aménager dans le respect de la nature.

Code postal : 0

Email : Virginie.faye1@orange.fr

Numéro : 27 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 15:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Tout ce béton pour un projet complètement en retard par rapport à de nouvelles façons de vivre et de travailler, quel gâchis pour ce rare îlot sur la Seine. Alors franchement NON.
En cherchant à attirer plus de monde et de voitures (Parkings de 700 places si j'ai bien compris) ce sera plus de pollution et il faudra assumer la contradiction d'interdire la circulation les jours de pic de pollution qui seront forcément plus nombreux.
On voit mal ce que vient faire le pauvre Vivaldi dans ce projet, à moins qu'il ne s'agisse d'un piètre marketing pour tenter de "verdir" ce projet à coups de 4 saisons.

Nom : LE ROUX
Ville : MEUDON

Email : jfleroux@gmail.com

Numéro : 28 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 16:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour ,

Le bien être n'est plus dans le beton de nos jours avec des structures toujours plus grandes et inutiles en emplacements bureaux de part la reorientation du travail a distance. Le bien être doit être orienté sur le sport .
Inspirez vous du grand complexe Marcel Bec réalisé a Meudon. Cela devrait contenter le manque d'equipement que les jeunes bouloonnais ont a faire face.

Bien a Vous
un habitant de Boulogne-Billancourt

Code postal : 0

Email : nicolas.jan@live.com

Numéro : 29 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 16:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je n'approuve pas ce nouveau projet car il ne répond ni aux besoins des habitants ni à ceux des entreprises :
• Par la densification de l'urbanisme qu'il propose, il participe d'une conception obsolète de l'urbanisme, préoccupation du siècle dernier, en opposition avec les nouveaux besoins des habitants des villes. Aujourd'hui, la population a besoin de verdure, non pas accrochée à des immeubles, mais sous forme de vrais espaces verts comme l'île Saint-Germain.
• La destination des bâtiments à des bureaux montre, encore une fois, le déphasage entre les concepteurs du projet et la réalité : les bureaux sont déjà en surnombre dans les Hauts de Seine et ne correspondent plus aux besoins des entreprises.

Esthétiquement, le projet propose de construire un mur entre Boulogne-Billancourt et les villes situées sur l'autre rive de la Seine. Même si le projet est plus léger que le précédent, il détruira définitivement les vues et le site les plus remarquables de la région. La simulation visuelle proposée par le promoteur est trompeuse envers le public car elle est vue de très haut (vue hélicoptère) ; une simulation vue depuis les berges de la Seine montrerait l'effet mur.

Mesdames et Messieurs les décideurs, s'il vous plaît, rejoignez notre époque, souciez-vous de la qualité de vie et de la santé de vos concitoyens. La sagesse est de renoncer aux constructions et de rendre l'île Seguin le plus possible à la nature.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : JEAN-MICHEL LEBRETON
N° de rue : 3
Code postal : 92190

Email : jm.lebreton@lebretons.net
Rue : ALEXANDRE GUILMANT
Ville : MEUDON

Numéro : 30 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 19:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce énième projet pour l'île Seguin fait encore une trop petite place aux zones naturelles. Le future parc devrait occuper une grande partie de l'île Seguin, mais en réalité il ne constituera qu'une petite partie de l'île.
Au lieu de ça, on propose certes des bâtiments moins hauts et avec un peu de verdure sur les toits et aux toutes dernières normes afin de faire croire aux gens que c'est écologique! Or il n'y a pas d'écologie et de respect de la nature si on artificialise les sols pour faire des bureaux, des commerces ou autres constructions dans une zone déjà dense en béton.
Je ne suis donc pas d'accord avec ce futur projet pour la partie centrale de l'île. Je préfère une partie centrale naturelle où on restaure la biodiversité et où la population pourra profiter de cette nature.

Code postal : 0

Email : isle.b@hotmail.fr

Numéro : 31 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 19:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour et merci pour cette concertation

Les demandes de permis de construire indiquent que le projet de Bouygues Immobilier comprend 5 056 m² de commerces et 1416 m² de « services public ou d'intérêt collectif ».

Le dossier d'information, certes volumineux et pas toujours facile à appréhender, contient peu d'informations relatives à la nature, l'affectation et la répartition de ces commerces, et je n'ai trouvé aucune indication sur la nature des « services public ou d'intérêt collectif ».

Ces informations peuvent pourtant intéresser le public et notamment les commerçants du Trapèze qui voient ainsi arriver une nouvelle concurrence dans un contexte plutôt morose.

L'article IV.2 de la pièce A 02 de l'étude d'impact qui consacre parcimonieusement quelques lignes à la description des « commerces et loisirs », mentionne la présence de commerces de détail (épicerie, fleuriste,...) qui pourraient selon leur taille nécessiter l'obtention d'une autorisation d'exploitation commerciale.

Dans le même article un « Nota » indique que l'autorisation éventuellement nécessaire serait demandée après délivrance du permis de construire, ce qui n'est pas conforme aux procédures réglementaires selon lesquelles cette autorisation, lorsqu'elle est nécessaire (ce qui pourrait être le cas), doit être obtenue préalablement à la délivrance du permis de construire et devrait le cas échéant être annexée au dossier de la présente concertation.

Pour éviter de jouer au chat et à la souris trop longtemps, pourrait-on :

- Avoir plus de précisions sur le programme commercial envisagé

- Savoir si une autorisation d'exploitation commerciale est effectivement nécessaire? Et

o le cas échéant, savoir pourquoi cette autorisation ne figure pas dans le dossier qui devrait normalement inclure tous les avis obligatoires?

o à défaut, savoir pourquoi ces commerces seraient exemptés de cette autorisation ?

Par avance, merci pour vos réponses (si possible par le canal de cette concertation, de façon à ce que vos réponses soient apportées avant le début de la période de recours des tiers).

Bien cordialement

J.M.L.

Boulogne-Billancourt

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 32 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 20:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Selon les formulaires Cerfa de demande de permis de construire, le programme de Bouygues Immobilier est constitué de bureaux, de commerces et de services (« services publics ou d'intérêt collectif »).

Par ailleurs, dans le Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt, l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°3 relative à l'île Seguin indique que :
« Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux /activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif ».

Quel « équipement sportif » viendra ainsi « compléter » le « programme mixte bureaux/activités » faisant l'objet des demandes de permis de construire déposées par Bouygues Immobilier ? Où sera-t-il implanté ?

R. Pascal
Boulogne-Billancourt

Code postal : 0

Numéro : 33 Date de dépôt : 22/01/2022 Heure de dépôt : 23:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je salue et plains le promoteur qui s'évertue à essayer de démontrer que son projet de 120000 m2 de bureaux, rend l'île Seguin plus verte que jamais, et apporte une réponse durable aux enjeux urbains et climatiques d'aujourd'hui. Il est coincé entre une programmation exigée par la Ville et son aménageur, et les recommandations très sensées de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Le promoteur nous livre ses réponses dans le document 8, sous forme de mémoire. Il a dû épuiser ses bureaux d'études, pour un très médiocre résultat, car les questions restent sans réponses convaincantes, malgré une langue de bois bien maîtrisée en « green washing ».

Pour ne pas ennuyer les éventuels lecteurs avec une liste rébarbative et technique de contre arguments, je me limite à donner un seul exemple :
Ecrire que la « la végétalisation sera massive » et que « la biodiversité sera favorisée » est un leurre. 500 arbres pour une île d'une superficie de 11,5 Ha, n'apparaît pas être une « végétalisation massive », alors même qu'il y aura un nombre de 40% de places de parkings de plus que d'arbres ! Quand à la faune, les 6 000 « homo sapiens » qui viendront sur l'île pendant la journée, n'apporteront pas de biodiversité particulière à une Ville qui en compte déjà 120 000 !

En fait, la programmation de 120 000 m2 de bureaux est non seulement une aberration urbanistique et écologique, mais elle devient une impasse immobilière. Le marché de l'immobilier d'entreprise traverse non pas une crise conjoncturelle avec ses hauts et ses bas, mais une crise structurelle, voire existentielle. Le télétravail est dorénavant inscrit dans la stratégie des entreprises. Le coronavirus n'a fait qu'accélérer ce processus irréversible. Comment vont réagir les investisseurs institutionnels, notamment les grandes compagnies d'assurance, quand elles constatent que leur parc de bureaux se vide avec de terribles conséquences sur la solidité de leurs bilans financiers ? Bouygues Immobilier prétend venir avec un utilisateur pour une partie du programme, mais ce dernier va vider un immeuble de capacité analogue dans la même intercommunalité. On peut aussi se poser la question du devenir de la pointe amont de l'île qui n'est pas encore construite, et qui comporte, en sus d'une galerie d'art, un grand immeuble de bureaux (encore !), un hôtel et des cinémas. Qui veut aujourd'hui acheter ces produits immobiliers ? Seule la galerie d'art contemporain semble compatible avec la « vallée de la culture » ! Mais où seront les crédits pour la financer ?

En réalité, la seule justification de cette opération « Vivaldi » est de combler le déficit de la Zac. La Ville et son aménageur n'ont jamais eu de vision pour l'île Seguin, ils naviguent à vue au gré d'opportunités plus ou moins douteuses. Combien de temps perdu et combien de frais financiers ? Avait-on besoin de construire tous ces ponts qui coûtent une fortune ? avait-on besoin de bétonner les berges de l'île ? avait-on besoin de dépenser des sommes pharaoniques en études diverses et variées ? avait-on besoin de s'obstiner sur un mono-programme de bureaux ? Alors qu'il suffirait de planter un Parc arboré pour le bonheur des promeneurs et de leurs enfants, ... et d'un peu d'ingéniosité pour le financer.

En effet, tout n'est pas joué. La Ville a les moyens de résorber ce déficit, en ne construisant pas un stade de basket à 70 millions d'euros sur l'îlot V de la Zac, en valorisant autrement les droits à construire potentiels sur ce même îlot, en augmentant la proportion de logements sociaux pour respecter la loi SRU et éviter de payer à l'Etat des millions d'indemnités, en fléchissant les investissements du département vers des projets durables (comme le cofinancement d'un parc départemental sur l'île Seguin) plutôt qu'élargir à 2 fois 2 voies la RD1 vers Paris qui n'en peut plus des voitures, en vendant l'équipe professionnelle de basket qui a été achetée à l'ancien maire de Levallois et qui coûte chaque année les salaires non négligeables des coaches et des sportifs, etc...

Il faut ici bien comprendre les responsabilités de chacun : le promoteur ne fait que suivre les règles du PLU, établies par la Ville et son aménageur. Le promoteur a beau demander à son architecte de peindre en vert tous les balcons et terrasses, il n'en reste pas moins que 700 places de parkings en sous-sol, c'est 2 Ha de béton au détriment de la pleine terre, et que le misérable petit parc public de 1,5 Ha en pente, se sentira bien seul à côté de 12 Ha de bureaux ! La Ville et son aménageur portent la responsabilité de la programmation qui est devenue inadéquate et monstrueuse.

Mais l'Etat porte aussi une responsabilité. Elle est loin l'époque où Michel Rocard, alors premier ministre, voulait faire du site de Renault une opération d'intérêt national. Aujourd'hui le Préfet de Région délivre un agrément 120 000 m2 de bureaux sur un seul site de l'Ouest parisien (et pas n'importe lequel : une île emblématique de la Seine entre Paris et le Bois de Boulogne) et, qui plus est, à un seul opérateur. On peut se poser la question de savoir qu'est devenue la logique territoriale pour rééquilibrer logements/bureaux entre l'Ouest et l'Est parisien ? Sans compter le sujet de la carence en logements sociaux de Boulogne. Pour délivrer son agrément, l'Etat a fait pression sur la Ville pour qu'elle s'engage à développer de nouveaux logements, alors qu'elle est déjà sur-densifiée et qu'elle étouffe par son manque d'espaces verts. Par ailleurs, « cramer en un coup » 120 000 m2 d'agrément va assécher pendant de nombreuses années, d'autres potentialités qui pourraient être utiles pour accompagner le développement d'entreprises déjà sur place. Comme on le voit, la construction des bureaux sur l'île implique des conséquences néfastes bien au-delà de l'île.

Enfin, on peut s'inquiéter de la nouvelle procédure dématérialisée d'enquête publique. Le commissaire enquêteur a disparu, et l'autorité qui va faire le rapport d'enquête, est la même qui va délivrer les permis de construire ! Je lui souhaite, sans y croire beaucoup, la plus grande impartialité...

En conclusion, la programmation de l'île est devenue complètement obsolète et doit être reprise complètement pour tenir compte des vrais besoins des habitants, et des enjeux écologiques en cohérence avec le nouveau plan climat de GPSO en cours d'élaboration. Une réorientation de la politique budgétaire de la Ville permettrait d'équilibrer l'opération.

François THELLIER, habitant de Boulogne-Billancourt

Email : francois.m.thellier@gmail.com

Numéro : 34 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 00:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
J'ai pris connaissance du nouveau projet. Cela va dans le bon sens (moins de béton) mais est loin d'être suffisant. Il y a beaucoup de logements et de bureaux à Meudon, Boulogne et Issy les Moulineaux où j'habite (limite Meudon). L'île Saint-Germain comme espace vert ne suffit plus.
Ce que je demande : faire de l'île un grand espace vert avec pourquoi pas un petit musée Renault (ce qui avait été fait de manière éphémère était très bien). Pourrait aussi avoir quelques guinguettes populaires. Mais plus aucune construction d'immeubles ou de bureaux. Merci

Code postal : 0

Email : Marie-Paule.elluard@wanadoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 35 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 15:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Relevé d'inexactitude :

Dans le mémoire de réponse (pièce A-08) le promoteur indique page 6 que « le Comité de suivi de l'île Seguin a émis un avis favorable sur le projet qui e'te' rendu public par la voie d'un communiqué de son Président ci-après retranscrit. »

Outre le fait que ce Comité n'a aucune compétence, ni autorité pour émettre un avis, il faut signaler qu'une des associations signataires Val de Seine Vert, sous la plume de Frédéric Puzin, a fait l'objection suivante dans la revue de la même association, et aussi publiée sur son site internet à l'adresse : <http://valdeseinevert.org/lile-seguin-et-apres/>

Voici un extrait de cette publication :

« Le président du comité de suivi, Pierre Gaborit, désigné par le maire de Boulogne-Billancourt, a cru pouvoir affirmer dans un communiqué que « Le Président et les membres du comité de suivi ont marqué leur vive satisfaction pour les améliorations apportées par ce nouveau projet par rapport à tous les projets précédents car non seulement il prend en compte très favorablement les remarques qu'ils ont émises précédemment et les observations recueillies lors des enquêtes publiques, mais va de surcroît au-delà des prescriptions de l'OAP figurant au PLU. »

Val de Seine Vert ne marque pas sa « vive satisfaction ». Ce projet marque une nouvelle étape vers moins d'artificialisation, mais l'ensemble de l'île sera bétonné, hormis une superficie vraiment très faible. Qu'il y ait du bois, de la terre cuite, des jolies plantes, c'est ce qu'on appelle de l'habillage. Nous avons signé un accord transactionnel qui est ici en partie respecté, c'est tout ce que nous constatons. »

Par conséquent, que le promoteur fasse croire que le Comité de Suivi a émis un avis favorable est inexact et tendancieux.

Code postal : 0

Email : francois.m.thellier@gmail.com

Numéro : 36 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 17:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

encore du béton...

les bureaux de la colline à saint cloud sont vides et tristes à mourir,

mettez un coup de neuf là-bas et créez un espace culturel et naturel ici!

Code postal : 0

Email : florentportalier@gmail.com

Numéro : 37 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 17:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore et toujours du béton, des immeubles de bureaux qui resteront vides, , avec l'évolution du télétravail, il va y avoir dans les années à venir des m² disponibles . Un projet qui ne répond pas aux attentes des habitants dont les politiques se moquent éperdument. J'espère que le maire de Boulogne ne sera pas réélu et sanctionnés par ses administrés pour ces projets qui ne vont pas dans le bon sens et manque de bon sens ! Plus d'embouteillage, de pollution, pas de logement. Quel gâchis . Projet scandaleux. Les habitants souhaitent conserver le peu d'espaces verts qui leur reste.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : floboissy@numericable.fr

Numéro : 38 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 18:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant et résidant à Boulogne Billancourt, quartier du trapèze, depuis 2009, je m'oppose à ce projet car :
-c'est une aberration économique de construire 110 000 m2 supplémentaires de bureaux alors que des milliers de m2 de tertiaire sont actuellement inoccupés dans Boulogne
-au centre d'une île de 11,5 hectares de n'offrir qu'un petit parc public d'1,5 hectares aux usagers,
-de dénaturer le grand paysage de ce méandre remarquable des boucles de Seine entre Paris et la Défense comme le montre l'avis MRAE du 16/12/2021
Pourquoi s'obstiner à tant construire sur une île dont la vocation serait d'adopter le même parti d'aménagement que ce qui a été fait il y a 40 ans pour sa voisine, l'île Saint-Germain avec un parc départemental de 12 Ha qui est très fréquenté par les habitants de Boulogne et Issy-les - Moulineaux.

Nom : ERIC SUISSE DE SAINTE CLAIRE
N° de rue : 57
Code postal : 92100

Email : ericsuisse@wanadoo.fr
Rue : RUE MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 39 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 18:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant et résidant à Boulogne Billancourt, quartier du trapèze, depuis 2009, je m'oppose à ce projet car :
-c'est une aberration économique de construire 110 000 m2 supplémentaires de bureaux alors que des milliers de m2 de tertiaire sont actuellement inoccupés dans Boulogne
-au centre d'une île de 11,5 hectares de n'offrir qu'un petit parc public d'1,5 hectares aux usagers,
-de dénaturer le grand paysage de ce méandre remarquable des boucles de Seine entre Paris et la Défense comme le montre l'avis MRAE du 16/12/2021
Pourquoi s'obstiner à tant construire sur une île dont la vocation serait d'adopter le même parti d'aménagement que ce qui a été fait il y a 40 ans pour sa voisine, l'île Saint-Germain avec un parc départemental de 12 Ha qui est très fréquenté par les habitants de Boulogne et Issy-les - Moulineaux.

Nom : ERIC SUISSE DE SAINTE CLAIRE
N° de rue : 57
Code postal : 92100

Email : ericsuisse@wanadoo.fr
Rue : RUE MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 40 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 18:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'île Seguin est un lieu emblématique et historique , et a surtout vocation par sa situation et sa taille à être un pôle de rencontre et d'activités.
L'île est longue et étroite et ne permet pas de prévoir des espaces verts de la taille du parc Saint Germain.
Ce projet ne permet pas non plus de résoudre toutes les questions d'urbanisme de Boulogne, en particulier les questions du logement: notamment le manque de logements sociaux et le manque d'offre de logements neufs (qui serait le bon levier pour faire baisser le prix de l'immobilier)
Il faut évidemment traiter ces questions du logement sur Boulogne mais bien au delà du projet de l'île Seguin.
Ce projet ne répond donc pas à toutes les attentes, mais est un compromis plus satisfaisant que les projets précédents: plus d'espaces verts face à Meudon , moins de hauteur des parties bâties.
A ce stade le risque principal est de la remettre totalement en cause d'engager un nouveau blocage et un retard de plusieurs années.

En conservant le projet et le planning on peut toutefois souhaiter quelques infléchissements

- Favoriser l'installation d'entreprises innovantes sur le site et offrir des outils à un pôle de compétitivité: salles de réunion , locaux techniques.
- Ne pas oublier des panneaux photovoltaïques sur les toitures à l'image de la Seine Musicale et la généralisation des bornes de charge dans les parkings
- Favoriser la promenade du bord de Seine

Jean-François SIMON habitant de Boulogne-Billancourt et ancien Renault

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : SIMON
N° de rue : 6
Code postal : 92100

Email : jeanfrancois.simon7@free.fr
Rue : NINA BERBEROVA
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 41 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 18:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous voilà donc revenus dans les années 1960, lorsque les urbanistes de l'époque imaginaient le quartier de la Défense, en construisant des bureaux, des centres commerciaux et des espace permettant seulement d'aller des uns aux autres.
Mais nous sommes 60 ans plus tard.
Les bureaux vont être de moins en moins utilisés, les entreprises sont bien trop contentes d'alléger leurs charges de frais immobiliers conséquents en recourant au télétravail.
Les locaux commerciaux bien moins nécessaires puisque les achats se font de plus en plus par le Net. Les commerçants du centre ville peuvent en parler
Les constructions de plus en plus néfastes puisqu'on sait que les zones immobilières denses créent autant de zones de chaleur de plus en plus invivables avec le réchauffement climatique. Surtout qu'on envisage sûrement des systèmes de climatisation qui vont rejeter la chaleur à l'extérieur des immeubles.
Où va-t-on?
Ce dont les Boulonnais ont besoin, c'est d'une ville plus vivable et de zones aérées et plus calmes.

Nom : QUIVY FRÉDÉRIC
N° de rue : 13
Code postal : 92100

Email : fquivy@yahoo.fr
Rue : DE CLAMART
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 42 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 21:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enlevez au moins deux étages à la tour B1
Passons de 80m NGF à max 74m NGF

Code postal : 0

Numéro : 43 Date de dépôt : 23/01/2022 Heure de dépôt : 23:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi faire autant de bureaux alors qu'on va de plus en plus vers des solutions de télé-travail. Rentabiliser le projet ne devrait pas être le seul objectif ! Pensez-vous que New-York serait prête à vendre Central Park à des promoteurs immobiliers ? Osez donc une bulle de fraîcheur, osez n'y mettre qu'un parc. Une telle situation, une si exceptionnelle localisation mérite autre chose que des bureaux.

Nom : GALY
N° de rue : 68
Code postal : 92100

Email : astreylag@hotmail.com
Rue : AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 44 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 09:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant de Meudon, je ne suis pas ravi de ce nouveau paysage qui va se dessiner sous mes fenêtres. Tout d'abord, les matériaux principaux des façades (page 42 de la notice architecturale) que sont le verre et la terre cuite. Je ne comprends pas en quoi la terre cuite s'est naturellement imposée sur une île : ce matériau n'est ni local, ni massivement présent dans les constructions du site, et à titre personnel ne m'enchanté pas. Pourquoi ne pas construire en bois ? de manière plus douce ? Ce matériau ne me semble pas adapté sur cette île.
Ensuite, les architectes ont aimablement présenté une vue page 25 depuis ma chambre. si le 1er plan, constitué des immeubles du lot 2 alternent les points hauts et points bas, notamment la hauteur de la halle qui crée une respiration (page 33 de la notice architectural), on voit bien que le 2ème plan, constitué des immeubles du lot 1, ne crée lui aucune respiration!
La notice des architectes se contredit donc toute seule puisque l'annonce page 30 que "tous les bâtiments ont des gabarits différents afin de ne pas créer de front bâti ou de silhouette rectiligne" est démontrée fausse page 25... Bravo! pourrait on avoir de vraies constructions basses, avec de vraies différences de hauteur, et écologiques sur cette île????

Code postal : 0

Email : jenfi.berti@gmail.com

Numéro : 45 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 13:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis absolument contre la construction de bureaux sur l'île Seguin. Sa partie centrale doit être constituée pour l'essentiel d'un parc, avec quelques équipements sportifs et quelques bâtiments d'un étage maximum pour accueillir des vestiaires, douches, bars, restaurants, mjc, et galeries.

Email : gmoureaux@bbox.fr

Code postal : 92100

Numéro : 46 Date de dépôt : 24/01/2022 Heure de dépôt : 23:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les incohérences du dossier, un agrément magique et la pantalonnade de la réversibilité :

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale demande au promoteur de justifier son projet au regard du besoin en bureaux notamment dans le contexte de crise sanitaire et de la carence de logements constatés sur la commune, et de présenter l'étude de réversibilité du bureau en logement.

Bousculé par la question, le promoteur répond page 10 de son mémoire qu'il a déjà un client pour 70% de son programme. Et pourtant dans les imprimés concernant la redevance pour les bureaux des lots 1 et 2, signés en date du 10/12/2021, le promoteur écrit que l'utilisateur est non connu à ce jour !!! Certes la réponse du promoteur à la MRAe est datée du 14 Janvier 2022, mais il semble très curieux que le promoteur ait réussi à capter un client pour 70 000 m2 de bureaux au moment des fêtes, sauf à croire au Père Noël ! Pourquoi ce double langage ? Si utilisateur il y a, autant le dire.

Un peu plus loin, le promoteur répond en une courte ligne que la question de l'équilibre logement/bureau (pourtant combien essentielle pour les équilibres des territoires franciliens) est réglée par l'agrément bureaux qu'il a obtenu. Justification qui relève d'une lapalissade. Quand on y regarde de plus près, l'Etat a délivré cet agrément considérant qu'une grande partie du programme bureau (45 000 m2) était réversible en logement. Magique, non?

Quel contrat de dupes !

La duperie est triple :

D'abord, le PLU interdit tout logement sur l'île. Et il est loin d'être acquis que les riverains accepteraient la venue d'une telle quantité de logements.

Ensuite, la réversibilité technique n'est pas du tout prouvée. On entend par réversibilité la possibilité de changer aisément d'usage. On ne voit pas comment on transforme des plateaux de bureau de 35 m de large en logements dont les planchers ne dépassent pas 12 voire 15 m de large. L'étude de réversibilité est plus que sommaire et démontre plutôt qu'il y aurait d'énormes problèmes à régler, avec des surfaces centrales dont on ne saurait que faire. On sourit quand le promoteur propose d'en faire des salles communes et des home cinémas, et on rigole franchement quand il envisage même d'en faire des zones de télétravail ! Sans compter la recomposition complète de toutes les colonnes pour les fluides afin de fabriquer cuisines et salles de bains. Cela n'a aucun sens économique !

Enfin, à supposer que l'on puisse transformer ces bureaux, il y aurait entre 500 et 600 logements, avec une population d'environ 1500 personnes. Où sont les écoles, les magasins alimentaires, les équipements publics ?

On le constate, cet agrément bureau, clef de voûte de l'édifice juridico-administratif, est en fait son maillon faible. Il autorise la construction de 120 000 m2 de bureaux sur l'île, en prétendant défendre les objectifs de rééquilibrage pour lesquels il a été conçu.

Mais qui peut croire une telle illusion ?

Code postal : 0

Email : francois.m.thellier@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 47 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 08:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore du béton. Les toitures végétalisées ne compenseront pas l'attraction d'un parc, modèle Ile St Germain (Issy les Moulineaux). Boulogne est de plus en plus bétonnée, la densité de Boulogne ne finit pas d'augmenter. Pourquoi pas un musée Renault , Boulogne est la ville de l'automobile. Aucun souvenir de Renault, à part la sirène de l'usine place Jules Guesde.

Des bureaux ? il faudrait déjà louer ceux existants !

Je suis contre ce projet.

Code postal : 0

Numéro : 48 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 09:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'adhère complètement à l'observation n° 46 que je reprends donc ici:
" Les incohérences du dossier, un agrément magique et la pantalonnade de la réversibilité :
La Mission Régionale d'Autorité Environnementale demande au promoteur de justifier son projet au regard du besoin en bureaux notamment dans le contexte de crise sanitaire et de la carence de logements constatés sur la commune, et de présenter l'étude de réversibilité du bureau en logement.
Bousculé par la question, le promoteur répond page 10 de son mémoire qu'il a déjà un client pour 70% de son programme. Et pourtant dans les imprimés concernant la redevance pour les bureaux des lots 1 et 2, signés en date du 10/12/2021, le promoteur écrit que l'utilisateur est non connu à ce jour !!!
Certes la réponse du promoteur à la MRAe est datée du 14 Janvier 2022, mais il semble très curieux que le promoteur ait réussi à capter un client pour 70 000 m2 de bureaux au moment des fêtes, sauf à croire au Père Noël ! Pourquoi ce double langage ? Si utilisateur il y a, autant le dire.
Un peu plus loin, le promoteur répond en une courte ligne que la question de l'Équilibre logement/bureau (pourtant combien essentielle pour les Équilibres des territoires franciliens) est réglée par l'agrément bureaux qu'il a obtenu. Justification qui relève d'une lapalissade. Quand on y regarde de plus près, l'Etat a délivré cet agrément considérant qu'une grande partie du programme bureau (45 000 m2) était réversible en logement. Magique, non?
Quel contrat de dupes ! La duperie est triple :
D'abord, le PLU interdit tout logement sur l'île [...].
Ensuite, la réversibilité technique n'est pas du tout prouvée. On entend par réversibilité la possibilité de changer aisément d'usage. On ne voit pas comment on transforme des plateaux de bureau de 35 m de large en logements dont les planchers ne dépassent pas 12 voire 15 m de large. L'étude de réversibilité est plus que sommaire et démontre plutôt qu'il y aurait d'énormes problèmes à régler, avec des surfaces centrales dont on ne saurait que faire. On sourit quand le promoteur propose d'en faire des salles communes et des home cinémas, et on rigole franchement quand il envisage même d'en faire des zones de télétravail ! Sans compter la recomposition complète de toutes les colonnes pour les fluides afin de fabriquer cuisines et salles de bains. Cela n'a aucun sens économique !
Enfin, à supposer que l'on puisse transformer ces bureaux, il y aurait entre 500 et 600 logements, avec une population d'environ 1500 personnes. Où sont les écoles, les magasins alimentaires, les équipements publics ?
On le constate, cet agrément bureau, clef de voûte de l'édifice juridico-administratif, est en fait son maillon faible. Il autorise la construction de 120 000 m2 de bureaux sur l'île, en prétendant défendre les objectifs de rééquilibrage pour lesquels il a été conçu.
Mais qui peut croire une telle illusion ? "
J'ajouterais que faire des logements à double orientation, comme souhaitable, dans ce dispositif est évidemment impossible.

Nom : GWENAEL QUERRIEN

Email : gwenael.querrien@free.fr

Numéro : 49 **Date de dépôt :** 25/01/2022 **Heure de dépôt :** 12:12 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Bonjour,

Je rejoins les 5 messages précédents.

La ville de Boulogne offre déjà plusieurs milliers de m2 de bureaux inoccupés à l'heure où le télétravail se développe de plus en plus; ce mouvement ne cessera pas. Boulogne est une des villes les plus denses en population. Pourquoi rajouter des immeubles au risque de renforcer encore plus le problèmes des îlots de chaleur que nous connaissons tous malheureusement presque chaque été. Nous ne sommes qu'au début du réchauffement climatique, agissons en développant les espaces verts . Ce n'est certainement en plantant quelques malheureux arbres sur les toits de nouveaux immeubles que le problème sera résolu.

Ces immeubles seront très probablement climatisés, encore une pollution de plus.

Arrêtons, créons un nouveau parc attrayant à l'image de celui de l'île Saint Germain qui déborde de monde le week-end.

J'aurai par ailleurs souhaité une consultation plus grand public , facile d'accès pour tous ,moins confidentielle !!!!

Marie-Christine Mousseigne habitante de Boulogne

Email : mcmousseigne@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 50 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 13:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

- Immeubles trop hauts, trop nombreux, trop collés les uns aux autres, architecture trop chargée, manque d'épuration total, couleurs trop sombres et immondes qui n'aspirent pas du tout à la relaxation et à la flânerie.
- Gros ressenti de manque luminosité.
- Les couleurs choisies et l'ensemble immobilier dans son ensemble n'est pas cohérent du tout avec les alentours et les immeubles voisins.
- Sentiment d'oppression, de masse bétonnée et d'écrasement !
- Il faut un autre projet plus en lien avec la forme géométrique de cette île, en lien avec son implan dans son milieu naturel et sa situation géographique (eau, coteaux de Meudon, forêt, etc..).

Il faut un autre projet architectural plus proche de ce que cette parcelle aspire et inspire pour tous. A savoir, la nature, la relaxation, la flânerie, le calme, le ressourcement de soi, la détente et le sport. Au travers d'un immense parc avec de belles allées de circulation dédiées à la déambulation et aux promenades en surplombant La Seine en plein soleil.

ADOPTÉZ-DONC UN PROJET TEL UN JARDIN SUSPENDU SUR L'EAU, TEL UNE PROMENADE SUR LE PONTON D'UN NAVIRE OU D'UN PAQUEBOT.

Innovez-donc, surprenez donc tout le monde !!!

Avec des bâtiments en partie inférieure de l'île éventuellement ou de très faibles hauteurs au maximum mais avec 80% de végétalisation visible de tous !

INSPIREZ-VOUS DONC DE L'AMÉNAGEMENT EXTERIEUR DU PARKING BONAPARTE A SAINT-RAPHAEL DANS LE VAR (Code postal : 83700).

Une vraie réussite pour tous !!!! Ci-joint les photos d'illustration pour vous inspirer car visiblement vous en manquez terriblement afin d'innover et d'honorer ce lieu chargé d'Histoire. BUREAU BUREAU BUREAU / BETON BETON BETON et sinon on connaît autre chose dans ce quartier, ça se passe comment ?

Avec le réchauffement climatique qui arrive à grand pas, ça va être beau tout ça ! Bientôt nous pourrions faire cuire nos saucisses sur le bitume l'été avec les pics à 50 degrés qui nous attendent !

FAITES DE CETTE ILE, UN LIEU D'EXCEPTION, merci d'avance....

Pièce(s) jointe(s) :

- SR-05.jpg
- VUE-AER-01_mdf5.jpg
- Parking__Bonaparte_vue_exterieure.jpg
- la-france-var-saint-rafael-jardin-bonaparte-sur-le-port-k747tj.jpg
- jardin-bonaparte_5211651_1.jpg
- jardin-bonaparte.jpg
- ED4qDb_1567382141_ROHHHHHH.jpg
- csm_AERIENNE_PLAYTIME_089164a75a.jpg
- promenade-vue-sur-frejus.jpg

Nom : BALZER
N° de rue : 9
Code postal : 92100

Email : antoine78280@msn.com
Rue : ALLEE ROBERT DOISNEAU
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 51 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 16:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis résidente à Boulogne et je me questionne profondément sur l'utilité de ce projet jugé "d'intérêt collectif".

A l'heure de l'effondrement de la biodiversité et de la crise climatique je me demande si la priorité doit être donnée à la construction de bâtiments supplémentaires dans un quartier déjà extrêmement bétonné.

N'aurait-il pas fallu planter davantage d'arbres afin de lutter contre le réchauffement climatique. Rappelons que nous sommes soumis chaque été à des épisodes caniculaires de plus en plus sévères. Cela aurait l'avantage de baisser la température des zones urbaines de quelques degrés.

Le véritable "intérêt public" ne serait il pas de préserver le cadre de vie (et de santé par extension des résidents) . Les fortes chaleurs sont en effet néfastes pour toutes les formes de vie.

La création de ces bâtiments auront de multiples conséquences néfastes pour les résidents:

- augmentation du flux de voitures,
- pollution atmosphérique
- pollution visuelle
- destruction de la biodiversité -> augmentation de maladies qui se répercutent chez les humains (le covid n'en n'est qu'une manifestation)
- augmentation de la température en été
- effet de saturation : augmentation du stress -> - bien être altéré des résidents du quartier

L'"interet public" si souvent avancé est il réfléchi à long terme ? Ce projet va t'il aider la population à long terme (cadre de vie, santé, diminution de la pollution) ? ou bien va t'il contribuer à créer davantage de nuisances pour les générations à venir ?

Je demande aux décideurs ce ce projet de se poser la question en terme de durabilité et non pas en pensant uniquement aux profits économiques à très courts termes.

En espérant pouvoir être entendue et aider les gens à penser plus largement que leurs simples intérêts ...

Cécile H

Email : cilou9590@hotmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 52 Date de dépôt : 25/01/2022 Heure de dépôt : 16:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Comme indiqué dans plusieurs autres observations, le projet n'est pas du tout adapté au contexte actuel.

Habitant dans le quartier du Trapèze, les immeubles de bureaux vides sont bien visibles. Aucun intérêt donc à en développer de nouveaux.

La ville manque cruellement d'équipements sportifs (je ne parle pas d'un stade de basket...) mais éventuellement une deuxième piscine par exemple.

Egalement l'afflux de voiture sur l'île que cela va engendré est aberrant.

Code postal : 0

Email : lenard22@gmail.com

Numéro : 53 Date de dépôt : 26/01/2022 Heure de dépôt : 09:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le péché originel de ce projet est l'obstination à vouloir maximiser le prix de revente aux promoteurs immobiliers afin de générer un bénéfice pour la ville. C'est sans doute une bonne gestion des deniers publics mais si cette opération a tant coûté, c'est sans doute à cause d'erreurs du passé. Est ce que c'est aux générations à venir d'en payer le prix ?

La municipalité assume de payer chaque année plusieurs millions d'euros de pénalités dans le cadre de la Loi SRU. Elle peut sans aucun problème supporter le remboursement de quelques millions d'euros de dettes nouvelles si l'opération n'était finalement pas rentable.

On parle d'un site exceptionnel et, du fait de ces contraintes financières, on le traite comme un projet de ZAC de périphérie. C'est d'ailleurs frappant de constater combien la présentation même du projet est coupée de son environnement. On ne mesure pas bien l'absurdité de ce projet pharaonique, dans son environnement direct. Côte rive gauche de la Seine, pas un immeuble ne dépasse les 4 étages, entre Issy, Meudon et Sèvres. Et on propose des immeubles qui vont jusqu'à 10 étages, sur une île surélevée...

Même cette pauvre Seine Musicale et ses 4 étages va être assommée par cette tour de 10 étages...

Il est encore temps de poser le crayon et de réfléchir aux besoins des habitants aujourd'hui et demain. La création d'un grand parc serait plébiscitée mais ne semble pas très raisonnable. Pourquoi ne pas créer un ensemble de bâtiments de 4 à 8 étages max, espacés, dans un grand parc ? On passerait sans doute de 120 000m² à moins de 50 000m² mais au moins, on pourrait avancer !

Code postal : 0

Numéro : 54 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 10:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quelle programmation dépassée!!!! des bureaux, que des bureaux, uniquement des bureaux et des restaurants au rez de chaussée!!!! des restaurants qui ne seront ouverts et animés que les midis en semaine pour les occupants des bureaux!!!! rien n'est prévu pour les riverains! aucun loisir, aucun commerce créant de la vie, que va t il se passer sur cette partie de l'île les soirs et le week end ?

Peut on avoir un engagement du promoteur et de la ville que cette partie de l'île sera ouverte à tous ? que les commerces seront ouverts à tous? Y aura t il un équipement sportif sur l'île tel que prévu initialement ? de quelle nature ?

Code postal : 0

Email : jenfi.berti@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 55 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 10:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Lettre ouverte au conseil municipal.
Je ne comprends pas que l'on s'acharne à construire des bureaux (et des logements) sur ce site exceptionnel.
Boulogne est un site exceptionnel par sa situation et sa configuration, vous êtes en train d'en faire une banlieue quelconque. Vous ne faites rien pour les espaces verts, rien pour l'accès à la Seine, quasiment rien pour les mobilités douces. Seuls les constructions nouvelles vous intéressent.
Vous êtes resté au XXème siècle.
Eh bien pas nous.
Les générations futures de Boulonnais vous en voudront d'avoir dévalorisé et abimé une ville qui ne demandait qu'à être belle et agréable.

Rappelez-vous les mots de Charles Quint à propos des travaux de modification de la mosquée de Cordoue : " Vous avez détruit quelque chose d'unique au monde, et avez construit ce que l'on voit partout".

Nom : GUEGUEN
N° de rue : 23
Code postal : 92100

Email : yves.gueguen@renault.com
Rue : DES LONGS PRES
Ville : BOULOGNE

Numéro : 56 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 12:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où l'on nous rebat les oreilles avec la menace climatique, les édiles de Boulogne Billancourt s'engagent dans des projets dévoreurs d'énergie. Ce ne sont pas trois ou quatre arbres sur les toits qui changeront grand-chose, d'autant plus que, au point de vue démographique, il y aura bientôt plus de seniors que d'actifs. Alors, les escaliers.....
C'est un projet anti-écologique et anti-sociologique!

Code postal : 0

Email : dominique_meyer@bbox.fr

Numéro : 57 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 12:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où l'on nous rebat les oreilles avec la menace climatique, les édiles de Boulogne Billancourt s'engagent dans des projets dévoreurs d'énergie. Ce ne sont pas trois ou quatre arbres sur les toits qui changeront grand-chose, d'autant plus que, au point de vue démographique, il y aura bientôt plus de seniors que d'actifs. Alors, les escaliers.....
C'est un projet anti-écologique et anti-sociologique!

Code postal : 0

Email : dominique_meyer@bbox.fr

Numéro : 58 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 13:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans une époque où le télétravail prend le devant, il paraît aberrant de construire autant de bureaux. Le projet devrait à minima réduire le nombre d'étages des immeubles. Et dans une époque où les questions environnementales sont à l'ordre du jour on devrait laisser plus de place au vert sur cette île. Pour permettre de capter du carbone et améliorer le cadre de vie des populations autour.
Donc un meilleur équilibre entre constructif et espaces verts

Nom : BARATA
Code postal : 92100

Email : anapaula.barata@hotmail.fr
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 59 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 18:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Pourrait-on avoir les images, non pas en été, mais en hiver?
Que se passe t-il en cas de tempêtes (comme en 1999) ? Les arbres risquent de tomber du 10ème étage...
Cela ne semble pas très crédible.
Salutations.

Code postal : 0

Numéro : 60 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 18:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Force est de constater que la qualité des projets soumis pour l'île Seguin s'améliore avec le temps.
Celui-ci est bien meilleur que les précédents et ceci grâce aux militants qui ont lutté contre les précédents.
A vous de voir si c'est le bon ou s'il peut encore être amélioré.

Bon courage !

Rémi Dautel

Email : dautel@gmail.com

Numéro : 61 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 19:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cette boucle de Seine qui ourle la limite sud de Boulogne est sans conteste l'un des derniers joyaux du fleuve en aval de Paris. Avec la même certitude on peut affirmer que le projet Vivaldi en signera l'irréversible destruction.

Où sont la vision, le geste architectural, le legs aux générations futures ? Totalement absents au nom de l'intérêt public (sic...) en l'occurrence difficilement identifiable. Ce site d'exception méritait certes mieux qu'une densification sans réserve du bâti.

Vivaldi ?

- un alignement serré d'immeubles d'une affligeante banalité coiffés / maquillés de toitures végétalisées, très haut perchées, qui ne seront vues de personne... mais vaudront peut-être un hypothétique label de qualité environnementale...
- un espace dévitalisé qui s'agitera (à l'excès...) au rythme des migrations liées à l'activité des bureaux et retournera au sombre assoupissement nocturne qui prévaut sur le Trapèze...
- un aveuglement aux aspirations et besoins d'une population étouffée par le bétonnage et avide d'espaces plantés...
- un déphasage total de conception au regard des perspectives de développement parfaitement identifiées par les urbanistes...
- un puissant générateur de nuisances de toutes natures : visuelles, auditives, de mobilité, etc.

Projet après projet, Vivaldi semble s'être poussivement frayé un chemin entre les exigences – parfois contradictoires - des uns et des autres. Ici ou là, quelques brins d'herbe de plus, quelques mètres en hauteur de moins, quelques bureaux cédés à des surfaces d'habitation auxquelles personne ne croit.

En définitive, un lieu sans âme et un site naturel de grande valeur perdu pour toujours.
Quelle tristesse !

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Numéro : 62 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 21:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Bien qu'on nous ait vanté ce projet comme étant le meilleur de tous ceux qui ont été présenté jusque là, je suis déçu par celui-ci. Et j'en espère donc un autre !

La programmation du secteur du trapèze me semble une véritable réussite avec un équilibre entre le grand parc de Billancourt, un édifice remarquable (la tour Horizon) et une succession de bâtiment au style diversifié avec à la fois des entreprises, des restaurants, des magasins et des logements.

Dans le projet présenté, je ne retrouve rien de tout ça. C'est visuellement lourd, 2 rangées de 5 batiments (d'ailleurs assez moche, mais chacun jugera) et un parc étroit côté Meudon. Je reste dubitatif sur le besoin de construire autant d'immeubles de bureaux à l'heure où le télétravail a pris de l'ampleur. Je regrette que l'offre ne soit ma mieux partagée entre des espaces de culture (cinéma ? théâtre ? ...), restaurants, etc. Je regrette qu'il n'y ait rien de remarquable dans ces batiments alors que l'Auditorium de la Scène Musicale pouvait nous laisser espérer un geste architectural fort pour la partie centrale.

Si le besoin en m² est pleinement justifié, il aurait été préférable selon moi que les batiments soient + haut mais moins nombreux comme ce qui se fait dans les villes modernes. Cela aurait permis de laissé de grandes perspectives à travers l'île et aurait permis de créer des espaces verts + ambitieux et diversifié.

En résumé, ce projet de partie centrale ne fait ni l'éloge de la culture ni une place suffisante aux espaces verts.

Jérémie

Code postal : 0

Email : jboqueho@hotmail.com

Numéro : 63 Date de dépôt : 27/01/2022 Heure de dépôt : 23:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Ce projet est "mastoc" et disgracieux !!!

C'est dommage de dénaturer le paysage à ce point..

La vue actuelle de la plaine vers la colline de Meudon est majestueuse et cet ensemble trop dense et beaucoup trop haut va perturber la perspective de la boucle de la Seine.

Il s'agit donc d'un projet imposant qui détruira la vue.

Bien cordialement

Nom : GUE ETIENNE

Code postal : 92190

Email : gue@gue.fr

Ville : MEUDON

Numéro : 64 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 15:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Les batiments proposés sont trop haut et vont dénaturer le paysage et la vue actuelle depuis Meudon .

Avec le télétravail aujourd'hui il paraît aberrant de construire autant de bureaux.

D'un point de vue environnemental il serait plus responsable de laisser plus de place à la végétation sur cette île.

La création de ces bâtiments auront de multiples conséquences néfastes pour les résidents comme l'augmentation de la circulation des voitures, la pollution atmosphérique et visuelle, destruction de la biodiversité, augmentation de la température en été.

Pour l'avenir, la santé et le bien-être de nos enfants qui seront les futures habitants de ce quartier, laissez leur un peu de nature ou les familles continueront à fuire en province.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : emiliebeau@gmail.com

Numéro : 65 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 17:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Une fois de plus ce maire sans vision poursuit sa frénésie constructrice de bureaux qui resteront inoccupés eu égard aux nouveaux modes de travail. Une fois de plus un terrain municipal, et pas n'importe lequel, l'île Seguin, va de nouveau être saccagé par des constructions d'une densité et d'une hauteur détruisant les perspectives du val de Seine, inacceptables
Ne nous trompons pas sur la prétendue végétalisation des bâtiments pour la pure communication.
Si ce maire et cette équipe municipale suivaient les aspirations des boulognais dont je suis l'île Seguin devrait devenir un parc dont nous manquons tant dans notre ville

Peine perdue et je ne doute pas que les résultats de cette enquête seront travestis et falsifiés tout comme l'ont honteusement et grossièrement été ceux d'un autre innommable projet controversé de palais des sports en plein cœur de ville. Véritable projet ubuesque et totalement insupportable en termes de nuisance
Mais une fois de plus la mairie s'en moquera la bétonnisation continue

Évidemment je suis contre le projet de bétonnisation de l'île Seguin comme des derniers projets d'un autre temps décidés par ce maire.

Code postal : 0

Numéro : 66 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 19:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il était temps qu'un projet de cette envergure soit construit sur l'île Seguin ! Pour une ville de 120 000 habitants et une telle renommée, l'ambition architecturale devait être forte ! Je me réjouis de l'arrivée du parc qui ne manquera pas d'attirer du monde

Nom : RICHARD EDMOND
Code postal : 92100

Email : richard.edmond3@gmail.com
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 67 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 19:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Lorsqu'on construit des immeubles de bureaux et de logements : levée de boucliers, lorsqu'on construit des équipements publics : levée de boucliers : quel est le but ? De ne mener aucun projet urbain sur Boulogne-Billancourt ? L'opposition systématique et de principe à tout type de changement n'a jamais fait avancer et progresser nos villes qui par nature doivent muter et s'adapter aux nouveaux besoins émergents sur le territoire. Les usines Renault ont fait leur temps, l'île Seguin a désespérément besoin d'un projet à l'échelle de son territoire, attendu depuis de nombreuses années : laissons ce projet se réaliser !

Nom : SAMANTHA
N° de rue : 30
Code postal : 92100

Email : k_samantha7@hotmail.fr
Rue : RUE DU FIEF
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 68 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 19:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Vous avez dit que l'île serait « animée ». Ce projet est très bien. Allons-y alors !

Nom : DINA PEREZ
Rue : RUE TONY GARNIER
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 5
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 69 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 21:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Après une quasi-totalité d'observations défavorables, le Maire a senti le danger et mobilise ses soutiens. Cependant, un peu de réalisme serait nécessaire : les habitants ne veulent pas d "une ambition architecturale forte", et "s'adapter aux nouveaux besoins émergents sur le territoire", c'est maintenant faire des parcs et des espaces naturels. La construction de bureaux et de logements pouvait être une ambition légitime au XXème siècle, mais pas pour le futur de cette ville, déjà assez dense et peuplée ! Bien sûr que les usines Renault ont fait leur temps, mais la recherche désespérée d'un petit coin de promenade sympa, durant les confinements que nous venons de vivre, n'a rien appris à certains ? et le besoin d'un peu de verdure semble-t-il si extraordinaire ? Je suis contre ce projet, non pas par "opposition systématique", mais pour "faire progresser notre ville qui doit muter", effectivement, et en profondeur.

Numéro : 70 Date de dépôt : 29/01/2022 Heure de dépôt : 23:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Mais quelle horreur!
Comment un promoteur immobilier peut-il proposer un tel projet en 2022, construire, sur une île au milieu de la Seine, une barre d'immeuble grande hauteur entre Boulogne et Meudon!
Le temps des murailles pour protéger les villes est fini!
Nous en sommes à l'ère de la perspective...
Des bureaux de surcroît, mais depuis deux ans, le monde à changé... fini les immeubles de bureaux et bonjour le télétravail...
Nous n'avons plus besoin de bureau!
Que dire de cette couleur marron des immeubles... et bien c'est moche!
Ce projet est complètement obsolète!
L'île Seguin mérite de l'aérien.. des couleurs claires, de l'espace, des perspectives, de la douceur de vivre, de la végétation... un havre de paix pour venir se promener.
Je dis donc NON à ce projet et je dis OUI pour des espaces verts, des pistes cyclables.. de la pelouse pour pique-niquer le dimanche en bord de Seine.. des chemins pour venir courir.. des équipements sportifs... bref un aménagement dans l'ère du temps :))
L'idée d'un musée Renault est également excellente.

Ce n'est pas une consultation qu'il faut c'est un vote des boulonnais!

Par ailleurs c'est le parcours du combattant pour arriver sur cette page, un lien direct dès la page d'accueil de la mairie serait souhaitable.

Nom : SOPHIE

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Email : s-racine@wanadoo.fr

Numéro : 71 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 10:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : NON à ce projet ! Pitié pas encore une zone urbaine ... avez-vous la moindre idée de ce que c'est, que de vivre les uns sur les autres, dans une ville hyper urbanisée avec des travaux sur presque chaque rue qui vous percent les tympans ? Un parc pour s'échapper de ce quotidien, avec pourquoi pas un espace canin fermé et un espace pour les enfants, serait le minimum ! Les enfants sont très nombreux à Boulogne, et ils doivent très souvent jouer dans la rue ! La plupart des parcs sont aussi interdits aux chiens, alors qu'il y en a presque un par foyer à Boulogne ! Est-ce normal ? S'il vous plaît, mettez un espace vert accessible à tous sur l'île Seguin. Merci !

Code postal : 0

Email : khimrichard93@gmail.com

Numéro : 72 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 10:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Sérieusement, comment osez-vous nous proposer un tel projet après tous ces confinements, en effet ? Je suis d'accord avec les messages précédents, nous avons besoin de grands espaces verts sur l'île seguin ! Non à ce projet insensé !

Code postal : 0

Email : mariannegros75@orange.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 73 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 10:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est inadmissible de construire encore dans une zone verte alors que les problèmes écologiques sont immenses. Il serait plus que temps que vous ouvriiez les yeux et surtout votre conscience au lieu de ne penser qu'à l'argent et l'enrichissement à court terme. Si vous ne voulez pas penser au bien commun pensez au moins à vos enfants. Que feront-ils de votre fric s'ils ne peuvent plus respirer ?

Code postal : 0

Email : Nicole-y.reboul@wanadoo.fr

Numéro : 74 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non des arbres, un jardin dit "punk", un espace sauvage de promenade pour les personnes les animaux de compagnie. Un espace de fleurs. La vie et non encore à une artificialisation des sols !!

Code postal : 0

Email : Nicole-y.reboul@wanadoo.fr

Numéro : 75 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non des arbres, un jardin dit "punk", un espace sauvage de promenade pour les personnes les animaux de compagnie. Un espace de fleurs. La vie et non encore à une artificialisation des sols !!

Code postal : 0

Email : Nicole-y.reboul@wanadoo.fr

Numéro : 76 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non des arbres, un jardin dit "punk", un espace sauvage de promenade pour les personnes les animaux de compagnie. Un espace de fleurs. La vie et non encore à une artificialisation des sols !!

Code postal : 0

Email : Nicole-y.reboul@wanadoo.fr

Numéro : 77 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi encore du béton dans un espace qui a besoin de VERDURE ?

Numéro : 78 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet devrait être élaboré avec les habitants en commission citoyenne dès le début et pas être soumis une fois finalisé par quelques sociétés de bétonnage. La Seine musicale et les berges qui sont refaites montrent que tout devient très minérales. On alerte sur tous les dangers du réchauffement climatique d'un côté et de l'autre, on continue de bétonner, de rogner les espaces naturels. On n'a pas besoin de bureaux, il y en a des milliers et vides (Tour Jean Nouvel, etc.), on a besoin de nature et d'espace !
Laurence H.

Code postal : 0

Email : distcom@free.fr

Numéro : 79 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 11:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre votre projet de bétonnage et de fausse nature avec des arbustes hors sol. On a besoin de la nature et du respect du climat pour s'oxygéner et y vivre. Avec quelques sociétés privées vous détruisez tout sans rien demander aux citoyens. On a besoin de l'art et de la nature pour mieux vivre. Annuler ce projet et demander aux citoyens de faire leur projet !

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : art@coskun.fr

Numéro : 80 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 14:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet de Bouygues fait la part belle aux enjeux environnementaux, et je m'en réjouis. A l'heure du réchauffement climatique nous devons penser autrement nos bâtiments. Les matériaux et la végétalisation des toitures permettent de répondre aux enjeux de notre temps.

Nom : ERIC DROBIEUX
Rue : RUE CARNOT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 55
Code postal : 92100

Numéro : 81 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 15:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet, il y a déjà beaucoup de bureaux vides à Boulogne, et nous avons surtout besoin de plus d'espaces verts !

Email : steven@qhn.fr

Numéro : 82 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 17:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet ambitieux pour l'île Seguin était dans le programme du maire, Boulogne-Billancourt s'est exprimée par les urnes, il est normal que ce projet se réalise. A mon sens ce projet viendra finir en beauté l'aménagement du nouveau quartier.

Nom : CARINE CHEMLA
N° de rue : 18
Code postal : 92100

Email : carine.chemla@hotmail.fr
Rue : MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 83 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 17:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est donc prévu de construire une rue large de 15 mètres, bordée de chaque côté par des immeubles atteignant 30 mètres de haut.

Tout cela sur une île !

C'est absurde.

Les habitants de Boulogne, Meudon et Sèvres aimeraient que le caractère exceptionnel de l'île Seguin, à quelques encablures de Paris soit reconnu et que ce projet ne soit pas traité comme une ZAC quelconque.

Ce quartier est déjà le plus dense de Boulogne. Ne pouvons nous pas imaginer un projet qui ne soit pas un véritable canyon urbain ?

D'ailleurs, pour une île sans voiture, pourquoi s'imposer les contraintes urbaines traditionnelles liée à la circulation automobile ? Pourquoi ce grand axe rectiligne ?

Il faut revoir ce projet, créer des bâtiments plus bas (6 étages max), les organiser au sein d'un parc arboré, supprimer les accès voitures, respecter les habitants, ne pas avoir uniquement une vision comptable, etc.

Code postal : 0

Numéro : 84 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 18:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bravo pour la présentation du projet dans le BBI d'octobre. C'était une bonne idée car tous ces plans du permis de construire c'est compliqué à comprendre. En tout cas, le projet est super !

Nom : MIREILLE KOUNATIDIS
N° de rue : 664
Code postal : 92100

Email : mireille.kounatidis@vinci-construction.fr
Rue : RUE YVES KERMEN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 85 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 18:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le maire tourne enfin le dos aux tours d'immeuble, il aura mis du temps à changer d'avis ...

Avec de tels volumes et peu d'espaces entre les 5 immeubles d'une hauteur équivalente au point culminant de la boule de la Seine Musicale ce projet va abîmer irrémédiablement l'île.

Que perd-on ?

- Les vues transversantes vers les coteaux de Meudon
- A place : un mur d'enceinte gris en béton très haut déjà construit coté Meudon (que c'est moche cette muraille !)

Conversion en habitation : pas un bon plan : bruyant (passage des hélicoptères juste au dessus).

Cette île n'est pas une zone pour construire : les températures y sont plus basses qu'ailleurs dans Boulogne nécessitant de consommer davantage d'énergie pour se chauffer : secteur très venteux, humide (la Seine) et en hiver très vite à l'ombre à cause de la colline qui fait obstacle (le 21 déc le soleil se couche exactement derrière la colline, perpendiculairement à la Seine).

Il faut revoir ce projet, créer des bâtiments plus bas (6 étages max), les organiser au sein d'un parc arboré, supprimer les accès voitures, respecter les habitants, ne pas avoir uniquement une vision comptable et d'équilibre budgétaire à court terme.

Je suis contre ce projet, il y a déjà beaucoup de bureaux vides à Boulogne, et nous avons surtout besoin de plus d'espaces verts !

La Seine musicale et les berges qui sont refaites montrent que tout devient très minérales.

La création de ces bâtiments auront de multiples conséquences néfastes pour les résidents comme l'augmentation de la circulation des voitures, la pollution atmosphérique et visuelle, destruction de la biodiversité, augmentation de la température en été.

Jade

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 86 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 19:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Si Global nous souhaitons sortir de se marasmes de plusieurs dizaines d'années, nous souhaitons que les riverains puissent enfin profiter de cette île rapidement.

Voici les points qui nous sont nécessaires à améliorer.

- L'exposition Nord côté Boulogne n'est pas suffisamment travaillée et discriminante par rapport à Meudon. Nous comprenons l'aspect exposition Sud pour les commerces et bar côté Meudon et c'est une bonne chose. Toutefois, un traitement végétal des quais de l'île par le plus long mur végétal d'île de France serait un plus.

- L'immeuble B1 (La Tour côté Pont de Sèvres doit être retravaillée.

Nous proposons que l'effet escalier soit orienté côté ouest afin de casser la verticale massive de la Tour en entrée de ville. Nous sommes bien évidemment favorables au retrait des 4 niveaux hauts pour retirer cette tour et l'harmoniser avec la hauteur des autres îlots.

Toutefois si cela n'est pas envisageable, nous demandons à ce que l'axe soit différent. Voir les projections de l'ACVPS. Nous proposons également l'ajout d'un mur végétal tout hauteur.

- Nous nous interrogeons sur la façade bois qui vieillit très mal et devra être traité et refaite afin de ne pas avoir un aspect bois brûlé disgracieux qui risque d'apporter à cette île un côté " Les 3 petits cochons" avec une structure en béton (Seine Musicale), Bois (le centre de l'île) et Béton pour le centre culturel. Nous attirons donc l'attention du promoteur sur notre inquiétude quant à la durabilité des façades.

- Les nuisances sonores des restaurants / voiture devront être traitées par des arbres de grande hauteur afin de faire barrière contre le son côté Boulogne.

Nous vous remercions de nous présenter la dernière version de votre projet prenant en compte ces recommandations afin de faire un geste d'apaisement vis-à-vis de la tour pour les riverains.

Cordialement,

Pièce(s) jointe(s) : accueiltridentdef.jpg
IMG_3698.JPG
IMG_3699.JPG

Nom : ACVPS - ALLOYEAU DAVID PRÉSIDENT DE L'ACVPS
N° de rue : 72
Code postal : 92100

Email : acvps.boulognebillancourt@gmail.com
Rue : ROND POINT DU PONT DE SEVRES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 87 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 20:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi encore des bureaux alors qu'il y a plein d'immeubles de bureaux vides à Boulogne et ses alentours, à l'heure du télétravail ?

Code postal : 0 **Email :** Maude.manouvrier@gmail.com

Numéro : 88 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 20:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi encore des bureaux alors qu'il y a plein d'immeubles de bureaux vides à Boulogne et ses alentours, à l'heure du télétravail ?

Code postal : 0 **Email :** Maude.manouvrier@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 89 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 20:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Hâte de le voir se réaliser ! Je vote pour ce projet.

Nom : VIRGINIE MAILLI
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 26
Code postal : 92100

Numéro : 90 Date de dépôt : 30/01/2022 Heure de dépôt : 20:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Qu'en est-ce que ce sera fini ? Le projet est beau.

Nom : MERYEM TALEB
Rue : RUE YVES KERMEN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 73
Code postal : 92100

Numéro : 91 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 08:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet me semble être un non sens:

- écologique: malgré les efforts de présentation faits il n'en reste pas moins que les immeubles sont très hauts et que le mur d'enceinte en béton (cf coté Meudon) est véritablement une insulte à la nature.
 - économique: nous sommes entourés de bureaux vides pourquoi en construire de nouveaux?
 - environnemental: on ne peut que louer jusqu'à présent les efforts faits pour rendre la ville de BOULOGNE agréable préservant la qualité de vie des boulonnais, pourquoi donc s'acharner à détruire un site aussi remarquable?
- L'Ile Seguin est déjà bien chargée en ses parties amont et aval pourquoi ne pas préserver son centre en développant des activités tournées vers le bien être et la nature?

Pour les résidents du quai Georges Gorse les nuisances sonores, visuelles...
vont rendre la vie impossible.

Code postal : 0

Email : janine.loussouarn@gmail.com

Numéro : 92 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 08:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet me semble être un non sens:

- écologique: malgré les efforts de présentation faits il n'en reste pas moins que les immeubles sont très hauts et que le mur d'enceinte en béton (cf coté Meudon) est véritablement une insulte à la nature.
 - économique: nous sommes entourés de bureaux vides pourquoi en construire de nouveaux?
 - environnemental: on ne peut que louer jusqu'à présent les efforts faits pour rendre la ville de BOULOGNE agréable préservant la qualité de vie des boulonnais, pourquoi donc s'acharner à détruire un site aussi remarquable?
- L'Ile Seguin est déjà bien chargée en ses parties amont et aval pourquoi ne pas préserver son centre en développant des activités tournées vers le bien être et la nature?

Pour les résidents du quai Georges Gorse les nuisances sonores, visuelles...
vont rendre la vie impossible.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : janine.loussouarn@gmail.com

Numéro : 93 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 08:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet me semble être un non sens:

- écologique: malgré les efforts de présentation faits il n'en reste pas moins que les immeubles sont très hauts et que le mur d'enceinte en béton (cf coté Meudon) est véritablement une insulte à la nature.
- économique: nous sommes entourés de bureaux vides pourquoi en construire de nouveaux?
- environnemental: on ne peut que louer jusqu'à présent les efforts faits pour rendre la ville de BOULOGNE agréable préservant la qualité de vie des bouloonnais, pourquoi donc s'acharner à détruire un site aussi remarquable?
L'Ile Seguin est déjà bien chargée en ses parties amont et aval pourquoi ne pas préserver son centre en développant des activités tournées vers le bien être et la nature?

Pour les résidents du quai Georges Gorse les nuisances sonores, visuelles... vont rendre la vie impossible.

Code postal : 0

Email : janine.loussouarn@gmail.com

Numéro : 94 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 10:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je ne m'attarderai pas sur les détails techniques qui ont déjà été abordés dans les avis précédents et qui invalident à juste titre la construction de nouveaux espaces de bureaux. A l'heure actuelle c'est un besoin qui n'existe pas et il serait illogique de laisser les voitures envahir cette île.

Ce qui me semble important par contre, c'est le bien-être des habitants. Et une mesure objective de ce bien-être passe par la quantité d'espace vert par habitant. Sur ce point Boulogne-Billancourt est très en retard, on y dispose en effet de moins de 5m carré d'espace vert par habitant... (pour information à Paris, si on inclue les bois périphérique on est à 14.5m carrés par habitant...).

Si on compare Boulogne à sa voisine Issy, on constate qu'il manque de très nombreux hectares de nature : à Boulogne il y a actuellement environ 33 ha d'espace vert pour une superficie de la commune de plus de 600 hectares. Issy les Moulineaux : 60 ha d'espaces verts pour 425 ha de surface communale...

L'île Seguin peut et doit devenir le pendant bouloonnais de l'île Saint-Germain. Il faut maintenir un continuum vert sur la Seine et il faut impérativement comprendre que dans les années à venir, ce sont ces parcs qui permettront aux urbains d'apprécier leur ville.

Photographe nature depuis de nombreuses années, j'ai pu exposer et publier mes photos dans de nombreux médias et ainsi échanger avec le grand public. Les parcs urbains sont un atout indéniable et je sais que la ville de Boulogne peut redevenir une ville verte et se servir d'un parc de ce type comme pôle d'attraction pour ses habitants. Je joins à cet avis deux images représentatives de la beauté de la nature urbaine... en espérant que cela permettra d'illustrer l'impératif qui nous est présenté : lutter contre cette perte de biodiversité.

Pièce(s) jointe(s) : 51068820378_740d6ef96e_k.jpg
50766870628_ceebdd50a2_k.jpg

Nom : NICOLAS DAVY

Email : davy.nicolas@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 95 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 11:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, il est totalement inconcevable qu'en temps de crise et de Covid, on continue à construire dans cette ville 118 000 mètres carrés de bureaux alors que le travail est en train de changer. Capitaliser à nouveau sur des bureaux alors que des milliers de mètres carrés déjà existants ne trouvent pas preneur depuis longtemps dans la ville semble être à rebours de l'évolution de notre société. Alors que Boulogne-Billancourt manque cruellement d'équipement sportifs, de logements sociaux et d'espaces verts, l'Île Seguin devrait y être entièrement dédiée.

C'est à nouveau un projet à l'opposé des besoins des habitants de Boulogne-Billancourt. Comme le grand stade de basket. Comme la modification du PLU. Comme avant la fusion avec Issy.

Une fois de plus, on constate les mêmes méthodes : on communique mais le moins possible pour avoir le plus de chances de faire passer ce projet en douce.

Seguin est le dernier terrain vierge en Île-de-France. Faisons en sorte que tout le monde nous l'envie et veuille s'y rendre pour différentes raisons (sport, culture, vie nocturne avec des guinguettes) et ne faisons pas de ce lieu unique une ineptie de plus pour notre belle ville.

Je suis résolument CONTRE la délivrance de ces permis pour faire principalement des bureaux dont personne n'aura besoin à l'avenir car notre société est en train de changer.

Nom : PA GILLET
Code postal : 92100

Email : pagillet00@gmail.com
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 96 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 13:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet de l'Île Seguin s'inscrit dans une politique globale de développement économique portée par le maire de Boulogne.. La Ville attire de plus en plus les nouvelles sociétés. Il est important que notre ville reste dynamique et attractive par la création de bureaux adaptés aux besoins actuels en termes de service et d'environnement !

Nom : DAVID ESPINOSA
N° de rue : 164
Code postal : 92100

Email : david.espinosa@hotmail.fr
Rue : BOULEVARD JEAN JAURES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 97 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 14:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non sens écologique et sociétal.
Le secteur du retail est en chute libre, pourquoi construire un centre commercial ? Les bureaux sont vides à Boulogne, Paris et Sèvres.
Arrêtons de dire oui aux promoteurs immobiliers qui n'ont que faire de la portée de leur travaux et s'échappent du projet lorsque celui ci est « livré ».
C'est une insulte à la biodiversité, à la trame bleue et verte.
LAISSEZ LA PLACE POUR DAUTRES projets plus utiles et ambitieux d'un point de vue environnemental ET SOCIÉTAL. Merci

Email : mariloucommuneau@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 98 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 15:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

les architectes peuvent ils reprendre le mur côté Boulogne ? cette façade est très raide, imposante, sans dynamique, sans vie. Elle est très dure à supporter côté Boulogne, s'étendant depuis le niveau de la berge jusqu'au toit des immeubles. Il faut aérer cette façade pour nous, les habitants de Boulogne. J'ai compris dans un des derniers BBI que le promoteur avait renoncé à l'immeuble de grande hauteur, sauf que je le retrouve en face de mes fenêtres! Ce bâtiment B1 est trop haut! Bref, façade côté Boulogne à reprendre svp.

Code postal : 0

Email : pascal.dupont@wanadoo.fr

Numéro : 99 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 17:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet

La Notice architecturale. page 12 - parle d'une "topographie du site qui instaure un dialogue dynamique avec les coteaux de Meudon et la rive de Boulogne Billancourt". un dialogue est une bonne intention mais proposer une continuité urbaine côte boulogne, entendez de gros bâtiments, et une continuité végétale côte Meudon, avec une pelouse en dénivelé comme espace vert, me semble tomber loin d'une harmonisation du site.

- Imaginez-vous arriver sur l'île Seguin par la montée sur le pont Renault, le panorama bloqué par l'immeuble le plus haut de l'ensemble. Un édifice à pic et plus haut que la seine musicale.

- Quai Georges Gorse, il est prévu de réaménager la berge pour en faire une promenade. Quel dommage qu'on ne puisse pas profiter des coteaux de Meudon et qu'elle soit en face d'une muraille.

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/les-grands-projets/la-voirie-departementale/rd-1-boulogne>

- Pas étonnant que le projet soit présenté côté meudon au pavillon des projets. Retournez la maquette et on voit bien que le projet tourne le dos à Boulogne.

S'il vous plaît, pensez aux generations futures: ouvrez les espaces, laissez respirer la ville. Et puis avec la station pont de sèvres du Grand Paris, les tours de bureaux de la Défense seront a 13 minutes à peine.

Code postal : 0

Email : baptiste.marmey@gmail.com

Numéro : 100 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Après Pinault,Bolloré,voilà Bouygues avec un autre projet de bétonnage de l'île Seguin,de plus en plus à contre-cycle...impossible à rationaliser pour des immeubles de bureaux autant que pour du résidentiel...sans dénaturer la destinée originelle du site avant sa spoliation,dévitilisation et denaturation par Renault. Je m'élève donc contre ce projet d'occupation par un Groupe qui n'arrive pas à conserver un site sur lequel il a jeté son devolu plus de 10 ans...

Code postal : 0

Email : Serge.f.ferre@gmail.com

Numéro : 101 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Après Pinault,Bolloré,voilà Bouygues avec un autre projet de bétonnage de l'île Seguin,de plus en plus à contre-cycle...impossible à rationaliser pour des immeubles de bureaux autant que pour du résidentiel...sans dénaturer la destinée originelle du site avant sa spoliation,dévitilisation et denaturation par Renault. Je m'élève donc contre ce projet d'occupation par un Groupe qui n'arrive pas à conserver un site sur lequel il a jeté son devolu plus de 10 ans...

Code postal : 0

Email : Serge.f.ferre@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 102 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Après Pinault,Bolloré,voilà Bouygues avec un autre projet de bétonnage de l'île Seguin,de plus en plus à contre-cycle...impossible à rationaliser pour des immeubles de bureaux autant que pour du résidentiel...sans dénaturer la destinée originelle du site avant sa spoliation,dévitalisation et denaturation par Renault. Je m'élève donc contre ce projet d'occupation par un Groupe qui n'arrive pas à conserver un site sur lequel il a jeté son devolu plus de 10 ans...

Code postal : 0

Email : Serge.f.ferre@gmail.com

Numéro : 103 Date de dépôt : 31/01/2022 Heure de dépôt : 20:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vois qu'à Boulogne, les espaces verts sont demandés. Le chemin piéton en bord de Seine côté Meudon et Issy-les-Moulineaux est très fréquenté par les familles, les promeneurs en tout genre.
Je pense que ça serait vraiment une plus-value pour Boulogne-Billancourt, que de proposer un espace vert à cet endroit, végétalisé et rafraichissant en été. Une façon de répondre à contre-sens à la Seine Musicale qui est bétonné.
Et pourquoi pas construire une piscine, toute vitrée, afin de profiter de la vue sur les côtes de Meudon. En plus, la piscine de Boulogne est vite à saturation entre les associations sportives qui l'utilisent, les établissements scolaires et les cours de l'école de natation. Ca serait l'occasion de proposer un projet vaste, avec une capacité d'accueil plus élevé que la piscine actuelle, et avec un grand espace de verdure des arbres.
En outre, à l'heure où le télétravail est de plus en plus demandé, les bureaux ont du mal à trouver preneurs. Nombreux sont les locaux en location dans et autour de Boulogne-Billancourt.
Donc je m'oppose à ce projet qui va dénaturer le travail entrepris côté meudon pour rendre agréable les promenades en bord de Seine.

Code postal : 0

Email : touahrifiona@yahoo.fr

Numéro : 104 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 10:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Rendons à cette ile sa vocation première qui était des espaces verts.

Bétonner sur cette ile est un non sens. Beaucoup de bureaux sont à louer à Boulogne, nous manquons d'espaces verts. Le trapèze est densifié au maximum.

Sui un espace se libère tout de suite : construction d'un immeuble.
Boulogne perd indéniablement son charme petit à petit;

L'île St Germain fait partie d'Issy les Moulineaux. Pourquoi pas un grand parc, avec restaurants..

Des toitures végétalisées ne remplacerons pas un parc.

Je suis contre ce projet.

Code postal : 0

Numéro : 105 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 14:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Il me semble que l'intérêt collectif serait justement de ne pas ajouter des immeuble de bureau de plus, en préservant l'aspect naturel et écologique de l'île Seguin.
Personnellement, je suis contre ce projet d'aménagement.
Cordialement.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Email : jf.mariotti@gmail.com

Numéro : 106 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 16:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes plus que réservés sur l'ensemble du projet pour les raisons suivantes :

- Projet de créations de bureaux supplémentaires rendus inutiles avec l'augmentation du télétravail et l'important volume de bureaux vides dans tout l'Ouest parisien. La réversibilité future éventuelle en logements parait difficile, chère voire utopique.
- 700 Voitures prévues (quels parkings ?) alors que peu d'accès routiers à l'île et un environnement de voiries déjà très chargé sans parler de la pollution supplémentaire engendrée.
- En cas d'incendie, ou autres, comment se passerait l'évacuation ?
- Architecture navrante pour un site exceptionnel, même sans parler du traitement et de la durabilité de l'aspect des façades bois.
- Dénaturation complète du paysage d'un beau méandre de la Seine.
- Quid de la qualité de vie et de la santé des riverains ?

Un parc arboré, accessible à tous, comme dans le modèle de l'île saint-Germain pourrait occuper l'espace central de cette île dont l'amont et l'aval sont déjà ou vont être construits.

Les habitants de Boulogne et les riverains (beaucoup de familles avec jeunes enfants) recherchent des espaces verts de loisirs. Un espace de promenade et d'animation, un parc naturel et des équipements sportifs légers devraient être privilégiés.

Avec le même avis global, nous avons apprécié les observations contenues notamment aux numéros 4, 21, 25, 39, 61, 64, 70, 85, 93.

Remarque supplémentaire : nous osons espérer que la difficulté à trouver la page correspondant à cette consultation du public n'est pas volontaire...

Code postal : 0

Email : jfbonnaud@gmail.com

Numéro : 107 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 16:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet contre deux raisons :

- 1 conserver des espaces verts et quelques activités pour loisirs pour les habitants
- 2 un rappel de RENAULT en créant des locaux avec la présence de quelques produits réalisés et un peu d'histoire

Ceci me semble intéressant dans le contexte de RENAULT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 108 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 16:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : il est désolant de devoir appeler 2 fois les services de la mairie afin de trouver le lien pour déposer un avis ces difficultés pourraient en décourager plus d'un ..;

ce projet est encore gigantesque et bétonné !

il est quand même très dommage que la ville de boulogne veuille encore construire des bureaux dans un site privilégié alors que le télétravail se déploie et que des milliers de bureaux sont vides ...

pourquoi donner l'accès à la circulation sur cette belle île, (pollution et nuisances..) alors que nous pourrions retrouver les jardins aux essences variées qui existaient il n y a pas si longtemps

Pourquoi encore construire des immeubles envahissants pour certains ...

Issy les moulineaux a bien réussi l'île Saint germain et développer son magnifique parc

ajoutons y une belle piscine dont la ville a grandement besoincar la seule existante est saturée ...;

en espérant qu'une révision sera bien effectuée pour éviter ces constructions démesurées.....

Code postal : 0

Email : christine.mazy@yahoo.fr

Numéro : 109 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 21:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure des grands enjeux environnementaux, ce projet ne tient pas l'ambition de ses promesses.

Autrefois, nous souhaitions rendre cette île et son fleuve à ses habitants.

Nous l'encerclons aujourd'hui de hauts immeubles, pour une société étrangère à la ville.

Nous aspirions à une île aux mobilités douces et apaisées.

Nous obtenons pléthore de parkings souterrains, sans l'ombre d'une piste cyclable.

Nous désirions une figure de proue pour Boulogne-Billancourt.

Nous établissons d'insipides bureaux, à l'heure du télétravail.

Nous voulions une île verte et tournée vers l'avenir.

Nous héritons d'une île ocre au projet déjà obsolète.

Comment en est-on arrivé là?

Code postal : 0

Email : bruno.cantat@hei.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 110 Date de dépôt : 01/02/2022 Heure de dépôt : 21:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Que de bétonnage! Pourquoi construit-on encore des immeubles de près de 10 étages qui vont boucher la vue de pas mal de riverains que ce soit de chez eux, des berges ou du pont de Sèvres.... Même recouvert de végétation, ce projet respire le béton, l'urbain, bouche l'horizon et dévalorise le quartier du Trapèze. Et pourquoi toute la végétation est-elle du côté de Meudon au lieu de répartir équitablement entre les 2 côtés?
Je souhaiterais voir plus d'espaces verts au sol, des parcours de santé, des endroits pour promener les animaux et se promener. Pourquoi pas des commerces, une piscine, des installations sportives, mais sûrement pas des bâtiments de plus de 2 ou 3 étages et prenant autant de surface au sol. Nous n'avons pas besoin de bureaux supplémentaires, ils seront vides, comme beaucoup de bureaux de la région (le télétravail restera présent dans le futur, les études montrent que ce n'est pas une mode, donc les bureaux resteront vides).
Ce projet ne devrait plus être à l'ordre du jour tel quel, à l'ère du développement durable, post Covid.

Nom : IZARD
N° de rue : 971
Code postal : 92100

Email : stella_180@hotmail.fr
Rue : COURS AQUITAINE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 111 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 07:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Val de Seine Vert

Association Loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement
Correspondance : 2 rue du docteur Gabriel Ledermann 92310 Sèvres
Tél. : 06 63 13 57 17 – courriel : contact@valdeseinevert.org Site : www.valdeseinevert.org

<https://www.facebook.com/ValdeSeineVert>

Avis de l'association agréée Val de Seine Vert
sur l'aménagement de la partie centrale de l'île Seguin

L'association Val de Seine Vert (VDSV), créée en 1992 à l'arrêt de l'activité des usines du site de Renault Billancourt, a pour objet de rassembler les habitants des Hauts-de-Seine qui souhaitent s'informer, faire des propositions et entreprendre des actions collectives en matière de protection de l'environnement et d'amélioration de l'urbanisme et des déplacements. Elle est agréée Environnement et apte au dialogue environnemental au niveau du département des Hauts de Seine. Elle est fédérée à l'Union régionale France Nature Environnement-Ile de France.

VDSV connaît très bien le passé de la Zac Renault et a suivi de manière attentive les efforts de l'entreprise Renault pour dépolluer les terrains. VDSV participe à la Commission de suivi. Les associations de protection de l'environnement ont pu travailler avec la Saem Val de Seine sur l'aménagement du Trapèze afin d'en réduire les impacts environnementaux.

VDSV a œuvré pour une île sans voitures, sans tours (Jean Nouvel voulait en construire cinq), nous voulions aussi faire réduire la densité construite et revégétaliser l'île.

VDSV a été contrainte d'engager des contentieux contre des projets démesurément inadaptés de par leur densité, leurs hauteurs, l'absence d'utilité sociale et de nombreuses non-conformités par rapport à la réglementation. Des recours contentieux ont suivi.

En novembre 2015 un compromis est accepté par la ville de Boulogne-Billancourt et la SPL. Le dossier de réalisation de la Zac est modifié et nous retirons notre recours contre le plan local d'urbanisme de l'île.

En 2018 nous sommes conviés, par le président du tribunal de Cergy-Pontoise, à participer à une médiation, aux côtés de l'aménageur de la ville et d'autres associations.

En décembre 2018 un accord est trouvé son contenu est très proche du compromis signé trois ans plus tôt avec Val de Seine Vert. Le nouveau programme d'aménagement

est accepté par la majeure partie des associations.

Depuis Val de Seine Vert suit les travaux de la commission mise en place au lendemain de la médiation.

Nous donnons un avis libre pour éclairer les citoyens des choix faits par notre association.

Nous déplorons que la ville de Boulogne-Billancourt ait mené cette opération d'importance régionale seule sans considération pour les villes limitrophes et sur l'impact majeur que l'implantation du projet va avoir pour l'ensemble du Val de Seine. Aujourd'hui, le déficit énorme engendré par l'absence d'opération viable est supporté par la seule Ville sans même que le territoire intercommunal (GPSO) n'y soit associé. Une opération d'intérêt régional, voire national comme l'avait envisagé l'État dans les années 1990, aurait été pleinement justifiée.

Val de Seine Vert constate que le caractère emblématique de l'Île fait que l'avenir de ses quelques dizaines de milliers de m² prend une importance disproportionnée alors que des projets de plus grande ampleur comme la bétonnisation des bords de Seine sur plusieurs dizaines de milliers de m² (aménagement de la RD7 à Saint-Cloud) sont ignorés du plus grand nombre.

Nous comprenons les interrogations que suscite un tel projet quant aux exigences de la lutte contre le réchauffement climatique. Au sein même de notre association, nous débattons sur la pertinence d'un projet d'immobilier de bureau, sachant que quelle que soient les efforts entrepris, cela reste une bétonnisation d'un espace rare.

Nous avons décidé de tenir nos engagements de 2018 avec la Ville en affichant clairement nos positions.

L'Île est très largement artificialisée depuis plus d'un siècle. Il ne s'agit pas d'un espace naturel. On peut même considérer que si cette île n'avait pas été surélevée, elle aurait depuis largement disparue.

La contestation d'activités professionnelles sur l'Île relève du même phénomène qui a conduit les activités industrielles et artisanales à se voir chassées du périmètre du Val de Seine. Pourtant un mixte habitat / emplois est indispensable. Il faut réaliser la ville du ¼ heure dans laquelle on n'habite pas à plus d'un quart d'heure de son travail, des services de santé, administratifs, culturels...

Val de Seine a constaté que le projet correspond globalement aux orientations d'aménagement et de programmation du protocole (OAP) signé avec les 4 associations représentatives.

Sur l'architecture des bâtiments : nous notons que l'assise au sol est très importante et qu'il n'y a plus d'immeubles de grande hauteur.

Il reste une grande densité sur une parcelle restreinte.

Les questions du lieu de mémoire et de l'usage du fleuve sont pour l'instant éludées.

Le 1er octobre 2021, Val de Seine Vert précisait au Président du Comité de suivi que notre association ne marquait aucune « vive satisfaction » ainsi que l'indiquait un communiqué du Président :

« Le Président et les membres du comité de suivi ont marqué leur vive satisfaction pour ce nouveau projet qui non seulement prend en compte très favorablement les remarques qu'ils ont émises précédemment et les observations recueillies lors des enquêtes publiques, mais va de surcroît au-delà des prescriptions de l'OAP figurant au PLU ».

Val de Seine Vert précisait au Président du Comité de suivi :

« Nous ne souhaitons pas marquer de satisfaction à ce stade.

Val de Seine Vert prend acte des déclarations de Bouygues immobilier, sera attentive à ce que les actes du promoteur immobilier correspondent à ses déclarations orales et attendra les précisions indispensables apportées par les permis de construire pour émettre un avis global sur le projet présenté. Val de Seine Vert est particulièrement inquiète des modalités de consultation des citoyens et alerte sur la nécessité que les moyens alloués à cette concertation soient exceptionnels. La consultation numérique doit permettre la prise de connaissances des avis portés, par toutes et tous. La synthèse de l'enquête devrait être élaborée avec le contrôle citoyen des associations et non pas laissée à l'appréciation de la seule Ville, partie à l'affaire.

Val de

Le succès et l'acceptation sociale de ce nouveau projet en dépendent. »

I) Sur la procédure

Le dossier est constitué de très nombreuses pièces. Déjà très exigeant pour une association, l'investissement nécessaire pour comprendre réellement les enjeux et pour faire le tri dans les informations est hors de portée du citoyen. C'est d'autant plus grave que le commissaire enquêteur, médiateur entre le dossier et le public, a disparu.

D'aucun y voient une façon de faire de l'obstruction institutionnelle que de noyer la procédure, sans véritable hiérarchisation des documents ni explications élémentaires. Il faut publier des dossiers à destination du public qui soient facilement lisibles et compréhensibles, par exemple en limitant à 10 pages avec plans inclus.

Impartialité impossible

Le maire de la commune, Boulogne-Billancourt est amené lui-même à faire la synthèse de la consultation alors qu'il en est une partie prenante majeure. C'est la loi, et une mauvaise loi qui a pour objectif de réduire les contestations des projets d'urbanisme et place les intervenants dans des conflits inutiles.

La procédure de participation par voie électronique (PPVE) est une procédure qui se substitue à l'enquête publique traditionnelle où la présence du commissaire-enquêteur était requise. Ce commissaire rendait ses conclusions après avoir reçu tous les avis et rencontré les citoyens qui le souhaitaient. Cette procédure n'était pas satisfaisante en ce que les commissaires-enquêteurs étaient le plus souvent issus d'institutions publiques où ils avaient fait la majeure partie de leur carrière et qu'ils ne montraient que peu de sensibilité aux problématiques environnementales. L'impartialité de ce dispositif et la validité de l'avis solitaire d'un individu pouvaient déjà être questionnés.

Il s'agit de réserver la procédure d'enquête publique (organisée sous l'égide d'un commissaire enquêteur) aux projets de construction ayant le plus d'incidences sur l'environnement afin d'accélérer les autres projets immobiliers. Qui considère que ce projet très important en termes de surfaces, de densification etc. n'a pas d'incidences majeures ?

Une procédure numérique qui renforce l'exclusion

La nouvelle procédure se passe de commissaire et est entièrement numérisée sur un site d'une ergonomie contestable, difficile à utiliser même pour des personnes utilisant couramment les canaux numériques.

Il s'agit d'une exclusion de toutes celles et ceux qui ne peuvent disposer d'une connexion, du matériel indispensable et d'une familiarité avec les outils numériques. C'est un biais majeur de cette procédure. L'Insee a publié en 2019, une étude d'ensemble sur cette question.

En 2019, 15 % des personnes de 15 ans ou plus n'ont pas utilisé Internet au cours de l'année dont 64% des plus de 75 ans, tandis que 38 % des usagers manquent d'au moins une compétence numérique de base et 2 % sont dépourvus de toute compétence. Ainsi, l'illectronisme, ou illettrisme numérique, concerne 17 % de la population.

Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet. Les personnes les plus âgées, les moins diplômées, aux revenus modestes, celles vivant seules ou en couple sans enfant ou encore résidant dans les DOM sont les plus touchées par le défaut d'équipement comme par le manque de compétences. Une personne sur quatre ne sait pas s'informer et une sur cinq est incapable de communiquer via Internet.

II) La question du logement social :

Il y a 14,5% de logements dits sociaux à Boulogne-Billancourt quand le plancher réglementaire est à 25%.

Il y a un problème de logement à Boulogne-Billancourt. Une absence de logements sociaux, fruit de politiques constantes depuis Georges Gorse. Les habitats des

travailleurs étant envoyés sur d'autres communes. Aujourd'hui Boulogne est une ville très riche, très chère, très dense, comme un arrondissement parisien.

Et des boulonnais qui ne se sont pas manifestés pour les immeubles de luxe construits sur les berges de Seine sur l'emprise du Trapèze s'émeuvent soudainement d'une trop grande densification de leur ville. Ils ne veulent pas entendre parler de logements sociaux sous ce prétexte. Force est de constater que le ratio de 30% de logements sociaux sur les terrains Renault du Trapèze n'a pas permis de rattraper le retard. L'amende de 6 millions d'euros qui frappe la ville pour 2020 le sanctionne .

Un protocole bien fragile

Le Préfet de la région Ile-de-France a signé l'agrément à la construction du projet le 10 décembre 2021.

Le protocole qui doit être signé entre le Préfet des Hauts-de-Seine et la Ville est un paravent, qui n'est pas propre à la situation boulonnaise, pour justifier que l'État n'exige pas la construction de logements, avant tout projet d'extension du nombre de bureaux. La délibération du protocole a été votée par le conseil municipal de Boulogne-Billancourt le 9 décembre 2021 et pourtant on fixe à la fin 2021 le travail avec la DRIEAT pour une analyse d'un PLU local alors que celui-ci est lié au PLU Intercommunal mis en chantier dans l'établissement public de coopération intercommunale GPSO. Il n'est pas encore certain que le Préfet signe ce protocole dilatoire. Pour rappel, la Ville doit produire 3 084 logements locatifs sociaux sur le triennal 2020-2022 et devra en avoir produit au total 6 168 en 2025 pour atteindre le taux de 25 % réglementaire fixé par la loi SRU.

Chacun sait que c'est impossible sauf à transformer des bureaux en logements et à remettre sur le marché les trop nombreux logements vides. Ce qui suppose une volonté politique.

Les « compensations » citées dans le protocole à signer entre la préfecture et la Ville sont d'une grande imprécision. Elles sont prévues à hauteur maximale de 42 752 m². C'est moins d'1/3 des surfaces prévues sur le projet Bouygues.

Ce protocole ne prévoit aucune sanction

Pour mémoire l'article 3 dispose « DISPOSITIONS EN CAS DE NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS La réalisation effective de ces logements, le respect des engagements sus visés et l'amélioration de l'équilibre habitat/emploi attendu sur le territoire de Boulogne, ainsi que les aléas rencontrés, seront pris en compte dans l'instruction des nouveaux dossiers de demande d'agrément susceptibles d'être déposés sur le territoire de la commune. »

Il faut transformer des bureaux et de l'ancien en logements sociaux. Les engagements de la Ville doivent être plus étendus et plus précis. Le protocole avec l'État est trop vague sur les délais et les réelles surfaces.

Sur le projet et son contexte

Le projet propose un renforcement de l'offre de bureaux au détriment de ce qui manque à Boulogne-Billancourt : de la végétalisation, des espaces naturels, du logement social. Si l'agence d'architecture BIG a compris que la végétalisation de l'île est un enjeu majeur beaucoup d'imprécisions demeurent, en particulier concernant la pleine terre. En dehors du jardin, sous maîtrise d'ouvrage SPL, rares sont les surfaces où la couche de terre végétale attendra deux mètres. Les arbres de haute tige seront donc absents et la biodiversité réduite.

L'utilité de ces bureaux reste à démontrer, compte tenu de l'effondrement du marché du parc de bureau en première couronne.

Près de 12 % des surfaces de bureaux seraient vacantes. Le protocole Ville -État souligne aussi cette vacance de 460 000 m² de bureaux vacants en Île-de-France.

Val de Seine Vert se garde d'entrer dans des conclusions hâtives sur les changements d'usages et de besoins dus à la crise sanitaire. Il est bien trop tôt pour en tirer quelque enseignement et on voit aujourd'hui après deux ans de crise que les avantages cités un peu rapidement du télétravail ne sont plus si certains aujourd'hui.

Le travail ne se réduit pas à des collaborations isolées et individuelles. Rencontres, échanges, équipes, sociabilité etc. constituent les points forts d'un engagement professionnel.

Il est probable que les bureaux sur l'île trouveront avant tout autre une clientèle. La société Bouygues annonce que 70% des surfaces sont déjà commercialisées mais il ne s'agit pas de créations d'emplois. Ce sont des transferts, d'autres bureaux se vident ailleurs.

Utiliser la Seine

Il faut penser au besoin d'activités logistiques liées à la Seine. A cet égard, l'utilisation de la voie navigable pour le chantier est une bonne chose. Cette utilisation devrait être pérenne pour ne pas justement laisser au tertiaire toute l'activité de l'île. Le développement de la desserte fluviale est explicitement prévu dans notre accord avec la Ville.

La promesse d'un lieu de mémoire au cœur de l'île.

Le lieu de mémoire de (l'activité industrielle, de la mémoire ouvrière, de l'immigration...), est un engagement de la Ville dans le protocole signé avec notre association. Nous notons avec inquiétude que sa prise en compte n'est pas actée dans l'ensemble des différents projets. Le plus grand flou préside.

Notre association ne se contentera pas d'un « parcours mémoriel » extérieur sans espace dédié.

Une île sans voitures, objectif initial.

Le projet présenté prévoit la construction de 700 places de parkings et s'interroge sur une possible ouverture au public en dehors des heures de bureau.

L'île jouxte une station de métro, une station du Grand Paris Express, une gare routière importante et la départementale 910, ex nationale 10. Il ne faut pas encourager le déplacement automobile des individus pour se rendre à leur travail.

La présence de places de parkings accentue la désirabilité des transports individuels automobiles. Or il faut les réduire.

La circulation automobile doit bien être interdite sur l'ensemble de l'île, (hors livraisons, commerces et sécurité)

VDSV attire l'attention sur le fait que la loi sur l'organisation des mobilités de décembre 2019 indique que tous les aménagements futurs doivent prendre en compte la pollution de l'air par les transports et « instaure le droit de vivre dans un environnement sain ».

Des centaines de riverains vont directement voir leur vie quotidienne impactée visuellement et au niveau des pollutions, 10 000 personnes de plus vont générer des déchets et contribuer à une pollution automobile déjà très importante à cet endroit.

Une qualité des sols incertaine

On note que le Maître d'ouvrage ne répond pas à la demande de l'autorité environnementale de publier les dernières études des sols. Il se contente d'indiquer que si les sols sont pollués, il y remédiera. (Réponse du maître d'ouvrage du 14 janvier 2022 page 8 recommandation 3).

Plus de cent ans d'exploitation des usines Renault ont pollué fortement les sols. La dépollution effectuée par Renault n'est pas complète. Elle ne pouvait l'être puisque celle-ci atteint la nappe phréatique et qu'il se produit continuellement des remontées de produits et dérivés pétroliers et/ou de produits issus des fonderies.

Une qualité de l'air toujours menacée

Les évaluations effectuées par Airparif et les cartographies proposées sur la pollution de l'air dans le secteur du quai Georges Gorse montrent que les valeurs limites pour les oxydes d'azote sont dépassées, que celles pour les particules sont près d'être atteintes et en période de chaleur importante. L'ozone, qui est un polluant secondaire voit également ses émissions augmenter.

Ces pollutions sont liées au trafic routier essentiellement qui risque de s'accroître si la RD1 et la RD7 sont mises à 4 voies comme le souhaite le département des Hauts de

Seine. Le coût annuel de la pollution de l'air a été évalué par le Sénat en 2014 (rapport de la sénatrice Aïchi) à 1500 euros par an et par français (67-90 milliards/an).

Culture du risque

En ce qui concerne le risque d'inondation nous avons bien lu que les parkings sont inondables mais rien sur la culture du risque. Pourtant l'île Seguin est le lieu idéal pour sensibiliser le grand public aux risques de crue mais aussi d'étiage car le réchauffement climatique nous bascule déjà d'un extrême à l'autre.

Une pollution sonore intense

La zone de GPSO, située plus particulièrement en bords de Seine RD1 et RD7, a été identifiée comme très bruyante par BruitParif comme indiqué dans son rapport de février 2019 : « La Métropole du Grand Paris concentre l'essentiel des enjeux d'exposition au bruit routier, avec 86% et 91% des personnes qui sont en situation de dépassement des valeurs limites selon les indicateurs Lden et Ln respectivement. Le T3 (Grand Paris Seine Ouest) apparaît comme le territoire le plus exposé en proportion au sein de la Métropole du Grand Paris : un quart exactement de sa population est exposé au dépassement de la valeur limite de 68 dB(A) pour l'indicateur Lden. »

Le nombre d'années perdues en bonne santé pour la population boulonnaise est même indiquée : plus de 900 ans.

Le bruit routier journalier selon l'étude d'impact dépasse la valeur limite de 68 dB(A) puisque l'étude le chiffre à 65-75 dB(A) et s'appuie sur l'étude de BruitParif.

Le Conseil National du Bruit a chiffré le coût annuel de la pollution sonore par français à 1000 euros (60 milliards/an) lié à la dégradation du sommeil et aux maladies cardio-vasculaires.

La loi d'organisation des mobilités demande là aussi que la pollution sonore soit prise en compte.

L'OMS va encore plus loin et préconise des valeurs limites de Lden de 45 dB(A) pour le bruit routier.

Conclusion

Comme nous l'avons montré, l'enquête publique en cours ne permet pas à tous les publics de s'exprimer.

Le projet doit être remis dans son contexte et ne pas éluder la question la carence historique de logements sociaux à Boulogne-Billancourt.

Val de Seine Vert est d'accord pour qu'il n'y ait pas de logements pérennes sur l'île mais souhaite que des compensations soient trouvées afin que la ville respecte ses obligations en matière de mixité sociale et d'équilibre emplois / logements.

Les lacunes du dossier en matière de pollutions, de végétalisation et de culture du risque d'inondation montrent que le projet doit être amélioré.

Enfin les engagements de la Ville et de la SPL concernant le lieu de mémoire et l'usage de la voie d'eau doivent être respectés.

Pièce(s) jointe(s) : Avis projet Bouygues.pdf

Nom : FRÉDÉRIC PUZIN

Email : frederic.puzin@sfr.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 112 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 11:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : On en a marre de toutes ces consultations. On veut que l'île Seguin soit terminée. Ce projet est très écolo : alors il faut le faire.

Nom : KADER KARA
Rue : DE LA FERME
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 5
Code postal : 92100

Numéro : 113 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 13:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quelle ironie de lire dans le résumé de l'étude d'impact que "La conception du projet et les performances environnementales contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre."... comment peut-on nous faire croire que bâtir plus de 100 000 m² de bureaux sur cette île va réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'heure où il n'est plus question de réduire mais de cesser d'émettre des gaz à effet de serre. Cette supercherie ne peut pas être acceptée par les citoyens et encore moins par nous, habitants riverains qui ne pouvons que constater les effets néfastes d'une urbanisation anarchique de cette île entre un écran de la Seine Musicale allumée en permanence et un pôle culturel / tertiaire / commercial à l'autre point de l'île. Cette urbanisation va à l'encontre du bon sens et des attentes climatiques urgentes que doivent apprendre à intégrer les pouvoirs publics.

Code postal : 0

Numéro : 114 Date de dépôt : 02/02/2022 Heure de dépôt : 15:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est un réel projet d'intérêt général ! l'animation et l'activité qui vont en découler viendront impacter l'économie du quartier et de tout Boulogne sud et s'inscrit dans la dimension métropolitaine et de haute qualité environnementale du secteur des anciennes usines Renault.

Nom : PAUL SCIALOM
Rue : AVENUE DU GENERAL LECLERC
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 120
Code postal : 92100

Numéro : 115 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 13:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet: Nous avons besoin d'espaces verts et non pas de bureaux : avec la croissance du télétravail, cela ne fera qu'accroître la vacance de bureaux sur Boulogne Billancourt et pour les villes alentours.

Nom : BLOCH
N° de rue : 1
Code postal : 92100

Email : Blochi@laposte.net
Rue : RUE DARCEL
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 116 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 15:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour,

Ce projet n'est pas un bon projet pensé et tourné vers l'avenir. Ces énormes constructions d'immeubles, à cet endroit, sur une île, ne sont pas l'avenir d'autant qu'il y a déjà beaucoup de bureaux partout et que le développement du télétravail montre que l'on va penser autrement les locaux de travail. Si on regarde ce qui se passe à l'île saint Germain, elle est complètement fréquentée toute l'année par les promeneurs, qui passent un moment en plein air en famille, les sportifs, c'est un lieu pour travailler aussi, pour se reposer ou tout simplement pour profiter de l'espace, des arbres et des parcs. Au vu de la densité des immeubles autour de l'île Seguin, il faudrait que celle-ci se transforme en grand parc naturel avec des grands espaces, dédiés à diverses activités pour les sportifs, pour les activités culturelles, avec des amphithéâtre de verdure et des points de vue sur cette belle Seine. Il faut penser l'aménagement sans artificialisation, sans bétonnage des sols et sans urbanisation à outrance surtout quand on a la chance d'avoir un lieu aussi magnifique qu'une île. Voilà, pour moi, ce n'est pas un bon projet, c'est tout le contraire de l'avenir du vivre en ville.

Code postal : 0

Email : sylvie.chazalon@orange.fr

Numéro : 117 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 15:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cet énième projet continue dans la même veine de l'inutile et de l'inadéquation avec son temps. Des bureaux, des bureaux, des bureaux... Et un trait de crayon vert pour du green washing... L'urgence climatique et nos changements de vie devraient être l'occasion pour nos édiles de prendre de la hauteur et d'imaginer réellement le futur en bonne santé de leurs administrés. Mais non seules les considérations financières court-termistes rentrent en ligne de compte tout en reproduisant les schémas usés du passé.

Bref un des derniers potentiels endroits à Paris et petite couronne (et en plus dans une boucle de la Seine aux particularités climatiques si importantes) qui nous permettrait de respirer va être livré aux promoteurs qui vont couler du béton (et pas qu'un peu).

Je suis profondément opposé à ce projet néfaste pour tous mais bon cette enquête n'étant qu'une farce démocratique (la ville étant juge et partie) j'ai bien peur que les nombreux avis négatifs argumentés passent à la trappe. Notre avenir bouloonnais est bien triste...

Email : l.molard92@gmail.com
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Code postal : 92100

Numéro : 118 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 18:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur,

Ce que nous allons faire de l'île Seguin sera représentatif de notre ville et notre région pour les années à venir. En ces temps où le télétravail est de mise, où la consommation se doit d'être plus durable, où le manque de logements accessibles à tous est si important... Quel est le projet actuel ? Construire des bureaux... Je pense que c'est vraiment en dehors des enjeux environnementaux et sociétaux actuels. Mon souhait serait que cette île soit un prolongement de l'île St Germain avec un grand parc ouvert à tous avec une ferme, un skatepark, une piscine extérieure ouverte.. Une plage pour accueillir les parisiens lors des grandes chaleurs. Et tant d'autres choses qui pourraient ramener de l'air à la ville. Bref un lieu de loisirs pour toute la famille qui pourrait être un lieu de biodiversité. Et si pour une fois on ne construisait pas.. La nature pourrait avoir son droit.. Un lieu de biodiversité. Merci d'écouter ma voix de citoyen..

Code postal : 0

Email : laurebabpei@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 119 Date de dépôt : 03/02/2022 Heure de dépôt : 23:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
1. Cela projet va créer des zones de pollution automobile notamment au niveau de l'accès au pont de l'île seguin cité seine musicale
2. Une aberration de construire des bureaux alors que le télétravail deviendra une norme et que les entreprises recherchent le bien être de leur salarié n les laissant vivre dans leur environnement urbain
3. Aucune stratégie ou vision pour le bien être des habitants du trapeze. Des zones de bureaux qui se transformeront en nomansland le soir venu.

De grâce soyez à la hauteur de l'enjeu et ayez une réelle vision cohérente avec notre 21 siècle et non des recettes obsolètes du passé de construction tout azimuth.

Numéro : 120 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 08:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Cette partie centrale de l'île, qui attend depuis trop longtemps d'être aménagée mériterait un autre traitement : plus de verdure, moins de hauteur... bien sûr moins générateur de recettes foncières. La question à poser aux Boulonnais devrait être : êtes-vous prêts à payer un peu plus d'impôts pour réaliser un projet moins dense et plus tourné vers le logement. Personnellement je répondrais oui.
Le projet proposé est déjà plus ou moins obsolète : trop de bureaux et une île qui par nature est moins accessible que d'autres zones.
En résumé je suis hostile à ce projet.

Email : phj@bbox.fr

Rue : AV MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY

Ville : BOULOGNE

N° de rue : 9

Code postal : 92100

Numéro : 121 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 09:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Trop d'immeubles hauts de bureaux alors que le télétravail devient la norme et qu'il manque cruellement des logements en Ile-de-France.
L'île Seguin et Boulogne manquent cruellement d'espaces verts.
La vue sur Meudon sera bouchée par ces immeubles hauts.

Code postal : 0

Email : chaumiermarine@gmail.com

Numéro : 122 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 10:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour,
je ne suis pas favorable à ce projet qui comporte de manière tout à fait excessive des m2 de bureaux et qui s'éloigne de l'île dite 'culturelle'.

Quitte s'en éloigner faisons un grand espace vert avec kiosques à musique, animation enfants sur la culture, cinéma a ciel ouvert -avec l'écran de la scène musicale, et atelier d'artiste ouvert avec logement (peintre, sculpteur, ébéniste, céramiste, luthier,), des logements 'sociaux' pour artistes avec ateliers.

cordialement

Nom : BENOIT TASSIN

N° de rue : 72

Code postal : 92100

Email : tass1.benoa@outlook.com

Rue : AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 123 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 12:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Le projet de la partie centrale de l'île Seguin est l'objet d'un choix démocratique : en effet une constructibilité aussi importante était déjà présente au sein de la votation de 2012 sur l'île Seguin. La municipalité a consulté les associations et a baissé la constructibilité. Je suis favorable à ce beau projet conçu par des architectes talentueux.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : CARIM MAHI
N° de rue : 30
Code postal : 92100

Email : carim80@hotmail.fr
Rue : RUE FIEF
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 124 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 12:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet. Ce projet ne défend pas l'intérêt des habitants de Boulogne, Meudon ou Sèvres. Il ne défend qu'un seul intérêt, celui économique. Tout le monde a compris que ce projet n'a pour but que de générer un résultat économique pour le promoteur, et assurer un bilan positif à la mairie de Boulogne. Quand je lis sur certaines observations que l'intérêt général est défendu, je ne suis absolument pas d'accord. Des m² de béton construits, avec un peu de vert histoire de faire croire que l'enjeu environnemental est respecté. Aucune animation ni activité n'est pensée pour les riverains mais uniquement pour les employés des bureaux! pas un équipement sportif, un lieu d'espace de création culturelle, un espace de formation, etc... l'économie du quartier existant est bien le cadet des soucis du promoteur. Revoyez la programmation de ce projet! moins de bureaux, plus d'espaces utilisés aux habitants de proximité! des équipements sportifs, des espaces culturels, des m² en lien avec la Seine Musicale!

Code postal : 0

Numéro : 125 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 12:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : après avoir été souillée par Renault pendant presque un siècle, l'île Seguin ne mérite-t-elle pas mieux que 2 barres d'immeubles sans âme comme l'on en construisait dans les années 60 en grande banlieue?
Quel gâchis!
Quel manque de respect!

Code postal : 0

Numéro : 126 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 12:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'équipement sportif prévu au PLU en complément du programme du promoteur, et qui ne figure pas encore sur les plans de l'aménagement, ne pourrait il pas être une nouvelle piscine?
Cela pourrait soulager la piscine actuelle qui est souvent surpeuplée à certains horaires.

Numéro : 127 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 13:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Que va-t-on mettre dans la halle ? Il faut que ce soit un endroit accessible pour tous et pas seulement pour les gens qui travailleront dans les bureaux. En tout cas c'est un beau projet.

Nom : JULIE MAILLET
Rue : MOLIERE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 9
Code postal : 92100

Numéro : 128 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 14:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les projets se suivent et se ressemblent dans la médiocrité.
Celui-ci sera encore voué à l'abandon si l'on va au bout de la logique de cette concertation et si l'on tient compte de l'écrasante majorité des observations défavorables.
A moins que la Ville, juge et partie dans cette nouvelle version de la concertation publique (le Commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif ayant disparu) en décide autrement....

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 129 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 14:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : 1992 – 2022 : 30 ans après l'arrêt de la production des usines Renault, la partie centrale de l'île Seguin est toujours en friche, et devrait le rester encore quelques années de plus si l'on se fie au plébiscite contre le dernier projet.
Saura-t-on un jour combien de millions d'euros privés et publics (ceux du contribuable...) ont été dépensés (et seront dépensés, puisque ce projet ne semble pas être le dernier....) en pure perte pour l'étude de tous les projets successivement envisagés sur la partie centrale de cette pauvre île ?

Code postal : 0

Numéro : 130 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 14:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : cessons la construction de bureaux et aménageons des berges naturelles et des logements sociaux

Nom : ATHENES

N° de rue : 41 RUE DES PEUPLIERS

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Email : cmathenes@wanadoo.fr

Code postal : 92100

Numéro : 131 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 15:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Immeubles trop haut. Trop de Bureau pas assez de parc et de verdure.

Nom : VILLEMINOT

N° de rue : 2

Code postal : 92310

Email : Mathvilleminot@yahoo.fr

Rue : CHEMIN DES LACETS

Ville : SEVRES

Numéro : 132 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 18:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Très beau projet !

Nom : CEDRIC LAMOTTE

N° de rue : 78

Code postal : 92100

Email : cedric.lamotte@gmail.com

Rue : MARCEL BONTEMPS

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 133 Date de dépôt : 04/02/2022 Heure de dépôt : 19:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cela manque cruellement de logements, si on veut respecter l'homogénéité dans la continuité des constructions du quartier du Trapèze, il faudrait passer 3 immeubles prévus pour des bureaux en logements, on conserverait ainsi un mélange plus équilibré de bureaux, logements, commerçants et espaces verts semblable à ce qu'il s'est fait au Trapèze ! Il faut bien avouer que celui-ci est réussi et attractif, donc pourquoi ne pas s'en servir comme modèle et prendre un risque ?

Code postal : 0

Numéro : 134 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 06:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est hideux, les photos sont mensongères avec une végétation sur les toits et au pied des immeubles irréaliste. Tout est fait pour densifier au maximum et créer un nouveau quartier sans âme dans la boucle de la Seine. Honte aux élus qui tolèrent cela.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : OLIVIER BUREL
Code postal : 75002

Email : olivierburel@gmail.com
Ville : PARIS

Numéro : 135 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 07:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je trouve le projet complètement disproportionné pour une ville qui étouffe.
Nous avons déjà beaucoup de mal à circuler, je n ose imaginer avec les milliers de M2 supplémentaires.

Je suis contre

Code postal : 0

Numéro : 136 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 10:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La pression financière est évidemment très forte, mais les élus doivent y résister pour que Boulogne ait un peu d'air et que les futurs habitants et travailleurs de l'île ne soient pas serrés les uns sur les autres comme en plein centre-ville
Bernard Marrey

Nom : MARREY
N° de rue : 52
Code postal : 75009

Email : bmarrey@orange.fr
Rue : DE DOUAI
Ville : PARIS

Numéro : 137 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 10:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet bien qu'il soit plus intéressant que les précédents. Pourquoi une telle densité de construction ? Divisons par 2 le nombre de m2 , moins de bureaux , plus de logements, plus d espaces verts et d installations sportives et une hauteur de construction raisonnable qui ne nuirait ni à l esthétique de l ile ni à la vue des riverains de Boulogne Meudon et Sevres .

Nom : BLANCHARD
N° de rue : 1 TER
Code postal : 92190

Email : jlblanchard33@gmail.com
Rue : BASSE DE LA TERRASSE
Ville : MEUDON

Numéro : 138 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 10:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce projet représente déjà un grand progrès par rapport aux horreurs démesurées des premiers projets.
Mais c'est encore loin d'être parfait. Quel est l'intérêt de construire de nouveaux bureaux à l'ère du télétravail, et alors que tant d'immeubles de bureaux se sont déjà vidés? L'idée d'immeubles végétalisés est belle sur le papier mais ne tiendra pas la route sur la durée. Problèmes d'entretien et de pérennité. On le voit bien par ex au Pont de Sèvres, ou déjà sur le trapèze.

Je suis pour des immeubles de 4-5 étages maxi, mixtes, avec des logements (très) sociaux , comme sur le trapèze, et des espaces verts et de jeux pour enfants.
Et surtout pas de voitures!!

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 139 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 11:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis CONTRE. Il va falloir un jour penser long terme et bien être et arrêter de penser argent et court terme. Il faut vraiment comprendre que la période des années 70 est révolue et prendre conscience des véritables problèmes écologiques (et je vous promets je ne suis pas écolo à la base, juste rationnel). Le quartier du trapèze est déjà bien suffisamment dense avec un paquet de tours de bureaux VIDES et éclairés une bonne partie de la nuit. Trop de béton. Comment on peut avoir l'idée en 2022 de rajouter davantage de bureaux vides et de béton ?
Les constructions sont bien trop denses pour une si petite île et je crois qu'en terme d'immeubles, de bureaux et de béton Boulogne-Billancourt est bien loti. Un moment il faut arrêter et se faire une raison. Il n'y a plus de place. Boulogne-Billancourt a besoin d'air, d'espace vide et de verdure. A vouloir construire à tout va pour gagner de l'argent, il va se produire l'inverse. Boulogne-Billancourt va devenir Courbevoie ou La Défense et va perdre en attrait. Réfléchissons LONG TERME.

Nom : GARCIA
N° de rue : 84
Code postal : 92100

Email : fgarciapriv@gmail.com
Rue : AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 140 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 13:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Habitant à proximité immédiate du projet (allée Georges Askinazi), je ne suis pas du tout convaincue ni du rendu visuel de la construction, ni de sa finalité.

Sur plan, l'ensemble paraît assez végétalisé mais je doute fort que la réalité soit à l'image de ces maquettes (cf école de la biodiversité qui 7 ans après n'est qu'un gros bloc de béton). C'est tellement facile de faire pousser des arbres avec les logiciels 3D ! On y croit plus.

Pas convaincue non plus de l'approche full bureaux et culture qui serait désert à certaines heures.

Dans un monde idéal, cette partie centrale de l'île dont l'avenir a vu défiler nombre de promoteurs serait rendue à la nature pour le plaisir des yeux et le bonheur d'y entendre chanter les oiseaux.

Nom : LE DEN
N° de rue : 81
Code postal : 92100

Email : Vleden92@gmail.com
Rue : ALLEE GEORGES ASKINAZI
Ville : BOULOGNE

Numéro : 141 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 13:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Des bureaux, il fallait y penser !
Quel bonheur de voir défiler ces milliers de nomades du quotidien avec leurs 2 heures de transport marqué sur le visage.
Adieu la diversité culturelle, intellectuelle et artistique porteuse de richesse, résilience et progrès.
Mon avis est donc défavorable.

Code postal : 0

Email : ftheilla@me.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 142 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 17:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet me parait bien intégré d'un point de vue paysager tout en répondant à l'objectif de faire vivre l'île Seguin et les sites d'animations qui sont déjà installés à la pointe avale ou prévus à la pointe amont.

Mettre des logements aurait privatisé l'île, impliqué des équipements publics de proximité, une circulation plus importantes de véhicules sur l'île même, etc.

Mettre un parc en ferait une île morte alors que la ville de Boulogne est déjà proche d'espaces verts beaucoup plus grands et attractifs (parc de saint cloud, bois de Boulogne, parc de l'île saint germain). L'île se trouve à un nœud du futur Grand Paris express, et offre la possibilité de réunir des activités de loisirs aujourd'hui uniquement disponibles dans Paris intra-muros. Ces animations seront bénéfiques aux habitants de Boulogne Billancourt et des Hauts de Seine.

La solution des bureaux parait bien adaptée, et notamment nécessaire pour assurer la pérennité financière des activités de loisirs prévues sur l'île. Il importe de faire des bureaux de qualité dotés d'espaces extérieurs arborés, profitant des vues sur Seine, sur les coteaux de Meudon et sur Paris, de réaliser des lieux où les gens ont d'autant plus envie de se rendre pour collaborer avec leurs collègues, clients, partenaires. Car ils faut arrêter de dire que tout le monde va télétravailler alors que chacun se précipite au bureau dès que les obligations provisoires de télétravail sont levées.... Les villes sont construites sur le relationnel et cela constituera toujours leur force, leur inventivité, leur attractivité.

Les opposants seront naturellement plus nombreux à exprimer leurs avis, souvent motivés par des intérêts particuliers (vue depuis leur logement). Rappelons qu'il y avait d'immenses usines sur ce site il y a peu, et que le quartier est aujourd'hui autrement plus agréable à voir que la situation d'avant.

J'espère faire entendre ainsi l'intérêt du plus grand nombre.

Code postal : 0

Email : bourcie@yahoo.fr

Numéro : 143 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 17:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vote contre.

Le département regorge déjà de bureaux vides...

Code postal : 0

Numéro : 144 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 19:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vote contre ce projet qui s'inscrit dans une démarche à contre-courant des modes de vie actuelle.
Construire des bureaux qui vont rester vides dans un quartier déjà très urbanisé prive les boulonnais d'une île qui pourrait leur amener un peu de verdure et des espaces de loisirs.

Les intérêts économiques du promoteur vont à l'encontre de la qualité de vie des boulonnais.
S'il s'agit de rentabilité uniquement..., je pense qu'un compromis pourrait être trouvé avec la mise en place d'activités de loisirs/culturelles qui pourraient développer des revenus et pourquoi par des subventions de la ville.

Code postal : 0

Email : g.bestoso@outlook.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 145 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 19:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : POUR LE FUTUR HARMONIEUX ET NATUREL DE CES TROIS ILES!

Entre l'île St Germain, qui a su conserver un équilibre par moitié entre habitat et espace naturel, et l'île Monsieur qui a su associer équipements sportifs et nature, veillons à ne pas rompre l'harmonie de ces trois espaces îliens si particuliers par une URBANISATION EXCESSIVE DE L'ILE SEGUIN.

L'île Seguin a vocation à être et demeurer le pendant bouloonnais de l'île St Germain, avec un équilibre entre urbanisation et espace naturel.

L'île Seguin va déjà porter deux projets de très grande ampleur à chacune de ses extrémités (Seine Musicale & Fondation Emerige) - laissons la partie centrale de l'île en espace naturel.

Pour ces raisons je suis CONTRE le projet VIVALDI et je fais observer que l'urbanisation de la partie centrale de Lille Seguin ferait disparaître à jamais cette belle harmonie de ces trois îles qui nous font enchaîner dans cette boucle de la Seine elle-même si singulière des espaces de respiration pour tous nos sens.

NE FAISONS PAS PERDRE LEUR ÂME A CES ILES

Nom : FRANÇOIS PINON

N° de rue : 59

Code postal : 92130

Email : fr.pinon@icloud.com

Rue : AVENUE DU BAS MEUDON

Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Numéro : 146 Date de dépôt : 05/02/2022 Heure de dépôt : 22:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A titre purement personnel, ce nouveau complexe nous gâcherait la magnifique vue que nous avons depuis notre appartement à meudon sur Seine. Avec la hauteur des étages qui est prévue, nous ne verrions plus une bonne partie de la Seine...Par ailleurs, l'île est déjà très bétonnée. Et, quel intérêt de mettre des bureaux quand le télétravail se démocratise de plus en plus?

En outre, la promenade sur les quais de la Seine est aujourd'hui un bol d'air, c'est magnifique, quel idée d'aller nous polluer cette vue en construisant des immeubles sur l'île Seguin...

Nous n'avons nul besoin d'une « nouvelle animation urbaine », je ne pense pas que ce soit ça ce que les riverains recherchent...

Pourquoi pas faire un parc à l'image de celui de l'île saint germain?

Email : Gutierrezbeatriz@hotmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 147 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 07:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet, réaliste d'un point de vue économique (car permettant d'équilibrer les comptes), est parfait.

Il permet de créer un pôle économique et récréatif (à la fois tertiaire, commercial et d'agrément) qui manquait au Sud de Boulogne-Billancourt.

Avec ce rééquilibrage, il permet d'éviter de faire de cette partie de Boulogne-Billancourt une cité dortoir qui n'aurait eu d'intérêt ni pour les habitants du quartier, ni pour les habitants des villes alentours.

Un parc magnifique, lumineux, orienté Sud et donnant sur les magnifiques collines de Meudon.

Une vue depuis les collines de Meudon qui donnera de Boulogne-Billancourt la meilleure version d'elle même (la Seine, puis le parc, puis des bâtiments couverts de verdure, suffisamment bas pour sauvegarder la vue sur Paris et La Défense).

Le projet fait également la part belle au végétal avec une belle surface de parc (idéalement situé au sud de l'Ile) et des bâtiments végétalisés.

En résumé, une très beau projet. Pertinent à tout point de vue (esthétique, économique, qualité de vie).

Entre la Seine Musicale, la future fondation d'art contemporain, les futurs cinémas, la galerie commerçante, le parc et les parcours en bord de Seine, nul doute que ce lieu va devenir un haut lieu d'agrément où Alto séquanais (habitants des Hauts-de-Seine) et Parisiens viendront se ressourcer avec le plus grand plaisir.

Code postal : 0

Email : stephane.faure1972@laposte.net

Numéro : 148 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 09:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut arrêter de saccager Paris et l'île Seguin en plus.

Nom : CLAUDINE VIGNEAU

N° de rue : 33 BIS

Code postal : 77166

Email : claudine.vigneau@neuf.fr

Rue : PAUL COTASSON

Ville : EVRY-GREGY-SUR-YERRE

Numéro : 149 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 10:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je m'oppose à ce projet en tant que riverain rive droite, il y a déjà bien assez de béton dans les environs et de bureaux qu'employeurs et employés délaissent au profit du télétravail.

Le rôle de l'île seguin est d'en préserver la nature , la faune et la flore, et laisser cet endroit aux vrais habitants du quartier que sont les animaux et les végétaux des bords de Seine.

Nom : JEAN-BAPTISTE MERLET

Code postal : 92310

Email : jeanbaptiste.merlet@gmail.com

Ville : SEVRES

Numéro : 150 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 10:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet de tout bureau est inique dans le changement de façon de travailler que connaît le tertiaire . Il aurait fallu partager bureau et habitation comme dans le reste du trapèze ... les gardes corps métallique du projet vont défigurer ces bâtiments il faut des gardes corps en verre ou invisible ...
Le parc aurait pu être des deux côtés et pas seulement pour satisfaire meulon au détriment des bouonnais

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : JURAMIE. JEAN -MARC
Code postal : 92100

Email : Jmjuramie@canal-plus.com
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 151 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 10:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre

Code postal : 0

Email : Kolopoil@yahoo.fr

Numéro : 152 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 11:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Je n'ai pas de remarque particulière sur ce projet qui n'est pas pire que les précédents.
Par contre, je dis un grand oui à la nouvelle piscine!

Code postal : 0

Numéro : 153 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 12:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je désapprouve ce projet : en effet, il est urgent de mettre fin à l'artificialisation des sols à Boulogne, ville déjà très dense.

De plus, construire 111000 m2 de bureaux n'a aucun sens dans la mesure où les bureaux existants, même s'ils ont bien trouvé propriétaires, sont en réalité en grande partie inoccupés, j'en ai un exemple juste devant mes fenêtres.

Nom : GÉRARD DELTHIL
Code postal : 92100

Email : delthilgerard@gmail.com
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 154 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 12:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet: trop de béton, pas assez d'espaces verts à un endroit où les parcs ne sont pas légion, trop de bureaux qui seront sûrement en grande partie inoccupés avec l'augmentation du télétravail, pas d'étude précise de l'empreinte carbone à l'heure de la crise climatique. Le projet me semble aller à l'inverse de toutes les tendances et de tous les besoins des habitants du quartier, côté Boulogne comme côté Meudon.

Nom : MONIQUE CUMIN
N° de rue : 6
Code postal : 92190

Email : MONIQUE.CUMIN@lasting-success.com
Rue : VILLA ADRIEN
Ville : MEUDON

Numéro : 155 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 12:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Heureuse d'apprendre que le projet Vivaldi sera complété par une piscine. J'espère qu'il s'agira d'une piscine publique et pas d'un club privé aux tarifs inabordables. Si son implantation n'est pas encore décidée (j'ai cherché sur les plans, mais je ne l'ai pas encore trouvée), je suggère qu'elle se situe en bord de Seine, côté Meudon, avec son éventuel solarium.....

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 156 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 12:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les divers collectifs et associations de défense qui s'étaient fortement élevés contre les projets précédents se montrent bien discrets dans cette nouvelle consultation. Ont ils décidé de jeter l'éponge ou bien ont ils "vendu leurs âmes au diable"?

Une meudonnaise très inquiète!

Code postal : 0

Numéro : 157 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 12:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet manque cruellement de logements et de faire une plus grande place aux espaces verts comme sur l'île St Germain. Installer autant de bureaux dans les proportions proposées est totalement antinomique avec ce que nous vivons depuis 2 ans avec la crise COVID soit davantage de télétravail et un retour ponctuel au bureau ou dans des espaces de co-working vastes AU VERT!!! Il faudrait s'inspirer de ce qui fonctionne dans notre quartier du Trapèze: mélange équilibré de bureaux, logement, commerçants et espaces verts !

Ensuite, il faut s'assurer que la hauteur de tous les bâtiments soit de 4 étages maximum pour conserver un maximum de vue sur les coteaux de Meudon. Moins haut, plus étalés, cela donnerait une vision aérée de l'occupation de l'île.

D'autre part, il manque un véritable accès à la circulation en bateau sur la seine pour rejoindre Paris, ce serait un bon moyen pour poursuivre la mise à disposition d'autres modes de mobilités pour Boulogne.

Nom : GAETA LE COLLETER
N° de rue : 72
Code postal : 92100

Email : gaeta.lecolleter@gmail.com
Rue : AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 158 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 16:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis absolument contre ce projet. C'est beaucoup trop construit, beaucoup trop dense, beaucoup trop haut. La vue depuis Boulogne est particulièrement laide.

Sur l'île Seguin, on n'a pas besoin de bureaux, de parking.

On veut juste un parc, éventuellement quelques équipements sportifs, culturels (musée Renault ?).

Un endroit beau.

Code postal : 0

Numéro : 159 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 18:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un Non ferme à ce projet proposant une agglomération des bâtiments hauts. Il n'est pas adéquat pour un quartier aux ambitions écologiques. Le besoin est surtout des espaces verts et des structures sportives. Le parc Billancourt est insuffisant pour accueillir les habitants du quartier. Pourquoi cet acharnement immobilier sur cette petite île qui devrait être une source d'oxygène, qui devrait promouvoir la culture et le bien être?

Code postal : 0

Email : Lilianachirila12@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 160 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 20:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les projets précédents, certes critiquables, étaient conçus par plusieurs agences d'architecture différentes, ce qui pouvait favoriser une diversité des expressions. Une éminence unique, prévue au PLU de Boulogne, venait briser l'uniformité de l'ensemble dans un contexte urbain difficile.

Le nouveau projet, "Vivaldi", confié à une seule agence danoise, développe dans une rigueur toute nordique, un triste ensemble bien arasé : 2 barres de 3 pâtés presque identiques et sans aucun relief.

Ce projet ne respecte donc pas le PLU de Boulogne selon lequel « la partie centrale de l'île, compte tenu de l'importance des aménagements qu'elle est susceptible d'accueillir, devra faire place à une diversité des conceptions architecturales pour éviter qu'elle apparaisse comme un ensemble unique et massif ».

C'est Vivaldi sans les quatre saisons, avec l'hiver toute l'année...

Code postal : 0

Numéro : 161 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 20:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La place laissée au végétal de ce projet est convaincante.
De même la hauteur maximum des immeubles semble raisonnable.

Code postal : 0

Email : sauvage.laurent@gmail.com

Numéro : 162 Date de dépôt : 06/02/2022 Heure de dépôt : 22:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans l'article UCc 15.2 du PLU « Conception climatique » concernant l'île Seguin, il est écrit :
... Les énergies renouvelables doivent être favorisées...

Dans l'attestation thermique du permis de construire Vivaldi, il est indiqué dans le chapitre « énergie renouvelable envisagée » :

Capteurs solaires thermiques : NON

Bois énergie : NON

Panneaux solaires photovoltaïques : NON

Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération : NON

Autres (à préciser) NON

C'est ça, une île durable ?

Code postal : 0

Email : francois.m.thellier@gmail.com

Numéro : 163 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 09:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Le projet prévoit des immeubles hauts et entassés.

Les immeubles ne devraient pas dépasser 6 étages et il devrait y en avoir un peu moins pour qu'il y ait plus d'espace entre les immeubles.

Code postal : 0

Email : aliceneveux@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 164 **Date de dépôt :** 07/02/2022 **Heure de dépôt :** 09:36 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre ce projet, quel dommage de prévoir autant de places pour des bureaux qui resteront vides la moitié du temps. Nous manquons déjà cruellement d'espaces verts et de perspective, pourquoi encore venir rajouter des immeubles si élevés?
Il faudrait intégrer les mutations profondes de la société qui sont en cours : nous avons besoin de verdure, de vue dégagée, et le télétravail prend une place telle que de construire des tours avec autant d'étages réservés à des bureaux est selon moi un non-sens total. Nos enfants ont besoin d'espace de jeux et de parcs, ils ont suffisamment de bitume à portée de main.
Ne nous étonnons pas si nos voisins continuent de vouloir quitter Paris et sa proche banlieue et partir en province ou en couronne plus éloignée si nous ne comprenons pas les réels besoins des habitants... Ce projet est une nouvelle fois révélateur de l'absence totale de considération des besoins des habitants du quartier.

Email : laure.genot@gmail.com

Numéro : 165 **Date de dépôt :** 07/02/2022 **Heure de dépôt :** 09:49 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : message à l'attention de Pierre Gaborit, pour qui : "Dans l'ensemble, Bouygues a doublé la végétalisation, par rapport à ce que proposait DBS ".

Merci de reprendre vos cours de mathématiques Monsieur Gaborit. L'implantation urbaine des 6 immeubles proposés par Bouygues est exactement la même que le projet DBS. La diminution de surface s'est traduit par la réduction de la hauteur d'un bâtiment, mais la densité reste la même, il n'y a pas plus de végétalisation!!!! Nous étions contre le projet précédent de BDS et nous sommes contre le projet de Bouygues. Pour doubler la végétation de la partie centrale de l'île Seguin, il conviendrait de revoir sérieusement les m² à construire afin de libérer un espace plus important pour les espaces verts.
De manière générale, je ne vois pas beaucoup de différence avec le projet précédent : quasiment la même surface de bureau, des commerces destinés aux occupants des bureaux, quasiment les mêmes hauteurs de bâtiment, les mêmes balcons végétalisés, le même petit parc public... Nous l'avions écrit lors de la précédente consultation, des recours ont été porté devant la justice, rien ne sert de nous reconsulter : NOUS SOMMES CONTRE CE PROJET DU PASSE! on veut un vrai urbanisme réfléchi, concerté, durable!

Code postal : 0

Numéro : 166 **Date de dépôt :** 07/02/2022 **Heure de dépôt :** 09:50 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : J'étais contre ce projet, mais quand je lis qu'une piscine est prévue je dis un grand OUI! une piscine sur ce site sera parfait! merci

Code postal : 0

Numéro : 167 **Date de dépôt :** 07/02/2022 **Heure de dépôt :** 10:08 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : PLU de Boulogne - Extrait de l'OAP concernant l'île Seguin, : "la partie centrale de l'île, compte tenu de l'importance des aménagements qu'elle est susceptible d'accueillir, devra faire place à une diversité des conceptions architecturales pour éviter qu'elle apparaisse comme un ensemble unique et massif."
Est-ce normal que le PLU ne soit pas respecté?

Code postal : 0

Numéro : 168 **Date de dépôt :** 07/02/2022 **Heure de dépôt :** 10:19 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : Je suis contre! trop de bureau à l'heure du télétravail! trop d'impact négatif sur l'environnement à l'heure où il faut sauver notre planète!
Cessez de construire des bureaux pour gagner de l'argent! on a besoin d'espaces verts et d'oxygène!!!! Nous avons l'impression que personne ne nous écoute, c'est désespérant!

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 169 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 10:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Sur la petite revue "Boulogne Magazine" page 12, il est indiqué :

"Le président du comité de suivi a émis un avis favorable et un permis de construire a été déposé le 8 octobre 2021"

Merci de m'indiquer à quoi sert cette enquête si tout a déjà été validé, accepté.

Code postal : 0

Numéro : 170 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 11:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet me paraît insensé trop dense il ne laisse pas la place à l'humain.
Construire encore des bureaux qui vont rester vides comme le sont ceux ceux du trapèze est absurde à l'heure du télétravail.
Les bouloonnais ont besoin d'espaces verts et de loisir, cette ile a tout pour en faire un lieu de bien être et de culture, ne l'étouffez pas avec ces immeubles hideux dont ont sait qu'ils vieillir mal !

Numéro : 171 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 13:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est une absurdité. Les bouloonnais veulent des espaces verts dans un secteur du Trapèze déjà fortement urbanisé. Il est indispensable de créer, non pas des bureaux inutiles, mais un grand parc à l'image de celui de l'île Saint-Germain. Ce projet ne laisse qu'une surface ridicule de jardins et supprime toute perspective visuelle. La notion de "continuité du parc" n'est qu'une expression mensongère et malhonnête pour qualifier ce projet qui va juste défigurer l'environnement visuel de ce bel espace au milieu de la Seine. Nous savons pertinemment que les perspectives architecturales présentant des toitures végétalisées ne reflètent absolument pas la réalité. Et ce n'est pas les quelques milliers de mètres carrés de bureaux en moins qui changent les choses : ce projet de bétonisation à outrance, comme sa version précédente, doit être abandonné au profit d'un projet répondant aux attentes des habitants du quartier.

Nom : GARNERO
Rue : RUE D'ISSY
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Email : romain.garnero@gmail.com
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 172 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 14:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Construire des bureaux supplémentaires, qui plus est dans l'Ouest parisien contrairement aux orientations du SDRIF, est une aberration. On le lit entre les lignes dans les contorsions du préfet de la région d'Ile de France pour donner son agrément à la construction de ces bureaux (pièce 14) :

- le projet a été revu à la baisse, il est moins pire que le précédent ...
- il serait en partie réversible pour accueillir des logements ... qui ne sont pas permis par l'OAP du PLU
- il serait « compensé » par divers programmes de logements de Bouygues Immobilier sur les Hauts de Seine et par d'autres programmes à Boulogne, assortis d'un contrat de mixité sociale laissant espérer une proportion de logements sociaux. Il est certes vertueux que le préfet pousse cette commune au respect de la loi SRU, mais en quoi construire ces logements viendrait « compenser » des bureaux excédentaires ? Je ne vois pas le lien, sinon un deal entre l'État et la ville, chacun poussant son objectif prioritaire (logement social pour l'un, rentabilisation du foncier pour l'autre)

Il est intéressant de lire dans le recueil des actes administratifs IDF-03-2021-12 du 10 décembre 2021 où l'arrêté d'agrément a été publié, les motivations d'arrêts refusant l'agrément d'autres programmes à Paris. Divers indices sur les bureaux et les logements et leurs évolutions sont présentés dans ces décisions. Ce n'est pas le cas pour Boulogne. Il serait utile que la DRIEAT rende ces informations publiques pour Boulogne.

Un espace de nature au centre de l'île Seguin serait bien sûr préférable, projet qui pourrait être porté à l'échelle intercommunale ou départementale, comme sur les îles voisines.

Sur un autre plan, ce projet illustre l'évolution concrète qu'imprime notre actuel Président à la démocratie participative et aux consultations du public, sous couvert de modernisation ou de simplification. Les précédentes demandes de permis de construire avaient fait l'objet d'une enquête publique. Désormais une consultation par voie électronique suffit. Sans parler de fracture numérique (lire l'article 3 de l'arrêté décrivant le parcours du combattant pour accéder au dossier papier, les observations n'étant possibles que par voie électronique), qui va tirer les conclusions d'une telle consultation ? : la commune, en toute indépendance bien sûr...

Code postal : 0

Numéro : 173 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 16:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

d'abord, l'accès à cette enquête n'est pas du tout conviviale. Trop complexe avant d'arriver sur 'déposer une intervention'.

Assez choquée, on nous parle d'écologie, d'espaces verts, de lieux de rencontre, de sport et d'activités familiales et ... au final on coule du béton que ce soit bureaux ou logements.

Nous souhaitons des espaces verts..., des lieux de repos, de détente.

Malheureusement Je crains que ce ne soit qu'un simulacre de démocratie et que la décision soit déjà prise.

Dans l'espoir que ces demandes pour un aménagement différent soient retenues.
Meilleures salutations

PS: comme la personne que j'ai contacté à la Mairie pour m'informer sur l'accès à l'enquête n'a pas voulu donner son nom (?), je reste anonyme

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 174 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 17:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

J'ai commencé à suivre le dossier de l'aménagement de l'île Seguin à partir de 1993 / 1994, au moment du départ des usines Renault...

Rien ne sera jamais parfait et rien ne pourra convenir à tout le monde.

La concertation a été organisée. Elle a donné lieu à de multiples débats et à de multiples modifications.

Maintenant, il faut aller de l'avant !

Trente ans plus tard...

Allons... !

Je ne sais pas si ce sera le jour de gloire mais, au moins, n'ayons pas honte devant les générations futures !

Un citoyen de notre belle ville, Boulogne-sur-Seine, et de ses différents quartiers, Billancourt, Seguin,...

Nom : CLEMENT
N° de rue : 16
Code postal : 92100

Email : histrimont@gmail.com
Rue : RUE DES ABONDANCES
Ville : BOULOGNE-SUR-SEINE

Numéro : 175 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 17:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je lis dans des observations déjà déposées qu'une piscine est prévue sur le site et n'en trouve aucune trace dans ce dossier lourd et compact. Aurais-je manqué quelque chose ?

Nom : BAUCHE
N° de rue : 16
Code postal : 92100

Email : agnes.bauche@orange.fr
Rue : RUE DE L'OUEST
Ville : BOULOGNE

Numéro : 176 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet ne tient pas compte des souhaits des Bouloonnais, ni des enjeux environnementaux actuels.

Le parc temporairement mis à disposition était à développer et pérenniser, pas à cacher derrière des palissades. Le nouveau projet d'aménagement ne fait pas plus sens que les précédents.

Le démantèlement des usines Renault permet un passage symbolique de l'industrie vers un environnement plus végétal, c'est la direction que doivent prendre les villes aujourd'hui pour ne pas s'asphyxier dans les années à venir. Boulogne devrait capitaliser sur cet imaginaire plutôt que de bâtir plus gros que ce qu'il y avait avant.

Par ailleurs, l'intitulé même de la présente demande « à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif » constitue une question malhonnête. On ne peut pas mettre sur le même plan des infrastructures type bureaux privés et des infrastructures d'intérêt collectif, cela ne devrait pas être présenté comme un bloc unique.

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 177 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 20:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet consiste en la construction de 2 barres de plusieurs centaines de mètres, mais pas de barres HLM puisque l'on est à Boulogne Billancourt.

_ Je croyais que la tendance était à destruction des barres qui créent une ambiance que les populations trouvent de plus en plus insupportables.

_ Ces barres servent à abriter des bureaux qui sont maintenant pléthoriques avec le développement du télétravail

_ Elles servent aussi à abriter des commerces qui sont eux aussi déjà surnuméraires.

Ce qui manque en face des constructions très denses récemment construites à Boulogne, ce ne sont pas des bureaux ni des commerces, mais des espaces verts de détente ou des habitations à loyer modéré.

Nom : PASCAL
N° de rue : 7
Code postal : 92 310

Email : pascjm@gmail.com
Rue : BRIMBORION
Ville : SEVRES

Numéro : 178 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 21:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur,

S'il m'est permis, en tant que riveraine de la Seine (Quai de La Rapée), je vote CONTRE ce projet babylonien.

Cette architecture trop haute et massive ruine le dialogue des rives, la poésie d'une île, fut-elle industrielle.

Les riverains sont écrasés et certains perdront le charme de la vue sur Seine et le ciel ! Ceux qui habitent dans les maisons en bord d'eau vont perdre la tranquillité, la beauté du fleuve. L'île ainsi bâtie aura une trop forte densité d'habitants, le tout sera fonctionnel, lourdement privatisé.

La maquette, toute en transparence enfantine, avec des arbres de géant est particulièrement faite pour attirer l'œil de l'ignorant et induire en erreur.

Cordialement,
L.M.

N° de rue : BLD DE LA BASTILLE

Code postal : 75012

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 179 Date de dépôt : 07/02/2022 Heure de dépôt : 21:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : On peut lire dans l'arrêté de la PPVE que c'est le Maire de Boulogne-Billancourt qui, à l'issue du délai d'instruction de la présente participation publique, statue sur les deux demandes de permis de construire.

Je m'adresse donc directement à vous, Monsieur Pierre-Christophe Baguet, pour que cette consultation publique ne soit pas que de la poudre au yeux, mais qu'elle soit bien le reflet de l'avis des habitants de votre commune.

J'ai lu la totalité des observations déposées sur ce registre et je constate que l'immense majorité des avis sont défavorables à ce projet.

Vous avez donc deux façons de conclure :

- soit vous validez ces permis de construire sous prétexte que ces observations ne représentent que 1/1000 de la population de Boulogne-Billancourt,
- soit vous suivez l'avis des 95% des personnes qui se sont exprimées via ce système de participation publique et vous annulez ces permis de construire.

J'espère pouvoir faire confiance à votre impartialité sur ce sujet, d'autant plus qu'en lisant un récent article dans le magazine BBI, je constate que vous avez déjà prononcé un avis favorable au projet.

A suivre donc, pour savoir si la démocratie a un véritable sens à Boulogne-Billancourt.

Code postal : 0

Email : rom1_wk@hotmail.com

Numéro : 180 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 12:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vote CONTRE ce projet, qui ne valorise pas ni le site, ni la ville, ne correspond pas aux besoins actuels de notre société et plus précisément de Boulogne Billancourt.

Il y a déjà beaucoup de m2 de bureaux inoccupés. Certains bâtiments dans Boulogne sont désaffectés et pourraient être réhabilités. ex: rue de Sèvres, vers le 82, devant la préfecture, l'ancienne gendarmerie: immeuble vide, dégradé et laid, alors qu'il y a des gens qui vivent dehors, dans cette même rue.

Le télé travail va modifier l'utilisation des bureaux, et va changer l'organisation des entreprises et du travail.

On n'est pas encore sortis de la pandémie, il ne faut pas se le cacher.

Qui va occuper tous ces bureaux?

Ce projet est démesuré et inapproprié!

Soyez réalistes, soyez humains, ne transformez pas cet endroit en une énorme concentration de rien!

Nom : BOTTIAU
N° de rue : 56
Code postal : 92100

Email : ktrine92@wanadoo.fr
Rue : DE SEVRES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 181 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 13:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Suffisamment de bâtiments de bureaux vides dans notre ville.

Lançons une étude sur le bien fondé de besoin de nouveaux bureaux dans l'ouest parisien à l'heure où les entreprises généralisent le télétravail.

En parallèle la taille des immeubles est un point crucial.

Gardons des immeubles de taille modérée.

Salutations

Michel

Code postal : 0

Email : Contemichel@hotmail.com

Numéro : 182 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 14:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Trop de béton, trop de bureaux. Ce projet ne fédère personne. On dit qu'il est vert alors qu'ils n'y a que des arbres sur des terrasses. Donc arbres qu'aucun bouloonnais ne pourra profiter. Quid de l'écosystème sur le plancher ..en béton ? Bref, projet qui n'est absolument pas dans l'air de temps (vous êtes vous aperçus que nous sommes dans l'ère du télétravail ? Je doute et pourtant bon nombre de bureaux à Boulogne sont vides)

Nom : DI LUCH
N° de rue : 813
Code postal : 92100

Email : cdiluch@yahoo.fr
Rue : AVENUE DU GENERAL LELERC
Ville : BOULOGNE

Numéro : 183 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 14:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je lis dans le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale les explications données par le promoteur pour justifier de développer de nouveaux bureaux sur cette île. Il y est écrit notamment que "la recherche de surfaces vise désormais une autre forme d'organisation spatiale [...] et seule une partie du parc immobilier obsolète peut, après réhabilitation répondre à ces nouveaux critères." Je comprends donc qu'une partie des bureaux construits à Boulogne dans les 20 dernières années, aujourd'hui vides, sont donc obsolètes, incompatibles avec les besoins actuels... Comment a t on pu construire des immeubles périmés au bout de 20 ans???? Il est donc important de concevoir aujourd'hui des bâtiments qui ne seront pas "obsolètes" dans 20 ans. Le promoteur a également décrit les études de réversibilité menées sur ces projets. Mais il me semble à juste titre qu'une programmation résidentielle ne serait pas adéquat sur cette île. Cette étude n'est donc, à mon sens, pas utile au regard des enjeux.

Monsieur le maire de Boulogne, comment répondez vous à cet enjeu de lutte contre l'obsolescence des bureaux ? Comment vous êtes vous assurés de la pérennité des surfaces autorisées à construire ? Que se passera t il le jour où, dans 15 ans, l'utilisateur qui va occuper aujourd'hui "70 % des surfaces projetées de bureau", va quitter les lieux ? nous retrouverons nous avec tous ces bureaux vides, obsolètes, inadaptés ? Quelle garantie offrez vous aux générations futures ?

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 184 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 15:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Trop de bureaux. Des tours bien trop hautes. Un manque flagrant de végétation !
Il faut végétaliser cette île et arrêter de faire des tours de bureaux qui finiront vides !

Email : elodiemac@gmail.com
Code postal : 92100

Rue : RUE DES ABONDANCES
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 185 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 15:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : 57Depuis l'arrivée de la Seine Musicale sur l'île Seguin associée aux bureaux et équipements du Trapèze et du Quartier du Pont de Sèvres, Billancourt devient aussi attractif que le reste de la Ville ! Quelle belle nouvelle vie pour un ancien site industriel.

Nom : FATIAH KARA
N° de rue : 5
Code postal : 92100

Email : Fkara92@gmail.com
Rue : MOLLIEN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 186 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 16:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet sans intérêt (même si cela semble moins déshumanisé / raté que les précédentes moutures) qui ne tient pas compte du changement des modes de travail (a-t-on vraiment besoin de tous ces bureaux? où est l'étude de l'expert indépendant validant ces besoins?) et qui ne tient pas compte des besoins des habitants de Boulogne - une des villes parmi les plus denses de la petite couronne - il est quand même dommage qu'il faille aller à Meudon, Saint Cloud, Paris (Bois de Boulogne) ou Issy les Moulineaux avec l'île Saint Germain pour trouver de vrais espaces verts - ce n'est pas très écologique sur le fond... le "parc" de Billancourt est minuscule au regard des constructions qui ont été réalisées tout autour - c'est au mieux un jardin public, surpeuplé dès qu'il fait beau.
La Seine Musicale est déjà agressive avec ces grands murs au béton pas fini - il est surprenant que personne n'ait eu l'idée de faire grimper de la vigne vierge ou du lierre pour habiller ces parois abruptes - rien n'a même été prévu pour cette option me semble-t-il (NB: comme l'horrible mur du nouvel atelier de la ligne 9). Pourquoi ne pas en faire des murs d'escalade? Enfin, les voies sur berge coté Boulogne ne sont pas aménagées pour les promeneurs.
Merci de penser au bien-être des boulonnais avant tout! Ils sont très nombreux! Et de réellement intégrer le végétal - la moitié de l'île devrait-être uniquement zone verte (d'un bord à l'autre de l'île), bordée d'espaces de vie type restaurants ou équivalents.

Nom : BEUCHER
N° de rue : 46
Code postal : 92100

Email : beucher_michael@yahoo.fr
Rue : RUE DIAZ
Ville : BOULOGNE

Numéro : 187 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 16:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel beau rayonnement ce projet va apporter à notre ville ! les constructions ont l'air magnifiques ! Ce projet est le plus réussi depuis de nombreuses années ! j'espère que ça va aboutir
je vote pour

Nom : MADJID SEFSAF
N° de rue : 642
Code postal : 92100

Email : madjiks80@live.fr
Rue : RUE YVES KERMEN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 188 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 16:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C'est une bonne idée ces arcades dans la rue centrale. Ce projet me convient. merci

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : JÉRÉMY MATHIAS CARMEIRO
N° de rue : 664
Code postal : 92100

Email : jeremymatiasctc@gmail.com
Rue : RUE YVES KERMEN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 189 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 16:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Immeubles beaucoup trop hauts (il faut retirer au moins 2 étages, voire 3) ! Ça ressemble à un paquebot posé sur l'île ! Ça manque de respiration. Tout est tassé. Les personnes qui vivent en face du parc Billancourt vont se retrouver demain avec une barre d'immeubles, Meudon ne sera plus du tout visible...

Trop de bureaux, quel est l'intérêt à une époque où le télétravail est privilégié et dans une ville où bon nombre de bureaux sont vides.

Peu de végétation au sol. Les arbres sur les terrasses vont profiter seulement aux salariés travaillant dans les immeubles.

Il n'y a pas assez d'allées entre les immeubles. Il faudrait privilégier des immeubles plus petits afin de faire plus de ruelles avec du charme plutôt que des grandes allées froides et insipides.

Pour un quartier PMR, je suis choquée de voir autant d'escaliers sur les immeubles, certes, il y a des ascenseurs mais avez-vous déjà vu l'état de l'ascenseur de l'île Seguin, celui qui mène sur les berges. Je vous défie d'y monter tellement il est sale, rempli d'urine, de poussière, de crachats (enfin quand ce dernier fonctionne !). Il faut privilégier des immeubles avec des passerelles au RDC sans différence de niveau afin que le plus grand nombre puisse circuler. Penser également que la population est beaucoup en vélo dans cette ville ! pas pratique les escaliers et ascenseur en vélo...

Les matériaux, comme d'habitude, personne ne songe au fait que nous sommes dans un quartier avec risque d'inondation accru... C'est dommage de ne pas être dans l'air du temps et de notre époque et de favoriser des matériaux éco-responsables.

--> Sur cette île, j'aurai imaginé quelque chose de bien plus varié avec une vie de quartier. Une partie avec 2 immeubles, une partie avec des maisonnettes (à Reuil et à Suresnes, ils font ça, c'est canon), des restos, des commerces (Boulangerie, tabac, etc...), un peu une 2ème île St Germain en somme.

Code postal : 0

Email : Gabrielle.maout@gmail.com

Numéro : 190 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 17:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je rejoins la grande majorité des avis défavorables. Allez-vous enfin répondre à la demande majoritaire pour plus d'espaces verts, et mettre fin à la bétonisation dévastatrice à Boulogne?

Code postal : 0

Email : christianheitzmann@wanadoo.fr

Numéro : 191 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 17:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Y a t'il encore un marché pour des bureaux ? Cela semble inapproprié par rapport au contexte actuel . Plus de verdure et des constructions moins massives seraient appréciables. Quid des équipements sportifs prévus à un moment ?

Code postal : 0

Email : jud.celibe@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 192 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 18:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Personnellement, je ne comprends pas ce projet de construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux dans la mesure où de nombreux bureaux sont vacants dans le centre de Boulogne Billancourt.

Code postal : 0

Email : elisa.duo@orange.fr

Numéro : 193 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 19:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet vraiment tâche dans le paysage, aucun espace vert, cette île mérite bien mieux

Email : Christophe.lovisi@hotmail.fr

Numéro : 194 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 21:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir le projet immobilier ne correspond pas aux attentes des Boulonnais ni au contexte actuel de défaisance des immeubles de bureaux. Les Boulonnais souhaitent de vrais espaces verts, pas des jardinets, des espaces de promenades le long des quais (comme cela est fait à Issy les Moulineaux). Ils souhaitent des espaces de convivialité type grandes halles culinaires, espaces déjeunatoires, restaurants, espaces de jeux pour les enfants. Ce projet est totalement inapproprié et anti écologique.

Email : vbeucher@yahoo.fr

Numéro : 195 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 22:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je souhaiterais que l'île Seguin devienne dans son intégralité un parc public, à l'image de celui de l'île saint Germain qui est si agréable. Sans constructions, sans tours même de faible hauteur. Un lieu entièrement dédié à la nature, au ressourcement en plein air. Un endroit où on puisse faire du sport à l'extérieur, emmener ses enfants se promener, pique niquer entre amis, se détendre et se ressourcer au vert. Il y a déjà un cinéma à Boulogne. Il y a de nombreux locaux d'entreprises à louer dans le quartier du trapèze. La télétravail prend de surcroît une place de plus en plus importante. Le projet existant me paraît donc inutile, cher et absurde. Il est urgent de redonner à la nature sa place et non de construire des nouveaux bâtiments qui du fait des deux points mentionnés ci dessus resteront probablement pour une large part inoccupés.

Nom : TAUFFLIEB CLAIRE

N° de rue : 40

Code postal : 92100

Email : clairetaufflieb@hotmail.fr

Rue : RUE DE MEUDON

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 196 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 23:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Alors que cet île aurait pu apporter un peu de sérénité elle sera un lieu impersonnel avec tous ces bureaux qui risquent de ne pas servir vu la tendance au télétravail qui est d'actualité. Des parcs des aires sportives enfin tout ce dont rêve la population boulonnais. Il y a le bois au nord pourquoi pas un immense parc au sud. le parc de l'île St Germain est toujours plein de monde

Nom : MASSON

N° de rue : 21

Code postal : 92100

Email : cathmasson@sfr.fr

Rue : QUAI DE STALINGRAD

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 197 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 23:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir,

Ce projet ne correspond absolument pas aux attentes des Boulonnais : très peu d'espaces vert, pas d'infrastructures sportives, des constructions très hautes et serrées. Y aura t-il des pistes cyclables ?
L'île est déjà tellement bétonnée : vous êtes vous déjà baladé sur les quais côté Meudon, au bord de la Seine ? Une vue sur l'île Saint Germain ultra verte, très nature, avec de nombreuses villas avec des accès individuels côté Seine; puis lorsqu'on arrive en face de Boulogne, avec une vue sur l'île Seguin bétonnée, grise, sans le moindre arbre ! Et vous voulez construire sur ce socle déjà très haut des immeubles de 9 ou 10 étages ! Quel dommage et surtout quel gâchis !

Code postal : 0

Email : sabinebruneau@gmail.com

Numéro : 198 Date de dépôt : 08/02/2022 Heure de dépôt : 23:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet devrait être annulé. Il va simplement aliéner tout un quartier qui est le quartier rives de Seine où je réside. L'espace de bureaux n'est plus nécessaire avec le parc immobilier et il va faire de l'île un la défense bis
Nos impôts locaux sont encore employés au service d'opérations qui au final ne vont pas rendre Boulogne plus riche. Les nuisances, l'absence d'horizon et d'espace dégagé sur la Seine seront responsables du mal-être des communautés environnantes. Personne ne vient sur un tel espace pour être entre 4 tours. Les visiteurs d'autres quartiers ne seront pas attirés par la Défense. Arrêtez le massacre et servez nos communautés et non vos propres ambitions. Un projet raisonné avec de véritables espaces verts et simplement des commerces spécialisés seraient bien plus appropriés.

Email : Veroniqueviard@gmail.com

Numéro : 199 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 00:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet assez uniforme en terme d'architecture semble reprendre les codes de la cité du pont de Sevres toute proche :
Des toitures étagées arborées sur les images archi qui au final ne se verdissent jamais.
Deux lignes de bâtiments de hauteur importante.
Un site avec peu de circulation donc isolé.

Le but est-il de renouveler des codes architecturaux du passé qui ont largement montré leurs limites ?
A minima on note qu'il ne s'agit pas d'un projet sur dalle.

Code postal : 0

Email : Benedicte.pich@yahoo.fr

Numéro : 200 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 07:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'île Seguin devrait être une réserve naturelle. Il y a déjà la Seine Musicale qui apporte gaieté et animation le reste devrait être dédié à la faune et la flore avec l'été des échoppes ouvertes pour flâner. Les immeubles de bureaux sont obsolètes nous sommes à l'air du télétravail et beaucoup de m² sont à louer tout autour de l'île. En plus les riverains boulonnais, de Meudon et d'Issy vont avoir une vue abominable.
Mettons un peu de nature dans Boulogne qui en a très peu même si entourée par des parcs et bois mais qui ne dépendent pas d'elle. Je suis contre ce projet.

Nom : DE MESA
N° de rue : 182
Code postal : 92100

Email : valeriedemesa@hotmail.fr
Rue : BILLANCOURT
Ville : BOULOGNE

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 201 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 07:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Cest l'ancien projet de construction sur l'île revu et corrigé mais Qu'il reste une densification bétonnière malgré les apparences trompeuses de verdure impossibles à réaliser telles quelles....
Inutilité de bureaux supplémentaires dans le 92
Je suis contre ce projet

Nom : GOUSSAULT
N° de rue : 114
Code postal : 92170

Email : Benedicte.goussault@free.fr
Rue : VICTOR HUGO
Ville : VANVES

Numéro : 202 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 09:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Très beau projet que je soutiens.
Pourquoi par contre ne pas mettre plus de parkings pour les bureaux ? Même si il y en a à proximité c'est peu pratique et fait vite perdre 15mns le matin et le soir.

Code postal : 0

Email : marie.pommarel@gmail.com

Numéro : 203 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 09:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je trouve que les façades sont trop uniforme et que l'ensemble fera masse
Le dernier immeuble est trop haut

Nom : GOLDSCHMIDT
N° de rue : 143 BIS
Code postal : 92100

Email : mgoldsch@free.fr
Rue : SILLY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 204 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 09:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis du même avis que la totalité des observations, ainsi que la totalité des Boulonnais de mon entourage, cette grande et haute bâtisse bétonnée est loin d'être en adéquation avec ce que nous voulons. Nous vivons dans une période où ces grandes constructions ne sont ni un besoin essentiel ni la priorité des habitants des alentours. Une idée aurait été la reabilitation des usines/entrepôts en lieu de vie/incubateur de startup/bar/restaurant (du même goût que la félicita). Un tel lieu peut toujours être construit.

Je suis contre le projet actuel.

Cordialement,

B. Dufour

Code postal : 0

Email : dufour.baptiste@gmail.com

Numéro : 205 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 10:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Vivre à Meudon

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : VIVRE A MEUDON
N° de rue : 19
Code postal : 92190

Email : <https://www.vivre-a-meudon.org>
Rue : RUE CLAUDE DALSEME
Ville : MEUDON

Numéro : 206 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 10:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour,
Quelle est l'utilité de construire à nouveau un parc de bureaux massif et visuellement absurde (on met de la végétation sur du béton pour cacher la misère alors qu'on a la Chance d'avoir un accès visuel naturel sur la végétation de Sèvres et de Meudon que vous vous apprêtez à boucher !!!quelle idée !) ; parc de bureaux d'autant plus absurde puisque des milliers de m2 de bureaux à Boulogne ne trouvent pas preneurs depuis des années ! Que cela devient un vrai problème dans notre ville ... Ouvrez juste les yeux les panneaux aux fenêtres pullulent !!
Une urbanisation de masse déjà totalement ahurissante dans les nouveaux quartiers. Vous vendez un projet soit disant humain à taille inhumaine franchement ça suffit maintenant ! Mettez une piscine mettez des espaces verts bref laissez nous respirer ! Ça suffit le béton « végétalisé » regardez le résultat en Asie les immeubles sont devenus inhabités ! La nature a repris ses droits tout est devenu inhabitable ! Ouvrez les yeux renseignez vous !
Tout cela pour favoriser Bouygues une fois de plus qui franchement est une catastrophe en matière de construction je vous invite à consulter le nombre de plaintes dans les tribunaux pour malfaçons graves et avérées ne serait que sur les projets immobiliers bouloonnais et Issy (fort d'Issy notamment) bâtis ces 8 dernières années ! Tout va prendre l'eau !
Par ailleurs quel est l'objectif de bâtir une énième galerie marchande même en plein air alors que les centres commerciaux fleurissent dans le 92 et le 78 ... cela va encore vider nos centres villes c'est une évidence ! on a déjà les 3 moulins , les passages , velizy 2 et Beaugrenelle à 10 minutes de Boulogne et d'Issy ... le temple de la consommation de masse ça va bien ! On veut des espaces verts on veut respirer ras le bol des tours infinies !
Quand allez vous entendre les citoyens . Je réside depuis 32 ans à Boulogne et honnêtement votre bétonisation à outrance devient invivable. Par contre mes enfants aimeraient bien pouvoir avoir une piscine pour nager et se détendre ... une seule piscine pour 126000 habitants voilà la triste réalité !
Pour ma famille ce projet C'est NON NON NON

Code postal : 0

Email : kisrael92@yahoo.fr

Numéro : 207 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 11:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Bonjour, au-delà d'un aspect esthétique discutable, je trouve ce projet d'une densité exagérée pour l'emplacement et les infrastructures, et bien loin de ce qui avait été annoncé.
Des espaces verts et des bâtiments de taille plus modeste seraient plus appréciés. Augmenter la surface de bureaux à cet endroit ne semble plus en adéquation avec l'évolution de la société.

Code postal : 0

Email : laurence.beyer@wanadoo.fr

Numéro : 208 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 11:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Je ne suis pas favorable à ce projet:
Je ne comprends pas l'utilité de créer de nouveaux immeubles de bureaux alors que le taux d'occupation dans cette zone est déjà élevé
Boulogne-Billancourt est une ville suffisamment bétonnée et saturée au niveau des transports (bouchons quasi permanents, métro bondé)
Cet espace serait à mon avis mieux utilisé avec la création d'un bel espace de loisirs avec par exemple une seconde piscine, des espaces verts, des bars et restaurants

Code postal : 0

Email : Delphine.pibot@laposte.net

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 209 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 11:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Des milliers de mètres carrés de bureaux à Boulogne n'ont pas trouvé preneur, pourquoi en rajouter ? ABSURDE ! Une reconversion en appartements serait déjà envisagée... Mais les boulonnais qui le peuvent se ruent vers la province et ceux qui n'ont pas cette possibilité voudraient respirer, profiter d'espaces verts qui font cruellement défaut à la ville, Oubliez ce projet et aménagez un beau parc à l'instar de celui de l'île Saint Germain !

Code postal : 0 Email : Martineheitzmann@wanadoo.fr

Numéro : 210 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 12:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est absurde, l'encaissement de la taxe sur les bureaux ne doit pas être la seule source de motivation d'un tel projet.

Prendre cet espace pour réaliser comme Puteaux un espace dédié au sport comme une piscine olympique extérieur avec beaucoup de verdure, d'espaces pour se ressourcer.

La vocation d'un tel projet doit être conçu pour la population. Je n'imagine pas les bouchons pour accueillir autant de monde dans ces bureaux.

Des arbres, des plantes, des espaces de vies !!!

Vivement les prochaines élections pour que quelqu'un à la mairie puisse pousser un projet tourner vers une réflexion moins bétonnée !!!!

Code postal : 0 Email : jdalmaz@hotmail.com

Numéro : 211 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 12:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Piscine or not Piscine?
Pour répondre à l'auteur (trice) de l'observation n°175, les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU de Boulogne, document parfaitement officiel et incontournable, indiquent que le programme de bureaux et d'activités prévu sur la partie centrale de l'île sera complété par un parc public et un équipement sportif. Les plans qui nous sont soumis dans le cadre de la présente procédure de concertation comportent bien un parc public, mais l'équipement sportif n'y figure pas encore. On ne sait donc pas quelle sera sa nature ni où il se situera précisément. Les auteurs de plusieurs observations semblent souhaiter qu'il s'agisse d'une piscine qui viendrait soulager celle de la rue du Vieux Pont de Sèvres. Si la réalisation d'un équipement sportif semble constituer un engagement irrévocable, le fait qu'il s'agisse d'une piscine, comme semblent le souhaiter plusieurs personnes, n'est pas encore gravé dans le marbre.

Code postal : 0

Numéro : 212 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 12:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : VIVRE A MEUDON est une association créée en 1974 de protection du cadre de vie à Meudon. Elle a participé de l'émotion de nombreux meudonnais, non consultés, devant les projets démesurés de Boulogne sur l'île Seguin. Elle s'est jointe à une action collective avec les principales associations représentatives à Boulogne. Elle a été invitée à ce titre à une Médiation organisée par la Ville sous le patronage direct du Président du Tribunal Administratif. Son objectif: résoudre les nombreuses procédures en cours pour permettre la réalisation d'un nouveau projet plus incitatif, celui présenté par Bolloré. Il avait le projet de regrouper son important pôle médiéval sur la partie centrale de l'île. En accompagnement de cette image intrinsèquement valorisante des équipements sportifs dont la ville manque cruellement, seraient gérés par le groupe. VIVRE A MEUDON a signé fin 2018 le Protocole d'Accord conventionnel et est membre du Comité de Suivi.'

Bouygues remplace avantageusement un projet qui avait concentré les critiques, , mené par 3 promoteurs de 1° ordre sous le sigle DBS, après abandon par Bolloré de son

projet. Évaluation actuelle:

- par rapport au projet initial Bolloré: moins de surface construite, un ensemble de bureaux locatifs plus ouverts sur la verdure, mais nécessairement plus anonymes que Bolloré (qui prévoyait initialement des équipements sportifs et aussi de nombreux locaux et studios d'enregistrement en sous-sol, alors que le projet actuel se développe entièrement en surface). La Ville vante des mérites nouveaux que nous trouvons en partie relatifs.

- par rapport à la conjoncture immobilière: situation fortement dégradée. La crise sanitaire a rendu inutile, voire nuisible ce projet, particulièrement sous l'angle de l'organisation du territoire (documenté par un Arrêté publié juste après l'agrément de bureaux obtenu qui cible l'excédent de bureaux dans les Hauts de Seine et le déséquilibre de cette offre entre l'Est et l'Ouest de la Région !). Ajoutons que pour obtenir de façon "limite" cet agrément alors que Boulogne est carencée en logements sociaux et en excédent de bureaux par rapport à sa population, la Ville a du promettre par Protocole avec le Préfet de réaliser plus de 60 000 M2 de logements dans des conditions qui bloquent tout son foncier disponible et (plus ou moins) libérable pour de nombreuses années. Inconvénient indéniable pour Boulogne. Il s'ajoute pour les bouloonnais au coût de 6 M€/an de pénalité pour insuffisance de construction de logements sociaux.

- sur un plan juridique, les recours ne sont pas résolus à ce jour et ne nous semblent pas devoir l'être dans un avenir prévisible. C'est un risque actuel de vouloir forcer la main de la Justice en précipitant les travaux, y compris ceux à charge de la Ville et formatés sur le projet.

- au plan écologique, la nécessité de créer des zones de fraîcheur et de détente proches des habitants est devenue manifeste. Les schémas et maquettes montrent une densification excessive sur l'île. La belle boucle de la Seine et ses coteaux mériteraient un meilleur sort.

Aucune Étude d'Impact propre à l'île Seguin. Celle qui en tient lieu se rapporte à l'ensemble des terrains Renault du secteur: l'île présente une identité, des spécificités fonctionnelles et écologiques; ce que la Justice a relevé depuis 10 ans, en vain à ce jour, dans plusieurs de ses décisions définitives en annulant plusieurs PLU, les 2 derniers restant en attente de jugement. D'autres Études d'Impact ont accompagné les délivrances des PC, dont celui de Bouygues, déposé en 2021. Leurs indications sont parfois utiles mais nécessairement limitées. L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE) a été longtemps cachée aux bouloonnais, y compris pendant la période de Médiation: elle est clairement réservée, voire défavorable selon l'interprétation.

Ni dans les documents présentés par la Ville ni dans les séances du Comité de Suivi (décevantes) la question de l'accès par les transports en commun, les circulations douces, le stationnement des cycles, la perspectives de mutualisation des parkings qui le soir pourraient être utilisés pour accueillir les visiteurs des activités récréatives selon un cahier des charges à établir dès maintenant par la Ville n'ont pu être abordées, malgré des réclamations écrites. L'île Seguin nécessite une révision du maillage des transports et leur bonne connexion avec Meudon (et son important réseau de communications). Ajoutons que les accès piétons devraient être à l'abri du vent et bien éclairés.

Cette Enquête Publique , très touffue et difficile d'accès pour la grande majorité, nous permet de manifester une nouvelle fois déception et inquiétude. Elles semblent partagées par le plus grand nombre des contributeurs. Le principal point d'amélioration est l'argent que les promoteurs verseraient à la Boulogne: pour une ville riche en bureaux, également par sa population (qui subit de fortes contraintes liées à la densité et à la circulation), très carencée en espaces verts notamment dans sa partie sud, c'est insuffisant et anormal. Les vues depuis le sol de la boucle de la Seine apparaîtraient définitivement bouchées, un site exceptionnel, bien inutilement sacrifié

. Nous appelons à un autre projet qui bénéficierait en partie d'autres financements publics en contrepartie d'une place plus grande à la valorisation d'un site exceptionnel. Un bon projet, respectueux du site et des contraintes nouvelles doit pouvoir se financer, y compris par recours partiel au crédit.

Nous demandons donc une mise à plat complète de ce projet qui ne nous semble plus répondre à l'actualité et à un avenir durable.

Nous demandons aussi que les observations de cette Enquête Publique restent accessibles sur le site de la Mairie jusqu'à la fin de l'année 2022 (ou jusqu'au jugement statuant sur le PLU actuel).

Nom : VIVRE A MEUDON
N° de rue : 9
Code postal : 92190

Email : <https://www.vivre-a-meudon.org>
Rue : CLAUDE DALSEME
Ville : MEUDON

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 213 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 13:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Face au tsunami des observations défavorables au projet Vivaldi, voilà qu'apparaissent timidement quelques avis favorables. On notera que ces observations favorables sont plutôt lapidaires. Elles excèdent rarement 2 ou 3 lignes, et se résument généralement à "Ah que voilà un beau projet!!!!" Contrairement aux observations défavorables qui sont en général étayées et argumentées (ce qui les rend parfaitement discutables), les observations favorables ne sont quasiment jamais justifiées. Alors, Mesdames et Messieurs les défenseurs de ce projet, osez vous exprimer, dire pourquoi vous le soutenez et répondre aux objections de ses détracteurs. A défaut, on risque d'imaginer que vous n'êtes qu'une poignée de comparses venus faire la claque.

Code postal : 0

Numéro : 214 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 13:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Chères Mesdames, Chers Messieurs,
La procédure de Participation du Public par Voie Electronique qui se substitue pour ce projet à la procédure d'Enquête Publique, dans un but fort louable de simplification administrative, trouve ici ses limites:
Avec la disparition de l'intervention du Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif pour garantir son indépendance, l'analyse et la prise en compte des observations du public sont désormais soumises aux seuls jugements et décisions de la Ville.
Or, il n'aura échappé à personne que la Ville, qui cèdera au bénéficiaire des permis de construire, via la société d'aménagement, les droits à construire nécessaires, sera également partie prenante de ce projet.
Sans faire aucun procès d'intention à qui que ce soit, comment garantir une décision impartiale dans cette situation?
Il serait bon que le législateur prenne des dispositions adaptées aux situations particulières dans lesquelles les autorités décisionnaires risquent de se retrouver en situation de juge et partie.
Salutations distinguées

Code postal : 0

Numéro : 215 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 14:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet complètement inadapté aux besoins des habitants et qui défigure le quartier !

Code postal : 0 Email : marion.aburto@hotmail.com

Numéro : 216 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 16:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je pense que ce projet ne répond pas aux besoins des Boulonnais et qu'il ne s'inscrit pas du tout dans les problématiques actuelles sur le climat.

Trop de bureaux (inutiles), trop d'étages, pas assez d'espaces verts (la végétalisation de terrasses ne suffit pas).

Le quartier du Trapèze est un éco quartier, il faut continuer. Un parc arboré serait le bienvenu et serait apprécié par tous les habitants du quartier et d'ailleurs.

Code postal : 0 Email : nesstlav@gmail.com

Numéro : 217 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 17:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne vois pas l'intérêt de bureaux.. il y a en plein et ils sont vides avec le teletravail.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : hroblot92@gmail.com

Numéro : 218 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 18:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le collectif "vue sur l'île Seguin" exprime les réserves suivantes:

La forme de la consultation

Avec la consultation électronique de 2022, la commune de Boulogne-Billancourt innove une nouvelle fois. Après le faux référendum municipal électronique de 2012 pour choisir entre trois sortes de bétonnage sévère de l'île (procédure n'ayant respecté aucune des formes prévues par le code général des collectivités territoriales), une communication intense avait tenté de faire croire que les Boulonnais tenaient par-dessus tout à l'érection d'une tour sur l'île. En 2022, le projet soumis à consultation ne comprend plus aucune tour mais gageons que, sans attendre les contributions, l'exploitation médiatique intensive de l'enthousiasme du public pour cet énième projet, attentatoire à l'Île verte et très insuffisamment préparé, doit déjà être conçue.

En 2012 comme en 2022, il est à souligner que le recours au numérique ôte tout sérieux à ces consultations. Certes, le sérieux n'a jamais caractérisé le bétonnage de l'île au mépris de la santé humaine, de la biodiversité et des paysages alors que chacun des projets envisagés, de 2008 à 2022, a commencé par être présenté, mais durant quelques temps seulement, comme le seul, l'unique, le totalement incontournable à édifier d'urgence.

Toujours est-il que, avec ces consultations numériques improvisées, il est impossible de savoir si les participants sont exclusivement des habitants de l'intercommunalité Grand Paris Seine-ouest (G.P.S.O.), combien de contribution chaque personne adresse, etc... et que, contrairement à toute attente, les contributions, loin de demeurer définitivement sur le site de la commune de Boulogne-Billancourt, sont effacées dans l'heure de la clôture de la consultation.

Le fond du projet de bureaux de Bouygues, dit projet Vivaldi
LIRE LA SUITE SUR LA PIECE JOINTE

Pièce(s) jointe(s) : consultation électronique 2022 pour pdf.pdf

Email : collectifvuesurileseguin@orange.fr

Ville : MEUDON BOULOGNE

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 219 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 19:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (CSSM) est une association loi de 1901 créée en 1965. Son objet est de sauvegarder, protéger et faire connaître les sites historiques et naturels de Meudon et de ses environs. L'association est forte de près de trois cent adhérents et publie régulièrement des bulletins faisant le point sur un dossier intéressant notre secteur (bulletins accessibles en ligne www.sauvegardesitemeudon.com).

Le CSSM a notamment depuis le départ de Renault publié différentes études et propositions concernant le site emblématique de l'île Seguin l'un des plus beaux sites de l'Île-de-France.

Le CSSM approuve les nombreuses observations très critiques, souvent précises et bien argumentées qui apparaissent sur le registre électronique.

Le CSSM insiste cependant sur les points ci-dessous :

- Le projet de Bouygues même s'il présente une légère amélioration par rapport au présent projet DBS -réduction de 5% de la surface de plancher- reste dense et massif et dégradera fortement le site. Compte-tenu de la hauteur élevée des constructions par rapport au niveau moyen de la Seine, la dégradation sera très sensible vue des quais et des ponts, depuis la colline et plus généralement vue de l'Ouest de la région parisienne.

- Les simulations paysagères même si elles ont été complétées pour répondre partiellement à la demande de la MRAE (ex. vue du quai Georges Gorse) sont encore très insuffisantes. Sachant que de telles simulations « avant après » sont facilement réalisables, nous demandons à la ville de les compléter et de les mettre en ligne de façon à ce que le public soit clairement informé avant l'éventuelle délivrance des permis de construire. Une vingtaine de simulations de vues des lieux les plus fréquentés, utilisant une distance focale réaliste (50mm) paraît un minimum.

- Le CSSM partage les observations nombreuses et très critiques quant à l'objet principal du projet soit 113 000 mètres carrés de bureaux supplémentaires et sur l'insuffisance des compensations en nombre de logements nouveaux. A noter que même si la législation évolue (moins de contraintes sur les parkings) la plus grande part des locaux ne sera pas convertible en logements compte tenu de l'architecture prévue et en particulier du fait de l'épaisseur des bâtiments. Le CSSM souligne également que si l'augmentation du taux de vacance des bureaux est actuellement très nette dans le département, la diminution du taux de fréquentation des bureaux (mesurée aujourd'hui avec précision par exemple via les outils Google) est encore plus impressionnante et devrait être prise en compte dans les études de marché.

- Le CSSM souligne également que ce projet ne répond pas aux nécessités de l'adaptation de cette zone urbaine dense au réchauffement climatique compte tenu de son impact négatif sur la ventilation et le rafraîchissement par la Seine

- La seule justification mise en avant par la Ville de Boulogne pour ce projet est la recette foncière attendue ; le CSSM note sur ce point qu' il ne paraît pas légitime de justifier ainsi un tel projet par des dépenses déjà engagées. En outre la charge foncière à verser par Bouygues soit environ 3000 € par mètre carré ne semble pas garantie et pourrait être renégociée ce qui rendrait encore moins légitime l'argument de ville de Boulogne.

Enfin compte tenu de son impact sur la région, ce projet ne peut être justifié du seul point de vue des comptes de la ville de Boulogne. Il ne prend en compte ni le préjudice réel pour les riverains de Boulogne, Meudon et Sèvres, ni la perte de «l'actif immatériel important» que constitue ce site pour la Région.

C'est pourquoi le CSSM souhaite que la ville de Boulogne revoie ce projet, en réduisant notamment très significativement la surface à construire.

D'autre part alors que l'accès en ligne a été difficile et même non disponible lors du premier jour de l'enquête, il serait souhaitable de la prolonger de quelques jours. Le CSSM demande en outre que la ville de Boulogne laisse le registre ainsi que la synthèse des observations et les réponses apportées, librement accessibles en ligne au moins 3 mois après avoir complété les simulations.

Christian Mitjavile
Président CSSM

Pièce(s) jointe(s) : Avis projet Bouygues île Seguin.pdf

Nom : COMITÉ DE SAUVEGARDE DES SITES DE MEUDON
N° de rue : 6
Code postal : 92190

Email : sites.meudon@wanadoo.fr
Rue : AVENUE LE CORBEILLER
Ville : MEUDON

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 220 Date de dépôt : 09/02/2022 Heure de dépôt : 20:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : NON, ce nouveau projet n'est toujours pas adéquat (pas d'utilité, pb de densité, d'esthétique)

Je partage l'avis 204 et les avis sur l'incohérence de construire encore des bureaux alors qu'ils se vident les uns après les autres depuis la pratique en hausse du télétravail.

Ok pour construire du bâti autour d'une vraie réflexion d'un lieu de vie mais remplir au chausse pieds un espace aussi dense de bureaux so 70's à l'image du forum...gachis

Questions :

- Pourquoi ne pas avoir choisi une autre cible d'occupants ? (siège d'une collectivité, une école / un établissement privé étudiant, incubateur / galerie-musée, maison de retraite...)

- Pourquoi l'architecture du quartier est-elle toujours aussi moche? la vue d'ensemble de loin paraît ok, mais dans le détail ça ne fait vraiment pas envie....dans les quartiers

Nom : EMMANUELLE DEGREMONT LORET

N° de rue : ROBERT DOISNEAU

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Email : emmadegremont@yahoo.fr

Code postal : 92100

Numéro : 221 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 00:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans un contexte où le travail en entreprise est en pleine mutation avec le glissement vers le télétravail , dans un contexte où de nombreux mètres carré sont vacants à Boulogne, dans un contexte de réchauffement climatique où les zones urbaines recherchent des solutions pour réguler les températures en créant des poches de nature, dans le contexte où Boulogne manque cruellement de ces espaces, ce projet est un hérésie un raisonnement d'un autre âge.
L'île Seguin est le seul îlot de la ville qui peut retourner à un état de nature et qui peut servir de régulateur thermique pour Boulogne mais aussi Issy les moulineaux, Meudon, Sèvres... pour aacombien de centaines de milliers d'êtres humains?
En vous remerciant.

Nom : TROUILLET

Email : nathtrouillet@gmail.com

Numéro : 222 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 09:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je trouve dommage de vouloir continuer à construire des immeubles de bureaux alors qu'il y en a déjà plein de ce côté de Boulogne. Voulons-nous que le quartier ressemble à La Défense ?

Des immeubles d'habitation, je suis contre également car il n'y a déjà pas assez de choses pour les habitants actuellement. Au printemps et en été, on est les uns sur les autres dans le parc de Boulogne Billancourt. Pour inscrire mes enfants à des activités, c'est compliqué et même pour les écoles d'ailleurs. Je suis pour laisser de la nature et peut-être construire plutôt des structures de loisirs.

Code postal : 0

Email : achicheportiche73@gmail.com

Numéro : 223 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 10:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : MARTIN ET VIVIANE WHARMBY
N° de rue : 14
Code postal : 92310

Email : mv@wharmby-europe.com
Rue : AVENUE BRIMBORION
Ville : SEVRES

Numéro : 224 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 11:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je préfère ce projet au précédent car ils ont supprimé la tour côté Boulogne. C'est un beau projet. Qu'en est-ce que les travaux vont démarrer ?

Nom : CAROLINE SIRIOUX
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 22
Code postal : 92100

Numéro : 225 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 11:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : tout est question de proportion. Ils n'ont pas supprimé la tour! ils ont remplacé une tour de 59 m de haut, contre laquelle nous nous sommes battus et qui défigurait le paysage, par une tour sans plancher dans les étages haut - mention spéciale pour l'architecte qui dessiné dans ses coupes du bâtiment B1 un espace "triple hauteur". quel sera l'utilisation de cet espace triple hauteur ? A quoi sert il ? pourquoi ce bâtiment est il si haut alors qu'on pourrait le réduire à la même hauteur que ceux à côté ? Qui a besoin d'un espace triple hauteur pour ses bureaux ?
Nous étions contre la précédente tour et nous sommes encore contre cette tour déguisée dont on n'est pas dupe.

Code postal : 0

Numéro : 226 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 12:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : Nathalie_et_julien@hotmail.fr

Numéro : 227 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 12:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel meilleur contexte qu'une ZAC écoquartier pour réaliser un tel projet ? Je suis persuadé que le projet développé par l'agence BIG marquera les annales par son exemplarité écologique.

Nom : GERARD LEFEBVRE
Rue : DE CLAMART
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 11
Code postal : 92100

Numéro : 228 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 14:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous souhaitons des logements demande depuis 2000 et toujours rien pourtant native de boulogne et travail a Renault.

Nom : FIKRI
N° de rue : 109
Code postal : 92100

Email : Krime669@gmail.com
Rue : THIERS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 229 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 15:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet plus simple et moins dense est le bon... la Seine Musicale s'ennuie toute seule.

Nom : VITO MAILLI

Rue : AVENUE DU GENERAL LECLERC

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 21

Code postal : 92100

Numéro : 230 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 21:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les projets du centre de cet île se suivent et se ressemblent...une totale ineptie à une époque où les bureaux se vident et où la nécessité de retrouver des îlots de verdure et de fraîcheur se fait de plus en plus nécessaire !

Le pseudo jardin proposé est minuscule qui plus est côté Meudon sachant que l'île est boulonnaise, n'a t on donc pas le droit à de la verdure côté Boulogne?

Les bâtiments sont laids et les maquettes trompeuses! Du pur greenwashing comme sur toutes les maquettes qui finissent in fine en bâtiments bruts sans végétation car pas assez de terre (nous en avons déjà quelques exemples dans le quartier du trapèze...)

Et ensuite l'intérêt de construire des immeubles de bureau si ce n'est pour des raisons purement financières n'a aucun intérêt. Bon nombre d'immeubles sont quasiment vides...et en particulier dans le quartier à proximité de l'île Seguin (Tour Nouvelle, immeuble Boursorama...) d'autres gros immeubles vont bientôt être libérés c'est le cas des bâtiments de Canal+ Bd de la République...bref, aucun intérêt de construire à nouveau vu que l'immobilier d'entreprise déjà existant est déjà très loin d'être plein!

Pour une ville qui se revendique très régulièrement proche des familles et voulant privilégier le cadre de vie, il est grand temps de prendre les bonnes décisions et de prévoir autre chose que du béton et des immeubles de bureaux!

Code postal : 0

Email : Anthony.alimi@gmail.com

Numéro : 231 Date de dépôt : 10/02/2022 Heure de dépôt : 22:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet inquiétant qui n'est absolument plus dans l'air du temps:
comment croire que des immeubles de bureaux seront remplis à l'heure du télétravail massif !

Ce projet est absurde comme les précédents ! Il n'est pas réfléchi pour le bien être des habitants de Boulogne mais uniquement pour remplir les caisses de la ville qui n'en a pas besoin.

Le projet architectural est moche

La verdure n'est pas assez présente...

Et le jardin devrait être tourné vers Boulogne et non vers meudon vu que l'île est boulonnaise !

Il est urgent de revoir en profondeur ce projet et de respecter la nature et les boulonnais !

Code postal : 0

Email : Jennifer.alimi@gmail.com

Numéro : 232 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 08:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

En tout état de cause la hauteur des bâtiments est hors de proportion avec la Seine musicale, les terrasses de ce nouveau projet devant culminer plus de 8 m au dessus de la toiture terrasse de la Seine Musicale créant une rupture brutale dans le paysage protégé tel que vu depuis les coteaux de Bellevue et Brimboration

Nom : DE SEVERAC

Rue : AVENUE BRIMBORION

Email : Thierry@deseverac.com

Ville : SEVRES

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 233 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 10:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'habite Boulogne-Billancourt depuis plus de 35 ans. J'y ai vu des majorités municipales, toutes du même camp, se succéder et pourtant se quereller au sujet du devenir de l'île Seguin. Au final, après 25 ans de tergiversations, nous en arrivons à un projet d'une banalité affligeante, des immeubles, des bureaux, une vague rue centrale / zone commerçante dont on devine qu'elle sera peu animée en soirée ou le week-end.
Cela ne correspond en rien à ce dont les familles boulonnaises auraient besoin : lieux conviviaux, espace verts, espace pour jouer (théâtre, musique) en plein air ou en zone couverte mais aérée zones piétonnes et cyclables, aires de jeux, skate park, locaux pour les associations, espaces de co-travail etc.
Quel est l'intérêt de construire encore des bureaux à l'époque du télétravail ?
Qu'en sera-t-il de l'engorgement des accès et de tout le quartier du trapèze aux heures d'entrées-sorties des véhicules ?
Où est la Salle de Musiques Actuelles et Contemporaines promise par un ancien maire, où sont les guinguettes promises par un autre ?
Qu'en est-il du pôle prévu à la pointe amont, pensé avant la pandémie et aujourd'hui potentiellement obsolète avant même d'être sorti de terre ?
Que sont devenues les multiples recommandations issue du rapport Roullier ou de ceux du Conseil Économique, Social et Environnemental Local traitant de ces sujets ?
Ces équipements dureront un siècle, nous en sommes comptables vis-à-vis des générations futures et nous n'avons pas le droit de nous débarrasser ainsi du problème.
Nous avons déjà perdu 20 ans, nous pouvons en perdre 5 de plus et tout repenser, la crise du COVID nous y oblige.

Nom : VINCENT GUIBERT
N° de rue : 68 RUE DU BILLANCOURT
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Email : vincent_guibert@bbox.fr
Code postal : 92100

Numéro : 234 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 10:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Depuis longtemps il y a des opposants à la construction de l'île Seguin, mais depuis tout aussi longtemps est élue l'équipe municipale qui propose ce projet. A mon sens la légitimité du projet se situe ici. Il est reproché aux élus de ne pas entendre les opposants aux projets mais je reproche tout autant aux opposant de ne pas entendre la voie de la majorité des boulonnais exprimées lors des élections municipales. .

Nom : YANNICK BEAUCE
Rue : BOULEVARD JEAN JAURES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 231
Code postal : 92100

Numéro : 235 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 10:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La ville est propriétaire de l'île Seguin depuis des décennies. Le Maire précédent m'a me semble-t-il acheté à prix d'or à Renault. Il est nécessaire de vendre des charges foncières pour amortir cette dépense. Je suis désolé mais je refuse que mes impôts locaux de boulonnais augmentent pour préserver la vue des quelques privilégiés meudonnais.
Je suis choqué par l'opportunisme de certains meudonnais qui, sous couvert d'un projet alternatif « bien sous tous rapport », ne souhaitent que préserver leur intérêt personnel.

Nom : ANAIS LANFRANCHI
Rue : DE SILLY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 145
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 236 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 11:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

j'ai l'impression que rien n'est prévu pour utiliser l'écran géant en cinéma d'été.
Un parc devant cet écran permettra un cinéma. au moins il y aurait un intérêt à cette pollution lumineuse.

Aussi le parc de Billancourt est à proximité est plutôt saturé le weekend. Avoir d'autres espaces verts et espace de jeux sur l'île serait une bouffée d'air.

Cdt

Code postal : 0

Numéro : 237 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 12:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Une votation a été faite en 2012, le projet lauréat n'était pas le moins construit du site ! Je trouve ce projet de qualité : des commerces, une hall accueillant un équipement, des lieux de promenades, des berges aménagées et un grand jardin...

Nom : ISABELLE CALATAYUD
Rue : DE PARIS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 18
Code postal : 92100

Numéro : 238 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 12:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est nécessaire de rappeler que l'île a depuis longtemps été une île construite !! Rappelons que ces constructions étaient des usines, des hectares d'usines sans un seul espace accessible au public. Le projet présenté et l'ensemble de la ZAC redonne accès à ¼ de la surface du territoire bouloonnais qui était totalement clos et inaccessible.

Nom : JULIEN GOLDENBERG
Rue : DE PARIS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 79
Code postal : 92100

Numéro : 239 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 12:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure du télétravail massif, ce projet de bureaux ne peut qu'être rejeté d'autant que la ville manque de logement et d'infrastructures comme une piscine..

Sur le plan Esthétique, on ne peut qu'être étonné du choix fait. Il ne suffit de mettre de la verdure et des arbres pour rendre un projet « beau » et agréable.

Cette architecture est datée et dont le vieillissement se fait déjà sentir.

En outre, cette architecture ne prend pas en compte le passé historique de la ville de Boulogne à savoir son architecture des années 1930.

Un projet à revoir pour l'adapter aux défis du réchauffement climatique et des besoins des habitants

Code postal : 0

Email : vanjonathan@hotmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 240 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 14:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pour obtenir l'agrément du préfet pour la construction de plus de 100.000 m² de bureaux, la mairie de Boulogne a pris des engagements. Aussi, je souhaite que ces permis de construire soient accordés au promoteur qu'une fois que ces engagements sont réalisés, notamment la signature du contrat de mixité sociale, la cession des sites identifiés dans l'agrément, l'identification de nouveaux secteurs pour l'émergence de logements sociaux et l'identification du potentiel de transformation de bureaux en logement. En effet, la mairie de Boulogne ne nous a pas démontré par le passé sa capacité à tenir ses engagements. Ceux là étant clés, et relevant d'un vrai enjeu pour la ville, il me semble nécessaire pour pouvoir envisager de construire de nouveaux bureaux sur Boulogne.

Code postal : 0

Numéro : 241 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 15:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où les températures en été atteignent plus de 40 degrés les alentours de l'île ont besoin d'espaces de fraîcheur et de chlorophylle, c'est une hérésie de construire sur ce petit bout d'île nous avons tant besoin de fraîcheur d'espace vert avec des vrais arbres, pas des petits jardins sur les toitures ou des simili espaces verts, c'est VITALE pour le grand Paris, pour la population de Boulogne, il est temps de penser au futur très proche et qu'enfin la ville de Boulogne devienne précurseur d'une véritable politique aux normes des bienfaits pour la terre sans compter les pertes du manque à gagner qui n'aura plus aucune importance quand la région brûlera sous la sécheresse la pollution et la chaleur. j'espère tant être entendue, des bureaux !!! En plus qui a besoin de bureau?? En ce moment on transforme les nombreux bureaux inoccupés en logements..

Nom : KERDRAIN
N° de rue : 5 BIS
Code postal : 92190

Email : antiker@club-internet.fr
Rue : BASSE DE LA TERRASSE
Ville : MEUDON

Numéro : 242 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 16:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis choqué par l'opportunisme de certains qui, sous couvert d'un projet alternatif « bien sous tous rapports », ne souhaitent que préserver leur intérêt personnel.

Nom : HAKIM KACI
Rue : DE BILLANCOURT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 83
Code postal : 92100

Numéro : 243 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 16:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'endroits semblables en région parisienne. L'île va constituer un ensemble emblématique esthétiquement et va faire monter la valeur de l'immobilier du quartier.

Nom : CAROLE LARDEAU
Rue : ALLÉE DU VIEUX PONT DE SEVRES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 1776
Code postal : 92100

Numéro : 244 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 16:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut que ce projet se fasse et vite. Je ne comprends pas qu'il puisse y avoir des oppositions.

Nom : MAILLI SONY
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 26
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 245 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 16:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Construire autant de bureaux, couler autant de béton, détériorer à ce point un site qui pourrait être un poumon vert de la boucle Ouest de la Seine, engorger les accès à cette île, contribuer à l'augmentation des consommations énergétiques et aux émissions de carbone, tout ça pour rembourser une dette à court terme de la SPL! est ce là l'équation à laquelle nous sommes invitée à participer ? L'impact sur le long terme de ce projet ne peut pas être balayé d'un revers de main juste pour renflouer les caisses de notre ville. Il existe d'autres moyens de rembourser cette dette qu'en vendant nos âmes et ce foncier au diable. Et ne nous faites pas croire que l'abandon de l'urbanisation de cette île viendrait augmenter nos impôts. Ils ne cessent d'augmenter sans avoir besoin de nous faire culpabiliser sur nos choix. Et après tout, une ville aérée, végétalisée, innovante, à l'écoute de ses citoyens, ne serait elle pas attractive ? ne générerait elle pas plus de revenus sur le long terme ?

je refuse l'argument économique face la bétonisation d'un site qui pourrait être exceptionnel pour nous et les générations futures. Je suis donc contre ce projet.

Code postal : 0

Numéro : 246 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 16:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'apprécie vraiment le projet de l'île. C'est une chance pour Boulogne d'avoir sur son territoire autant d'équipements et dont nous pourrions profiter. En plus, ils seront éloignés des habitations mais facilement accessibles. Ce sera super de pouvoir aller voir un concert, des films et dîner au restaurant dans un même lieu. Rien que pour cela je souhaite que le projet puisse se faire.

Nom : JEANETTE RAHME
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 40
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 247 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 19:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : le 11 février 2022

En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues RISQUE DE DENATURER IRREMEDIABLEMENT L'ILE verte, ILOT DE FRAICHEUR INDISPENSABLE à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

"Pour s'en tenir aux actuelles recommandations de la MRAe reprise par le Collectif l'aménagement de la partie centrale de l'île Seguin devrait :

1) être précédé d'une ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.) SEGUIN-RIVES DE SEINE ET D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ÉLARGIE RELATIVE A L'ILE (pages 8, 9 et 11 de l'avis du 16 décembre 2022) en appréciant le projet de berge à berge ;

2) présenter, au sein des études d'impact, les modalités d'association du public et le contenu des échanges avec celui-ci (page 10) ;

3) s'inscrire dans l'ensemble de la Z.A.C. Seguin-Rives de Seine qui, elle-même, doit respecter le paysage et TOUS les sites et monuments inscrits ou classés l'environnant sans omettre la terrasse de l'ancien château de Bellevue, le talus de Bellevue, le Collège arménien et la Manufacture des cristaux de la Reine (page 17) ;

4) garantir le respect de la transition visuelle entre le secteur fortement urbanisé de Boulogne-Billancourt et le coteau boisé de Sèvres et de Meudon grâce en particulier au développement optimal d'arbres de haute tige, aléatoire en l'absence de pleine terre (page 17) ;"

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a fait un travail considérable (25 pages) assorti de 10 recommandations pour ce projet VIVALDI. Ce rapport est disponible sur internet sur le site de la Mrae en tapant "Mrae Vivaldi"-

A quoi sert ce travail si il n'est pas suivi de réponses ?

LA SUITE EST EN PIECE JOINTE - Merci d'en prendre connaissance

Pièce(s) jointe(s) : consultation électronique 2022.pdf

Nom : LABAN
Rue : BASSE DE LA TERRASSE
Ville : MEUDON

N° de rue : 3
Code postal : 92190

Numéro : 248 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 19:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La traversée nouvelle de la Seine par les 2 ponts de l'île rend nécessaire son utilisation par un bus à haute qualité de service. Il joindrait au minimum Marcel Sembat et la gare du T2 + les gares SNCF de Bellevue ou de Meudon.

Cette réalisation est justifiée quel que soit le sort des éventuels bâtiments sur l'île. Les matériaux de TP devront partir et arriver par le fleuve. L'axe des 2 ponts ne devrait pas subir de perturbations, étant fermé à d'autres circulations. Les boulonnais n'ont pas financé ces ponts pour en faire un nouveau pont d'Avignon.

Différence entre le projet Bouygues et les précédents: le retournement net et durable du marché immobilier de bureaux.

Vouloir se rembourser sur l'île Seguin d'un grand nombre d'investissements et de frais (qui, devenus souvent sans objet auraient du être portés en charge) ne paraissait déjà pas une idée très reluisante pour Boulogne. Sacrifier un site exceptionnel pour un besoin inexistant devient INJUSTIFIABLE.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : PATRICE DE KERVENOEL
N° de rue : 9
Code postal : 92190

Email : patricedekervenoael@yahoo.fr
Rue : RUE BASSE DE LA TERRASSE
Ville : MEUDON

Numéro : 249 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 21:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'habite en bord de Seine proche de l'île Seguin, je demande que cette île devienne une zone végétale et sans construction, une île verte pour les habitants des hauts de Seine qui en ont bien besoin. Utiliser cette île à cette fin est infiniment plus pertinent pour la population, il ne faut surtout pas manquer cette occasion de créer un poumon vert pour aérer les quartiers bétonnés qui l'entourent, et pour valoriser la Seine et ses paysages sur le long terme. C'est comme cela que Paris restera attractive pour la population locale comme pour les touristes.

Code postal : 0

Email : alexperso342@gmail.com

Numéro : 250 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 21:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je pense que pour une fois, le soi disant intérêt économique pourrait s'effacer au profit d'une nature encore présente. Pour les habitants, pour les générations futures, pour la planète, et contre la consommation effrénée.

Email : galtier.ghislaine@wanadoo.fr

Numéro : 251 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 21:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants. Nathalie LAUNAY, élue Génération.S du conseil municipal du Plessis Robinson

Email : nathalie.launay0019@orange.fr

Numéro : 252 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 22:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Préparons le futur de nos enfants et de nos petits-enfants, préservons et étendons tous les espaces végétalisés en ville, et cessons cette politique de "après moi le déluge" !!!

Nom : ISABELLE GOTTLIEB
N° de rue : 7
Code postal : 78220

Email : isabelle.gottlieb@gmail.com
Rue : JEAN CHARCOT
Ville : VIROFLAY

Numéro : 253 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 22:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Ce projet de bureaux et commerces est digne du monde d'hier : imperméabilisation de surfaces végétalisées/végétalisables, ambitions environnementales du bâti qui ne sont pas à la hauteur des enjeux climatiques, création de bureaux sur une île "enclavée" concernant les transports en commun, ...

Code postal : 0

Email : emmanuelle.goloub@live.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 254 Date de dépôt : 11/02/2022 Heure de dépôt : 23:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre la délivrance de ces deux permis de construire. En effet je préconise de conserver à cette île sa fonction d'îlot de verdure.

Nom : BIRON
N° de rue : 3
Code postal : 94700

Email : madeleine.biron@orange.fr
Rue : DOMAINE DE CHÂTEAU GAILLARD
Ville : MAISONS ALFORT

Numéro : 255 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 00:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Cette île doit rester un îlot de verdure. Bureaux et locaux commerciaux vides abondent en région parisienne, le télétravail se développe, et artificialiser de nouveaux espaces inutilement en notre époque d'urgence climatique est une absurdité.

Nom : HÉLÈNE LALOY
N° de rue : 6
Code postal : 93260

Email : helene.laloy@outlook.fr
Rue : SENTE PATIGNY
Ville : LES LILAS

Numéro : 256 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 01:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il aurait été appréciable de prévoir une piscine extérieure (qui se ferme aussi en hiver) sur la pointe de l'île . La ville de boulogne est grande et malheureusement la capacité de la piscine reste limitée par rapport au nombre d'habitants de la ville et tous les habitants limitrophes qui viennent à la piscine de boulogne.

Nom : FRIDA
N° de rue : 7
Code postal : 92100

Email : Fridaatallah@hotmail.com
Rue : AVENUE PIERRE GRENIER
Ville : BOULOGNE

Numéro : 257 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 07:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Optons pour plus de verdure à Paris, de fleurs, de couleurs et de biodiversité .Merci

Email : Trevillot.stephanie@orange.fr

Numéro : 258 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 08:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Nom : LAUT

Email : Fixl@live.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 259 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 08:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Bouygues peut bien trouver d'autres locaux, plutôt que de détruire encore un lieu aussi remarquable. STOP À LA BÉTONNISATION!

Nom : MYRTILLE BONNIFACY
Code postal : 84600

Email : myrtillebonnifacy@gmail.com
Ville : VALRÉAS

Numéro : 260 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 09:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comme beaucoup de signataires de la pétition s'élevant contre le projet de construction sur l'île, je demande que soit préservée, sur cette portion de l'île, une zone de nature arborée dont on sait bien, aujourd'hui, l'importance, en ville, pour le renouvellement de l'air, l'absorption de CO2, la régulation de la température et qui offrirait, comme il y a quelques temps, un lieu, bienvenu et attrayant, de détente et de loisir, à tous les habitants.

Code postal : 0

Email : paule.malare@gmail.com

Numéro : 261 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 10:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

je suis vraiment étonnée qu'on en soit encore à vouloir construire de nouveaux bâtiments de bureaux alors que les entreprises (sauf exceptions) semblent avoir compris l'intérêt du télétravail à domicile de leurs employés. Certaines en ont déjà profité pour revendre des surfaces de bureaux.

On a quand même du mal à ne pas penser corruption quand on nous annonce des projets qui vont encore et encore détruire la nature, coûter des fortunes, tendre le marché de la construction et des matériaux déjà hypertendu en ce moment...

Cela ressemble fort à une provocation. Quant à la dégradation du milieu de vie des habitants concernés...

J'ose encore espérer qu'une réflexion logique puisse contrecarrer ce projet sûrement très lucratif à court terme pour quelques grosses poches.

Cordialement
Ghyslaine LAURENT

Code postal : 0

Email : ghyslain.laurent0397@orange.fr

Numéro : 262 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 11:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les bureaux sont une marque de développement économique pour notre commune et notre agglomération. Avec l'arrivée du Grand Paris Express il est logique de construire des bureaux, des commerces etc...Je suis pour ce projet.

Nom : STÉPHANE GASNIER
Rue : LIOT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 4
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 263 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 11:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel bonheur de promener son regard sur les façades béto-végétalisées de ces immeubles avec nos enfants, nos parents, nos amis. Observons les coccinelles grignoter quelques pucerons, les abeilles butiner les aromatiques des balcons, taquinons les grillons pour les sortir de leurs cachettes en leur chatouillant le bidon d'un brin d'herbe cueilli à nos pieds... mais finalement redescendons sur terre dans ces nouvelles ruelles bio-commerciales, Eco-lumineuses, végétalo-ambiancées par les slogans et autres annonces musicales s'échappant bruyamment des échoppes... quel voyage ! quelle évasion végétale ! Quelle respiration ! Comment cacher son enthousiasme devant tant d'innovations pour dissimuler la bétonisation. C'est Green comme dirait l'autre.

Ce n'est pas un espace de verdure que vous proposez, c'est un tour de dupe, une altération par des promesses végétalisées.

Végétaliser des immeubles ce n'est pas végétaliser des sols

Il y a un mur végétal dans le quartier du trapèze, on voit bien qu'il ne survit pas, qu'il doit être renouvelé quasiment chaque année. C'est ainsi que se renouvelle la nature sur le béton.

Vous êtes à contre-courant, en marge du sens de l'histoire contemporaine : quand on détruit une usine, qu'on abat ses murs d'enceinte historiques, ses derniers vestiges, qu'on dépollue à grand frais une immense zone industrielle pour y construire un Eco quartier, on se doit alors de continuer dans le sens que l'on s'est donné, d'aller au bout de l'idée, encore plus loin, d'innover donc. Et dans ce cas-là innover, ce n'est pas créer des bâtiments éco végétalisés je ne sais quoi, mais simplement peut être tout arrêter quand le site est sain et sécurisé, l'aménager sobrement et utilement, puis laisser la nature reprendre ses droits, lui restituer ce qui lui a été pris plutôt que re bétonner avec des touches de végétations.

Comme beaucoup de Boulonnais et riverains de l'île Seguin, je suis contre ce projet. Dans le contexte actuel et aussi au regard de l'offre existante sur la zone environnante, je ne comprends pas ce projet de construction d'un ensemble immobilier, que ce soit à usage de bureaux, dans la mesure où de nombreux bureaux sont vacants dans le centre de Boulogne Billancourt, ou d'habitat, les bureaux vacants existant pouvant tout autant être réhabilité en logements, ce qui permettrait une complète rénovation et isolation.

L'aspect financier ne doit pas toujours et encore être le moteur et la priorité.

Nous avons besoin de nous évader et respirer à proximité.

Code postal : 0

Email : noyaudepomme@free.fr

Numéro : 264 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 11:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant du quartier du Trapèze et propriétaire de mon appartement, je m'inscris dans la lignée de la grande majorité des observations précédentes qui déplorent la bétonnisation de l'île Seguin (personne n'est dupe des superbes photos plongeantes)... et même si cette bétonnisation fait monter la valeur de mon appartement ! Il aura fallu attendre 30 ans après la fermeture de l'usine Renault pour aboutir à un projet digne des années 80 (dans le mauvais sens du terme). Tout ça parce qu'on serait soi-disant piégé par des dépenses passées, c'est-à-dire en raison de contraintes financières, alors que l'argent coule à flot par ailleurs. Pas beau le bilan, et drôle de manière pour Boulogne-Billancourt de se préparer à la transition écologique et sociale.
Bruno Sivardière

Nom : SIVARDIERE
N° de rue : 39
Code postal : 92100

Email : bruno.sivardiere@gmail.com
Rue : AVENUE EMILE ZOLA
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 265 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 12:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis absolument contre ces constructions ! Il faut préserver les espaces verts !

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : KELLER BEATRICE
N° de rue : 33
Code postal : 92100

Email : bea.keller@orange.fr
Rue : ANNA JACQUIN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 266 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 14:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je trouve ça génial de pouvoir lier densité et respect de l'écologie.

Nom : LÉNA MALA
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 55
Code postal : 92100

Numéro : 267 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 15:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet semble un trompe l'œil écologique: l'étude du dossier fait ressortir une transformation de l'île en zone de bureaux et le fait de végétaliser des toits et façades n'y change rien. En témoigne les façades végétales du musée du quai Branly ou du bâtiment Yves Rocher qui sont à peine remarquées. A l'heure où la mairie de Boulogne se veut écologique il est choquant de laisser ainsi une des dernières chances de Boulogne de faire un beau parc pour donner de l'air aux habitants de ce quartier du trapèze déjà hyper urbain. Il faut réduire la hauteur de ces tours qui coupe la vue, espacer pour laisser respirer cette île, privilégier un équipement sportif à du bureau qui ne sera pas occupé. Boulogne son bois et son île Seguin vont sinon devenir une banlieue de La Défense. Le projet crée de plus de nombreux espaces qui seront des lieux difficiles à surveiller alors que l'on est proche de cité délicates au pont de Sèvres. Béton, laideur et insécurité

Code postal : 0

Numéro : 268 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 16:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
L'île Seguin est une petite île dans la Seine aux portes de Paris... Est-ce vraiment le lieu pour y construire en grand des bureaux ! Le projet présenté est anachronique et manque notablement d'ambition pour ce lieu qui devrait être préservé et rester ouvert à tous. Du fait de sa localisation exceptionnelle, l'île doit évidemment devenir un havre de paix pour les promeneurs et un jardin pour la biodiversité. Merci.

Code postal : 0

Email : O.deloche@wanadoo.fr

Numéro : 269 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 16:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis consterné devant un projet qui ne va nullement dans le sens de l'histoire, à un moment où de nombreux urbains recherchent de plus en plus les espaces naturels. Quel manque d'ambition pour un tel lieu ! Lorsque l'on voit à quel point le parc de l'île Saint-Germain est apprécié et surchargé les week-ends aux beaux jours, il paraît tellement évident que la localisation exceptionnelle de l'île Seguin doit lui permettre de devenir un havre de verdure et de paix pour les familles et un refuge pour la biodiversité.

Code postal : 0

Email : jamumiwa@hotmail.fr

Numéro : 270 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 17:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est temps que Boulogne retrouve une place qui lui est due, c'est quand même la deuxième ville de la région. C'est grâce à des projets comme celui-ci qu'on parlera de Boulogne comme d'une ville dynamique et attractive.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : ROSOLINO MORVILLO
Rue : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 41
Code postal : 92100

Numéro : 271 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 17:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore un projet de bétonnage. Une ferme urbaine serait préférable. Nous étouffons dans cette ville. Nous avons besoin de nature.

Code postal : 0 Email : cibiels@hotmail.fr

Numéro : 272 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 17:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet actuel. Les parties les plus problématiques:

- la construction de beaucoup de bureaux quand la demande n'y est pas (il y en a beaucoup de vides sur BB)

- la construction de 700 places de parking pour desservir ces bureaux

- l'accès à ces places de parking, qui se fera *uniquement* par le pont Renault (d'après le projet actuel). Si ceci reste inchangé, il va engendrer beaucoup de nuisances sonores, de la pollution atmosphérique, et des bouchons sur le Cours de l'Île Seguin et rues avoisinantes pendant l'heure de pointe. (Les gens avoisinant ce pont constatent déjà les problèmes de bouchons etc à la sortie des grands événements à la Seine Musicale. Le nombre de places de parking devrait être divisé par au moins 2, et l'accès au parking devrait être permis par des 2 ponts qui desservent l'Île.

- les berges de l'Île Seguin ne devraient pas être bétonnés, comme dans le projet actuel. Ceci nuirait à la biodiversité.

Code postal : 0 Email : jra_ellis@yahoo.com

Numéro : 273 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 17:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est absurde et anachronique, dans une zone qui manque cruellement d'espaces verts et naturels depuis la construction en masse d'immeubles de logements aux alentours. Les quelques petits parcs sont d'ailleurs saturés dès qu'un rayon de soleil apparaît. L'époque est au développement du télétravail et à l'arrêt de l'artificialisation des sols : construire des bureaux et commerces, dans un des rares espaces encore disponibles pour créer de vrais espaces de détente pour tous et notamment les enfants, est complètement dépassé et hors sujet. Il serait temps de redonner la priorité au bien vivre, comme cela a été fait sur d'autres îles sur la Seine.

Code postal : 0 Email : cyril.voirin@gmail.com

Numéro : 274 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 19:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain

Email : sylviane.perrin1@orange.fr

Numéro : 275 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 22:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je pense que le fait que Boulogne bénéficie d'un arrêt du Grand Paris Express est lié à l'ambition du projet sur l'Île Seguin. De nombreuses communes ont demandé une station, peu l'ont obtenu... Au-delà du métro automatique ce projet permettrait une arrivée de transports en commun à différentes échelles de temps bien sûr, peut être pourrions-nous même rêver à une navette fluviale comme ce qu'il se fait à l'Est de Paris.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : BENJAMIN BEGAT
Rue : DENFERT ROCHEREAU
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 16
Code postal : 92100

Numéro : 276 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 22:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je pense que nous sommes assez privilégiés en espace vert sur la commune pour pouvoir penser à une échelle plus grande et souhaiter faire de Boulogne –Billancourt une ville qui compte. Une cité musicale, un pôle des arts, l'arrivée d'entreprises ! Je souhaite que ce projet se fasse.

Nom : JONATHAN BOURGET
Rue : DE PARIS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 18
Code postal : 92100

Numéro : 277 Date de dépôt : 12/02/2022 Heure de dépôt : 23:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Nom : WILMOTTE CHRISTIANE
N° de rue : 1
Code postal : 94260

Email : chriwil@free.fr
Rue : ALLÉE P. DE CONNAYE
Ville : FRESNES

Numéro : 278 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 08:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Programme de bureaux, de commerces, qui ne semble pas pertinent dans le contexte économique actuel et à venir...
Contradictoire aussi avec l'espace public qui sera plutôt privatisé.
Manque de respect d'un site paysagé unique au portes de Paris,
Quel symbole laissera t on aux futures générations ?

Code postal : 0

Numéro : 279 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 09:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Meudonnais, cycliste au quotidien, je soutiens les observations par Vivre à Meudon (212) et par le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon (219), déposées le 9 février 2022.
Notamment :
- un excès de bureaux sans logements, et avec impossibilité de convertir ces bureaux en logements
- un accroissement de la circulation dans les rues avoisinantes déjà problématique, avec l'accès par un seul pont
- le peu de places réservées aux deux-roues non-motorisés

Nom : BOTTARO
N° de rue : 17
Code postal : 92190

Email : bottaro.denis@gmail.com
Rue : RUE DU GÉNÉRAL GOURAUD
Ville : MEUDON

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 280 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 09:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : cybeexy@yahoo.fr

Numéro : 281 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 10:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut que ce projet se fasse et vite. Je ne comprends pas qu'il puisse y avoir encore des oppositions.

Nom : AURORE HALIMI

Rue : CARNOT

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 42

Code postal : 92100

Numéro : 282 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 10:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Merci de consulter la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, elle exprime mieux que moi notre besoin de nature et de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Il est indispensable de préserver la qualité de vie de nos enfants et de nos petits-enfants.

Email : fpubpub@gmail.com

Numéro : 283 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 13:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où la préservation des espaces naturels encore intacts est devenue une priorité afin de préserver la destruction galopante de notre environnement et ne pas nuire encore plus à notre qualité de vie, il est insensé de vouloir construire des bureaux et des commerces, et détruire ainsi toute une partie de l'île Seguin. En effet, cette île est un espace préservé, un îlot de fraîcheur qui doit non pas être en partie livré à construction de deux ensembles immobiliers à usage de bureaux, et de commerce d'une surface de plancher totale de 130 000 m² sur la partie centrale (ZAC Seguin-Rives), mais bel et bien préservé pour le bien commun. Vous n'êtes pas sans savoir combien tous ces espaces verts sont vitaux et plus qu'importants pour tempéré et rafraîchir l'atmosphère lors des épisodes de chaleurs extrêmes que nous subissons déjà actuellement et qui ne vont aller qu'en s'accroissant. De très nombreux scientifiques dignes de foi et spécialistes reconnus ne cessent d'exhorter tous ceux qui ont le pouvoir de décision d'agir enfin et de manière forte pour que les choses changent et que l'urbanisation à tout va cesse. Aussi, si les décideurs tels que vous ne prennent pas les mesures nécessaires dès maintenant, que croyez-vous qu'il adviendra pour nous-mêmes et également pour les générations plus jeunes ? L'avenir de l'humanité est engagé, et il en va de votre responsabilité d'assurer le devenir de tout un chacun et également de notre environnement naturel. Le courage et la volonté de changer le cours de choses vous appartiennent, prenez les bonnes décisions. L'être humain de peu pas s'exonérer de la nature pour vivre sur la terre, impossible de construire partout sans en payer les conséquences désastreuses, et c'est déjà en cours. N'attendez pas plus longtemps pour être de ceux qui vont impulser de nouveaux comportements vertueux qui feront la différence. Je vous remercie.

Code postal : 0

Email : st.jamroots@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 284 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 13:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Malheureusement tout projet immobilier sur notre île Seguin (celui-ci comme l'ancien) est en totale contradiction avec la nécessité d'avoir des espaces verts. Le fameux "monde d'après" n'a pas besoin d'autant de bureaux, ou d'hôtel ou autre construction...dans un quartier déjà bien dense à la circulation très difficile sur ce secteur !

Si on prends les bureaux on dénombre déjà beaucoup de bâtiments vides dans le secteur pouvant accueillir des entreprises.

Etant résident très proche de l'île je ne soutiens pas le projet actuel.

Merci de respecter le choix de la population vivant aux abords.

Pensez au Monde d'après et oubliez le béton (qu'il y a déjà bien trop sur les rives de l'île !).

Code postal : 0

Email : xavier.bertrand@live.fr

Numéro : 285 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 14:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Je ne comprends pas les observations qui tendent à justifier ce projet parce qu'il permettrait de faire parler de Boulogne.

Notre ville manque-t-elle à ce point de notoriété?

Si le seul but recherché est de "faire le buzz", pourquoi ne pas construire sur l'île Seguin une centrale nucléaire ou un centre pénitentiaire?

Je ne comprends pas non plus pourquoi le fait que ce site magnifique ait été souillé pendant des décennies par l'industrie automobile justifierait des projets qui la souillent un peu moins. N'oublions pas qu'avant Renault, l'île Seguin a été pendant plusieurs siècles un lieu paisible de villégiature et de promenade prisé par les franciliens et magnifié par plusieurs peintres.

Ce site n'est pas fatalement voué à la laideur et à la médiocrité.

Code postal : 0

Numéro : 286 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 19:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir

Bientôt la fin de cette concertation (samedi prochain....) et un nouveau rendez-vous pour la démocratie locale:

Avec cette nouvelle procédure, exit le commissaire enquêteur indépendant désigné par le tribunal administratif qui donnait son avis avant que la ville décide de délivrer ou de refuser les permis de construire.

Maintenant, c'est la ville qui va examiner et analyser nos observations et décider toute seule de la délivrance ou du refus des autorisations demandées.

Alors, la ville va-t-elle tenir compte de l'écrasante majorité des avis défavorables et refuser les permis de construire?

Ou bien délivrer les permis de construire, auquel cas la présente procédure ne serait qu'une sinistre mascarade?

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 287 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 20:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce site est magnifique, je trouve personnellement regrettable qu'il ne soit pas protégé. L'urbanisation du quartier est galopante, la préservation d'espaces verts est capitale, notamment en vue du réchauffement climatique. Le bâtiment de la Seine musicale est actuellement mis en valeur par ce grand espace qui l'entoure, il risque d'être dénaturé par des nouvelles constructions. Créer des espaces verts sur cette partie de l'île Seguin, en miroir avec les jardins ouvriers de l'île Saint Germain aurait de mon point de vue une bien meilleure idée. Cela aurait attiré nombre de promeneurs, créé du lien social, et donc aurait pu avoir une répercussion sur les commerces alentours de Boulogne. Je regrette sincèrement que les raisons financières priment toujours sur les raisons du bien-vivre.

Email : mariannedubois@yahoo.fr

Numéro : 288 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 20:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Stop à la bétonisation de nos espaces verts!!!

Email : christophe.palcani@outlook.fr

Numéro : 289 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 20:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Trop de béton et pas assez d'espaces verts détruisent notre environnement.

Email : delphine.moritz@outlook.fr

Numéro : 290 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 21:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet est intéressant. Il est moderne et semble s'inscrire dans une démarche écologique. Il faut vraiment construire sur l'île un vrai éco quartier comme en face.

Nom : FATJON HALIMI
Rue : SQUARE DE L'AVRE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 25
Code postal : 92100

Numéro : 291 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 21:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je me permets d'intervenir sur ce registre, en réponse aux avis négatifs que j'ai pu lire. Ce quartier n'est pas sorti de terre en 6 mois. Cela fait des années que nous voyons le sud de Boulogne évoluer au rythme des constructions du Trapèze. Il faut le terminer à présent. Ce projet pour l'île Seguin a été longuement travaillé.

Nom : FANNY CAUDRON
Rue : MARCELIN BERTHELOT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 9
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 292 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 21:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Alors que la Seine Musicale devient l'emblème de la ville de Boulogne, on va lui accoler des immeubles d'une laideur sans nom et d'une hauteur qui vont venir étouffer l'ensemble et qui aurait beaucoup mieux été mis en avant grâce à un parc arboré...
Par ailleurs, le nombre d'immeubles de bureaux vides à Boulogne pullulent grâce aux nouveaux modes de travail, il est donc totalement inconscient de construire à nouveau des immeubles de bureaux...remplissons déjà les très nombreux mètres carrés vides...
Enfin, le besoin de créer des zones de fraîcheur dans les années qui arrivent devient obligatoire! Il est totalement inconscient de la part des autorités locales de privilégier le bétonnage au bien être des concitoyens....

Code postal : 0

Numéro : 293 Date de dépôt : 13/02/2022 Heure de dépôt : 22:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est totalement aberrant de construire de nouveaux m² de bureaux !!
La pandémie confirme un recours massif et définitif au télétravail, il n'y aura pas de retour en arrière !!!
La Défense est pleine de bureaux VIDES à 15 minutes de tram de l'île Seguin !!
Laissons l'île Seguin la plus verte possible, il est déjà catastrophique qu'elle soit ceinturée de béton, n'en rajoutons pas !
Les îles Saint-Germain, de Puteaux, de la Jatte sont verdoyantes, suivent ces exemples éprouvés depuis des décennies.

Code postal : 0

Email : cathallaire@hotmail.com

Numéro : 294 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 00:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il y a matière à s'étonner sur les modalités de déroulement de cette enquête publique, prévues par la loi, qui rend la ville juge et partie.

Même s'il s'agit là du meilleur projet, fruit de longues heures de négociations au sein du comité de suivi de l'aménagement de l'île Seguin et conforme à l'OAP, nous nous interrogeons, comme la majorité des intervenants à cette enquête, sur la pertinence de l'implantation de bureaux dans un contexte où les modalités de travail se voient profondément modifiées.

Enfin, même si nous ne pouvons que regretter que cette île ne soit pas aménagée en un grand espace de verdure, nous devons prendre en compte l'aspect économique du projet qui rend chaque boulonnais solidaire, financièrement parlant, de l'opération.

Association Boulogne Environnement

Email : lve.industries@orange.fr

Numéro : 295 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 08:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Stop à la disparition systématique des espaces verts ! Stop à au béton, on étouffe !! Est-ce que la ville de Boulogne a vraiment besoin de cet apport de taxes foncières et autres? Sans compter la pollution engendrée par la future circulation aux abords et sur l'île... Il va falloir faire la queue combien de temps pour quitter l'île le soir à la fermeture des bureaux ?
L'impact environnemental n'est pas seulement pour Boulogne mais aussi pour Meudon et Sèvres mais personne n'en tient compte !

Email : martinedemontalembert@wanadoo.fr

Ville : MEUDON

Code postal : 92190

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 296 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 10:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bjr

Ce projet de l'ilot central de l'île, bien que recouvert d'espaces verts pour le minimiser comprends beaucoup trop d'immeubles, trop hauts, trop de béton.

IL FAUDRAIT BEAUCOUP PLUS DE VRAIS ESPACES VERTS DIVERSIFIES aménagés pour toutes les générations ; développer la faune et la flore

Par ailleurs si le projet initial est maintenu cela va drainer énormément de personnes dans des bureaux, commerces etc ... à l'heure du télétravail, et de la "mal bouffe"
D'autre part l'accès à l'île se fait au travers de rues étroites en zone urbaine ; il faudrait développer plus de transports en communs en zone douce

Nom : FALOURD
N° de rue : 42
Code postal : 92100

Email : ffalourd@hotmail.com
Rue : AVE DU GENERAL LECLERC
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 297 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 10:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Nom : SÉVERINE CHANCE
Code postal : 75014

Email : sevinaa@gmail.com
Ville : PARIS

Numéro : 298 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 10:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, j'ai travaillé une partie de ma carrière près de l'île Seguin. L'immobilier de bureau n'est pas la solution, avec le développement du télétravail, c'est un secteur qui n'est plus rentable et ça n'ira qu'en s'aggravant.
Les îlots de verdure, privilégiés par leur situation, comme celui de l'île Seguin, devrait être préservé pour la nature et les animaux, profitant aussi aux habitants de Paris comme lieu de loisirs.
Vouloir faire une société moderne, c'est s'ouvrir aux véritables enjeux du futur. La préservation du vivant est devenue une cause actuelle et liée à notre futur sur cette planète.
L'accumulation de profits et de richesses ne profitent qu'à une minorité qui ne pense qu'à accumuler sans se préoccuper de la branche sur laquelle ils sont assis et qu'ils sont entrain de scier.
Donc, oui, rendez ce lieu de nature à la nature.
Avec mes salutations.

Pièce(s) jointe(s) : consultation électronique 2022 (1).pdf

Code postal : 0

Email : jy.andre67@laposte.net

Numéro : 299 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 10:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je me souviens qu'en 2012, le projet choisi par les boulonnais n'était pas le moins construit. Je trouve que ce projet est de qualité : des commerces, une hall accueillant un équipement, des lieux de promenades, des berges aménagées et un grand jardin... C'est plutôt sympa !

Nom : LAETITIA PALDACCI
Rue : ALFRED LAURANT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 7
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 300 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 10:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : il y a Peu de villes qui peuvent se targuer de pouvoir offrir à terme tous les modes de transports à ses habitants. J'aimerais que l'on se rende compte que nous allons pouvoir bénéficier du Grand Paris Express, du métro et des bus. De plus, l'utilisation de la voiture est limitée sur l'île par des moyens forts (PLU) sans que cela ne soit totalement dissuasif pour les entreprises susceptibles de s'implanter. Boulogne-Billancourt pourrait être un modèle de réussite en matière de développement durable.

Nom : ALO CÉSAR
Rue : JEAN JAURÈS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 111
Code postal : 92100

Numéro : 301 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 10:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Même tres végétalisés ces immeubles sont d une taille bien trop imposante par rapport aux autres constructions aux alentours.
Il y a suffisamment d' immeubles non occupés par ailleurs.
Pas attiré par la folie des grandeurs

Code postal : 0

Email : ismamo2008@homail.fr

Numéro : 302 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 11:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

je pense que les quais de seine sont déjà des quartiers entiers de bureaux (pour la beaucoup encore disponibles à la location car inoccupés). Les Boulonnais et Isséens gagneraient beaucoup à avoir sur cette Ile des espaces naturels (pourquoi pas une réserve naturelle?).
L'autre jour je me promenais sur les quais avec mes fils et nous avons vu un Ragondin en face de l'île Seguin. Je pense que ces animaux ne seront plus aussi à l'aise qu'il ne le sont actuellement si nous avons des bureaux.

De plus, la seine musicale attire une population jeune, il serait intéressant de développer la culture sur l'île Seguin et préserver sa mémoire industrielle via un musée.

S'il vous plait, ne gâchez pas tout avec des bureaux.

Nicolas Raison

Nom : RAISON
N° de rue : 2
Code postal : 92130

Email : raison_nicolas@me.com
Rue : ALLÉE MAXIMILIEN LUCE
Ville : ISSY-LES-MOULINEAUX

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 303 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 11:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je m'oppose à ce projet de construction.

Il y a déjà énormément de bâtiments à usage de bureaux vides sur les rives, ce projet n'apportera rien. Il serait préférable de laisser cet espace disponible pour la création d'espaces verts ou de terrains sportifs de faible envergure (terrain de basket, aménagements de musculation en plein air...).

Je vous remercie de tenir compte de cette observation.
Respectueusement.

Nom : LORAND
N° de rue : 8
Code postal : 92130

Email : lazar@lorand.fr
Rue : PIERRE POLI
Ville : ISSY-LES-MOULINEAUX

Numéro : 304 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 11:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Il y a déjà trop de bureaux vides sur les rives. Pourquoi ne pas créer un parc ou une réserve naturelle sur la moitié de l'île concernée ?
De toute évidence, je suis contre ce projet de construction.

Cordialement.

Code postal : 0

Numéro : 305 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 11:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Place aux espaces verts, c'est vital.
Vital pour le quartier, les Boulonnais, les Isséens...la planète

Email : geraldine@lorandesign.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 306 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 11:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Le projet présenté pour l'île Séguin a beau respecter le PLU, il n'en est pas moins inacceptable :

- Des bureaux sont inutiles dans ce quartier qui en a déjà beaucoup : Boulogne, Issy, la Défense...
- Une construction si importante va augmenter encore la circulation dans le quartier, qui est déjà très difficile.
- Boulogne a très peu d'espaces verts. Ce serait une bonne occasion d'y remédier en créant un vrai parc sur l'île Séguin.
- La boucle de la Seine et les rives boisées de Meudon et de Saint Cloud seraient dénaturées par ce projet d'immeubles de grande hauteur, venant boucher toute perspective sur la Seine.
- Ce projet va faire regretter les usines Renault qui, avec une faible hauteur, ne bouchaient pas complètement les vues sur la Seine.
- Les habitants de la région ont plus besoin d'un parc tel que "l'île Verte" proposé par des riverains, que d'un ensemble immobilier dense et inutile.
- Ce projet est inacceptable à l'heure du réchauffement climatique et de la prise en compte de l'importance de la sauvegarde des milieux naturels.

En espérant que les observations soient prises en compte, bien cordialement.

Nom : SENTZ
Code postal : 94260

Email : cwas@infonie.fr
Ville : FRESNES

Numéro : 307 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 11:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Voici la contribution de l'association NOUS SOMMES BOULOGNE à cette consultation publique.

Le projet Vivaldi, présenté par Bouygues, se compose de 6 bâtiments de bureaux et commerces pour un total de 118.000 m² de constructions. ?Il ne se différencie fondamentalement du projet précédent, présenté par DBS, que par une illusion : celle de la couleur. ? En effet, une réduction de 12.000 m² de la surface au plancher par rapport au projet précédent, ne suffit pas à en modifier la nature : un projet dense et massif, qui dégradera fortement le site.

Voici 10 raisons pour lesquelles nous nous opposons à ce projet :

1/ Ce projet aggrave la situation des bureaux dans notre secteur géographique.

En construisant davantage de bureaux alors que nombreux sont ceux vides à proximité immédiate, le déséquilibre bureaux/logements est accentué dans cette zone. La partie qui serait occupée dans un premier temps par le groupe Bouygues lui-même videra ceux de Vélizy. Cette opération de vase communiquant ne justifie donc pas de couler des m³ de béton supplémentaires, alors que les entreprises ont amorcé une réflexion inverse depuis la crise sanitaire en réduisant les surfaces de bureaux occupées.

2/ Ce projet aggrave la situation de la ville en terme de densité.

La mairie de Boulogne-Billancourt annonce en Une du BBI que la densité de la ville est maîtrisée. En réalité, avec 122.000 habitants, la ville atteint ses limites (piscine, espaces verts, taille des trottoirs, embouteillages à toute heure...). La mairie se garde bien de parler de l'accord signé avec la préfecture où elle s'engage à construire massivement des logements en tout lieu le permettant en compensation de la possibilité d'ajouter des bureaux.

3/ Ce projet va engorger le quartier du Trapèze et par ricochet, la circulation du sud de la ville.

L'île Séguin devait initialement être une île sans voiture. Ce projet permet à 700 véhicules de s'y garer en son centre en entrant et sortant par le Pont Renault. Aucune étude n'est présentée sur le temps nécessaire à l'entrée dans le parking par une seule file, l'impact que cela aura à la sortie ainsi que celui résultant de la conjonction avec

parking existant sous le pont. A titre d'estimation : à raison de 10 secondes par véhicule, il faudra deux heures pour faire entrer 700 voitures dans le parking. Deux heures pendant lesquelles il sera impossible de circuler dans le Trapèze. Les bouchons prévisibles seront de plus un facteur de pollution atmosphérique important.

4/ La présentation d'un projet vert est trompeuse.

Des profondeurs de terre allant de 40 centimètres à 1,20 mètre ne peuvent être dénommées « pleine terre ». La végétation y sera celle de jardinières de balcons et les arbrisseaux qui pourront être plantés dans 1,20 mètre ne pourront dépasser des tailles de 2 à 2,5 mètres. Une simulation à l'échelle ne permet pas d'obtenir la vue qui nous est présentée. Par ailleurs, l'entretien de ces jardinières dépendant de bureaux sera aussi aléatoire que la plupart des expérimentations déjà existantes dans ce domaine...

5/ Ce projet massif créera un véritable front bâti le long de la Seine.

Les hauteurs des immeubles très importantes créeront un véritable front bâti du côté Boulogne, et le choix de l'uniformité donnera un effet semblable à celui des grands ensembles des années 60. De même la confrontation avec la Seine musicale écrasera ce bâtiment pourtant déjà imposant. A ce titre, les simulations paysagères sont très insuffisantes. Une vingtaine de simulations de vues des lieux les plus fréquentés, utilisant une distance focale réaliste, serait un minimum pour informer correctement le public.

6/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un équipement sportif.

L'orientation d'aménagement et de programmation contenue dans le PLU de Boulogne-Billancourt précise : « Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux/activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif ». Où est l'équipement sportif appelé de leurs vœux par les Boulonnaises et les Boulonnais?

7/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un réel espace vert.

Le parc de 1,5 ha est en réalité un espace en 3 parties : une partie haute au pied des immeubles, un talus jusqu'au mur de soutènement du pont Seibert et une promenade basse le long du mur. Il aura davantage une fonction de lien entre les pointes de l'île et le centre du projet Vivaldi qu'une fonction de loisirs comme celle du Parc Billancourt.

8/ Ce projet fragilise les commerces de restauration du Trapèze.

Ce projet va contribuer à la fragilité des commerces de restauration existants sur le Trapèze en créant d'autres espaces de restauration concurrentiels, tout en y dédiant une clientèle dont la crise sanitaire et l'expérience de la Défense nous montrent qu'elle ne peut être pérenne.

9/ La dette de la SPL ne justifie pas ce projet massif.

L'argument de la dette pour justifier ce tartinage de béton est le plus mauvais : elle existe en partie parce qu'une partie de l'île a été vendue à l'Euro symbolique au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et que la société d'aménagement a ensuite payé les équipements nécessaires au fonctionnement de la Seine musicale (pont, parking...). En réalité, l'excédent budgétaire du département suffirait à combler cette dette! Avec le soutien du Conseil départemental, la ville d'Issy-les-Moulineaux a pu faire de l'île Saint-Germain un magnifique Parc départemental. Pourquoi ce qui a été possible à Issy-les-Moulineaux ne serait pas possible à Boulogne-Billancourt?

10/ Ce projet va à contre-courant de notre nécessaire adaptation au réchauffement climatique.

Ce projet s'inscrit dans une zone urbaine dense qui doit s'adapter au réchauffement climatique. Au contraire, la construction de 118.000 m² de bâtiments sur l'île aura un impact négatif sur la ventilation et le rafraîchissement par la Seine. Compte tenu de son impact sur les villes voisines et sur l'ensemble de la région, ce projet ne peut être justifié du seul point de vue de la ville de Boulogne-Billancourt.

Nous vous remercions et nous tenons à votre disposition pour approfondir ces quelques éléments.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : NOUS SOMMES BOULOGNE
N° de rue : 28
Code postal : 92100

Email : bbcnous@gmail.com
Rue : RUE DE MEUDON
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 308 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 12:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

J'apprécie vraiment le projet de l'île. C'est une chance pour Boulogne d'avoir sur son territoire autant d'équipements dont nous pourrions profiter. Ce sera super de pouvoir aller voir un concert à la Seine musicale puis d'aller dîner dans la halle face au jardin. Rien que pour cela je souhaite que le projet puisse se faire.

Nom : CLÉMENT ROSARIO
Rue : DES ABONDANCES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 24
Code postal : 92100

Numéro : 309 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 12:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Membre de "Vivre à Meudon", meudonnaise, je souhaite exprimer quelques remarques à propos du nouveau projet concernant l'île Seguin, dit "projet Bouygues" :
- Pourquoi vouloir construire 120.000 m2 de bureaux alors que Boulogne préfère les amendes aux logements sociaux qui lui font cruellement défaut ?
- Pourquoi ne pas prévoir d'accès pour les transports en commun, d'équipements sportifs, de zones de détente ou de fraîcheur près des bureaux ?
Une fois encore, ce projet pêche par la densité des constructions et mérite d'être revu et corrigé
Catherine Dessus

Email : cath.dessus@free.fr

Numéro : 310 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 12:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Non aux bureaux, il y a déjà plein et l'heure du télétravail ils sont de moins en moins utilisés.
Nous voulons des créations d'espaces verts : le lieu est propice et la commune en manque

Code postal : 0

Email : rocelin92@gmail.com

Numéro : 311 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Je vote des deux mains pour que l'équipement sportif prévu en complément du projet de Bouygues soit une nouvelle piscine.
Merci

Code postal : 0

Numéro : 312 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Équipement sportif à la place!

Nom : CARRANZA
N° de rue : 5 B
Code postal : 92100

Email : maruxa@free.fr
Rue : 5 B RUE NEUVE SAINT GERMAIN
Ville : BB

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 313 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis choqué par ce que je lis ! 30 ans après la fermeture des usines Renault, on s'interroge encore pour savoir s'il faut construire ou non sur l'île Seguin. Ce projet me paraît bien avec son architecture moderne. Je suis pour que la mairie délivre le permis de construire.

Nom : SHIMON TALEDANO
Rue : SILLY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 165
Code postal : 92100

Numéro : 314 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est primordial que notre ville reste économiquement compétitive alors qu'en ce moment toutes les attentions sont tournées vers l'Est de Paris et de sa première couronne.

Nom : PATRICK SIRIOUX
Rue : MARECHAL JUIN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 601
Code postal : 92100

Numéro : 315 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je déplore la construction d'immeubles de grande hauteur et une végétalisation plus apparente côté Meudon et végétalisation à minimum côté Boulogne

Nom : JOURNO
N° de rue : 1958
Code postal : 92100

Email : lydiejourn@gmail.com
Rue : RUE DU VIEUX PONT DE SÈVRES IMMEUBLE LE TRIDENT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 316 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Si comme je le lis, ce projet est accompagné d'une piscine ou d'un équipement sportif accessible à tous, alors je suis pour ! Si cela pouvait être une piscine ce serait bien, on en manque à Boulogne!
merci Monsieur le Maire

Code postal : 0

Numéro : 317 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La ville est propriétaire de l'île Seguin depuis des décennies. Le Maire précédent a me semble-t-il acheté cette île à prix d'or à Renault. Il faut à présent revendre les terrains pour amortir cette dépense. Je suis désolé mais je refuse que mes impôts augmentent pour préserver la vue des quelques privilégiés.

Nom : OLIVIER BOSCO
Rue : DES PRINCES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 1 BIS
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 318 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Merci pour cette concertation
Les agences d'architecture françaises rencontrent actuellement d'importantes difficultés et leurs collaborateurs, notamment les plus jeunes, connaissent un taux de chômage rarement atteint.
Dans ces conditions, pourquoi avoir confié la totalité de cet énorme projet à une seule agence danoise (qui s'est par ailleurs illustrée sur le triste projet du triangle de Gonesse, lâché par toutes les autorités concernées, y compris par notre président...)?

Code postal : 0

Numéro : 319 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bravo pour ce projet mais faite quelque chose pour supprimer le grand écran. je vote pour
merci

Nom : BILLEL FATHALLAH
Rue : BILLANCOURT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 172
Code postal : 92100

Numéro : 320 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ÇA ALOURDI LE PAYSAGE

Nom : ALAIN BENHAIM
N° de rue : 33
Code postal : 92100

Email : alain.ben@hotmail.fr
Rue : ANNA JACQUIN
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 321 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Étant riveraine (habitant l'île saint germain) j'aurais vivement aimé que cette robe reste une zone de promenade avec la possibilité de se ressourcer (Petits et grands) dans un environnement naturel
La perspective que cette zone soit bétonnée et sans intérêt me plonge dans une consternation.
Je réfute le projet tel quel
Merci pour votre aide
Claire

Code postal : 0

Email : Clairechabannes@yahoo.fr

Numéro : 322 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour,
Passionné d'architecture, je suis convaincu de la pertinence de la forme urbaine proposé par l'agence BIG ! quel beau projet !

Nom : LORENZO AMBROZIO
Rue : TRAVERSIÈRE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 28
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 323 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 13:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je reste convaincue que toutes ces constructions emblématiques prévues sur l'île Seguin sont la meilleure façon de rendre hommage à l'histoire du site. pour moi c'est POUR !

Nom : JEAN FRANCOIS LEHOTIER
Rue : ANCIENNE MAIRIE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 58
Code postal : 92100

Numéro : 324 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore trop de béton, trop de bureaux

Code postal : 0

Email : veronique.lpnt2@gmail.com

Numéro : 325 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je pense que les quais de seine sont déjà des quartiers entiers de bureaux (pour beaucoup innocupés). Les Boulonnais et Isséens gagneraient beaucoup à avoir sur cette Ile des espaces naturels.

Ne gêchez pas tout avec des bureaux ou des immeubles de 7 ou 8 étages.

Code postal : 0

Numéro : 326 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet va engorger le quartier du Trapèze et par ricochet, la circulation du sud de la ville. L'île Seguin devait initialement être une île sans voiture. Ce projet permet à 700 véhicules de s'y garer en son centre en entrant et sortant par le Pont Renault. Aucune étude n'est présentée sur le temps nécessaire à l'entrée dans le parking par une seule file, l'impact que cela aura à la sortie ainsi que celui résultant de la conjonction avec le parking existant sous le pont

Code postal : 0

Email : GaryAzerad@hotmail.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 327 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Voici une observation du Collectif Bir-Hakeim, qui réunit des riverains et associations attentifs au devenir de l'îlot V, place Bir-Hakeim à Boulogne-Billancourt.

Dans le PLU de Boulogne-Billancourt, il est explicitement fait mention d'un équipement sportif sur le centre de l'île Seguin.

Le texte de l'OAP n°3 indique : « Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux /activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif. »

Le Collectif Bir Hakeim a été constitué pour s'opposer à la venue d'un Palais omnisports de 5000 places en cœur de ville, sur l'îlot V de la ZAC « Val de Seine ». Le Collectif Bir Hakeim constate que des équipements sportifs ne sont pas assez nombreux sur la ville de Boulogne-Billancourt et que les habitants réclament de nouveaux équipements : gymnases, piscine, skate park, des parcours de santé...

La partie centrale de l'île Seguin pourrait accueillir de tels équipements de façon nettement plus adaptée que l'îlot V, situé au coeur d'un quartier très dense.

Le Collectif Bir Hakeim s'oppose au projet Vivaldi, car il ne respecte pas la venue d'un équipement sportif pourtant mentionné dans le PLU, alors que les attentes des Boulonnais en matière de sport « santé pour tous » sont grandes.

Collectif Bir Hakeim

Nom : COLLECTIF BIR HAKEIM
Code postal : 92100

Email : collectifbirhakeim@gmail.com
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 328 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je trouve ce projet très beau. J'avais un peu peur vu la taille du terrain à construire. Mais il me plait beaucoup. Il s'intègre bien dans l'environnement du quartier nouvellement construit.

Nom : RHAYA CLAIRE
Rue : ISSY
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 22 BIS
Code postal : 92100

Numéro : 329 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet aberrant dun point de vue économique. L'immobilier de bureaux est en crise depuis la pandémie, et les modalités de télétravail vont définitivement changer la donne. La mairie de Boulogne sera-t-ellz la dernière à croire à la viabilité de cet ensemble immobilier de bureaux ?

Je m'oppose donc à ce projet.

Nom : CRUSE
N° de rue : 5
Code postal : 92100

Email : mcruse@free.fr
Rue : AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 330 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce serait bien qu'il reste quelque chose des usines Renault sur cette île. Est-ce que le lieu de mémoire Renault ne pourrait pas trouver une petite place dans la grande halle ? En tout cas je suis pour que ce projet se réalise vite maintenant.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : DIDIER GARREAU
Rue : MICHELET
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 27
Code postal : 92100

Numéro : 331 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet actuel est plutôt éloigné de ce qui était prévu. Pourquoi créer des bureaux alors que beaucoup sont vides à Boulogne, pourquoi ne pas faire l'espace sportif, accessible au plus grand nombre des communes voisines, quid de l'accessibilité en voitures, quelle horreur pour ceux qui vivent à proximité, bruit, pollution, déplacement massif des populations...
Bref ce qui devait être un plus environnemental et un bonheur d'y aller sera certainement un cauchemar !

Code postal : 0

Email : ipm2@laposte.net

Numéro : 332 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je trouve que le projet vient habiller les berges de Seine. Il fait écho à la rénovation du Pont de Sèvres et à l'aménagement du Trapèze. Bravo !

Nom : MORGANE NAVARRO
Rue : ALLÉE DU VIEUX-PONT-DE-SEVRES
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 1776
Code postal : 92100

Numéro : 333 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup d'endroits semblables en région parisienne. L'île va constituer un ensemble emblématique esthétiquement et va faire monter la valeur de l'immobilier du quartier.

Nom : SUZANNE BOUDRET
Rue : SAINT DENIS
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 33
Code postal : 92100

Numéro : 334 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 14:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est un non sens total tant du point de vue esthétique que du point de vue environnemental. Rendez de grands espaces verts aux habitants entassés dans des tours !.... Offrez une vie agréable aux jeunes enfants.
Enfin pensez aux inondations ! Rappelez-vous juin 2016 et janvier 2018.

Nom : OZIOL
N° de rue : 2 BIS
Code postal : 92130

Email : LNANTELOPE@FREE.FR
Rue : ALLÉE DE BILLANCOURT
Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Numéro : 335 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet inutile compte tenu de l'augmentation du télétravail et donc de la diminution évidente à venir de l'utilisation des bureaux également de l'urgence climatique qui nous invite à multiplier les espaces verts et les zones de respiration à la fois pour l'homme pour la faune et pour la biodiversité.

Code postal : 0

Email : mathieu.boileau@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 336 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:05 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Soyons raisonnable. Ce projet est agréable, équilibré et financé par Bouygues. S'il ne se réalise pas ce sera les boulonnais qui paieront la facture : 360 millions c'est le prix de vente du terrain. Il n'y a pas de secret. Je suis pour que Bouygues fasse le projet.

Nom : SIDNEY TOUATI
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 20
Code postal : 92100

Numéro : 337 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel beau projet ! Tout ce quartier est un quartier moderne. nous avons de la chance Je trouve très étonnant que certains soient contre ce type de construction.

Nom : PASCAL MAROTEL
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 22
Code postal : 92100

Numéro : 338 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : moi j'aime bien bien !
je suis pour !

Nom : AMAR TALEB
Rue : MARCEL DASSAULT
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 91
Code postal : 92100

Numéro : 339 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce projet est en décalage avec les besoins actuels de façon générale et avec les besoins de la ville en particulier.

Il n'est en effet :

- ni cohérent pour son offre de contenu (bureaux, commerces)
- ni cohérent par rapport au quartier récent du Trapèze dont la densité nécessite des espaces de verdure complémentaire au parc existant et dont le développement des commerces s'est réalisé dans un périmètre.
- ni cohérent en matière environnementale

La dette actuelle de la ville qui sert de prétexte pour faire ce projet de cette façon n'est pas une raison suffisante et il est bon de revenir sur la notion d'investissement qui implique un raisonnement de développement à long terme.

Je ne suis donc pas favorable à ce projet.

Damien Hasbroucq

Email : damien.hasbroucq@lilo.org

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 340 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'étais un peu sceptique au départ mais tout ce que j'ai lu sur le projet de Bouygues Immobilier dans le BBI ou sur internet a réussi à me convaincre.

Nom : VALERIE BERNON

Rue : TONY GARNIER

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 17

Code postal : 92100

Numéro : 341 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je préfère mille fois des immeubles qui ne viennent pas dénaturer un site déjà urbanisé, plutôt qu'une zone pavillonnaire sans fin et sans âme en périphérie de zones denses. L'étalement urbain reste le premier fléau pour nos terres agricoles et zones naturelles. L'île Seguin n'était pas une zone agricole. Le projet proposé est un bon compromis.

Nom : ANTHONY MAILLI

Rue : DE BILLANCOURT

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 99

Code postal : 92100

Numéro : 342 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le secteur du trapèze, grâce aux entreprises qui s'y sont implantés, est un véritable moteur pour l'économie locale. Le nouveau projet, en prévoyant des surfaces d'activité vient renforcer cette émulation et surtout renforce Boulogne comme pôle économique majeur.

Nom : OLIVIER BELDI

Rue : MOLIÈRE

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 5

Code postal : 92100

Numéro : 343 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Chaque révolution architecturale a été accompagnée de controverse. Ce projet évoque les grands défis de conception et de construction que notre époque va devoir affronter. Conjuguer densité, performance énergétique en cas de grande chaleur, limitation des déplacements.

Nom : NABIEL HACHEM

Rue : ALLÉE GEORGES ASKINAZI

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 85

Code postal : 92100

Numéro : 344 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet a l'air de respecter les impératifs de l'éco quartier et est très qualitatif esthétiquement.
Que demander de plus ?
Qu'il soit construit très vite !
pour moi ce sera un grand oui

Nom : JÉRÉMY KACI

Rue : DE BILLANCOURT

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 83

Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 345 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour,
Je trouve que la parole des boulonnais a été écouté. Quand je regarde le document constituant le dossier je suis très satisfaite. Nous trouvions le projet trop dense, la densité est réduite. Nous trouvions les tours trop nombreuses, il n'en reste plus !
alors soyons content :)

Nom : LAETITA LAGORIO
Rue : PAU CASALS
Ville : BOULGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 13
Code postal : 92100

Numéro : 346 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis profondément convaincue par les images présentées ! Le projet est magnifique et embellira tout le sud de la Ville.

Nom : FRÉDÉRIQUE MORTINI
Rue : AVENUE VICTOR HUGO
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 98
Code postal : 92100

Numéro : 347 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est important de rappeler que la municipalité actuelle a quand même fait évoluer le projet urbain : la baisse de la densité sur l'île Seguin ou encore la construction de terrain de sport sur le Parc de Billancourt. Les élus sont à l'écoute des besoins de la population.

Nom : SABRINA MOUVILLO
Rue : BILLANCOURT
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 178
Code postal : 92100

Numéro : 348 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est important de rappeler que la municipalité actuelle a quand même fait évoluer le projet urbain : la baisse de la densité sur l'île Seguin ou encore la construction de terrain de sport sur le Parc de Billancourt. Les élus sont à l'écoute des besoins de la population.

Nom : MICHELE RAHME
Rue : GALLIENI
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 174
Code postal : 92100

Numéro : 349 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : absolument contre ce projet qui va à l'encontre des besoins en espaces verts et en équipements sociaux.
Il y a suffisamment des bureaux dans cette zone.
On densifie et on surajoute des problèmes de circulation automobile à ceux existants déjà.
Et tout ceci lié à un projet d'une esthétique déplorable

Email : daniram@orange.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 350 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est important de rappeler que la municipalité actuelle a quand même fait évoluer le projet urbain : la baisse de la densité sur l'île Seguin ou encore la construction de terrain de sport sur le Parc de Billancourt. Les élus sont à l'écoute des besoins de la population.

Nom : SEBASTEIN SALYGA
Rue : SQUARE DE L'AVRE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 22
Code postal : 92100

Numéro : 351 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut faire un projet ambitieux comme celui là. En plus je ne souhaite pas payer des impôts insurmontables pour compenser les pertes qui pourraient être engrangées si le projet de Bouygues ne se faisait pas. En plus ce projet permettra à la Ville d'être plus attractive économiquement.

Nom : TRISTAN COLMET
Rue : PARIS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 105
Code postal : 92100

Numéro : 352 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'île SEGUIN mérite beaucoup mieux que ce projet qui est une aberration écologique, économique et architecturale.
Il est en totale contradiction avec les évolutions du monde du travail et de l'urbanisation ainsi que des souhaits de la population tant locale que de l'ensemble de l'île de France.
Les immeubles sont beaucoup trop concentrés et hauts, le parti pris architectural qui souhaite évoquer un paquebot ne suffit pas à justifier l'implantation de cette verrue !
L'implantation de bureaux est un non sens sur cette île, comme le serait aussi la création de logements.
Il serait préférable de retenir un projet plus vert, plus doux, plus communautaire et consensuel.
Je suis tout à fait opposée à cette réalisation.
Je souhaite que les permis de construire ne soit pas accordés.

Nom : MILLET

Email : millet.nolla@orange.fr

Numéro : 353 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 15:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour,

J'ai vraiment l'impression que les commentaires ont été écrits par des Parties ayant des intérêts financiers dans ce projet, des compliments et peu de remarques constructives, il faudrait vérifier les adresses IP pour les conflits d'intérêts...

Oui, la verdure ne sera probablement pas aussi développée que celle que l'on voit sur les vues.

Je pense qu'il faudrait baisser les hauteurs des bâtiments surtout celui de 10 étages. je ne sais pas qui a réservé ce bureau tout en haut mais cela doit être un chef. Au lieu de cela baissez les étages en équilibrant le budget à 0 et non pour terminer avec un surplus de 7M et cela pourrait être bien comme projet...

- au moins 1 bâtiment trop haut

Code postal : 0

Email : froidhiver@froidhiver.eu

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 354 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 16:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet et cette profusion de tours, immeubles, blocs de béton avec qq pauvres arbustes sur les toits pour se donner bonne conscience !

Nom : CHABAUD

Email : natchabaud @free.fr

Numéro : 355 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 16:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Du côté de Boulogne-Billancourt le projet montre un alignement de cubes de béton homogènes sans inspiration architecturale qui donne l'impression d'un mur massif qui bouche la vue sur l'autre rive.

Pourquoi tant de bureaux au moment où les entreprises se tournent de plus en plus vers le télétravail? Ce sont des logements, notamment des logements sociaux, qui manquent à Boulogne.

La verdure qui est montrée sur le projet est du green-washing. Ce qui manque est un square, un parc où les gens viennent pour se détendre, jouer, prendre l'air.

Code postal : 0

Email : karin.barbance@gmail.com

Numéro : 356 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 16:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur, le commissaire enquêteur.

Je vous prie de trouver ci-joint les remarques et avis de la LPO Île-de-France concernant le projet de délivrance de deux permis de construire en vue de la construction d'un ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'Île Seguin, dans la ZAC Seguin-Rives-de-Seine à Boulogne-Billancourt.

Cordialement.

Pour la LPO Île-de-France
Jean-Pierre LAIR

Pièce(s) jointe(s) : Réponse LPO ZAC Seguin Rive-de-Seine.pdf

Nom : LPO ÎLE-DE-FRANCE

N° de rue : 26 BOULEVARD JOURDAN

Code postal : 75014

Email : jean-pierre.lair@lpo.fr

Rue : PARC MONTSOURIS

Ville : PARIS

Numéro : 357 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 17:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Laissons un peu de verdure sur cette île que vous souhaitez tant bétonner !!! Quelle horreur ces constructions !!!

Tant de béton généra une

Surpopulation avec des problèmes d'irrigations des eaux usées lors des inondations que nous connaissons bien sur l'île saint germain !!!

C'est honteux ce que vous faites !!! Et je ne suis pas écolo mais quand même !!! Que laissons nous derrière nous ??? Surtout que laissez vous derrière vous? Prenez un peu de recul enfin!!!!

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : BAREL
N° de rue : 26
Code postal : 92130

Email : Ashiriart@orange.fr
Rue : RUE PIERRE POLI
Ville : ISSY LES MOULINEAUX 158

Numéro : 358 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 17:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est nécessaire de rappeler que l'île a depuis longtemps été une île construite !! C'était des usines, des hectares d'usines sans un seul espace accessible au public. Aujourd'hui on a la chance d'avoir un beau projet ouvert sur Meudon et sur Boulogne. Ne laissons pas passer cette chance ! Je suis pour la réalisation de ce projet.

Nom : CLÉMENT ZAMADIO
Rue : D'ISSY
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 22 BIS
Code postal : 92100

Numéro : 359 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 17:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Même si ce projet est un peu moins mauvais que le projet initial, je n'y suis pas favorable pour les raisons suivantes :

IL est trop dense. Pourquoi tant de bureaux alors que la région comporte de nombreux bureaux vides, de nombreux projets supplémentaires de bureaux, et que les entreprises se tournent de plus en plus vers le télétravail ?

Les simulations paysagères sont trompeuses et insuffisantes

La verdure montrée sur le projet est du green-washing, alors que l'urgence climatique nous incite à multiplier les espaces verts et à arrêter les atteintes à la biodiversité. La construction d'une telle quantité de bâtiments va à l'encontre de l'adaptation au réchauffement climatique et aura un impact négatif sur les villes voisines et l'ensemble de la région. Compte-tenu de l'urbanisation environnante, privilégier le bétonnage aux zones de fraîcheur est un non-sens. Pourquoi ce qui a été possible pour faire de l'île Saint-Germain un magnifique parc ne serait pas possible à Boulogne ?

Le porteur de projet minimise l'impact des travaux sur plusieurs espèces à forts enjeux, et plus généralement sur la biodiversité.

L'accessibilité n'est pas correctement étudiée.

En conclusion, ce projet n'est intéressant que pour les finances de la ville, à court terme. Il est opposé à l'intérêt général à long terme. Merci de respecter les souhaits de la population.

Code postal : 0

Email : nicole.meyer@obspm.fr

Numéro : 360 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 17:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut stopper le "tout béton", offrir plus de vert aux boulonnais et nos voisins. Pourquoi ne pas implanter une Université ? Des commerces, créer un lieu pour les start-up, quelques habitations de hauteur raisonnable, des espaces de jeux et de détente pour les familles... il faut penser "local" et arrêter le bétonnage. Il y a encore tellement de bureaux vides à Boulogne-Billancourt que bétonner plus serait une hérésie ! DBS n'est-elle pas partie par manque d'offres d'achat pour les bureaux qu'elle projetait de construire ? Écoutez les boulonnais, cessez de bétonner !

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : FOUQUET
N° de rue : 46
Code postal : 92100

Email : ks.fouquet@free.fr
Rue : ROUTE DE LA REINE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 361 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : elsa.bouladoux@gmail.com

Numéro : 362 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants

Code postal : 0

Numéro : 363 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" (<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/ile-seguin-creez-ile-verte-paris/38386>), je m'oppose au projet de construction d'un ensemble immobilier comprenant des bureaux et des commerces de Bouygues. L'île verte apporte une bouffée d'air frais indispensable à la santé des Franciliens et à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous vivons à une époque d'urgence environnementale, chaque surface de verdure compte ! Ne bétonnez pas l'île verte !

Code postal : 0

Numéro : 364 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Ce projet est "étouffant": beaucoup trop d'immeubles, beaucoup trop hauts, beaucoup trop de béton, ... Et aucune cohérence avec l'architecture de la Seine Musicale. Ce serait plus agréable, compte tenu de la proximité de la Seine, de créer une architecture plus intégrée dans la nature en laissant une place conséquente à un espace vert et garder ainsi la spécificité d'être sur une île.
Je rejoins aussi les divers commentaires sur l'utilité de créer autant de surfaces de bureaux. Ce projet appartient déjà au passé : de nouvelles habitudes de travail (télétravail) ont vu le jour avec la pandémie. C'est un fait à intégrer désormais. En revanche, favoriser des startups, une université serait montrer que Boulogne est toujours une villa audacieuse et tournée vers l'avenir.
Cordialement

Code postal : 0

Email : opcassaigne@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 365 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Egalement, une zone verte permettra une continuité verte en complément de l'île Saint Germain à proximité pour le transit et le repos des oiseaux en migration.

Ne laissez pas cette chance d'avoir une île à disposition pour pouvoir aménager un parc qui permettrait spécifiquement de développer la biodiversité et compenser tous les aménagements qui ont été réalisés autour.

Code postal : 0

Email : cesar.grosjean@gmail.com

Numéro : 366 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce complexe immobilier d'envergure (10 immeubles de 6 à 8 étages, bureaux, commerces) est prévu en vis à vis des jardins de l'île St Germain. Cela va dénaturer l'île Saint Germain alors qu'il faudrait au contraire créer plus d'espace vert.

Nom : DELPHINE BOLUS
N° de rue : 15 ROUTE DES GARDES
Ville : MEUDON

Email : d_bolus@hotmail.com
Code postal : 92190

Numéro : 367 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nom : LENGART
N° de rue : 30
Code postal : 92600

Email : pylengart@yahoo.fr
Rue : AVENUE CASIMIR
Ville : ASNIERES

Numéro : 368 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Email : Mell20034@gmail.com

Numéro : 369 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Email : lo.duprez@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 370 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0 Email : christine.gros@noos.fr

Numéro : 371 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Numéro : 372 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne suis pas favorable à ce projet qui à l'heure du réchauffement climatique n'a pas de cohérence environnementale. Il devient vital de faire cohabiter nature et ville et d'arrêter de bétonner systématiquement tous les espaces libres.

Code postal : 0 Email : clairelacordaire@gmail.com

Numéro : 373 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Il est clairement rappelé à chaque canicule que la végétalisation des villes est un moyen efficace de lutter contre ces vagues de chaleur, mais l'on continue à construire sans cesse. Tout le monde se lamente sur la terrible et irrémédiable perte de la biodiversité, mais on laisse les bétonneurs condamner définitivement toute vie sauvage en ville. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants. Odile Barrière

Nom : ODILE BARRIERE Email : odile.barriere@netcourrier.com
N° de rue : 44 Rue : CHAMP LAGARDE
Code postal : 78000 Ville : VERSAILLES

Numéro : 374 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Email : Zelinerh@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 375 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues Immobilier risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et de nos petits-enfants.

Je m'oppose à la délivrance des deux permis de construire en vue de l'ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'île Séguin qui va contribuer à la destruction des populations de Serins cinis, de Chardonnerets élégants, des Accenteurs mouchets et des Bergeronnettes grises espèces bûcheuses quasi menacées ou en danger (liste rouge) en Ile-de-France sans compter l'impact sur les insectes, les reptiles et les mammifères qui vont voir leur habitat naturel disparaître !

Qui plus es l'Ile-de-France regorge déjà de superficies de bureaux et de commerces non occupés !

Code postal : 0

Email : yannickcaillo@gmail.com

Numéro : 376 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

"En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Email : jbibos@laposte.net

Numéro : 377 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Alors que les alertes sur le Climat et sur la perte de biodiversité n'ont jamais été aussi forte, le projet de bureaux et de commerces de Bouygues ne peut trouver de justification, alors même qu'il s'agit d'éviter notamment en île de France toute nouvelles surface artificialisée..
L'île verte constitue un îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Ce projet va à l'encontre de a transition que tous les responsables politiques appellent aujourd'hui de leurs vœux (ou devraient le faire....).

Avis négatif donc

Code postal : 0

Email : aline.cattan@free.fr

Numéro : 378 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 18:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour j'approuve cette idée de créer un espace de verdure propice à la détente et utile pour la biodiversité et la lutte contre la pollution en milieu urbain

Nom : PHILIPPE ANGOUILLANT
Code postal : 91300

Email : angouillantphil@gmail.com
Ville : MASSY

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 379 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'estime qu'une île verte dans la région Parisienne est une nécessité pour lutter contre le changement climatique. Il y a déjà de nombreux centres commerciaux dans la région et il faut sauver des îlots de biodiversité encore existants.
C'est aller à contre courant que de vouloir bétonner cette île.

Nom : CHEVALIER ANNE
N° de rue : 10,
Code postal : 92700

Email : Chevalieryvon@orange.fr
Rue : BOULEVARD DES OIEAUX
Ville : COLOMBES

Numéro : 380 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Nous aimerions voir du vert mais du vrai vert
Des arbres plantés dans de la terre par exemple
Pas de bureaux, il y en a plein dans Boulogne qui sont vides.
Il faut aussi des logements sociaux pour que tout le monde puissent vivre à Boulogne.comme les enseignants, le personnel de crèche,...
Il faut arrêter de bétonner

Nom : JOURDAN
N° de rue : 14
Code postal : 92100

Email : Audrey.jourdan@aliceadsl.fr
Rue : RUE BÉRANGER
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 381 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis fortement négatif. Une pétition citoyenne forte de plusieurs dizaines de milliers de signatures (créer une île verte à Paris) doit être écoutée et suivie. Arrêtez le concours entrepris avec Issy Les Moulineaux pour le titre de la plus grande destruction par le BTP en un minimum de temps. Respectez les riverains des deux côtés (Meudon aussi donc) qui se sont endettés pour acquérir un bien dont on leur vantait la vue sur l'autre rive. Les passerelles entre les deux communes doivent se faire par une continuité verte dans la biodiversité. Trop peu d'emplois pour Boulogne et Meudon seront créés de toute façon. Respectez l'avenir de nos enfants et cessez d'être des soldats pitoyables des massacreurs de paysages et de bonheur simple.
NON AUX NOUVELLES CONSTRUCTIONS.

Email : Ladole1677@gmail.com

Numéro : 382 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nom : MARIE-HELENE BOTTON
N° de rue : 13
Code postal : 95650

Email : mh7@wanadoo.fr
Rue : DE LA GROUX
Ville : COURCELLES SUR VIOSNE

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 383 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Numéro : 384 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis négatif.
Assez de bureaux et magasins ! agriculture urbaine et protection de la biodiversité devraient être la priorité plutôt que ces projets urbains inutiles.
Faites une île verte avec ce qu'il reste de terrains ...

Code postal : 0

Email : ldefaut@yahoo.fr

Numéro : 385 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants et à la biodiversité."

Email : josiane.borredon@orange.fr

Numéro : 386 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de nos vie.

Nom : DE BRUGADA
N° de rue : 32
Code postal : 75010

Email : fdebrugada@gmail.com
Rue : RUE DE LANCRY
Ville : PARIS

Numéro : 387 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Numéro : 388 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "créer une île verte à Paris, forte de 53000 signatures, je considère que le projet de bureaux et de commerces Bouygue risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur et indispensable a la santé des habitants de l'île de France et a la lutte contre le rechauffement climatique.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : CHEVALIER YVON
N° de rue : 10,
Code postal : 92700

Email : Chevalieryvon@orange.fr
Rue : BOULEVARD DES OIEAUX
Ville : COLOMBES

Numéro : 389 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je croyais acquis, à tort, la lutte contre l'artificialisation des sols, les exigences d'espaces verts plus nombreux dans les agglomérations pour lutter contre le réchauffement, la nécessité d'oxygéner les citadins.
Les îles sur la Seine sont des espaces encore plus à privilégier car elles sont encadrées par les bras du fleuve.
C'est bien de préserver des espaces maritimes français, mais il faut aussi penser aux millions de personnes qui vivent dans des espaces longtemps sur-urbanisés et sur-densifiés.
Lorsqu'il y a une opportunité de stopper toute construction sur de tels espaces, il faut la saisir.

Nom : FRANCIS BLOIS
N° de rue : 4
Code postal : 78290

Email : francis.blois@gmail.com
Rue : VILLA CLAUDE MONET
Ville : CROISSY SUR SEINE

Numéro : 390 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet résidentiel avec un bon équilibre construction /espaces verts serait plus bénéfique pour les habitants de Boulogne qui cherchent désespérément à acheter mais la rareté des biens ainsi que leurs prix découragent beaucoup d'acquéreurs potentiels.
Le projet de bureaux n'aidera pas car une partie des personnes qui vont y travailler voudront s'installer dans le quartier et accroîtront certainement la rareté des biens et par conséquent augmenteront les prix au m2.

Nom : MANSOURI
N° de rue : 42
Code postal : 92100

Email : Demansouri@gmail.com
Rue : QUAI GRORGES GORSE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 391 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous habitons l'île Saint Germain depuis 20 ans et faisons face à une friche industrielle à l'abandon. Le projet comprend trop d'immeubles en élévation laissant peu de place aux espaces verts. Le béton est omniprésent et les immeubles serrés ne permettront pas aux espèces animales et végétales de trouver leur place. S'agissant des risques de crue de la Seine, le projet va à l'encontre des principes de drainage naturel qui participent à une nette amélioration face à ces risques critiques. Ce projet va à l'encontre du refroidissement des températures parisiennes qui doit être assuré naturellement par les végétaux.

Code postal : 0

Email : christophechabannes@orange.fr

Numéro : 392 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : vanessa2abreu@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 393 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet et souhaite que l'île Seguin soit verdoyante. Pourquoi toujours plus de béton ? Pourquoi toujours plus de hauteur ? Boulogne pourrait être exemplaire en développement durable, en écologie et force est de constater qu'elle ne l'est pas. Avec La Seine musicale, il y a suffisamment de béton gris, comme une impression de pas fini. Le projet d'île Seguin risque d'être dans le même état. Pourquoi ne pas respecter le côté industriel de l'île avec un jardin sur ce thème ? Les boulonnais ont plus à gagner sur le long terme qu'un bétonnage. En espérant être écoutée (cette fois ci)

Code postal : 0

Email : favier.sophie@yahoo.fr

Numéro : 394 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : marie.monique.hubert@gmail.com

Numéro : 395 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Avis négatif.

Assez de bureaux, qui vont rester vide, et de magasins ! agriculture urbaine et protection de la biodiversité devraient être la priorité plutôt que ces projets urbains inutiles. Il y a déjà bien assez de construction et de concentration il me semble qu'un peu d'espace libre ferait du bien. Faites une île verte avec ce qu'il reste de terrains ...

Code postal : 0

Email : gler@aliceads.fr

Numéro : 396 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un peu de chlorophylle, des arbres pour le climat ...plutôt que du béton, du bitume, comme-ci il n'y en avait pas assez en IDF ! Il y a des km2 de bureaux et de locaux inoccupées, des logements sous-occupés et livrés à la spéculation immobilière , NON à ce projet !

Nom : GONOD FRANÇOIS

Email : f.gonod@orange.fr

Numéro : 397 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 19:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : GÉRARD LOUIS

N° de rue : 24

Code postal : 78940

Email : amg.louis@wanadoo.fr

Rue : RUE DES CHÂTAIGNIERS

Ville : LA QUEUE LEZ YVELINES

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 398 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
On ne pouvait pas faire plus massif plus et inesthétique!!! Cette course au mètre carré ne s'arrêtera-t-elle pas ? Tant de locaux inexploités.
Aucune cohérence avec l'autre partie de l'île. Vous savez la partie où il y a une voile qui devait s'orienter face au soleil pour générer de l'électricité verte, mais ...
Navrant, pathétique Oh combien décevant!
Slts

Nom : VAAST
N° de rue : 1958
Code postal : 92100

Email : princess286.trident@gmail.com
Rue : DU VIEUX PINT DE SEVRES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 399 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Email : Annie.ginestet@yahoo.com

Numéro : 400 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Je pense qu'il y a bien assez de bâtiments vides en île de France et déjà trop de terres bétonnées. Quand allez-vous arrêter de tout détruire ?!

Numéro : 401 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" déjà forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Email : fr.vergne@orange.fr

Numéro : 402 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Compte tenu des enjeux climatiques, des canicules à répétition mais aussi de nos populations jeunes et moins jeunes, des enfants ou des aînés, ne peut-on envisager un vrai grand parc comme l'île Saint Germain. Et diminuer l'emprise au sol et à la verticale des bâtiments
Le projet ressemble aux immeubles des années 70 ou des vieilles stations de ski ou des fronts de mer abîmés.
Cette île pourrait être un formidable poumon vert pour Boulogne et un lieu de rencontres, de sport et de culture.

Nom : RIDET

Email : fannyridet@gmail.com

Numéro : 403 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pour la défense du vivant non humain sauvage : mammifères, reptiles et avifaune. Je m'oppose à ce projet immo

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Email : lioneldegayffier@gmail.com

Numéro : 404 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : yvette.cichon@hotmail.fr

Numéro : 405 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 20:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nom : FABRE DAMIENNE
N° de rue : 21PARC DE LA BERENGERE
Ville : ST CLOUD

Email : damienne.fabre@sfr.fr
Code postal : 92219

Numéro : 406 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je m'oppose à ce projet. Il y a une concentration suffisante d'immeubles bureaux etc en proche banlieue. Un peu de vert ferait du bien

Nom : SAMSON DANIELE
N° de rue : 17
Code postal : 95580

Email : samsondanieleyahoo.fr
Rue : BROCHARD
Ville : MARGENCY

Numéro : 407 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : ALEXANDRE DUPAS
N° de rue : 58
Code postal : 94240

Email : alexandre.dupas@gmail.com
Rue : RUE DE LA VALLÉE AUX RENARDS
Ville : L HAY LES ROSES

Numéro : 408 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : FERRAT
N° de rue : 129 TER
Code postal : 75011

Email : ferrat-thauvin@orange.fr
Rue : RUE DU CHEMIN VERT
Ville : PARIS

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 409 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Nous avons besoin d'arbres, d'espace, de voir le soleil. Les bureaux, il y en a déjà des kilomètres et ça ne semble plus être dans l'air du temps de mobiliser des m2 pour des employés en télétravail.

Email : florenceorsoni@gmail.Com

Numéro : 410 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nom : DEH
N° de rue : 5
Code postal : 92600

Email : cdeh57@gmail.com
Rue : RUE DE BELFORT
Ville : ASNIÈRES

Numéro : 411 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pitié !

Nous sommes déjà presque 10 000 habitants par km² dans les Hauts de Seine, est-ce que cela n'est pas suffisant ?

Ne pourrait-on pas envisager un espace naturel qui profiterait au plus grand nombre plutôt qu'un ensemble immobilier qui profitera en premier lieu au promoteur et ensuite majoritairement à des rentiers qui n'achèteront que pour spéculer et contribuer un peu plus à la concentration des richesses et à l'appauvrissement de la société ?

Je suis totalement et définitivement contre ce projet !

Code postal : 0

Email : pierre.herve@wanadoo.fr

Numéro : 412 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

L'avenir ne devrait plus se déployer sous l'angle de la consommation mais sous celui de la préservation du vivant

Nom : GIDON SANDRA
Code postal : 75018

Email : sandragidon@wanadoo.fr
Ville : PARIS

Numéro : 413 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : BOISSIN
N° de rue : 86
Code postal : 75014

Email : massalachili1@gmail.com
Rue : RUE RAYMOND LOSSERAND
Ville : PARIS

Numéro : 414 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : RABALLAND
N° de rue : 35
Code postal : 92140

Email : nicolas.raballand@laposte.net
Rue : TROSY
Ville : CLAMART

Numéro : 415 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Il serait souhaitable d'avoir un projet entièrement végétalisé permettant de créer des espaces de verdure et diminuer la pression de l'agglomération qui a été accentué avec l'arrivée du nouveau quartier quai du point du jour de Boulogne offrant une densité déjà très importante.

A l'instar de ce qui est fait sur l'île St Germain, il faudrait limiter la hauteur des bâtiments à 3 étages maximum, permettant de conserver un quartier à taille humaine. Des jardins, fermes, ou potager pédagogiques permettraient d'améliorer significativement la qualité de vie des riverains.

En vous remerciant de la prise en compte de ces observations.

Cordialement,
Sébastien Garca

PS: se nombreux immeubles dans l'île St Germain n'ont pa trouver preneur pour de la location de bureaux. Pourquoi serait ce t il nécessaire d'en construire de nouveaux?

Nom : GARCIA
N° de rue : SEBASTIEN
Code postal : 92130

Email : Seje.garcia@gmail.com
Rue : AVENUE DU BAS MEUDON
Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Numéro : 416 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues sur l'île Seguin risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île-de-France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Nom : COLETTE NOËL
N° de rue : 105
Code postal : 92270

Email : colette.l.noel@orange.fr
Rue : RUE VICTOR HUGO
Ville : BOIS-COLOMBES

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 417 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'Ile Seguin, c'était Renault, l'automobile et le béton; tout l'opposé du naturel.
Renault parti, les bâtiments détruits, cette friche industrielle doit s'inscrire dans son cadre topographique et temporel.

Le dernier projet présenté montre des bâtiments voués aux bureaux.
A l'heure du renouveau d'épidémies et des locaux tertiaires à louer en grand nombre, est-ce judicieux? Sans aucun doute, pas.
Ces bâtiments restent trop hauts, et couper les perspectives offertes par le fleuve. C'est plus que dommage.

Ce projet montre, nécessairement, une zone de "sol" arborée réduite.
A l'heure du début de l'emballage du dérèglement climatique, est-il sage et responsable de ne pas aérer en boisant, en priorité, cette île? Sans aucun doute, non.
La végétalisation des immeubles compense-t-elle l'absence de sol planté? Végétaliser façades et toitures est une mode, un jeu pour faire croire que les constructions humaines en béton, ou en pierres, et végétation sont compatibles. Ce n'est qu'un leurre malhonnête. Ils sont compatibles au baignade de Cayenne ou au niveau des pyramides aztèques, mais sous un autre climat que le nôtre. Les végétaux hors sol ou sur un sol peu profond ne sont pas résilients, ils sont nécessairement plus sensibles, notamment, aux sécheresses liées au froid ou à la chaleur (un comble en cette période de dérèglement climatique), et nécessitent beaucoup plus de soins... et donc de frais.

Globalement, il apparaît que ce projet ne correspond ni aux besoins, ni aux impératifs de l'époque; il est obsolète.

Bien sûr, on comprend que les buts poursuivis, dans ce type de projet, ne sont pas environnementaux ou écologiques mais pécuniaires....

Code postal : 0

Email : essamnibor@hotmail.com

Numéro : 418 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Il me semble que ce projet va dénaturer notre environnement.
A-t-on vraiment besoin d'ajouter un hôtel et des bureaux (sachant qu'il y a déjà pas mal de bureaux vides sur les quais, exemple sur l'île saint germain) au détriment de la nature et d'espaces verts ?

Merci pour la prise en compte de ma requête.

Bien cordialement

Nom : RABANT
N° de rue : 31
Code postal : 92130

Email : Vrabant@gmail.com
Rue : AVENUE DU BAS MEUDON
Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Numéro : 419 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 21:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : KLING
Code postal : 75007

Email : isabelle.kling@laposte.net
Ville : PARIS

Numéro : 420 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 22:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0 Email : dr.alain.mercier@gmail.com

Numéro : 421 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 22:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore plus de bureaux dans une ville déjà très dense, ça va continuer à engorger la ville et surtout le quartier du trapèze. Et puis on n'a déjà assez de béton dans notre ville. Afin de développer la résilience de notre ville aux nouveaux enjeux climatiques il nous faut davantage d'îlots de fraîcheur (des vrais, pas des terrasses végétalisées)

Numéro : 422 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 22:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" et solidaire de l'association opposée à ce projet qui bétonnera encore un peu plus la ville et la région ouest de Paris qui est déjà saturée en bureaux. Ce triste projet hypothèque une belle opportunité de remettre de la nature dans la ville et de renforcer la trame verte entre le domaine de Saint-Cloud et l'île Saint-Germain, et plus largement le long de la Seine à l'entrée ouest de Paris.

Nom : JULIEN-LAFERRIÈRE DIDIER
N° de rue : 6
Code postal : 93330

Email : djulaf@hotmail.com
Rue : ALLÉE DES PLUMERAIES
Ville : NEUILLY-SUR-MARNE

Numéro : 423 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 22:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Ce projet ne répond pas aux besoins d'avoir une île verte entre Meudon et Boulogne.

Les immeubles de bureaux ne sont pas assez espacés et sont denses, ça ne respire pas et en plus, ils sont hauts.

C'est trop de bureaux, pas assez de vert et trop dense.

Code postal : 0 Email : Soniamessoud@hotmail.fr

Numéro : 424 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 22:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Email : val_lenglart@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 425 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 23:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je suis tout à fait opposée au projet d'ensemble immobilier dans la ZAC. Ce projet va débiter cet îlot de verdure dans un contexte de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité ou tous les espaces verts existants sont fondamentaux pour permettre aux riverains de respirer, aux oiseaux de nicher....

Nom : FAVROT-MEUNIER CLAIRE
N° de rue : 90 AVENUE DES TERNES
Ville : PARIS

Email : favrotmeunier.claire@gmailcom
Code postal : 75017

Numéro : 426 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 23:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Un peu d'arithmétique:

1. Selon l'observation n° 336, le prix de vente du terrain du projet de Bouygues (soit ,selon le dossier joint, environ 6,5 hectares si l'on considère la totalité de l'emprise de la partie centrale et pas seulement les 2,5 hectares dévolus au projet) serait de 360 millions d'Euros.
2. La ville aurait acheté à Renault une surface d'environ 9 hectares (soit la totalité de l'Ile Seguin moins l'emprise de la défunte fondation Pinault), pour 33 millions d'Euros.
3. Si ces chiffres sont exacts, à quoi servira (ou a déjà servi???) la différence?

On relève les copies dans 5 jours.

Code postal : 0

Numéro : 427 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 23:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Oui à la nouvelle piscine!!!

Code postal : 0

Numéro : 428 Date de dépôt : 14/02/2022 Heure de dépôt : 23:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Plus on parle de protéger la biodiversité dans les discours, plus on la détruit dans les faits. Assez de béton, laissez tranquille les quelques îlots de verdure et leurs habitants faune et flore. Ces interstices de nature deviennent vitaux pour des habitants pollués, avides de calme et d'un peu de verdure en priorité pour les enfants. Ce type de milieu en bord de l'eau est particulièrement propice à la biodiversité. Non seulement il faut arrêter de détruire le peu qui reste, mais il faut favoriser le retour de la nature en ville, c'est vital face au réchauffement climatique à l'œuvre.
NON à cet aménagement de l'Ile Seguin.

Email : dveuillet59@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 429 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 00:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.
TM

Code postal : 0

Email : theophile.megali@free.fr

Numéro : 430 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 01:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie des générations futures

Code postal : 0

Email : picard.gervais@orange.fr

Numéro : 431 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 02:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Aucun boulonnais ne peut avoir envie de voir cet espace naturel envahi par de nouvelles constructions hautes et laides ... l'être humain a besoin du végétal, pas du béton ! Il a besoin d'espace, d'horizons lointains, pas de murs qui enferment ses regards ... et puis encore des bureaux, alors que le télétravail se développe, c'est marcher à contre-courant ! Le non aménagement des bords de Seine côté Boulogne (entre le Pt de Billancourt et le Pont de Sèvres) est une honte, la gare du Grand Paris sera d'une laideur évidente : tout ce quartier va devenir un modèle d'urbanisation obsolète et ratée... c'est bien triste !

Nom : DELIGNY HÉLÈNE
N° de rue : 4
Code postal : 92100

Email : helene.deligny@gmail.com
Rue : HEINRICH
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 432 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 04:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Numéro : 433 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 07:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris", je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île Seguin, espace de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Code postal : 0

Email : kisselmyriam974@gmail.com

Numéro : 434 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 08:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : 1/ Ce projet aggrave la situation des bureaux dans notre secteur géographique.

En construisant davantage de bureaux alors que nombreux sont ceux vides à proximité immédiate, le déséquilibre bureaux/logements est accentué dans cette zone. La

partie qui serait occupée dans un premier temps par le groupe Bouygues lui-même videra ceux de Vélizy. Cette opération de vase communicant ne justifie donc pas de couler des m3 de béton supplémentaires, alors que les entreprises ont amorcé une réflexion inverse depuis la crise sanitaire en réduisant les surfaces de bureaux occupées.

2/ Ce projet aggrave la situation de la ville en terme de densité.

La mairie de Boulogne-Billancourt annonce en Une du BBI que la densité de la ville est maîtrisée. En réalité, avec 122.000 habitants, la ville atteint ses limites (piscine, espaces verts, taille des trottoirs, embouteillages à toute heure...). La mairie se garde bien de parler de l'accord signé avec la préfecture où elle s'engage à construire massivement des logements en tout lieu le permettant en compensation de la possibilité d'ajouter des bureaux.

3/ Ce projet va engorger le quartier du Trapèze et par ricochet, la circulation du sud de la ville.

L'île Seguin devait initialement être une île sans voiture. Ce projet permet à 700 véhicules de s'y garer en son centre en entrant et sortant par le Pont Renault. Aucune étude n'est présentée sur le temps nécessaire à l'entrée dans le parking par une seule file, l'impact que cela aura à la sortie ainsi que celui résultant de la conjonction avec le parking existant sous le pont. A titre d'estimation : à raison de 10 secondes par véhicule, il faudra deux heures pour faire entrer 700 voitures dans le parking. Deux heures pendant lesquelles il sera impossible de circuler dans le Trapèze. Les bouchons prévisibles seront de plus un facteur de pollution atmosphérique important.

4/ La présentation d'un projet vert est trompeuse.

Des profondeurs de terre allant de 40 centimètres à 1,20 mètre ne peuvent être dénommées « pleine terre ». La végétation y sera celle de jardinières de balcons et les arbrisseaux qui pourront être plantés dans 1,20 mètre ne pourront dépasser des tailles de 2 à 2,5 mètres. Une simulation à l'échelle ne permet pas d'obtenir la vue qui nous est présentée. Par ailleurs, l'entretien de ces jardinières dépendant de bureaux sera aussi aléatoire que la plupart des expérimentations déjà existantes dans ce domaine...

5/ Ce projet massif créera un véritable front bâti le long de la Seine.

Les hauteurs des immeubles très importantes créeront un véritable front bâti du côté Boulogne, et le choix de l'uniformité donnera un effet semblable à celui des grands ensembles des années 60. De même la confrontation avec la Seine musicale écrasera ce bâtiment pourtant déjà imposant. A ce titre, les simulations paysagères sont très insuffisantes. Une vingtaine de simulations de vues des lieux les plus fréquentés, utilisant une distance focale réaliste, serait un minimum pour informer correctement le public.

6/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un équipement sportif.

L'orientation d'aménagement et de programmation contenue dans le PLU de Boulogne-Billancourt précise : « Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux/activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif ». Où est l'équipement sportif appelé de leurs vœux par les Boulonnaises et les Boulonnais ?

7/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un réel espace vert.

Le parc de 1,5 ha est en réalité un espace en 3 parties : une partie haute au pied des immeubles, un talus jusqu'au mur de soutènement du pont Seibert et une promenade basse le long du mur. Il aura davantage une fonction de lien entre les pointes de l'île et le centre du projet Vivaldi qu'une fonction de loisirs comme celle du Parc Billancourt.

8/ Ce projet fragilise les commerces de restauration du Trapèze.

Ce projet va contribuer à la fragilité des commerces de restauration existants sur le Trapèze en créant d'autres espaces de restauration concurrentiels, tout en y dédiant une clientèle dont la crise sanitaire et l'expérience de la Défense nous montrent qu'elle ne peut être pérenne.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

9/ La dette de la SPL ne justifie pas ce projet massif.

L'argument de la dette pour justifier ce tartinage de béton est le plus mauvais : elle existe en partie parce qu'une partie de l'île a été vendue à l'Euro symbolique au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et que la société d'aménagement a ensuite payé les équipements nécessaires au fonctionnement de la Seine musicale (pont, parking...). En réalité, l'excédent budgétaire du département suffirait à combler cette dette! Avec le soutien du Conseil départemental, la ville d'Issy-les-Moulineaux a pu faire de l'île Saint-Germain un magnifique Parc départemental. Pourquoi ce qui a été possible à Issy-les-Moulineaux ne serait pas possible à Boulogne-Billancourt?

10/ Ce projet va à contre-courant de notre nécessaire adaptation au réchauffement climatique.

Ce projet s'inscrit dans une zone urbaine dense qui doit s'adapter au réchauffement climatique. Au contraire, la construction de 118.000 m² de bâtiments sur l'île aura un impact négatif sur la ventilation et le rafraîchissement par la Seine. Compte tenu de son impact sur les villes voisines et sur l'ensemble de la région, ce projet ne peut être justifié du seul point de vue de la ville de Boulogne-Billancourt.

Nom : UTKU
N° de rue : 158
Code postal : 92100

Email : volkann.u@hotmail.com
Rue : RUE DU VIEUX PONT DE SEVRES
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 435 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 08:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : des bureaux avec le teletravail et les bureaux vides a vendre ou a louer en region parisienne est il utile de continuer a betonner la region sachant que le beton augmente de 10 degres par rapport a la verdure la temperature ambiante m wittmer

Numéro : 436 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 08:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi construire en 2022 sur un espace aujourd'hui vierge autant de béton pour des bureaux et des commerces qui déjà sont trop nombreux en région parisienne ? Business, business sont les mots d'ordre, faire de l'argent et non s'inquiéter du bien-être des franciliens et du changement de climat déjà sous nos yeux. Les espaces verts créent des emplois plus utiles, même si moins nombreux, et surtout apportent beauté, convivialité, biodiversité, fraîcheur...dans une région qui en manque.

Nom : PREVOSTEAU
N° de rue : 83
Code postal : 75116

Email : flprevosteau@gmail.com
Rue : AVENUE FOCH
Ville : PARIS

Numéro : 437 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 09:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : dferreiramobile@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 438 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 09:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants

Email : odisson@yahoo.fr

Numéro : 439 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 09:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Email : nadine.leboulanger@club-internet.fr

Numéro : 440 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 09:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : bonjour
Totalement opposé au projet.. il y a déjà des bureaux libres à Boulogne, la densité de population est très forte. notre ville a besoin plutôt d'espaces verts ou d'espaces de loisirs plutôt qu'un énième complexe de bâtiment.

Code postal : 0

Email : florent.desenne@gmail.com

Numéro : 441 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 09:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Paris et ses environs proches sont parmi les plus densément construits nous répète-t-on à l'envi. Pourquoi pour une fois ne pas engager une action résolument protectrice de la nature ? Une île sans construction, avec des îlots complètement préservés et d'autres où un public émerveillé - y compris celui des écoles - pourrait se rapprocher du vivant, quelle allure cela aurait ! Quelle effet pédagogique ! Mais puisque l'argent est au cœur de toutes les décisions politiques, imaginons aussi l'attraction touristique. Les Albert Kahn ont-ils disparus de notre monde ?

Nom : GOSSOT
N° de rue : 236
Code postal : 75015

Email : v.gossot@orange.fr
Rue : DE VAUGIRARD
Ville : PARIS

Numéro : 442 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 10:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi vouloir encore construire des bureaux? Il y en a déjà trop surtout au moment où le télétravail se développe.
Par contre le besoin d'espaces verts est grandissant. Il faut donc réserver cet espace.
je suis donc opposé à ce projet

Nom : ARGENSON
N° de rue : 13
Code postal : 92190

Email : argenson.alain@wanadoo.fr
Rue : DE LA ROUE
Ville : MEUDON

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 443 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 10:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0 Email : mriaudel@orange.fr

Numéro : 444 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 10:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Créer une île verte à Paris serais vraiment progressiste et en lien avec la lutte pour le climat et la biodiversité.

Cela serait un poumon de verdure, de nature, unique dans la région.
Il serait bénéfique pour la population, les enfants, ainsi que pour les oiseaux et les animaux.

Les bureaux ne sont pas uniques et Bouygues construit déjà beaucoup.

Code postal : 0 Email : e.dehainault@orange.fr

Numéro : 445 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 10:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.
Encore une opération purement financière et beaucoup de dédain pour les Français.

Numéro : 446 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 10:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet va complètement à l'encontre de la lutte contre le réchauffement urbain entreprise en Ile de France ; le poumon vert que représente l'île Seguin risque d'être totalement dénaturé.

Nom : ROLANDE CHABERT
N° de rue : 145 RUE PELLEPORT Email : rolande_chabert@yahoo.fr
Ville : PARIS Code postal : 75020

Numéro : 447 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 10:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet. Nous avons suffisamment de bureaux dans ce quartier et les alentours. Le Télétravail est omniprésent, les sociétés prennent des bureaux plus petits. Laissez-nous de la verdure pour nous aérer les neurones entre 2 calls et des espaces verts pour que les enfants jouent.
Trop d'immeubles que ce soit habitations ou bureaux.

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 448 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 10:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C'est ridicule on a déjà tellement de bureaux innocupes à Boulogne que ça c'est too much et ça va coûter combien ?
Le maire fait uniquement ce qui lui plait et ne tient pas compte des avis des boulonnais !!
Y aura t il des places pour handicapés ce qu'il n'y a pas en ce moment impossible d y aller à pied
Et combien de temps ça va prendre ? Encore des camions et des embouteillages sur ce parcours
Mieux vaudrait faire un joli jardin pour une belle promenade

Nom : LYON
N° de rue : 71
Code postal : 92100

Email : Colette.lyon@orange.fr
Rue : THIERS
Ville : BOULOGNE

Numéro : 449 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Renault a gagné beaucoup d'argent en revendant les terrains de ses usines aux promoteurs. Ce serait bien que Renault et Bouygues trouvent de la place pour exposer des voitures anciennes, des prototypes des voitures de course. Je suis pour ce projet.

Nom : ANNE-CLAIRE GUILLAUME
Rue : D'ISSY
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 17
Code postal : 92100

Numéro : 450 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un peu de verdure et des arbres pour l'écologie ce serait formidable au lieu e bureaux inutiles il y en a tellement innocupés à Boulogne au moment où le télétravail s'impose
Je suis contre à 100 pour 100

Code postal : 0

Numéro : 451 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le premier document que je lis est le projet d'étude d'impact. Page 15 le « bénéfice du projet... » justifie le programme envisagé par le seul et simple fait qu'une entreprise ait déjà marqué son intérêt pour prendre 70% des mètres carrés de bureaux envisagés. Il ne fait bien sûr aucun doute que des intérêts particuliers peuvent être satisfaits avec ce projet, dont bien sûr ceux du promoteur et des entreprises locataires. Cela fait 30 ans cette année que Renault a quitté l'île Seguin. Cela fait vingt ans depuis que chaque Chirac a prononcée sa phrase célèbre « notre maison brûle et nous regardons ailleurs ». Et nous voilà en 2022 avec un enième nouveau projet d'aménagement de bureaux. Depuis vingt ans les riverains se battent pour ne pas voir l'île être bétonnée. Entre temps il ne s'agit plus de débattre des bouleversements climatiques, écologiques, économiques, politiques et sociaux que nous pourrions vivre. Nous les vivons aujourd'hui. Les riverains vivent maintenant tous les ans des canicules et des pics de pollutions. L'ouest parisien qui est la zone de bureaux professionnels la plus dense d'Europe est à la veille d'une remise en cause majeure avec le développement aussi rapide qu'important et inattendu dans son ampleur du télétravail. Et pour le projet d'aménagement de l'île Seguin il semble que rien ne change, que le seul projet envisageable soit de bétonner des mètres carrés de bureaux supplémentaires. Alors monsieur le Maire de Boulogne Billancourt, si vous avez la sincère intention de recueillir l'avis de vos administrés avec cette enquête publique, ne pensez-vous pas qu'il faudrait plutôt ouvrir le choix des possibles plutôt que questionner sur cet enième projet de bureaux. Je finirai simplement par vous confier que je suis personnellement comme beaucoup fatigué et en colère de constater que si tellement choses ont changé en si peu d'années, rien ne semble pouvoir par contre changer dans la façon dont les permis de construire sont pensés et accordés pour bétonner des mètres carrés de bureaux sur l'île Seguin.

Code postal : 0

Email : Jerome.gaumier@wanadoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 452 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Boulogne a la forme d'un quadrilatère dont trois des côtés sont la Seine: or il n'y a pas un endroit de la ville qui soit ouvert sur ce fleuve patrimonial! Pas un endroit qui soit équipé pour offrir aux habitants un lieu de promenade ou de contemplation, un lieu festif. Il y avait sur l'île Seguin l'occasion de créer un tel endroit. Sans compter que l'île par elle même est un endroit patrimonial important, un symbole de la vie ouvrière, un haut lieu du passé industriel aussi. Et puis l'île constitue en quelque sorte l'accueil de Paris aux bateaux qui viennent de l'aval. Bateaux de commerce certes, mais aussi bateaux de transport de personnes et bateaux de tourisme. Qu'y construit-on? D'abord une salle de concert, sympathique certes, mais en forme de bunker! Une grande falaise grise pratiquement sans terrasse sur le fleuve... Sur l'autre pointe, en amont de l'île, il y a un endroit magique d'où l'on voit Paris comme nu part ailleurs: je n'ose pas penser que la gigantesque pyramide que l'on voit sur un des dessins est tout ce qu'on a trouvé comme "geste architectural"....
Et puis bien sûr toutes les autres observations sur l'occasion de créer un espace vert dans cette ville si dense sont évidentes.

Nom : RICHARD WINCKLER
Ville : VILLE D'AVRAY

Email : richard.winckler@orange.fr

Numéro : 453 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore du bétonnage à Boulogne ! quand on se promène le long des berges la différence entre l'île Saint Germain gérée par la mairie d'Issy les Moulineaux avec des maisons, quelques immeubles bas et un grand parc et les bordures en béton de l'île Seguin avec l'immense mur béton de la Seine musicale est flagrante.

Pourquoi ajouter encore plus d'immeubles hauts, entourés de béton et avec pour seul espace vert un petit parc.
Les plantations sur les balcons ne peuvent pas être considérées comme espaces verts car inaccessible au grand public.

Il serait bien que la mairie de Boulogne s'inspire de son voisin et propose un projet pour l'île Seguin avec une majorité d'espaces verts et maisons.

La densité du quartier va devenir insupportable, l'air irrespirable et la circulation impossible.

Pourquoi construire encore des bureaux alors que la tendance est clairement au travail hybride. Que vont devenir tous ces immeubles de bureaux vides dans les années à venir ?

Boulogne est une ville agréable avec des commerces et une vie associative et sportive développée. Ne la transformez pas en cité dortoir avec des barres d'immeubles et tours de bureaux vides et sans âmes.

Le projet sur la parcelle D5 est totalement révoltant également. Non seulement à cause du problème de densité de population mais aussi parce qu'il va faire de l'ombre au petit bout de parc restant du grand projet de parc initial.

C'est l'avenir de notre ville et des générations future qui est en jeu. S'il vous plaît, ne rendez pas Boulogne invivable car trop dense, sans espaces verts, embouteillée, et avec des commerces vides le weekend.

Code postal : 0

Numéro : 454 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" et membre de la LPO, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : GROULEZ
N° de rue : 8 B
Code postal : 91260

Email : cecile.groulez@gmail.com
Rue : KLÉBER
Ville : JUVISY SUR ORGE

Numéro : 455 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Email : safran29@yahoo.com

Numéro : 456 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Après des années de pandémie, nous sommes entrée dans une période de transition sociale et sociétale

Pour quoi construire des bureaux alors que 4 000000 m2 de bureau vides en île de France
Pourquoi détruire les espaces verts si 26 % de la biodiversité est en péril en France
Pourquoi bétoniser encore alors que 70% des espaces sont artificialisés aujourd'hui en France en décalage quand l'augmentation de la population n'est qu'à 19%

Ce projet est en décalage avec l'intérêt des populations voisines.
Je souhaite des espaces vert, un espace de respiration pour le bien être des habitants.
Contribuer à la diversification et préservation de la biodiversité, car la situation est inquiétante

Nom : PIZZIRNO SARDENA
N° de rue : 2
Code postal : 92130

Email : Patricia.pizzirno@gmail.com
Rue : ALLEE D'ISSY
Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Numéro : 457 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Email : thonnerieux.sophie@gmail.com

Numéro : 458 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet de construction de Bouygues sur le site de l'île Seguin.
Nous n'avons pas besoin de plus de bureaux alors que beaucoup sont déjà inoccupés.
Nous avons besoin de plus d'espaces verts non bétonnés, de sites rendus à la nature pour favoriser la biodiversité et contribuer au bien être des habitants.

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 459 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : OLIVIER DUHAMEAU
Code postal : 78100

Email : olivier.duhameau@gmail.com
Ville : SAINT GERMAIN EN LAYE

Numéro : 460 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 11:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" et membre de la LPO, je considère que ce projet est un non sens écologique qui va à l'encontre du bien-vivre à Boulogne. Je note que sur le modèle de ce qui a été fait autour de la Scène Musicale, l'île Seguin sera totalement ceinturée de berges stériles bétonnées. L'aménagement prévu ne montre aucun souci pour ces zones humides propices au développement d'espèces aviaires et aquatiques. Il serait pourtant simple et peu coûteux de prendre exemple sur ce qui a été fait au niveau de l'île saint-Germain en prévoyant un étage de végétation basse susceptible d'attirer et d'abriter la biodiversité.

Nom : DENIS JOYE
N° de rue : 147
Code postal : 92100

Email : denisjoye@hotmail.com
Rue : DE SILLY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 461 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.

Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos générations futures

Code postal : 0

Email : mitia@outlook.fr

Numéro : 462 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet en décalage avec la transition sociale et sociétale
Des bureaux alors que le télétravail est en nette augmentation,
En décembre 2021, , et en progression de 30%, 4 000 000 m² de bureaux sont disponibles, depuis le premier semestre 2021
La bétonisation alors que l'espaces verts sont indispensables à l'équilibre de la population.
Depuis 1981, les surfaces artificialisées (qui ne sont ni des espaces naturels ni terres agricoles ni des forêts) ont augmenté de 70 %, bien d'avantage que le nombre d'habitants (+ 19 %)
Disparition de la biodiversité est préoccupante, ce projet va à l'encontre de toutes les préconisations,
26 % des espèces évaluées en 2018 sont menacées en France,

Ce projet dénature ce lieu il va à l'encontre des besoins identifiés par la population :
Des espaces verts, indispensables pour le bien être de nous tous
La protection de la biodiversité qui est en péril, c'est une responsabilité de nous tous

Nom : PIZZORNO SARDENA
N° de rue : 2
Code postal : 92130

Email : Patricia.Pizzorno@gmail.com
Rue : ALLEE D ISSY
Ville : ISSY LES MOULINEAUX

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 463 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants

Nom : VALCKE
N° de rue : 10
Code postal : 94800

Email : jeanmarc.valcke@neuf.fr
Rue : SAINT ROCH
Ville : VILLEJUIF

Numéro : 464 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Habitante de l'île de France, je considère que ce projet immobilier ne va absolument pas dans le sens de la lutte contre le réchauffement climatique qui doit être maintenant l'objectif numéro 1 de toutes nos actions. Pour ce faire, nous avons besoin de plus de nature et non pas de béton. Et ce d'autant plus, qu'il y a déjà de nombreux bureaux non utilisés dans toute l'île de France et qu'à l'heure du télétravail, les entreprises ont moins besoin de bureau.
Je suis donc contre ce projet.
Merci de penser à l'avenir de nos enfants et petits enfants.
Cordialement

Nom : ORSONI
Code postal : 75013

Email : e_orsoni@yahoo.fr
Ville : PARIS

Numéro : 465 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet de bureaux et de commerces va dénaturer l'île verte et est à l'encontre de la lutte contre le réchauffement urbain.
Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Email : michel.talvas@free.fr

Numéro : 466 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où de plus en plus de menaces pèsent sur l'avenir de la planète, en raison, entre autres, du dérèglement climatique, chacun devrait avoir à cœur de préserver les îlots de verdure et de fraîcheur qui perdurent encore dans une région où le béton progresse de plus en plus.
Je suis absolument contre ce projet de création de bureaux et de commerces et pour le maintien en l'état de cette île verte, indispensable à la santé des Franciliens et à la lutte contre le réchauffement urbain.
Sans parler de la protection de la biodiversité, cet espace abritant de nombreuses espèces végétales et animales .

Code postal : 0

Email : balland.j25@gmail.com

Numéro : 467 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 12:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Email : alain-lpo@nonque.com

Numéro : 468 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Une des difficultés majeures d'appréhension du projet Vivaldi est qu'il semble déconnecté de son environnement, objet incongru (comme son nom d'ailleurs) ayant atterri sur une île emblématique, bordée par son coteau côté Meudon et la plaine côté Billancourt.

Indépendamment de son architecture qu'on peut juger subjectivement bonne ou mauvaise, le choix de l'île Seguin pour son implantation crée une sensation de décalage et d'incompréhension qui à mon sens s'explique par une grande ambiguïté contenue dans l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) n°1, et qui génère une contradiction avec l'OAP n°3 du PLU de Boulogne-Billancourt.

L'OAP n°1 concerne les 6 km de berges du méandre de la Seine et indique, je cite:

« L'objectif premier est d'ouvrir la Ville sur la Seine, de reconquérir le fleuve et ses berges afin d'en faire un espace ouvert à tous, un lieu de promenade, de loisir mais également d'activités économiques.

Les berges sont étroites sur le territoire communal, il s'agira pour ces espaces restreints de répondre à de nombreux enjeux : améliorer l'accessibilité piétonne au fleuve tout en assurant le bon fonctionnement de la RD1, faire cohabiter les activités économiques, de loisir et de détente, valoriser le potentiel écologique tout privilégiant les circulations douces, accompagner le développement de projets d'envergure en bord de Seine, valoriser les entrées de Ville et les façades fluviales. »

L'ambiguïté de l'OAP n°1 est de faire croire que des projets d'envergure (lesquels ?) sont compatibles avec un aménagement écologique des berges du fleuve. Cela se pourrait si les projets d'envergure étaient par exemple la création d'un grand parc arboré, ou la mise en place d'infrastructures douces pour le loisir et le bien-être des habitants, ou si les activités économiques concernaient la mise en œuvre d'activités culturelles ou récréatives (ce qui a déjà commencé avec la Seine Musicale), ou concernaient le potentiel logistique de la Seine pour la décongestion du transport routier et sa décarbonation (cf réaménagement du port Legrand et navettes fluviales).

En particulier, pour aller dans le sens de l'OAP n°1, il faudrait penser le réaménagement du tracé de la RD1 en face de l'île Seguin en relation étroite avec elle, par exemple sous forme de boucle-promenade. Malheureusement les ingénieurs du département sont restés sur les vieux schémas routiers (2 fois 2 voies, format autoroute), et le promoteur sur l'île a remis sa copie strictement sur les lots de terrains que l'aménageur a bien voulu lui confier. Quand l'OAP n°1 dit qu'il faut valoriser le potentiel écologique, et que la réponse présentée au public prend la forme du projet Vivaldi, le public manifeste son incompréhension. La réalité est que quelle que soit la qualité de la réponse architecturale de la construction sur l'île, son programme est en contradiction avec la nature du site et l'ambition environnementale de l'OAP n°1.

S'entêter à forcer cette contradiction dans la douleur ne semble pas être la meilleure solution. Le sujet pourrait-il être traité dans un format économique et géographique, une gouvernance et des acteurs élargis avec comme préoccupation essentielle le bien-être des habitants ? Ce serait une sortie par le haut qui débloquerait beaucoup de choses.

François THELLIER, déjà rédacteur de l'observation n°33.

Email : francois.m.thellier@gmail.com

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 469 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Alors que de nombreux bureaux vides sont à louer plus le télétravail qui va augmenter, il serait préférable de planter des arbres pour palier au réchauffement climatique et pour la qualité de vie des boulonnais.

Nom : PRIMA

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Email : liliane.boulogne@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 470 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0 Email : danylg@wanadoo.fr

Numéro : 471 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore un énième projet inutile qui vise à réduire la biodiversité à un mouchoir de poche pour du profit qui nuira à tout le monde! exceptés certains! ont est dégouté de ne voir apparaitre aucun beau projet séduisant et audacieux ou il ferait bon de vivre harmonieusement dans des cadres de verdure abondant!!!! Ce projet immobilier nous condamne avec tant d'autres à des existences sans rêves et sans saveur...

Email : oclop@laposte.net

Numéro : 472 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de près de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0 Email : prudence.hubert@gmail.com

Numéro : 473 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nom : FRANÇOISE BESEGAI
Code postal : 91070

Email : fbese gai@aol.com
Ville : BONDOUFLE

Numéro : 474 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je souhaite que le projet de l'île voit enfin le jour, elle ne peut pas rester une friche éternellement c'est une honte pour notre ville.
Le projet est ambitieux et est en adéquation avec les enjeux portés par l'île. Il faut agir et j'espère que ce projet verra le jour le plus rapidement possible.

Nom : LAJO ELISABETH
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 53
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 475 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 13:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Par le tracé de son méandre, la découpe de ses rives et le profil de ses îles, la Seine dessine entre Issy-les-Moulineaux, Boulogne et Saint-Cloud une des scénographies les plus remarquables de sa vallée dans l'agglomération parisienne. Elle s'écoule à l'ouest, le long de coteaux verdoyants, accueillant parcs, terrasses et belvédères : les parcs de Saint-Cloud, de Brimborion, des Montalets, les terrasses de Bellevue, les promontoires de TDF et du CNRS, l'esplanade de la Manufacture de Sèvres, autant de sites aujourd'hui inscrits ou classés. Dans son lit, trois îles : l'île Saint-Germain, l'île Seguin et l'île de Monsieur et, à l'est, la plaine où infrastructures, urbanisation et désindustrialisation ont, depuis quarante ans, favorisé un intense renouvellement urbain. Il faut préserver le grand paysage du méandre. C'est pourquoi Sites & Monuments, association reconnue d'utilité publique en 1936 et agréée pour la protection de l'environnement depuis 1978, s'associe à de nombreuses associations qui se mobilisent contre ces deux permis. Ces permis représentent en effet un risque de dégradation majeure de l'un des plus beaux sites de la région parisienne, site remarquable par son ampleur et par le charme du premier méandre de la Seine en sortie de Paris. Dans ce contexte, nous réclamons depuis un an l'ouverture d'une instance de classement de l'île Seguin au titre de la protection du site (article L341-7 du code de l'environnement), qui permettrait de construire un projet respectueux du site.

Nom : SITES & MONUMENTS

Email : contact@sppef.org

Numéro : 476 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 14:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce projet est HIDEUX, INUTILE, ABSURDE ... il va à l'encontre des besoins des riverains des deux côtés de la seine.

Le trafic autour du pont de Sèvres est déjà hyper saturé, ce projet ne fera qu'empirer les choses. C'est déjà l'enfer, SVP, N'en rajoutez pas.

Bureaux et commerces : Non !!!
Sport et loisirs : OK

Je vote contre.

Numéro : 477 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 14:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il y a déjà 4 000 000 m2 de bureaux actuellement disponibles en Ile-de-France, d'après l'étude Immostat de juillet 2021. Pourquoi construire encore et encore des bureaux, à la place de notre Ilot de verdure? L'île Seguin devrait être destiné à un projet de permaculture d'envergure pour montrer une vraie volonté public de se tourner vers un futur désirable pour nos enfants. Ce projet serait inclus dans la création d'un parc végétalisé pour permettre aux riverains de s'y ressourcer et aux enfants de participer à des projets pédagogiques autour de la Permaculture. François Frieih, habitant du 15eme Arrondissement de Paris

Nom : FRIEH FRANÇOIS
N° de rue : 10
Code postal : 75015

Email : fran.frieih75@gmail.com
Rue : RUE ANDRÉ CITROEN
Ville : PARIS

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 478 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 14:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En tant que signataire de la pétition "créez une île verte à Paris", je considère que le projet de bureaux et commerces de Bouygues risque fort de dénaturer IRREMIABLEMENT l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants d'Ile de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. RIEN NE JUSTIFIE CETTE ATTEINTE A LA NATURE ET A LA SANTE DE NOS ENFANTS ET PETITS ENFANTS.

Email : cl.caillet@wanadoo.fr

Ville : PARIS

Numéro : 479 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 14:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Ile de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nous avons besoin d'adapter notre espace urbain au réchauffement climatique, et de réserver des espaces pour la préservation de la biodiversité. Construire des bureaux supplémentaires dans un endroit déjà très saturé ne va pas dans ce sens, il est temps d'adopter d'autres modes de pensée.

Nom : VÉRONIQUE GABRIEL
Code postal : 92100

Email : veronique.gabriel@laposte.net
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 480 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 15:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Je trouve dommage de construire encore des tours et des bureaux dans notre belle ville de Boulogne qui est déjà saturée par une circulation dense et de nombreux accidents .
J'aurais préféré un projet avec des espèces verts, de la végétations ou des halles gastronomiques comme I avait proposé une liste lors des municipales.
Ces grands immeubles vont dénaturer le paysage, vivons avec notre temps et construisons le futur de nos enfants

Code postal : 0

Email : adeline-prost@hotmail.fr

Numéro : 481 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 15:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Encore ! La bétonisation progresse à toute allure depuis l'annonce du "Grand Paris". Pour une fois qu'il reste un peu de verdure, ne croyez-vous pas que celle-ci est bien plus bénéfique aux habitants que des, je cite, "immeubles de bureau", "commerces" et tout cela ? Ne pouvez-vous pas laisser un peu d'espace dans cette région déjà densément pourvu de bureaux, de commerces et autres bâtiments, sans compter les routes, les parkings et j'en passe. Avez-vous vraiment envie que dans quelques années, cette région devienne inhabitable à cause d'une pollution excessive ou d'un réchauffement insupportable ?
J'ai signé la pétition contre ce projet et je soutiens tout ceux qui sont contre.
Cordialement,
I. C.

Nom : C
Ville : HERBLAY

Email : i.conte@wanadoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 482 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 15:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, toujours plus de bureaux alors que beaucoup sont vide dans Boulogne et la périphérie de Boulogne. Pour la qualité de vie des boulonnais et des boulonnaises, pour la qualité de vie des générations futures ce serait bien de ne pas transformer l'île Seguin en « bloc » de béton mais en un lieu vert et aéré où il ferait bon se promener et vivre.

En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants. Bien cordialement.

Nom : SPEZIA

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Email : olmes.spezia@gmail.com

Numéro : 483 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 15:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Numéro : 484 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 15:28 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour

La question est simple et la réponse évidente.

De quoi auront besoin les futurs habitants du grand Paris ?

A nouveau d'immeubles de bureaux inutiles, qui n'ajouteront rien l'art architectural , tant ils ressemblent aux autres , qui avec leur béton et leurs surfaces vitrées contribueront à réchauffer encore l'atmosphère ?

Ou bien d'un espace où ils pourront venir se reposer , se ressourcer , se destresser dans un environnement naturel au milieu d'une île sur la Seine ?

Car il s'agit bien d'un endroit exceptionnel : une île, au milieu de la Seine .

Alors on nous parle d'argentet bien nous répondrons aux enfants asthmatiques qui peineront à respirer : ça coûtait trop cher !!!

Le maire de Boulogne s'était félicité de sa dernière consultation dématérialisée et a beaucoup communiqué sur le résultat et sur la majorité qui s'était exprimée, souhaitons qu'il réagisse de même cette fois ci.

Compte tenu de la tendance qui apparaît très majoritairement dans les avis exprimés ici , nous pouvons craindre que cette fois l'enthousiasme municipal soit plus modéré.

Email : lionel.kerdrain@gmail.com

Numéro : 485 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 15:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Email : Pat1755@orange.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 486 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 16:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En raison de la densité de population dans Paris et sa proche banlieue , des niveaux de pollution qui y sont relevés et de la rareté des espaces verts directement sur sol plantables d'arbres et non pas sur plateformes aménagées, en qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de notre vie et surtout à celle de nos enfants et petits-enfants."
Chantal Kiener

Nom : KIENER
Code postal : 75009 PARIS

Email : chantal.kiener@wanadoo.fr
Ville : PARIS

Numéro : 487 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 16:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Pourquoi encore et encore des surfaces de bureaux alors que le télé-travail devient et deviendra une donnée majeure de la mobilité ? L'artificialisation des terres contribue au réchauffement climatique alors que les générations présentes et futures auront besoin d'espaces de verdure et d'arbres pour stocker le Carbone. Un hectare de forêt stocke 70T/C.

C'est un développement obsolète qui ne répond absolument pas à la problématique du réchauffement climatique.

Quelle place laissons-nous au Vivant, à la préservation de la biodiversité avec ces constructions sur une île qui pourrait être un parc au bénéfice des générations futures?

Viviane de Clippele

Nom : VIVIANE DE CLIPPELE
Code postal : 78620

Email : clipfam@wanadoo.fr
Ville : L'ETANG-LA-VILLE

Numéro : 488 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 16:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet trop dense (beaucoup trop)

Consacré uniquement au bureau alors que Boulogne a besoin de nouveaux logements (à prix modérés)

Par ailleurs on peut s'interroger sur la pérennité de la végétalisation des murs.

Rien en matière d'équipement sportif - pourtant promis, semble-t-il.

Conclusion: avis négatif.

Code postal : 0

Email : jacquesbarbance@gmail.com

Numéro : 489 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 16:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : OLIVIÉRO CHRISTIANE
N° de rue : 6
Code postal : 94600

Email : oliviero.christiane@club-internet.fr
Rue : ANATOLE FRANCE
Ville : CHOISY-LE-ROI

Numéro : 490 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 16:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Boulogne-Billancourt est une ville à l'habitat très dense et l'Ile Seguin a en arrière plan de très hauts immeubles. Il faut stopper la bétonisation de l'endroit, en particulier sur l'île elle-même. La colline-prairie derrière la Seine Musicale est un bienfait pour l'oeil, les poumons et le bien-être mental des promeneurs. Il serait fou et irresponsable de lui juxtaposer commerces et immeubles de rapport. Une telle décision irait à l'encontre des scrupules écologiques publiquement affirmés.

Code postal : 0

Email : jo.m-diakite@orange.fr

Numéro : 491 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 17:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'Ile verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Ile de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : CLAUDE DUFRESNE
N° de rue : 11
Code postal : 94210

Email : cdufresn94@gmail.com
Rue : ROBERT
Ville : SAINT MAUR

Numéro : 492 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 17:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Est il logique de proposer des bureaux quand le télé travail est devenu monnaie courante?
Est il logique de construire des immeubles dont la construction va augmenter les émissions de gaz de serre?
Est il logique de construire alors que nous avons besoin d'arbres et de beaucoup d'arbres surtout qu'ailleurs on assiste à une déforestation massive dans le monde?
Est il logique de supprimer la possibilité aux oiseaux de se développer et nous enchanter quand on sait que la population des oiseaux en France a décliné de 50% dans ces dernières années?
Ma réponse est simple, laisser souffler la nature un peu, elle nous le rendra bien.La croissance effrénée à tout pris est en train de nous conduire au bord du gouffre. Il est temps de s'asseoir et de réfléchir.

Nom : GIRINSKY
N° de rue : 7
Code postal : 75020

Email : theodore.girinsky@orange.fr
Rue : DU CHER
Ville : PARIS

Numéro : 493 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 17:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'Ile verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Ile de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants. La politique devrait être tournée vers la préservation de la nature plutôt que l'artificialisation des sols. Une grand mère qui se soucie pour ses enfants et petits enfants.

Nom : GIRAUD
Rue : DES PRÉS
Ville : ANTONY

N° de rue : 3
Code postal : 92160

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 494 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 18:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Numéro : 495 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 19:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Email : louisebenmami@yahoo.fr

Numéro : 496 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 19:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet qui nous est présenté.

Sur le plan esthétique ce projet aligne des immeubles très hauts (plus de 35 m au dessus du niveau des sols de l'île actuelle), identiques et massifs ce qui crée une sensation de « murs » et détruit la vue que l'on peut avoir depuis Issy les Moulineaux ou Meudon vers Boulogne et encore plus depuis Boulogne vers les espaces verts de Meudon.

Sur le plan des déplacements l'arrivée chaque matin et le départ chaque soir de plusieurs milliers de personnes supplémentaires va rendre les bords de Seine ainsi que les villes de Boulogne , Meudon et Issy encore plus bruyantes et encombrées qu'elles ne le sont actuellement (et ce n'est pas peu dire).

Il n'y a aucune recherche de la mise en valeur de la présence de la Seine ni aucun rappel du rôle industriel de l'île. Même pas à travers le style d'architecture proposé. Rien qui permette de faire de cette île un lieu qui nous plaise et nous rafraichisse et pas un bloc massif qui nous donne envie de fuir dès les bureaux vidés à 18h.

En conclusion de mon point de vue il faut privilégier des immeubles plus bas (3 à 5 étages maximum) mixant activités, espaces verts et habitat et offrant une 'île soeur' à l'île Saint Germain voisine ainsi qu'un lien entre les deux pôles culturels (seine musicale et pole d'art moderne). Cette île doit être belle .

Email : aliasbruno@orange.fr

Numéro : 497 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 19:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Prend-on seulement en considération le développement du télétravail dans l'utilité de ce projet ?
Prend-on en considération les GES émises par la construction de ces bâtiments ? Et ce qu'il en serait s'ils n'étaient pas construits et l'île laissée à la nature ? Est il logique de construire alors que nous avons besoin d'arbres et que la surface d'espace vert par habitant en Ile de France est faible ?
Quel état des lieux d'un point de vue faune et flore ? Est-il normal de vouloir de supprimer la possibilité aux oiseaux et plantes de se développer lorsqu'on connaît les chiffres de la baisse de biodiversité ?
En tant que signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris", je pense que le projet ici considéré va irrémédiablement dénaturer l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.
Rien ne saurait donc justifier cette atteinte à la qualité des générations actuelles et futures.

Code postal : 0

Email : cmoisan712@tutanota.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 498 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 20:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0

Numéro : 499 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 20:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

En tant qu'habitant du fleuve je trouve que ce projet n'a aucun sens et ne respect toujours pas le projet initial de la mairie de Boulogne "une île verte"...Il y a plus de deux millions de mètres carrés de bureaux inoccupés en île de France à quoi bon en construire de nouveaux !?

Je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

En espérant que les nombreux avis opposés à ce projet seront entendus.

Code postal : 0

Email : thomasfournere@gmail.com

Numéro : 500 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 20:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.
STOP à l'urbanisation non indispensable !!!

Code postal : 0

Email : ju.lachaume14@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 501 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 20:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Permis de construire,

Je ne comprends pas

1° pourquoi lancer un projet ,reposant sur des BUREAUX,alors qu'il y en a dans ce secteur en abondance. 2) nous allons de plus en plus vers le TELETRAVAIL , nous devons être de plus en plus mobile en France ou à l'étranger.Il faut prévoir des espaces de détente ,espaces de jeux, de sport, de fraîcheur,lutter contre l'impression d'emprisonnement urbain pour ceux qui n'ont pas ni les moyens ni le temps de prendre un peu de repos avant ou après le travail et éviter le stress qui démolit nos vies à courir partout pour décompresser .Il en sortirait un meilleur travail et équilibre pour tous?

Cette boucle de la Seine est un endroit détendant,reposant.

La belle et moderne architecture de la "Scène musicale" apporte sa vision moderne de ce qui doit être fait entre Seine et ville. Les coteaux de Meudon offrent de la verdure,des circuits de détente.

Là où il y avait des friches ,des usines désaffectées comme l'usine Citroën à Javel; ces zones ont été transformés pour le plus grand plaisir de tous:petits et grands .Plus d'une quinzaine de ces lieux sont pris d'assaut comme: le parc Citroën, les"abattoirs de la Viilette, de Vaugirard.Tous les habitants cherchent dans tous les arrondissements ces coins de verdure.

Il suffit de s'y promener pour en voir le succès grandissant à deux pas du bureau ou de son immeuble. Ainsi à l'Île Saint -Germain Notre époque change, nos besoins aussi.Accompagnez les Tous petits et les grands, ils vous remercierons .

Code postal : 0

Email : mariejouank@yahoo.fr

Numéro : 502 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 20:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.
Catherine Hadj-Ammar

Code postal : 0

Email : hadjammarc@yahoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 503 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 21:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En tant que privilégié de la colline de Meudon, ayant lu quelques observations particulièrement infondées de certains Bouonnais (peut être à la solde de la Mairie de Boulogne mais évitant soigneusement de s'en réclamer...), je tiens à préciser certains faits facilement vérifiables :

- 1- Les fameux privilégiés dont on parle, ont acquis pour la plupart leur propriété durant la 1ère moitié du 20^{ème} siècle, ils n'ont pas réalisé de spéculation immobilière en augmentant les surfaces construites sur leur parcelle, au contraire ils ont su préserver leur cadre de vie et leurs jardins que tous peuvent voir aujourd'hui des bords de seine.
- 2- durant la dernière canicule de l'été 2021 ils ont pu constater une différence de 3 à 4 degrés entre la température de leur jardins et celle des rues de Meudon pourtant loin d'être autant urbanisées que les rues de Boulogne.
- 3- les fameux privilégiés qui se battent depuis 2011(date du 1er projet « Jean Nouvel », rappelez vous : 5 tours de 120 à 160 m de hauteur ont largement dépensé de leur temps et de leur argent en frais d'avocats et autre pour faire front et lutter pour la réhabilitation de cette merveilleuse ile en jardin naturel ce qu'elle était avant son achat par la famille Renault.
- 4- Maintenant en ce qui concerne le coût exorbitant de l'acquisition et la gestion de l'île Seguin (11,5 hectares) par la mairie de Boulogne, il faut savoir que le 15 septembre 2004 Renault l'a vendue en deux lots
1 lot de 9 hectares à 33 millions d'euros (achat par la SEM Boulogne)
1 lot de 2,5 hectares à ? (achat par la société Luba de la fondation Pinault)
lot racheté par la mairie après le retrait de la Fondation Pinault, on n'en connais pas le prix.....

Cependant, même si on prend de grosses marges de sécurité, il est fort à parier que le coût global d'achat de l'île ne dépasse pas les 50 millions d'euros

Aujourd'hui il paraîtrait que la dette sur l'île Seguin serait de 300 millions d'euros ?...

Cela fait une grosse dette si on considère que ;

1 hectare a déjà été cédé à la fondation Emerige pour (secret gardé jalousement par la mairie)....

le coût de dépollution est à la charge de Renault,

2,35 hectares ont été cédés au Conseil Général des Hauts de Seine pour1 € symbolique (construction Scène Musicale)

la construction et la réhabilitation des ponts et passerelles d'accès ont du couter environ 60 millions d'euros à ce jour.

on reste sur notre faim en ce qui concerne l'utilité des quelques 190 millions qui manquent...mais il est vrai qu'on ne sait pas tout et qu'il est très difficile d'avoir la moindre information....

Alors oui, monsieur le maire et son équipe vous promettent une augmentation de vos impôts si on les empêche de construire des immeubles sur cette ile mais il a pris les commandes en 2008 et s'est fait chaque fois réélire depuis, c'est à lui que revient la responsabilité de cette situation et non à nous les soit disant nantis, ne vous trompez pas de cible !

Voilà quelque précisions utiles, pour le reste je me joins pleinement aux commentaires très détaillés présentés par le Collectif vue sur l'île Seguin.

Code postal : 0

Numéro : 504 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 22:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Oui d'accord pour ce projet.
Ce dernier projet me semble le meilleurs en termes de respect de l'environnement.

Nom : ANNE-LAURE CHAMPAGNE

N° de rue : 19

Code postal : 92100

Email : Anne-Laure

Rue : ALLEE ROBERT DOISNEAU

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT - (92100)

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 505 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 22:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Code postal : 0 Email : fabien.branger@gmail.com

Numéro : 506 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 22:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : MALTHET Email : philippe.malthet@orange.fr

Numéro : 507 Date de dépôt : 15/02/2022 Heure de dépôt : 23:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant du quartier voisin, je n'apprécie pas du tout cette proposition de perdre un espace vert au profit d'un agglomérat d'immeubles élevés. Le projet de jardin est longé par un haut et long mur de béton (cf photo). Cette promenade est d'un glauque incroyable. La desserte en voiture se fait côté Boulogne, qui est déjà très embouteillée. Avec ce nouveau quartier la situation ne ferait qu'empirer. Je serais favorable à un projet qui présenterait une surface de parc plus importante, des immeubles plus bas, et sans ces longs et hauts murs de béton.

Pièce(s) jointe(s) : Promenade béton.png

Code postal : 0 Email : cynoberc@yahoo.fr

Numéro : **508** Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 00:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comment résister à l'appel de l'Enquête publique sur l'Ile Seguin ?

Ce n'est pas le titre de résidente boulonnaise qui m'autorise à participer à l'enquête publique (j'ai déménagé à Meudon-la-Forêt depuis 1984) mais celui d'ancienne salariée, pendant trente ans à Renault-Billancourt ... une belle tranche de vie qui a créé des liens forts et tenaces. Lorsque j'ai connu cette Enquête publique, je suis allée au Pavillon des projets pour visualiser le projet proposé ... un peu trop technique et rébarbatif dans sa présentation écrite.

J'ai également pris le temps de consulter les (presque 500) observations exprimées : certaines approuvent et souhaitent une réalisation rapide du projet, beaucoup sont critiques et souhaitent que « une île plus verte soit créée », d'autres protestent sur le trop grand nombre d'espaces de bureaux inoccupés ... Bien que sensible à la pertinence de ces questions, c'est sur un autre sujet que je souhaite formuler une observation et un étonnement : très peu de personnes semblent se souvenir de qui a occupé cette île, plus un grand morceau de Boulogne-Billancourt, pendant près d'un siècle, seulement une dizaine de personnes évoquent l'usine de Renault-Billancourt ? Il est vrai que, presque toute trace matérielle de l'entreprise ayant disparu, cette ignorance, pour des résidents nouvellement arrivés dans le quartier, est compréhensible. Pourtant, lorsque l'on parle de Renault-Billancourt, souvent le visage de la personne s'éclaire : elle connaît ou a connu dans sa famille, parmi ses amis et ses proches quelqu'un qui y a travaillé ! Pas étonnant, pendant un peu plus d'un siècle, pour quelques années ou pour toute une vie active, c'est par centaines de milliers que des hommes et des femmes ont travaillé dans cette entreprise.

L'Ile Seguin industrielle a fermé ses portes fin mars 1992. Dix ans plus tard, la démolition des bâtiments de toute l'usine est entreprise. Sur les anciens terrains Renault qu'on appelait « le Trapèze » de nouvelles constructions surgissent : bureaux, appartements, équipements collectifs ... un nouveau quartier est né. En ce qui concerne l'Ile Seguin, de multiples projets ont été élaborés puis abandonnés mais un engagement a été affirmé « ... avec Renault et les associations des anciens travailleurs de l'Ile Seguin sera développé un lieu de mémoire sur l'histoire humaine et industrielle de l'entreprise ».

L'expérience extraordinaire et unique de Renault-Billancourt reste vivante. Elle est partie intégrante de l'histoire ouvrière et industrielle, patrimoine commun de tous, dans sa dimension nationale parce qu'elle a participé à tous les événements de plus d'un siècle de l'histoire du pays et dans sa dimension universelle puisqu'elle a été vécue par des centaines de milliers de personnes venues du monde entier, bousculés par les événements qui agitaient le monde.

Il y a trois semaines, une réunion du Comité de Mémoire Renault ré-abordait, après une longue période de silence et de doute, la question du lieu de Mémoires de Renault-Billancourt : une question ancienne puisqu'elle avait été posée, début octobre 2004, lors d'un colloque « Les hommes de l'Industrie automobile. Préserver la mémoire du site industriel » organisé par la Mairie.

Cette dernière rencontre du 20 janvier 2022, à laquelle participait Monsieur Pierre Gaborit, Président du comité de suivi pour l'aménagement de l'Ile Seguin retrouvait une porte sur la possible réalisation d'un lieu de Mémoires vivantes, dans le nouveau projet d'aménagement du centre de l'Ile Seguin.

Il serait trop long de raconter toutes les péripéties, les avancées et reculs, de ce long travail avec les partenaires, associatifs et institutionnels, dont certains ont changé au fil des années, pour la réalisation d'un lieu de Mémoires pérenne.

Aujourd'hui, mon observation exprime un vif souhait : que la création d'un lieu de mémoire humaine, sociale et industrielle de Renault-Billancourt dans son ensemble (Trapèze et Ile Seguin) ne soit pas oubliée dans le nouveau projet d'aménagement.

Emmanuelle Dupuy
(retraîtée de Renault-Billancourt)

Email : emmanuelle.dupuy@wanadoo.fr

Ville : MEUDON-LA-FORET

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 509 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 08:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'habite en face de l'immeuble qui est/était occupé par Carslon Wagons Lit, situé rue Pierre Lefauchaux. L'immeuble est presque vide depuis la crise sanitaire. Les bureaux ne sont plus occupés.
Depuis la crise sanitaire, les entreprises étendent la possibilité du télétravail auprès de leurs salariés. Cet immense projet de construction massive de bureaux semble aller à contre sens de la réalité observée sur le terrain : les bureaux se vident !
De plus, ces bureaux seront accessibles en voiture. Comment autant de voitures vont-elles entrer et sortir de l'île sur des voies qui n'étaient pas prévues pour ça. Des embouteillages monstres vont être créés dans le quartier du Trapèze, qui n'a pas été conçu pour laisser circuler autant de voitures en son sein.
Tout ceci est une hérésie, à laquelle je m'oppose.
Cordialement,
AL

Nom : LECAT
N° de rue : 55
Code postal : 92100

Email : agathe.lecat@yahoo.fr
Rue : RUE MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 510 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 08:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir
Averti par une habitante de Boulogne de votre enquête sur l'aménagement futur de l'île Seguin, bien que non Boulonnais je suis descendu pendant plusieurs années au métro Billancourt, puis j'ai cheminé par la rue de la Ferme avant de prendre la rue Emile Zola pour aller travailler dans cette grande usine Renault qui avait employée depuis sa création en 1898 un million de salarié-es jusqu'à sa fermeture en 1992. J'ai fait partie des anciens ouvriers qui se sont regroupés dans l'association ATRIS qui souhaitait un lieu de mémoire sociale sur l'île. Une première pierre avait même été symboliquement posée en 2007. Il n'y eut pas de suite et ce fut notre regret.
Je pense que le passé industriel et social d'une usine qui fut longtemps la plus grande de France, qui a vu les premières conquêtes pour les métallos de la troisième semaine de vacances en 1955, qui a été un « phare » de la revendication sociale en mai 1968 mériterait qu'on ne l'oublie pas complètement. L'histoire sociale et l'histoire industrielle ne peuvent vivre, sans support physique du passé. L'architecte, Jean Nouvel, un temps contacté pour aménager le site avait parlé, en 2005, dans le journal Le Monde du « Krak des ouvriers » mais sa tribune ne fut pas retenue.
Je souhaite que le futur aménagement rappelle la mémoire de ces centaines de milliers d'hommes et de femmes qui ont contribué par leur labeur à ce qu'est devenue, aujourd'hui, la commune de Boulogne Billancourt.
En vous remerciant pour votre enquête ;
Bien cordialement.
Robert Kosmann, ancien ouvrier Renault de l'île Seguin.

Nom : KOSMANN
N° de rue : ROBERT

Email : kosmann.robert@orange.fr

Numéro : 511 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 09:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris", je considère que le projet de bureaux et de commerces de la société Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne peut justifier cette atteinte à la qualité de vie de la population.

Email : dchapron@free.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 512 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 09:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur,
En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.
Je ne manquerai pas d'être attentive à la suite que vous donnerez à ce courrier.

Nom : ANNICK LEVEAU
N° de rue : DES AVANTS
Code postal : 92700

Email : a.leveau@free.fr
Rue : 23
Ville : COLOMBES

Numéro : 513 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 09:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Je suis contre ce projet tel que présenté aujourd'hui, pour deux raisons essentielles.

Ce projet va artificialiser des sols actuellement disponibles pour des espaces verts ; recréer des espaces verts, tant pour l'agrément des riverains que pour le climat, serait largement plus bénéfique que les plantations du projet actuel, que l'on imagine largement idéalisées...

La lutte contre l'artificialisation des sols est d'actualité, elle a d'ailleurs fait l'objet de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, traduisant ainsi la préoccupation de la collectivité à préserver autant que possible les terres et favoriser « l'intégration de la nature en ville ».

En second lieu, à quoi bon construire plus de 111.000 m2 de bureaux, à l'heure où plus de 3,6 millions de m2 de bureaux sont disponibles en Ile de France (chiffre à fin 2020) ? Sans compter le recours croissant au télétravail, qui profite aussi bien aux entreprises (moins de m2 à payer, gain de productivité) qu'aux salariés (moins de temps à consacrer aux transports quotidiens).

En résumé, ce projet me semble relever d'un combat d'arrière garde...

Pourquoi ne pas relever un autre défi : construire des logements et des locaux d'activité pour une ville à vivre ? Des réalisations, belles sur le plan architectural comme agréables pour leurs habitants existent !! Serez vous à la hauteur de ces enjeux ?

Email : chaillot.reboul@gmail.com

Numéro : 514 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 09:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne suis pas du tout d'accord avec ce projet, qui me paraît inamendable. Cela fait de très nombreuses fois qu'on propose le même projet, à chaque fois légèrement rectifié mais conservé sur le fond, à savoir : considérer l'île Seguin comme une aire classique d'expansion urbaine – alors que c'est une zone enclavée et soumise à de fortes contraintes hydrogéologiques. Bétonner le plus possible, alors que partout on commence à remettre en cause l'artificialisation des sols. Générer de fortes tensions sur la circulation régionale, au mépris des conséquences en terme de pollution.
Je m'associe donc à la pétition « créer une île verte à Paris », je considère que le projet de Bouygues va à l'encontre d'une île verte, îlot de fraîcheur indispensable à notre santé et à la lutte contre le réchauffement urbain, et porte atteinte à la qualité de vie des habitants et de leurs descendants.

Nom : TESSIER
Ville : SEVRES

Email : d.tessier2@orange.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 515 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 09:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nom : DANIELLE DUFLLOT
Code postal : 77310

Email : dduflot@laposte.net
Ville : SAINT FARGEAU PONTIERRY

Numéro : 516 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 09:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

On note une amélioration par rapport au précédent permis de construire déposé par le consortium DBS avec la disparition de l'IGH et des efforts significatifs au niveau esthétique des façades. Cependant avec ce nouveau projet Bouygues, nous voici une fois de plus avec une très forte densité de bureaux qui subsiste avec ces 6 ensembles d'immeubles dont les hauteurs (côtes de référence tenant compte de la hauteur de la plateforme) dépassent largement celles des immeubles sur les rive cotés Trapèze et dont le gigantisme dénature ce lieu exceptionnel verdoyant qu'il convient de préserver. Nous voulons beaucoup moins de densité et plus d'espace alloué à la verdure.

Bien cordialement

Nom : LOUSSOUARN ALAIN
N° de rue : 3
Code postal : 92100

Email : alain.loussouarn@gmail.com
Rue : AVENUE EMILE ZOLA
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 517 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 10:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : À l'heure d'un réchauffement climatique qui s'emballe, une attitude responsable serait d'arrêter l'artificialisation des espaces verts encore disponibles du grand Paris et penser plutôt à restructurer les friches industrielles et autres lieux insalubres pour créer les logements manquants, et non des bureaux déjà pléthore
En tant que signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : JULIETTE SIMON
Code postal : 75002

Email : juliettesimon@noos.fr
Ville : PARIS

Numéro : 518 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 10:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis DEFAVORABLE.

Ce projet va à l'encontre de l'aspiration à un espace ouvert, naturel et respirable, soutenu par des dizaines de milliers de citoyens (voir projet "une île verte à Paris").

De plus les tendances actuellement amorcées, probablement appelées à s'intensifier, dans l'organisation du travail : télétravail généralisé, régionalisation, etc. font douter de la pertinence et de l'utilité de sacrifier à la bétonisation un telle espace sur l'île Seguin.

Restituer cet espace au bien-être de la population et en faire un oasis de biodiversité en ville semblerait aller bien davantage dans le sens de l'histoire et dans le sens éthique.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : LOIC
Ville : EPINAY SUR SEINE

Email : llm99@sfr.fr

Numéro : 519 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 11:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ai signé la pétition pour la création d'une île plus verte, En ces temps de réchauffement climatique et de perte de la biodiversité nous avons un besoin urgent pour nous et nos enfants afin de préserver des îlots de nature qui apportent de la fraîcheur du bien être et de la biodiversité Le télétravail s'accroissant il est temps de s'interroger sur l'opportunité de construire toujours plus de bureaux

Code postal : 0

Email : blandine.pal@neuf.fr

Numéro : 520 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 11:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : depuis la fermeture de l'usine Renault , 30 ans de tergiversation des Maires successifs dont le Maire actuel qui en plus a échoué avec un projet de votation Tour A ,B ou C sans possibilité de vote contre ou s'abstenir d'une part, puis d'autre part le projet siège Boloré et enfin le projet actuel qui a le défaut de vouloir construire des tours béton /bouighes avec un semblant de verdure en toiture et sur les balcons... alors que Boulogne et les communes du GPSO ont besoin d'un vrai parc , comme le parc Saint Germain à Issy et d'installations sportives au service de la population comme il était prévu. J'ajoute que le projet de création d'un cinéma multi salles est une aberration compte tenu des difficultés de nos salles et de l'industrie du cinéma actuellement avec la concurrence de Netflix et compagnie ... et il faut rappeler l'échec de salles de cinéma de la Tête du Pont de Sèvres. il faut laisser vivre le cinéma Landowsky et le Pathé centre ville.

Enfin, il faut interdire la circulation automobile sur cette île, ce qui n'est pas le cas avec actuel Béton /Bouighes qui serait une vraie catastrophe pour les boulonnais et les communes avoisinantes. (comme le projet du stade de 5000 places baskets /BIR hakeim.
Charles TREFOUSSE

Nom : TREFOUSSE
N° de rue : 14
Code postal : 92100

Email : charles.trefousse@free.fr
Rue : TRAVERSIERE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 521 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 11:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet. Les immeubles seraient d'une hauteur trop élevée (7 à 10 étages!), ils empêcheraient la lumière du jour sur les immeubles coté Quai Georges Gorse. Les zones vertes seraient minimales et par conséquent seraient peu utilisées, et par ailleurs elles seraient pour une grande partie à usage privatif.

Code postal : 0

Email : jnavasm@gmail.com

Numéro : 522 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 12:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de plus de 50 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : ANNE CHAUDIER
Code postal : 75116

Email : anne.chaudier@free.fr
Ville : PARIS

Numéro : 523 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 14:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il faut interdire la circulation sur l'île et privilégier un grand parc pour augmenter les espaces verts à Boulogne (sur le modèle de l'île saint Germain).
Nous n'avons pas besoin de bureaux supplémentaires alors qu'il y a déjà énormément de bureaux vides à proximité.

Code postal : 0

Numéro : 524 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 16:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."
La frénésie de construction de mètres carrés de bureaux déjà très nombreux en IDF, semble à contre-courant des grands enjeux environnementaux actuels et des aspirations d'une grande partie des habitants.
Construire toujours plus de murs c'est prendre le risque de ce les prendre un jour prochain en pleine face !

Nom : LEFEVRE
N° de rue : 18
Code postal : 91070

Email : fr.lefevre089@orange.fr
Rue : RUE PIERRE MARCILLE
Ville : BONDOUFLE

Numéro : 525 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 16:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : AEBB : Action Environnement Boulogne Billancourt et Ouest Parisien, association locale de protection de l'environnement, suit les projets d'urbanisation du Trapèze et de l'île Seguin depuis 2001. Elle est concernée par la qualité de vie actuelle et future de toute la ville et des communes voisines.
Notre association s'est toujours battue pour une moindre densité sur cette île. En 2004 pour 175 000 m² construits (dont une fondation d'art contemporain), puis en 2009 et 2011 contre 330000 m² construits par Jean Nouvel, et en 2013 contre 250000 m² construits toujours par Jean Nouvel.
Pour finir, et pour clore notre combat juridique contre la ville qui soutenait ces projets géants, nous avons pensé garantir Boulogne et les villes riveraines contre le pire des années 2009, 2011, 2013 en signant un compromis avec la mairie, sous la médiation du Président du Tribunal Administratif.
Ce compromis portant sur 230000 m² construits au total a été traduit dans le PLU de 2018 par une OAP (Orientation d'Aménagement et de programmation) dans laquelle le projet VIVALDI s'inscrit pour 118000 m² sur le centre de l'île.
Mais, depuis 2018, la COVID a transformé les modes de vie et le GIEC sonne l'alarme sur l'imminence du réchauffement climatique, à juste raison. Ainsi, nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir donné par nos actions judiciaires un sursis à la réflexion de nos élus pour baisser significativement la constructibilité qu'ils avaient rêvée.
Les esprits ont muri sur le sujet de la qualité de vie dans les zones urbaines denses, et peut-être la réflexion n'est-elle pas encore aboutie. Nous avons débattu de 4 projets : 2005, 2008, 2009-2011, 2013. Le 2008 qui faisait partie du programme électoral de notre maire actuel avec 110000 m² était le plus proche de ce que les contributeurs à cette consultation semblent souhaiter en grande majorité*. Malheureusement, le maire a changé d'avis et injecté dans le circuit Jean Nouvel et ses 5 tours (2009). S'il faut tourner 7 fois la langue dans sa bouche avant de parler, ne pouvons-nous réfléchir une 5^e fois pour construire à Boulogne Billancourt.
Car une contrainte nouvelle vient contrarier encore ce projet: la construction de 113000 m² de bureaux sur le centre de l'île Seguin a maintenant pour conséquences de sur-densifier toute la ville.
FAIT NOUVEAU :
Le protocole signé le 9/12/2021 par lequel le préfet oblige à construire beaucoup plus de logements en compensation du projet de bureaux nommément cité de Bouygues Immobilier, sur la ville habitée d'ici 2025. Donc le Maire s'engage à ajouter : 18000m² sur le site de la sous-préfecture + 18075 m² avenue Ed Vaillant à la place du CTM (Centre Technique Municipal) qui sera reconstruit rue de l'Abreuvoir + 5277 m² rue du Maréchal Juin... Tous ces nouveaux chantiers devront comporter au moins 30% de logements sociaux en rattrapage de la loi SRU. D'autres secteurs sont prévus mais non chiffrés : Rhin et Danube, sur les Studios de Boulogne, Glacières sur l'île des

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Dominicaines et au-dessus du marché de Billancourt...

Notre ville, carencée en espaces verts autant qu'en logements sociaux et équipements sportifs pour tous, est pleine comme un œuf avec 122000 habitants sur 6,17 km² soit 19774 hts/km². Combien cet engagement va-t-il ajouter d'habitants? 15000? 20000? Comment circuleront-ils alors que la ville est saturée à toute heure.

D'ailleurs, l'OAP prévoyait un équipement sportif qui n'est pas inclus dans le projet VIVALDI. Plus nous aurons d'habitants plus nous manquerons d'équipements collectifs... et d'espaces de nature. Un palais des sports de 5000 spectateurs a aussi été ajouté dans la dernière modification du PLU (2021) sur l'îlot V, place Bir-Hakeim. Déjà, pour soulager la ville de cette surdensité engagée, ne faudrait-il pas installer un équipement sportif modeste et peut-être de plein air sur l'île comme l'OAP le permet, en diminuant les bureaux?

Construire sur l'île Seguin des bureaux, non content de densifier l'île au détriment d'espaces verts et de la respiration de la Seine, oblige à construire aussi plus et plus sur la ville. C'est cela qui nous inquiète considérablement. Nous voulons voir ajouté à cette consultation du public le visage prochain dont ce projet flanquera notre ville à l'horizon 2030 en plein réchauffement climatique.

Par ailleurs, le maire agrée ce projet pour rembourser sa dette contractée et augmentée depuis 2008, mais des pistes de réflexions sur les économies à faire et les ressources à chercher devraient être explorées avec les habitants. La Seine Musicale a été en grande partie financée par les Boulonnais qui ont donné au département le terrain (2,35 ha à construire pour 1 €) et financé le pont et le parking qui permettent à cet équipement d'intérêt régional de fonctionner. Le département, la région, pourraient peut-être contribuer un peu au déséquilibre de nos finances***. Des économies sont attendues par le rééquilibrage de notre carence en logements sociaux (6 millions €/an de pénalités), notre palais des sports à 72 millions € pourrait être plus modeste, et notre équipe de sportifs professionnels achetée à la ville de Levallois pourrait être revendue pour cesser de peser sur notre budget annuel... Il y a sûrement d'autres pistes, et enfin, les Boulonnais actuels et ceux du futur préféreraient peut-être rembourser un emprunt sur le long terme plutôt que de vivre dans une ville surpeuplée, carencée en espaces verts, et qui, de surcroît, sert de courroie de transmission entre l'Ouest et le Sud-Ouest de l'Europe avec Paris et le Nord.

Enfin, nous regrettons que le glorieux passé industriel de Renault et de ses travailleurs, qui ont fait la richesse de notre ville n'ait pas une place signifiante sur cette île comme un centre d'étude sur l'histoire ouvrière, ou l'histoire de l'automobile. Renault a participé au foisonnement d'inventions et de créativité de la ville au début du siècle précédent, contribué de façon majeure au statut du travail et donné sa diversité à Boulogne Billancourt. Ce souvenir doit persister de façon majeure sur le site.

Voici les remarques que nous souhaitons porter à la réflexion du Maire de Boulogne, chargé par la loi d'arbitrer en toute objectivité sur la destinée de ce projet.

*image ajoutée en pièce attachée

** protocole signé par le maire le 9/12/2021 avec le préfet, engageant la surdensification de la ville

***Malgré leur don magnifique à la Seine Musicale, les habitants de Boulogne paient leurs places de concert au même prix que tous.

aebbgrandparisouest@gmail.com

<http://environnement-boulogne-billancourt.org/>

Pièce(s) jointe(s) : 0_Protocole_ile_Seguin1638458892339.pdf
2008-projet électoral PC Baguet.jpg

Nom : AEBB ACTION ENVIRONNEMENT BOULOGNE BILLANCOURT
N° de rue : 50
Code postal : 92100

Email : aebbgrandparisouest@gmail.com
Rue : AV PIERRE LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 526 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 16:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure où les besoins de bureaux diminuent du fait de l'expansion du télétravail et du flex-office (une baisse de 15% des besoins des entreprises correspond en IdF à : $56.000.000 \text{ m}^2 \times 15\% = 8.400.000 \text{ m}^2$!) et où la vacance du parc existant, notamment en seconde couronne ouest et sud, s'accroît et va continuer à s'accroître au fur et à mesure des échéances des baux en cours donc pendant plusieurs années, la construction de 125.000 m^2 supplémentaires dans ce site emblématique est une aberration. Accessoirement, l'utilisateur pressenti étant d'après les informations disponibles, actuellement implanté sur Velizy, l'opération aura pour effet de contribuer à vider une zone de seconde couronne participant au rééquilibrage emplois/logements de la région parisienne au profit de la première couronne parisienne ce qui apparaît contradictoire avec les ambitions de la Région.
Qui plus est, les besoins de l'utilisateur pressenti semblant ne porter que sur 70 % de la surface totale de bureaux du projet, Les 30 % restants devraient être dès maintenant transformés en logements plutôt que de faire miroiter une "réversibilité" ultérieure dont la faisabilité technique et financière n'est nullement démontrée. Enfin, le projet de 120.000 m^2 sur un terrain de 25.000 m^2 fait ressortir un COS de près de 5, de facto incompatible avec les objectifs environnementaux avancés (sauvegarde de la biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur...etc.) quelles que soient par ailleurs les potentielles qualités architecturales et techniques du projet.

Email : jguitton.perso@gmail.com
Ville : PARIS

Code postal : 75015

Numéro : 527 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 17:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis absolument contre ce projet délirant , qui va une fois a l'encontre des attentes de ses habitants. BOULOGNE va devenir une ville de démesure.
Honte aux initiateurs de ce projet

Code postal : 0

Email : baurousseau4892@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 528 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 17:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Riverain des anciens atelier Renault de Meudon, surplombant la pointe amont de l'île Seguin et observateur de cet environnement depuis 40 ans, j'ai aussi participé aux réunions sur le projet de l'île aux deux cultures.
Le projet Vivaldi-Bouygues, malgré son habillage vert, et ses décrochés en escalier est un projet du siècle dernier. Le temps où les bureaux prospéraient. Ce temps est fini, non seulement la pandémie est passée par là mais le télétravail pour de nombreuses tâches rend l'expansion des bureaux inutile. Le taux de vacances des m2 de bureaux en Ile de France est un quasi secret d'état en raison des intérêts financiers importants qui sont attachés à l'immobilier de bureaux et à ses rendements économiques.
La France est en retard sur les USA, par exemple, où les grandes entreprises ont compris l'intérêt financier d'avoir moins de bureaux et de conserver des salles de réunions voire quelques espaces pour des travaux espacés.
Probablement vu le battage médiatique, les bureaux construits sur l'île trouveront preneurs mais ce sera au détriment de bureaux délaissés pour bénéficier d'un site plus emblématique.
La densification en bureaux de Boulogne se fait au détriment de la construction de logements comme l'ont bien signalé les préfets de Région et de département. L'équilibre conventionnel 2m2 de logement pour 1 m2 de bureau n'est pas du tout respecté.
Plane aussi la délocalisation de l'activité de bureaux dans les pays de mains d'œuvre à bas coût comme celle qui a été vécue avec l'industrie. On en mesure actuellement les dégâts.
Ajouté à ces considérations purement financières, l'île Seguin et la boucle de Seine, la plus belle dans l'agglomération avaient fait l'objet d'une étude paysagère diligentée par le premier ministre en 1992. Cette étude Chemetov donnait une place bien plus importante aux paysages que ce que l'on vu depuis..la promotion immobilière s'est empressée de passer outre.
Au total et en résumé, le projet Vivaldi n'est pas enthousiasmant, il est passéiste même si la technologie et le ripolinge vert sont présents, il va conduire le secteur à une saturation humaine dans un lieu relativement éloigné des transports en commun...le tramway T2 est déjà saturé, ainsi que la ligne 9, la nouvelle ligne 15 amplifiera cette saturation.
Je conclus que ce projet hors d'âge et ne répondant pas à la ville résiliente du futur doit être abandonné comme tout ceux qui se sont succédés depuis 30 ans.

Nom : RIOTTOT MICHEL
N° de rue : 23
Code postal : 92190

Email : michel.riottot@orange.fr
Rue : HENRI SAVIGNAC
Ville : MEUDON

Numéro : 529 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 17:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" qui a mobilisé près de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer totalement l'île verte, qui est un îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Ile de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.
Aucun projet de ce type ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Numéro : 530 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 18:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitante de l'île Saint Germain, qui a su conserver une densité humaine, je suis défavorablement impressionnée par la densité du projet présenté, autant au niveau de l'habitat que de celle des bureaux. Il semble que le projet réponde en droite ligne aux immeubles déjà construits côté Boulogne, qui sont eux-mêmes très proches les uns des autres. Qu'est-il prévu pour les déplacements et la vie des habitants et travailleurs futurs du quartier? Peut-on encore, en 2022, menser de programmes tels que celui-ci ou les espaces verts sont repoussés sur les toits? Mon observation est en conséquence négative sur ce projet. On nous dit que les promoteurs ont déjà revu la densité à la baisse, il est nécessaire de continuer cette évolution.

Code postal : 0

Email : gurvpa@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 531 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 19:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : l.emilie.m.c@live.fr

Numéro : 532 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 19:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."
La frénésie de construction de mètres carrés de bureaux déjà très nombreux en IDF, semble à contre-courant des grands enjeux environnementaux actuels et des aspirations d'une grande partie des habitants.

Nom : GERALD VAN PRAET

Email : gerald.van.praet@gmail.com

Code postal : 92100

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 533 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 19:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Pièce(s) jointe(s) : consultation e'lectronique 2022.pdf

Nom : BARROU

Email : zina.barrou@gmail.com

N° de rue : 5

Rue : AV DE LA GLACIÈRE

Code postal : 92190

Ville : MEUDON

Numéro : 534 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 20:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Email : instant_kleenex@hotmail.com

Numéro : 535 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 20:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je suis fortement opposé à un projet dont les effets néfastes sur la faune de l'île, une des rares à survivre à Paris, est démontrée.
Qui peut aujourd'hui soutenir un projet de bétonisation des rares espaces verts urbains, sinon ceux qui ont un intérêt économique ou politique ?
Pour nous, riverains et usagers de la ville, c'est une privation supplémentaire d'espace naturel.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : PHILIPPE WALTER
N° de rue : 162
Code postal : 92100

Email : philippewalter@gmail.com
Rue : RUE DE PARIS
Ville : BOULOGNE

Numéro : 536 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 20:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet pour de multiples raisons :

- création de mur de béton coté boulogne billancourt
- densité d'arbres bien insuffisantes compte tenu du réchauffement climatique
- minéralité des sols qui n'a aucun sens en 2022 avec le réchauffement climatique et la perte de biodiversité
- taille du parc insuffisante ramenée à la taille du projet
- densité et hauteur des constructions incohérentes avec le côté exigü de l'île
- destination des immeubles totalement incompréhensibles compte tenu des transformations en cours (hausse du télétravail)
- berges des seines non arborés ce qui renforce le côté béton
- parking de 700 véhicules soit aucune ambition de développer une mobilité décarbonée ou un usage de proximité de l'île ("Boulogne aux boulonnais" serait plus judicieux)
- parking de 700 véhicules totalement démesuré compte tenu de l'absorption possible de flux de véhicules sur le quartier du trapèze (ne pas oublier le côté insulaire et du nombre d'accès par véhicules limités).
- aucun équipement sportif prévu

En bref peu d'ambition et de vision de la ville en terme d'aménagement, d'urbanisme et de création d'un nouveau lieu de vie pour les boulonnais.

J'espère que le dossier de consultation permettra aux décideurs et acteurs de rehausser leurs ambitions et exigences.

Code postal : 0

Email : loicgounon@yahoo.com

Numéro : 537 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 21:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'île est riche d'une faune trop absente sur Paris et sa bordure: Lézard, Chauve souris, hérissons, et beaucoup d'oiseaux comme le serin cini, le chardonneret. Cet espace est un îlot vert important pour la biodiversité mais aussi pour le bien être et la santé des habitants de la région.

Je considère donc que ce projet de construction est néfaste et je m'y oppose.

Nom : DUFLOT

Email : dufлот.sylvie@wanadoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 538 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 21:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis contre le projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

Nous avons besoin de plus de verdure plutôt que du béton et des bureaux.

« Végétaliser » les bâtiments n'est pas une solution durable, les arbres ne tiennent pas dans quelques cm de terre.

Faire un parking géant sur une île est une aberration. 700 places, c'est plus que tout autre parking à Boulogne-Billancourt. Avec un accès très contraint, ça promet la catastrophe à la circulation du quartier.

Cordialement,

Code postal : 0

Numéro : 539 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 21:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : très beau projet !
j'espère que ce projet sera mené a son terme, il est temps que cette ile soit habitée

Code postal : 0

Email : heckel@caramail.com

Numéro : 540 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 21:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : v.mouazan@orange.fr

Numéro : 541 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 21:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : je suis favorable a ce projet
trop de temps a été perdu a cause d'une poigné de râleurs
il faut enfin construire, et ce dernier projet me semble équilibré

Code postal : 0

Email : jc@nicoud.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 542 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 21:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis tout à fait opposée à cette bétonisation de cette portion de l'île.

Mais il s'agit encore sûrement d'une consultation pour la forme car tout est décidé d'avance surtout avec une entreprise comme Bouygues qui avait construit le pont de l'île de Ré alors que l'autorisation n'avait pas encore été octroyée.

Et dire que notre président de la République prône l'arrêt de l'artificialisation des sols.

Code postal : 0

Email : mvillelle@sfr.fr

Numéro : 543 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 21:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants. Je ne comprends pas que l'on puisse concevoir encore de tels projets.

Code postal : 0

Email : valeol@free.fr

Numéro : 544 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 22:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Manque de verdure
Les présentations verdoyante me semble théorique.
Ses dernières ressemble à l'école biodiversité qui devait être parsemée de plante sur les murs verticales; cinq années plus tard il n'en est rien :-)

Code postal : 0

Numéro : 545 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 22:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le commissaire enquêteur,

Pour nous la meilleure solution n'est pas la construction de bureau, activité aujourd'hui sinistrée.

Le mieux serait de laisser le site à l'état de nature, en y déployant pour l'éducation de tous, un arboretum, qui attirerait le large public citoyen de la région parisienne, et permettrait au plus jeunes un contact éclairé avec la nature.

Nom : BESSIERE ALAIN ET MARIE-CLAUDE
N° de rue : 11
Code postal : 92190

Email : ecp.bessiere@wanadoo.fr
Rue : AVENUE DU CHATEAU
Ville : MEUDON

Numéro : 546 Date de dépôt : 16/02/2022 Heure de dépôt : 22:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En tant que riverain, et citoyen, je suis opposé à ce projet. L'heure n'est plus au béton, fut-il peint en vert.
La meilleure chose à faire de cette partie de l'île est un véritable parc, en pleine terre, qui servirait tout à la fois de réservoir de fraîcheur, d'îlot de biodiversité et de promenade.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : MEUNIER
Rue : AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 67
Code postal : 92100

Numéro : 547 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 04:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable.

Le projet n'est pas du tout en adéquation avec les attentes et les besoins actuels de la population du GPSO et de l'Île-de-France. C'est un projet d'une époque passée qu'il est encore temps de revoir.

Plus d'espaces verts, moins de bureaux, des logements à prix maîtrisés, des équipements culturels et sportifs, tout en essayant de garder mémoire de l'histoire de l'île.

Nous avons l'occasion de créer et construire au cœur de l'île de France les espaces à vivre de demain.

Une résidente des bords de Seine de Meudon.

Nom : MAHI SOFIA
N° de rue : 1
Code postal : 92190

Email : sofia.mahi@free.fr
Rue : ROUTE DES GARDES
Ville : MEUDON

Numéro : 548 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 09:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."
Je suis dans l'incompréhension que de tels projets puissent encore être envisagés

Code postal : 0

Email : zazaamour@yahoo.com

Numéro : 549 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 09:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C est très important pour les générations futures, ainsi que pour celles qui ont participé à l'histoire de Renault, qu'il y ait un musée ou un lieu de mémoire sur l'île Seguin, racontant le 20ème siècle via cette industrie de construction automobile française.

Code postal : 0

Email : p.rocheteau@free.fr

Numéro : 550 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 09:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Code postal : 0

Email : elisabeth.malet22@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 551 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 10:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est à mon sens insoutenable qu'un si bel endroit soit investit par des projets immobiliers. Boulogne devient invivable, pollution tant sonore qu'atmosphérique. En ces temps où l'air nous manque, où les lieux de fraîcheur ne sont plus que les centres commerciaux, où pour s'approcher de la nature il faut faire des kilomètres etc...

L'île seguin, ne serait-ce par son nom est un rêve qu'il faudrait protéger.

Terre et eau, un air de vacances, un endroit de bonheur qui devrait rester accessible. Sur lequel pourraient naître des activités de bien être, une ferme, des potagers, écrin de la biodiversité, des projets innovants et respectueux du vivant...

Une fierté boulonnaise, emblématique par son histoire passée qui pourrait être un exemple dans l'histoire future : une intelligence sensible pour l'avenir de nos générations.

Stop à l'absurdité, Boulogne rase, Boulogne construit, Boulogne se densifie, Boulogne perd de son charme

Code postal : 0

Email : virginie.t@lilo.org

Numéro : 552 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 10:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants

Code postal : 0

Email : slefrancois45@gmail.com

Numéro : 553 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 10:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants. A l'heure du réchauffement climatique qui va provoquer des hausses de température délétères dans les villes, il est indispensable de créer les espaces plantés qui vont permettre de modérer ces pics de chaleur.

Nom : CHRISTIAN RANGEON

Email : christian.rangeon@orange.fr

Code postal : 92250

Ville : LA GARENNE COLOMBES

Numéro : 554 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 11:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Voir l'avis d'Environnement 92, une fédération de 49 associations des Hauts de Seine, en pièce jointe

contact : environnement92@gmail.com

site internet : <https://environnement92.fr/>

Pièce(s) jointe(s) : 20220217Avis Consultation publique projet VIVALDI.pdf

Nom : IRÈNE NENNER

Email : environnement92@gmail.com

N° de rue : 17

Rue : DE LA BRISE

Code postal : 92370

Ville : CHAVILLE

Numéro : 555 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 12:13 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vote contre ce projet.
Les projets se suivent et se ressemblent. Aucun n'a pris en considération les précédentes demandes de la MRAE concernant la nécessité de produire plus de vues avant / après afin d'apprécier l'impact de ce projet! des vues proches et lointaines. Mais les promoteurs s'entêtent à ne réaliser que le minimum de perspectives, depuis des points de vue stratégiquement sélectionnées d'où le projet ne se voit pas, ou peu. Pourquoi ne pas écouter les demandes de la MRAE, que je renote ici :
"présenter des vues avant/après afin d'apprécier l'impact volumétrique des bâtiments, principalement pour les vues réciproques nord-sud, depuis le quai Georges Gorse à Boulogne-Billancourt et la rue Troyon/route de Vaugirard à Sèvres et Meudon ;"
Monsieur le Maire, pourriez vous demander au promoteur d'étudier plus finement ces vues, de les produire et de les mettre à disposition du public ?

Je note également une nouveauté du dossier, qui consiste en l'étude de réversibilité des immeubles de bureaux. Si la démarche est louable, elle reste incomplète, toujours selon l'avis de la MRAE. Les réponses du promoteur dans le mémoire en réponse à l'avis de l'autorité environnementale sont incomplètes. En effet, elles se contentent d'exposer le potentiel de réversibilité sans évoquer les moyens pris par le promoteur pour permettre de procéder facilement à cette réversibilité. L'annexe 2 de ce mémoire en réponse démontre bien que sans une réelle adaptation de la façade, la réversibilité est impossible du fait des contraintes d'affaiblissement acoustique à prévoir. les différences de besoins en fluides sont également relevées. Est-ce réellement un projet réversible si toute la façade doit être changée pour pouvoir transformer ces immeubles ? J'appelle ça un projet de restructuration, et non de réversibilité... Il manque également à cette étude la mise à jour de l'étude d'impact en considérant cette réversibilité. En effet, une des hypothèses fondatrices de l'étude d'impact est que la destination de ces immeubles est du "bureau". Qu'en est il si une partie de ce projet est à destination de "logement"? Le promoteur a t il prévu de refaire une étude d'impact le jour où la réversibilité est réalisée, (dans 10 / 15 ou 25 ans) ? En tout état de cause, les impacts ne peuvent pas être les mêmes et doivent être étudiés. Il est nécessaire que le projet soit étudié dans sa globalité.

merci monsieur le maire.
c'est là, à mon sens, une réelle faiblesse de l'étude d'impact.

Code postal : 0

Numéro : 556 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 12:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Sur le fond,
des observations pertinentes ont été émises concernant l'opportunité d'un programme " tout bureaux" dans cette époque et à cet emplacement.
Lié à cela, le septicisme manifesté sur la reconversion des structures est justifié par la morphologie des plateaux tels qu'ils sont présentés.
L'aménageur pourrait rassurer sur la volonté de créer des flux est-ouest dans la rue centrale en accompagnant le dossier avec le schéma d'organisation et d'utilisation de l'espace public sur lequel figureraient les espaces en RdC autres que tertiaires, y compris sur l'esplanade et l'agora,
et les accès aux volumes non préemptés par l'utilisateur pressenti.
Sur la forme,
les insertions se limitent aux rives de Seine, ignorant la vision d'ensemble que nécessite chacun des espaces majeurs en extrémité de la rue centrale.
Il s'agit de pouvoir apprécier la juxtaposition des architectures, sachant que le projet proposé semble ignorer toute référence, même minime, à ses vis à vis existants et projetés.
Le choix des contraintes de pans coupés systématiques et d'une largeur de vues transversales de 20m pénalise certainement plus de franchise dans l'amplitude des décrochements proposés, par analogie à l'opération Pont de Sèvres.
En effet, les vues d'insertion nous confrontent à des volumes dont les masses émergentes paraissent relativement semblables, et dont la rigueur de l'exosquelette n' autorise aucune respiration qui serait parfois la bienvenue dans les zones non gradinées.
Néanmoins, la mise en forme des principes reste louable en espérant que le temps ne fera que l'améliorer.

Code postal : 0

Email : alexandre.ghiulamila@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 557 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 12:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les projets se suivent et se ressemblent, avec à peine quelques modifications pour les faire passer pour plus respectueux du site que le précédent. Depuis 1992, aucune idée n'a émergé sauf celle de 2008 d'un candidat à la mairie qui voulait une île totalement dédensifiée et fermée aux voitures... une idée qu'une fois élu, ce candidat a vouée aux gémonies. Pourtant on ne connaîtrait pas la situation actuelle s'il s'y était attelé !

Bref, chaque nouveau projet propose une quantité de m² de bureaux légèrement à la baisse (combien en faudra-t-il encore pour arriver à zéro ?) mais toujours très importante (113 000 m² c'est plus que la surface totale du Centre Beaubourg) alors que depuis deux ans nous vivons une crise inédite qui ne peut plus laisser un projet se monter sans que le facteur sanitaire ne soit pris en compte. Le désastre de La Défense doit nous faire réfléchir tant sur la situation des bureaux que celle des commerces qui en dépendent.

L'idée de faire accéder 700 véhicules dans la partie centrale de l'île en plus de ceux autorisés pour la Seine musicale et ceux prévus pour le projet de cinémas et hôtel est catastrophique pour la circulation dans le quartier proche et aura des répercussions jusque Marcel Sembat. On ne peut pas faire entrer et sortir 700 véhicules par une seule voie à un horaire encadré (arrivée et sortie de bureaux) sans avoir préalablement pris en compte tous les autres flux au voisinage (notamment la rue Yves Kermen !!!).

Ce mauvais choix aura un impact direct sur l'ensemble de la ville puisque pour compenser cette autorisation exceptionnelle, il apparaît que la ville a signé un accord avec la préfecture (qui ne figure pas dans les pièces de l'enquête) pour densifier chaque terrain vacant afin de rattraper d'une part le déséquilibre bureau / logement de la ville et d'autre part le manque de logements sociaux (nous continuons à payer des amendes de l'ordre de 6 millions par an au titre de la loi SRU qui impose 25% de logements sociaux alors qu'on est passé péniblement de 9% à 15% depuis 2008).

L'île Seguin doit pouvoir jouer le rôle d'un îlot de fraîcheur urbaine. Les épisodes de canicule des dernières années ne peuvent nous faire penser que des places bitumées et des rues sur une île ne contribueront pas à l'effet de chaleur que nous ressentons. Une île renaturée sera en revanche un véritable climatiseur.

Ce projet sur l'île Seguin va donc contribuer à:

- engorger les axes de circulation
- augmenter drastiquement la population de la ville sans lui proposer d'équipements complémentaires (2è piscine, espaces verts, écoles...)
- polluer le sud de la ville (lumières, bruit, pollution de l'air, rupture des trames de biodiversité...)
- donner une image ringarde de notre ville, figée dans les années 90 alors qu'elle pourrait être précurseur dans un modèle d'aménagement figure de proue de la lutte contre le réchauffement climatique, près d'un écoquartier déjà presque obsolète dans sa conception.

Réveillez-vous ! La dette de l'île Seguin, c'est la dette environnementale qui se profile, la dette de santé des boulonnais !

Continuons à être la belle ville qui fait rêver en réfléchissant à un projet tourné vers ses habitants et non vers les sièges sociaux de multinationales qui les quitteront dès que les bureaux ne seront plus de leur goût... et la réversibilité promise des immeubles est un leurre, elle devra être dédiée à un rattrapage de logement social qui sera très lourd à financer.

Je suis résolument contre ce projet.

Code postal : 0

Email : jdebellaing@yahoo.fr

Numéro : 558 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 13:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Sans intérêt architectural et complètement dépassé ...
Je vote contre

Code postal : 0

Email : a.felgeirolles@tignac.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 559 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 13:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Une architecture encore nouvelle dans le quartier du trapèze où il n'y a déjà aucune unité
Encore des Bâtiments de Bureaux alors que la politique désormais sera au télétravail !!
Combien de bureaux déjà vides à Boulogne !!!!
Au temps où nous avons besoin d'oxygène aucun jardin pour enfants et de verdure pour respirer un peu

Email : creyssat@hotmail.com
Code postal : 92100

Rue : DE SILLY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 560 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 14:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet de bureaux sur l'île est elle vraiment fondée à l'heure du télétravail? La communauté d'agglomération doit amortir l'achat du foncier, mais une fois ces tonnes de béton coulées, quelle sera véritablement le besoin en matière de bureaux? Par ailleurs les commerces, le cinéma, les bureaux et la cité musicale sont et vont être pourvoyeurs de trafic toujours plus dense dans une zone qui absorbe déjà la densité environnante et importée des autres communes.
On lit partout que Paris et la petite couronne sont des zones très denses, mais on accentue encore cette pression et cela, sur un territoire (une île...) qui aurait pu être le fruit d'un peu plus d'originalité que la facilité de construire des bureaux.

Code postal : 0

Email : 92mdm@orange.fr

Numéro : 561 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 14:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il me semble que construire autant de bureaux n'est pas pertinent pour la ville: il existe déjà beaucoup de bureaux vides qui ont du mal à trouver des preneurs; de plus, le phénomène du télétravail s'est accentué et même après la sortie de la crise du covid, le poids du télétravail sera croissant; la tendance lourde est donc d'avoir moins besoin de bureaux.
En parallèle il y a besoin de plus de logements.

Ce projet ne rentre pas dans une optique sociale et écologique qui sont aujourd'hui des enjeux essentiels pour toutes les communes et reconnues comme telles à travers les discours de tous les hommes et femmes politiques qui se présentent.

En effet :

- cette île qui devait être un bien commun de la commune et du département ne va pas, avec ce projet, servir aux habitants ni les inclure alors qu'il y a des réels besoins dans notre ville d'équipements sportifs accessibles à tous, de maison des jeunes, de lieux solidaires,....
- Au départ le projet devait être sans voiture; il y a un réel risque d'engorgement dans ce quartier pour arriver à passer le pont et accéder aux parkings; et donc de pollution; hors les épisodes de pollution sont clairement en augmentation (voir Airparif)
- Il y a aujourd'hui une réelle urgence climatique et les espaces verts du projet me paraissent faibles, fragmentés, plutôt des jardinières et des arbustes. Il est important d'insérer plus de végétation; avec les canicules qui augmentent, il y a risque de faire créer des fours thermiques avec une telle densité de bâtiments.
- la hauteur des bâtiments tranche dans le reste de l'environnement du trapèze ; de plus, est ce qu'avoir une telle masse ne va pas mal vieillir dans le temps, à l'instar du forum du pont de sèvres ?

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : SESÉ
N° de rue : 41
Code postal : 92100

Email : Syladyne@orange.fr
Rue : DE SOLFERINO
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 562 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 14:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Uniformisation, gigantisme, trop de béton et pas assez de jardins en plein sol, imperméabilisation des sols, trop de bureaux dont nous n'avons pas besoin à l'heure de la généralisation du télétravail, ce projet est trop dense et détruit de la valeur.

Email : Xavierdebellaing@yahoo.fr

Numéro : 563 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 16:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet n'est pas recevable tant sur le plan écologique que social comme beaucoup de projets bouloonnais.

Nom : POISSON-DELAHAYE
N° de rue : 21
Code postal : 92100

Email : drpoisson@aol.com
Rue : QUAI ALPHONSE LE GALLO
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT72

Numéro : 564 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 16:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne souhaite pas de constructions aussi hautes. Il n'y a pas assez de place sur cette île et le parc sera trop petit, quasiment à l'usage des salariés seuls. Les commerces seront dédiés aux salariés et n'apporteront aucune plus-value pour les habitants qui attendent toujours des commerces de proximités comme ceux de l'avenue Jean Jaurès et non toujours des restaurants. Cela contribuera à nous faire sentir étranger dans notre quartier de plus en plus "privatisé" par des gens qui n'y vivent pas.

Un parc et des petites structures pour des activités sportives, culturelles ou de détente (comme les petits cafés des Tuileries) seraient plus appropriées pour une vie de quartier où les gens se rencontrent.

De plus constructions sur cette île risquent d'amplifier les couloirs de vent le long de l'axe de la Seine alors qu'ils sont assez importants dans les rues du quartier voisins. Faire circuler des voitures supplémentaires dans le quartier va le défigurer.

Je suis contre ce projet.

Code postal : 0

Email : colette.shan@yahoo.com

Numéro : 565 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 17:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants."

Nom : DIETER
N° de rue : 72
Code postal : 78860

Email : Peggy.Dieter@noos.fr
Rue : ROUTE DE SAINTE GEMME
Ville : SAINT NOM LA BRETECHE

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 566 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 17:14 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Assez des bureaux, du béton, de la circulation, des nuisances et de la pollution.
Moi aussi, je suis contre !

Code postal : 0

Numéro : 567 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 17:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.
Je m'oppose à ce projet.

Nom : MAMAN
N° de rue : STÉPHANE
Code postal : 95160

Email : maman.stephane@orange.fr
Rue : 7 BIS RUE PAUL ARBIOS
Ville : MONTMORENCY

Numéro : 568 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 17:52 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ESTIME QUE LE PROJET BOUYGUES EST 'DE LOIN LE MEILLEUR PROJET
POUR LA PARTIE CENTRALE DE L'ILE SEGUIN

Il est beaucoup moins haut que le permet le document d'urbanisme (OAP),
les immeubles sont séparés par un espace de 12 mètres entièrement végétalisés, de même que les balcons et terrasses qui rendent réversibles les immeubles de bureaux. Il y a, en outre, une grande allée centrale de 20 mètres de large qui débouche sur des placettes végétalisées qui font le lien avec le grand jardin.
J'estime par ailleurs que beaucoup d'intervenants se trompent de sujet car la consultation ne porte que sur le sujet du permis de construire sollicité par Bouygues et non sur le mode d'occupation de l'île qui fait l'objet du PLU et des précisions apportées par l'OAP décidée APRES LA MEDIATION JURIDICTIONNELLE
CONDUITE PAR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY PONTOISE

Code postal : 0

Numéro : 569 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 18:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Vivaldi-Bouygues : avis de l'association La Seine n'est pas à vendre

Au XX^e siècle, l'île Seguin, lieu emblématique de la Région parisienne, mérite mieux qu'un banal programme de bureaux montant à 10 étages !

Depuis la fermeture du site industriel de Renault à Boulogne-Billancourt et Meudon en 1992 et sa démolition achevée en 2005, la mutation d'une des plus grandes friches industrielles de l'ouest parisien n'a pas été un long fleuve tranquille.

Depuis 10 ans les projets se sont succédés, de Bolloré puis DBS jusqu'à Bouygues Immobilier avec son projet dit "Vivaldi". Si les mètres carrés constructibles baissent légèrement (-15%) par rapport au projet DBS, la densité reste élevée avec 113.000 m² de bureaux supplémentaires. Et c'est sans compter avec le projet du promoteur Emerige qui vient implanter cinéma, galerie d'art, hôtel et 16.000 m² de bureaux.

Le projet Vivaldi, dont 70% des bureaux du programme devraient être occupés par une filiale du Groupe Bouygues, aura pour conséquences de vider des immeubles dans le même département et d'accentuer le taux de vacances des bureaux du 92.

A. Remarque de forme

La présente consultation en ligne, dite “participation du public par voie électronique” (PPVE), voit disparaître le commissaire-enquêteur qui jouait dans les enquêtes publiques traditionnelles un rôle d’arbitre et rendait un avis motivé sur le projet. Un avis pas toujours respecté, pouvant être défavorable ou, plus souvent, favorable mais assorti de réserves. Or cette consultation a pour autorité rapporteuse la même que celle qui délivre les permis de construire, à savoir la Ville de Boulogne-Billancourt. Il y a évidemment conflit d’intérêt. De plus, il n’est pas facile d’y participer pour tout un chacun car le site de la Ville ne facilite pas du tout le chemin d’accès au dossier, ce qui élimine les moins rompus à l’utilisation de l’ordinateur.

Cette nouvelle procédure augmente donc la fracture sociale, et la concertation préalable auprès du public, notamment lors de réunions, n’existe plus. Il est donc permis d’avoir des doutes sur l’impartialité des conclusions de cette consultation, ce d’autant qu’au moment où nous versons cette contribution, une nette majorité d’avis se dégage contre le projet en l’état.

B. Sur le fond

L’avis de l’Autorité Environnementale (MRAE), souvent utile même si ce ne sont que des avis, ne fait jamais l’objet de publicité auprès des riverains. Rien d’étonnant si l’on constate que les avis de la MRAE sur les études d’impact des projets successifs sur l’île Seguin qui précédaient la délivrance des Permis de construire ont été réservés et défavorables.

Sur le projet Vivaldi-Bouygues, l’avis de la MRAE en date du 16 décembre 2021 identifie les principaux enjeux environnementaux à savoir :

1. En préalable un questionnement sur l’évolution des activités sur l’île Seguin dans le contexte actuel de l’immobilier tertiaire
2. La gestion de l’eau et du risque d’inondation
3. La préservation des milieux naturels
4. L’insertion paysagère du projet
5. Les mobilités internes et externes à l’île

La MRAE a demandé des précisions sur ces 5 points :

1. Justifier le projet au regard du besoin et de l’évolution des usages professionnels, notamment dans le contexte de crise sanitaire et de carence de logements constatés sur la commune.

Depuis le 6 septembre 2021, toute demande d’agrément (auprès du préfet de région) portant sur une opération à usage principal de bureaux en Île-de-France doit intégrer les nouvelles orientations définies par l’État et notamment renforcer la mixité fonctionnelle vers le logement, et contribuer à la production de logements sociaux dans les communes carencées.

Force est de constater que la Ville de Boulogne-Billancourt ne respecte pas ces priorités. Par ailleurs le préfet, en accordant son agrément bureau au projet Vivaldi, déroge à ses propres engagements : il aggrave le déséquilibre du ratio logements/bureaux sur le territoire de la ville de Boulogne-Billancourt et il augmente l’offre de bureaux dans un département où l’on constate un taux de vacances de plus de 10%. C’est un contre-sens manifeste.

La ville de Boulogne-Billancourt produit déjà deux fois moins de logements par an que l’objectif fixé par le programme local de l’habitat de l’intercommunalité GPSO. De fait le protocole d’accord entre la Ville et le préfet du département porte sur un déséquilibre entre les surfaces de bureaux et les surfaces de logement autorisées. L’État relève que la commune est carencée en logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU pour les trois derniers bilans triennaux. Au 1er janvier 2020, son taux SRU s’élève à 14,72% et la Ville doit désormais rattraper 3084 logements locatifs sociaux pour la période 2020-2022.

Il semble cependant que le protocole signé avec la préfecture du 92 sur le sujet de compensation en logements posera plus de problèmes qu’il est sensé en résoudre :

- pour Boulogne, les 42 000 m2 annoncés à l’horizon 2025 sur plusieurs sites, dont certains en zone inondables, dans une ville déjà pleine comme un œuf, fortement carencée en espaces verts, logements sociaux et équipements publics sportifs, font courir le risque de sur densification en pleine période de réchauffement climatique !
- Pour les autres villes, Vanves, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint Cloud, Chaville..., sous réserve de compléments d’information, on a le sentiment que

l'on parle de sites déjà opérationnels ou programmés par Bouygues construction.

- Enfin la rumeur court d'une possible transformation de deux des 5 immeubles de bureaux de Vivaldi en logements, hypothèse qui nécessiterait une modification du PLU et techniquement improbable du fait de l'épaisseur des bâtiments. Bref ce n'est pas pour demain.

2. Concernant la gestion de l'eau et du risque d'inondation

La nappe phréatique a été très polluée par l'activité industrielle de l'usine Renault (métaux lourds, résidus pétroliers et produits chimiques divers). Malgré les dépollutions successives, la pollution persiste au niveau de la nappe phréatique.

3. Concernant La préservation des milieux naturels

Nous considérons que Vivaldi sur l'île Seguin, comme les précédents projets denses et en hauteur, serait une opération néfaste pour le couloir de rafraîchissement et de ventilation majeur qu'est la Seine. Pourquoi ?

La Seine et ses affluents, principaux couloirs de ventilation et de rafraîchissement de la région, jouent un rôle fondamental dans la régulation des températures, notamment pour les zones urbanisées denses.

Principalement grâce à la forte différence hygrothermique entre l'écosystème du fleuve et les rives urbanisées. L'eau a en effet une plus grande inertie thermique que la terre ferme et l'évapotranspiration des arbres plantés sur les berges et les îles abaisse la température. Or, c'est un écosystème extrêmement fragile qui, une fois détruit, a beaucoup de mal à être reconstitué.

Les principaux constats sont ceux apportés par l'observation et l'analyse des îlots de chaleur urbains (publication de l'APUR) qui montrent que, même en condition d'air calme, certaines zones de l'agglomération sont mieux aérées que d'autres car parcourues de vents locaux qualifiés de « brises thermiques », à l'instar des vents côtiers. Ces vents sont la conséquence à la fois de la topographie et de l'occupation des sols. Ainsi, si certains quartiers centraux de Paris subissent un effet de cuvette, à l'inverse le relief joue un rôle amplificateur avec une accélération des filets d'air le long de pentes descendantes.

Au moment où le ministère de l'écologie met en place une stratégie de l'adaptation au changement climatique et où la ville de Paris s'engage pour un PLU bioclimatique et la Région Île-de-France sur un SDRIF environnemental, nous plaçons pour l'intégration de mesures de préservation et surtout d'optimisation de cet atout dans les documents d'urbanisation, voie dans laquelle commencent à s'engager à leur échelle plusieurs collectivités locales riveraines de la Seine ou d'autres fleuves en France.

4. Concernant l'insertion paysagère du projet

L'île Seguin, au cœur du méandre des coteaux de Seine, est un site et un paysage remarquable, comme l'affirme le très officiel Atlas des paysages et des projets urbains des Hauts-de-Seine (publication consultable en ligne). Ce site est en danger car une muraille, même habillée de vert, reste une muraille qui fracture le paysage, non seulement entre les deux rives de Boulogne et Meudon mais aussi au niveau du grand paysage perceptible depuis les nombreux belvédères de la boucle qui permettent de magnifiques vues lointaines. Plusieurs sites naturels et monuments inscrits ou classés figurent d'ailleurs sur cette boucle du fleuve.

L'aménagement des îles de la Seine ne devrait plus relever de décisions exclusivement locales car, à différents égards (climat, écosystèmes, paysage, navigation, etc.), elles concernent le développement régional.

Comme dans son précédent avis du 20 mai 2020, la MRAE recommande à nouveau d'approfondir l'analyse du paysage de l'île Seguin pour mieux appréhender "les perceptions depuis les sites inscrits et les sites classés à proximité et l'ouverture du paysage que permet l'île Seguin dans son état actuel, notamment depuis Boulogne-Billancourt".

5. Une ville aussi riche, a-t-elle vraiment besoin de construire autant sur l'île Seguin ?

Qualifiant son territoire de "havre de paix et de prospérité, la ville de Boulogne doit en grande partie sa richesse actuelle aux anciens terrains des usines Renault. La population de la ville a augmenté de 5,2 % depuis 2013, début de l'aménagement du quartier du Trapèze (115.264 en 2013 ; 121 543 début 2020). Presque arrivé à son terme, l'aménagement du Trapèze voit la livraison de nouveaux logements se réduire, entraînant une stabilisation de cette croissance.

Signe de sa richesse, Boulogne est le 4^e contributeur au FSRIF (fond de solidarité des communes de la Région Île-de-France), après Paris, Courbevoie et Puteaux, avec 122 € par habitant et par an, et elle ne perçoit que 9 €/habitant de DGF soit le plus faible montant parmi les 38 plus grandes villes françaises.

D'après les sources que nous avons pu consulter, entre 2014 et 2020, la ville a dû faire face à une baisse cumulée de 156 millions d'euros de ses capacités financières : baisse des dotations de l'Etat (DGF 70,5 M€), hausse de la péréquation (FPIC-FSRIF 35,8 M€), amende SRU de 25 M€ sur la mandature. La Ville de Boulogne Pour la cinquième année consécutive, les recettes des droits de mutation, à hauteur de 18,6 M€, restent au-dessus de la moyenne des dix derniers exercices (16,2 M€). Cela confirme la très forte attractivité du territoire boulonnais avec un volume de transactions immobilières des entreprises et des particuliers bien au-dessus de la moyenne nationale.

Les impôts locaux procurent 95,3 M€ en 2020, mais ils sont parmi les plus bas des grandes villes de France et la politique d'abattements décidée par la commune est une des plus généreuses (12,2 M€ d'allègements d'impôts pour les Boulonnais en 2019). Le budget 2020 était le 11e budget consécutif sans augmentation des taux d'imposition à Boulogne.

Dans un environnement politique économique et géographique qui croise richesse fiscale de la collectivité et richesse individuelle de populations qui auraient dû bénéficier depuis longtemps d'une île culturelle et verdoyante, on peut s'étonner :

- Que la Ville de Boulogne-Billancourt continue de considérer que la seule variable d'ajustement dont elle dispose pour boucler le budget de la ZAC Seguin-Rives de Seine est le bénéfice attendu de la construction de 113.000 m2 de bureaux inutiles sur l'île !
- Que le gaspillage financier de 10 années de projets se succédant sans succès, n'ait pas amené la municipalité à réfléchir dans une autre direction.
- Qu'un tel site d'intérêt public reste encore dépendant des choix budgétaires d'une seule commune.

En conclusion, l'association La Seine n'est pas à vendre estime non justifié de construire un programme de bureaux sur l'île Seguin et propose, comme elle l'a fait pour le projet DBS, qu'un programme alternatif à dominante paysagère (ce qui n'exclue pas des équipements publics à vocation culturelle et sportive nécessaires à la population de Boulogne et au département du 92) soit étudié et soit financièrement soutenu par le département des Hauts-de-Seine et la Région Île-de-France comme projet d'intérêt métropolitain.

Le site et le paysage remarquables du méandre de l'île Seguin, la puissance symbolique des lieux dans l'histoire de la Région parisienne, les défis posés à nos territoires par le réchauffement climatique, enfin et surtout les attentes des habitants de Boulogne et des villes de GPSO, exigent qu'un programme à la hauteur de ces enjeux soit mis en œuvre. Il faut tourner la page !

Rappelons enfin plusieurs recours sur ce dossier non jugés par les tribunaux

- 1. Recours N° 1902209 contre la PLU 2018 approuvé le 19 décembre 2018 par le conseil territorial de GPSO, recours déposé le 19 février 2019 par 11 personnes physiques et une personne morale du collectif Vue sur l'île Seguin, instruit HUGO- LEPAGE Avocats
- 2. Recours en excès de pouvoir contre les deux PC de DBS requête N° 45137 dépôts du 30 août 2021 instruit par Me Cofflard pour trois associations LaSPAV, NSB et Env92
- 3. Recours contre l'arrêté préfectoral n° 2020-184 du 17 décembre 2020 portant renouvellement de l'autorisation d'aménagement de la Z.A.C. Seguin-Rives de Seine au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques sur les communes de Boulogne-Billancourt et de Meudon et abrogeant et remplaçant l'arrêté préfectoral n° 2009-108 modifié instruit par Me Cofflard.
- 4. le 5 février 2022 un recours Gracieux porté par sept associations contre l'arrêté préfectoral n° IDF-2021-12-10-00004 délivré le 10 décembre 2021 accordant à Bouygues Immobilier l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme.

Courriel : laseinenestpasavendre@free.fr

Site : <https://www.laseinenestpasavendre.com>

Pièce(s) jointe(s) : Consultation Seguin.pdf

Email : laseinenestpasavendre@free.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 570 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 19:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Après plusieurs d'années d'atermoiements et de concertations tous azimuts, force est de constater qu'un projet solide, viable, respectant l'équilibre nécessaire à une ville comme Boulogne-Billancourt a été trouvé.
Le projet répond parfaitement aux contingences d'une grande ville qui reste l'une des plus attractives de l'Île de France.
A un moment donné, il faut avancer ! C'est tout le tissu économique et culturel qui en bénéficieront. Les boulognais ne peuvent être que satisfaits d'habiter dans une ville qui attire de nombreux nouveaux habitants et des entreprises prestigieuses.

Nom : LAISSUS-PASQUALINI
N° de rue : 17
Code postal : 92100

Email : xlaissus_pasqualini@icloud.com
Rue : NATIONALE
Ville : BOULOGNE-BILLAN COURT

Numéro : 571 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 20:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Dans un contexte d'urgence climatique, il est grand temps de préserver les espaces naturelles, surtout dans une zone aussi urbanisée.

Du végétal, des animaux, du bien-être pour les habitants et pas du béton !

Code postal : 0

Email : e_oudin-2@yahoo.fr

Numéro : 572 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 23:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'Île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain.
Stop à la bétonisation!

Email : rosebud.payan@gmail.com

Numéro : 573 Date de dépôt : 17/02/2022 Heure de dépôt : 23:44 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les trames vertes et bleues doivent absolument être consolidées .De nouveaux espaces verts doivent être créés pour augmenter la qualité de l'air en région parisienne et limiter les points chauds .
Et puis l'on voit tellement de bureaux vides .

Code postal : 0

Email : j.delinares@orange.fr

Numéro : **574** Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 03:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

1/ Ce projet aggrave la situation des bureaux dans notre secteur géographique. En construisant davantage de bureaux alors que nombreux sont ceux vides à proximité immédiate, le déséquilibre bureaux/logements est accentué dans cette zone. La partie qui serait occupée dans un premier temps par le groupe Bouygues lui-même videra ceux de Vélizy. Cette opération de vase communicant ne justifie donc pas de couler des m3 de béton supplémentaires, alors que les entreprises ont amorcé une réflexion inverse depuis la crise sanitaire en réduisant les surfaces de bureaux occupées.

2/ Ce projet aggrave la situation de la ville en terme de densité. La mairie de Boulogne-Billancourt annonce en Une du BBI que la densité de la ville est maîtrisée. En réalité, avec 122.000 habitants, la ville atteint ses limites (piscine, espaces verts, taille des trottoirs, embouteillages à toute heure...). La mairie se garde bien de parler de l'accord signé avec la préfecture où elle s'engage à construire massivement des logements en tout lieu le permettant en compensation de la possibilité d'ajouter des bureaux.

3/ Ce projet va engorger le quartier du Trapèze et par ricochet, la circulation du sud de la ville. L'île Seguin devait initialement être une île sans voiture. Ce projet permet à 700 véhicules de s'y garer en son centre en entrant et sortant par le Pont Renault. Aucune étude n'est présentée sur le temps nécessaire à l'entrée dans le parking par une seule file, l'impact que cela aura à la sortie ainsi que celui résultant de la conjonction avec le parking existant sous le pont. A titre d'estimation : à raison de 10 secondes par véhicule, il faudra deux heures pour faire entrer 700 voitures dans le parking. Deux heures pendant lesquelles il sera impossible de circuler dans le Trapèze. Les bouchons prévisibles seront de plus un facteur de pollution atmosphérique important.

4/ La présentation d'un projet vert est trompeuse. Des profondeurs de terre allant de 40 centimètres à 1,20 mètre ne peuvent être dénommées « pleine terre ». La végétation y sera celle de jardinières de balcons et les arbrisseaux qui pourront être plantés dans 1,20 mètre ne pourront dépasser des tailles de 2 à 2,5 mètres. Une simulation à l'échelle ne permet pas d'obtenir la vue qui nous est présentée. Par ailleurs, l'entretien de ces jardinières dépendant de bureaux sera aussi aléatoire que la plupart des expérimentations déjà existantes dans ce domaine...

5/ Ce projet massif créera un véritable front bâti le long de la Seine. Les hauteurs des immeubles très importantes créeront un véritable front bâti du côté Boulogne, et le choix de l'uniformité donnera un effet semblable à celui des grands ensembles des années 60. De même la confrontation avec la Seine musicale écrasera ce bâtiment pourtant déjà imposant. A ce titre, les simulations paysagères sont très insuffisantes. Une vingtaine de simulations de vues des lieux les plus fréquentés, utilisant une distance focale réaliste, serait un minimum pour informer correctement le public.

6/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un équipement sportif. L'orientation d'aménagement et de programmation contenue dans le PLU de Boulogne-Billancourt précise : « Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux/activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif ». Où est l'équipement sportif appelé de leurs vœux par les Boulonnaises et les Boulonnais ?

7/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un réel espace vert. Le parc de 1,5 ha est en réalité un espace en 3 parties : une partie haute au pied des immeubles, un talus jusqu'au mur de soutènement du pont Seibert et une promenade basse le long du mur. Il aura davantage une fonction de lien entre les pointes de l'île et le centre du projet Vivaldi qu'une fonction de loisirs comme celle du Parc Billancourt.

8/ Ce projet fragilise les commerces de restauration du Trapèze. Ce projet va contribuer à la fragilité des commerces de restauration existants sur le Trapèze en créant d'autres espaces de restauration concurrentiels, tout en y dédiant une clientèle dont la crise sanitaire et l'expérience de la Défense nous montrent qu'elle ne peut être pérenne.

9/ La dette de la SPL ne justifie pas ce projet massif. L'argument de la dette pour justifier ce tartinage de béton est le plus mauvais : elle existe en partie parce qu'une partie de l'île a été vendue à l'Euro symbolique au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et que la société d'aménagement a ensuite payé les équipements nécessaires au fonctionnement de la Seine musicale (pont, parking...). En réalité, l'excédent budgétaire du département suffirait à combler cette dette! Avec le soutien du Conseil départemental, la ville d'Issy-les-Moulineaux a pu faire de l'île Saint-Germain un magnifique Parc départemental. Pourquoi ce qui a été possible à Issy-les-Moulineaux ne serait pas possible à Boulogne-Billancourt?

10/ Ce projet va à contre-courant de notre nécessaire adaptation au réchauffement climatique. Ce projet s'inscrit dans une zone urbaine dense qui doit s'adapter au réchauffement climatique. Au contraire, la construction de 118.000 m² de bâtiments sur l'île aura un impact négatif sur la ventilation et le rafraîchissement par la Seine. Compte tenu de son impact sur les villes voisines et sur l'ensemble de la région, ce projet ne peut être justifié du seul point de vue de la ville de Boulogne-Billancourt.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : BARHOUMI
N° de rue : 56
Code postal : 92100

Email : Rania.barhoumi10@gmail.com
Rue : QUAI GEORGES GORSE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : **575** Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 03:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

1/ Ce projet aggrave la situation des bureaux dans notre secteur géographique. En construisant davantage de bureaux alors que nombreux sont ceux vides à proximité immédiate, le déséquilibre bureaux/logements est accentué dans cette zone. La partie qui serait occupée dans un premier temps par le groupe Bouygues lui-même videra ceux de Vélizy. Cette opération de vase communicant ne justifie donc pas de couler des m3 de béton supplémentaires, alors que les entreprises ont amorcé une réflexion inverse depuis la crise sanitaire en réduisant les surfaces de bureaux occupées.

2/ Ce projet aggrave la situation de la ville en terme de densité. La mairie de Boulogne-Billancourt annonce en Une du BBI que la densité de la ville est maîtrisée. En réalité, avec 122.000 habitants, la ville atteint ses limites (piscine, espaces verts, taille des trottoirs, embouteillages à toute heure...). La mairie se garde bien de parler de l'accord signé avec la préfecture où elle s'engage à construire massivement des logements en tout lieu le permettant en compensation de la possibilité d'ajouter des bureaux.

3/ Ce projet va engorger le quartier du Trapèze et par ricochet, la circulation du sud de la ville. L'île Seguin devait initialement être une île sans voiture. Ce projet permet à 700 véhicules de s'y garer en son centre en entrant et sortant par le Pont Renault. Aucune étude n'est présentée sur le temps nécessaire à l'entrée dans le parking par une seule file, l'impact que cela aura à la sortie ainsi que celui résultant de la conjonction avec le parking existant sous le pont. A titre d'estimation : à raison de 10 secondes par véhicule, il faudra deux heures pour faire entrer 700 voitures dans le parking. Deux heures pendant lesquelles il sera impossible de circuler dans le Trapèze. Les bouchons prévisibles seront de plus un facteur de pollution atmosphérique important.

4/ La présentation d'un projet vert est trompeuse. Des profondeurs de terre allant de 40 centimètres à 1,20 mètre ne peuvent être dénommées « pleine terre ». La végétation y sera celle de jardinières de balcons et les arbrisseaux qui pourront être plantés dans 1,20 mètre ne pourront dépasser des tailles de 2 à 2,5 mètres. Une simulation à l'échelle ne permet pas d'obtenir la vue qui nous est présentée. Par ailleurs, l'entretien de ces jardinières dépendant de bureaux sera aussi aléatoire que la plupart des expérimentations déjà existantes dans ce domaine...

5/ Ce projet massif créera un véritable front bâti le long de la Seine. Les hauteurs des immeubles très importantes créeront un véritable front bâti du côté Boulogne, et le choix de l'uniformité donnera un effet semblable à celui des grands ensembles des années 60. De même la confrontation avec la Seine musicale écrasera ce bâtiment pourtant déjà imposant. A ce titre, les simulations paysagères sont très insuffisantes. Une vingtaine de simulations de vues des lieux les plus fréquentés, utilisant une distance focale réaliste, serait un minimum pour informer correctement le public.

6/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un équipement sportif. L'orientation d'aménagement et de programmation contenue dans le PLU de Boulogne-Billancourt précise : « Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux/activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif ». Où est l'équipement sportif appelé de leurs vœux par les Boulonnaises et les Boulonnais ?

7/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un réel espace vert. Le parc de 1,5 ha est en réalité un espace en 3 parties : une partie haute au pied des immeubles, un talus jusqu'au mur de soutènement du pont Seibert et une promenade basse le long du mur. Il aura davantage une fonction de lien entre les pointes de l'île et le centre du projet Vivaldi qu'une fonction de loisirs comme celle du Parc Billancourt.

8/ Ce projet fragilise les commerces de restauration du Trapèze. Ce projet va contribuer à la fragilité des commerces de restauration existants sur le Trapèze en créant d'autres espaces de restauration concurrentiels, tout en y dédiant une clientèle dont la crise sanitaire et l'expérience de la Défense nous montrent qu'elle ne peut être pérenne.

9/ La dette de la SPL ne justifie pas ce projet massif. L'argument de la dette pour justifier ce tartinage de béton est le plus mauvais : elle existe en partie parce qu'une partie de l'île a été vendue à l'Euro symbolique au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et que la société d'aménagement a ensuite payé les équipements nécessaires au fonctionnement de la Seine musicale (pont, parking...). En réalité, l'excédent budgétaire du département suffirait à combler cette dette! Avec le soutien du Conseil départemental, la ville d'Issy-les-Moulineaux a pu faire de l'île Saint-Germain un magnifique Parc départemental. Pourquoi ce qui a été possible à Issy-les-Moulineaux ne serait pas possible à Boulogne-Billancourt?

10/ Ce projet va à contre-courant de notre nécessaire adaptation au réchauffement climatique. Ce projet s'inscrit dans une zone urbaine dense qui doit s'adapter au réchauffement climatique. Au contraire, la construction de 118.000 m² de bâtiments sur l'île aura un impact négatif sur la ventilation et le rafraîchissement par la Seine. Compte tenu de son impact sur les villes voisines et sur l'ensemble de la région, ce projet ne peut être justifié du seul point de vue de la ville de Boulogne-Billancourt.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : GHASSEN MENCHAOUI
N° de rue : 56
Code postal : 92100

Email : Ghassen.menchaoui@gmail.com
Rue : QUAI GEORGES GORSE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 576 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 08:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet de bureau semble totalement déconnecté des enjeux actuels et du contexte.
Transition au télétravail, besoin de préserver des îlots de fraîcheur sur la Seine.
Si encore c'était des logements ou des équipements bouloonnais.
On ne peut pas défigurer une île pour rembourser une dette.
Je suis CONTRE

Nom : SARA ROSENBERG
Code postal : 92100

Email : sara.rosenberg.pro@gmail.com
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 577 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 08:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est complètement disproportionné et ne répond pas à des critères d'intérêt général : la ville et son environnement n'ont pas besoins de mètres carré de bureaux supplémentaires.

Cette densification est absurde, alors que la ville paie chaque année une amende SRU colossale et a par ailleurs besoin d'espaces verts. C'est le pire des choix qui est fait par ce projet.

Nom : BRICE GAILLARD
N° de rue : 55
Code postal : 92100

Email : gaillard.brice@gmail.com
Rue : AVENUE VICTOR HUGO
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 578 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 08:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En tant que riverain de l'île seguin je suis contre ce projet.
1) je trouve dommage de dénaturer la zone. :le rapport immeuble/parc jardin est déséquilibré. Et je laisserai plus la part à des jardins, équipements sportifs que du béton.
2) construire des nouveaux bureaux en ces temps de télétravail me semble une aberration. Savez vous que la plus part des sociétés de la défense vont rendre environ 25% de leur m2 en passant en télétravail/flexoffice!!!
3) la circulation de ce quartier n'est pas déjà très fluide et y ajouter des bureaux ne ferai qu'engorger la zone. La ligne 9, est déjà bien remplie et le T2 aux heures de pointe commence à se charger!!!
Il faut à mon avis repenser ce projet.

Code postal : 0

Email : lsgsab@gmail.com

Numéro : 579 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 08:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
En tant qu'habitante de Boulogne je ne suis pas d'accord avec le projet urbain de l'île Seguin. C'est un projet disproportionné sur cette île qui fait le lien entre les rives. La taille des immeubles envisagés bouchera complètement la vue sur Meudon. La ville est déjà envahie de bureaux et de trafic automobile qui rendent la vie très difficile pour les familles qui y résident (autant d'habitants que de places de bureaux dans cette 2e ville d'île De France). Les accès à la ville sont déjà complètement bouchés matin et soir, ce qui cause un bruit insoutenable, et un air irrespirable pour les piétons.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Email : Cocozback@yahoo.fr
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Code postal : 92100

Numéro : 580 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 09:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes un collectif regroupant 50 familles contribuant au composteur Robinson dans l'île Saint Germain. Par notre proximité nous sommes très sensibles à la visibilité du projet Vivaldi.

Ce projet nous choque et nous y sommes opposés.

A l'heure de la transition écologique et du télétravail, la réalisation d'un programme de construction de bureaux (comme de logements) et de commerces est incohérent. Son implantation aurait un fort impact environnemental négatif sur le quartier. Les immeubles, trop hauts, trop concentrés, trop nombreux, constitueraient une pollution visuelle. Le trafic induit apporterait pollution atmosphérique et congestion du quartier..

Depuis le premier semestre 2021, 4 000 000 m² de bureaux sont disponibles, 6,6% de bureaux sont vacants en décembre 2021 en région Parisienne, et en progression de 30%.

Depuis 1981, les surfaces artificialisées (qui ne sont ni des espaces naturels ni terres agricoles ni des forêts) ont augmenté de 70 %, bien d'avantage que le nombre d'habitants (+ 19 %).

Depuis mars 2021, la liste de 2 430 espèces menacées en France, est connue (environ 20% des espèces).

Il nous paraît absurde d'implanter un tel programme sur ce site ouvrier, où Jean-Paul Sartre a laissé ses traces, face aux jardins ouvriers de l'île Saint Germain.

C'est le moment pour BB de servir de modèle à l'adaptation de la ville aux nouveaux enjeux écologiques, humains et sociétaux, en refusant les permis de construire du projet VIVALDI, en choisissant un projet conciliant cadre de vie et écologie."

Nom : COMPSTEUR ROBINSON
N° de rue : ILE SAINT GERMAIN
Code postal : 92130

Email : composteur.robinson.iet@gmail.com
Rue : PROMENADE ROBINSON
Ville : ISSY LES MOULINEAUX

Numéro : 581 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 09:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet de construction sur l'île Seguin témoigne d'une politique de la ville à contresens des besoins des habitants, des évolutions sociétales et un déni de l'urgence climatique.

- des bureaux : il n'y a plus de besoin de surfaces supplémentaires de bureau

alors qu'il y a déjà une offre de bureaux vides à proximité immédiate

alors que le télétravail est désormais le mode de travail privilégié

- une densification/engorgement : la construction aura pour conséquence des embouteillages matin et soir avec un parking de 700 places => embouteillages et pollution

-un projet qui n'a de vert que le nom : les espaces de végétation sont minimales

-la vue, l'esthétique : une hauteur d'immeubles digne des années 60

Pourquoi n'a-t-on pas droit à une île verte, qui réponde aux besoins des habitants : respect de la biodiversité, espace pour activités physiques, Issy-les-Moulineaux y est parvenu avec l'île saint germain.

La dette SPL ne peut justifier ce projet massif qui dégradera notre espace de vie.

Code postal : 0

Email : celine.debydeal@gmail.com

Numéro : **582** Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 09:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Déjà, quel parcours pour arriver sur cette page permettant de déposer une observation ! Adresse du site indiquée sur les affiches de la ville qui ne marche pas, puis au moins 5 liens à cliquer pour arriver sur cette page !

1. La programmation de ce bâtiment :

Quasiment principalement des bureaux alors que le quartier du Trapèze, à proximité, compte déjà un grand nombre de bureaux dont plusieurs sont à moitié occupés. D'autant plus qu'avec le passage au télétravail de nombreuses entreprises, le besoin en bureaux occupés à 100% de leur temps diminue.

La note d'impact renseigne : "Un occupant a déjà été identifié pour utiliser environ 70% des bureaux. »

Que se passe-t-il si cet occupant fait défaut, ne vient plus ?

Quid des 30% restant ?

Pourquoi ne pas rester dans la même lignée de mixité que le Trapèze, en introduisant des logements ?

Une île qui va donc être une île fantôme la nuit...

Ne prévoit-on pas d'habitations car le fait que le site soit pollué demande de réaliser des études complémentaires adaptées (et donc trop coûteuses) ?

2. Intégration, échelle :

S'est-on posé la question de la perception des piétons qui traversent l'île entre le pont Renault et la passerelle Sud ? Il n'y a aucune vue de l'espace entre ce nouveau projet et le mur de béton - écran de la Seine Musicale. Les piétons vont se retrouver cernés entre des murs de plus de 30m de haut.

3. Qualité architecturale du projet :

Du point de vue formel, elle est assez pauvre : des blocs en escalier...une similitude avec les bâtiments (barres) de l'autre côté du Pont de Sèvres a-t-elle été recherchée ? Certes, les percées visuelles sont nécessaires, mais on a plutôt l'impression qu'elles ont été créées pour compenser la hauteur importante des blocs.

Heureusement la terre cuite va apporter de la chaleur face aux murs gris de la Seine Musicale. Espérons que les revêtements terre cuite seront bien mis en œuvre, avec une fixation durable, afin d'éviter un énième bâtiment enrobé de filet dans le quartier, car malheureusement, dans le Trapèze, ça devient la norme.

Le traitement des berges est également pauvre.

4. Impact environnemental

Plutôt que d'alourdir la structure des bâtiments pour qu'ils puissent supporter des tonnes de terres et d'arbres, ne vaudrait-il pas mieux aménager plus d'espaces verts au niveau du sol ?

On tente de compenser les impacts d'une construction lourde. Ne vaudrait-il pas mieux être plus sobre au départ.

On reste très bétonné dans l'ensemble.

Pourrait-on se poser la question de construire moins, mais mieux ?

Pour conclure, peu d'ambition et de vision de la ville en terme d'aménagement, d'urbanisme et de création d'un nouveau lieu de vie pour les boulonnais.

J'espère que le dossier de consultation permettra aux décideurs et acteurs de revoir leurs ambitions à la hausse.

Merci.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : CLOTILDE GEIGER
Rue : AVENUE EMILE ZOLA
Ville : BOULOGNE BILLAN COURT

Email : clotilde.geiger@LAPOSTE.NET
Code postal : 92100

Numéro : 583 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 10:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ce projet ne correspond pas à mes attentes alors que Boulogne manque indéniablement d'espace vert et d'espace de respiration. Côté Nord, les boulonnais disposent du bois de boulogne. Côté sud, uniquement le parc de Billancourt et l'île st germain que l'on partage avec les isséins et le parc de Saint-Cloud mais c'est un peu loin avant d'y parvenir alors que je ne souhaite pas utiliser mon véhicule mais privilégier les modes de circulation douces.

L'heure n'est plus au béton ni à la construction d'immeubles de bureaux alors que nous sommes pleine démocratisation du télétravail et du « flexoffice ». Nombreux les bureaux à louer partout dans Boulogne. La ligne 9 est saturée pour les personnes qui l'empruntent pour se rendre sur leur lieu de travail alors pourquoi encore de immeubles de bureaux ?

Autre remarques même si ce n'est pas l'objet de l'enquête mais cela reflète le manque de réflexion sur les projets qui ont été réalisés. Alors on pourrait s'interroger sur le vaste projet de la zac Seguin et l'utilisation à bon escient de notre impôt.

1. Angle avenue Yves Kermen et rue du vieux pont Sevres et nouveau passage Aquitaine : inauguration des nouveaux escaliers et d'ascenseurs. Par expérience les ascenseurs sont souvent en panne et d'une hygiène plus que médiocre (cf ascenseur passerelle sud île Seguin toujours en panne) Il est fort regrettable qu'il ne soit pas prévu de d'autre alternative que de rebrousser chemin lorsque les ascenseurs sont en panne notamment avec une poussette avec des enfants en bas âges, avec un chariot de courses, lorsque l'on est senior ou PMR.

2. nouvelle place du marché Billancourt : pas de places supplémentaires prévues pour garer les vélos malgré la volonté de rénover cet espace. Par contre de nouvelles places de parking souvent utilisées les jours de marché par des camions des commerçants, cachant la visibilité du marché. C'est dommage alors que la place pourrait être agréable si la circulation des véhicules pouvaient être interdite les jours de marchés, minima le samedi.

3. triste rond point de la place Marcel Sembat qui manque cruellement de végétalisation après la période de Noël. Et cette structure pour constituer un grand sapin date de près de 20 ans et ne semble pas respecter l'environnement : combien de sapins coupés, quelle logistique, quelle empreinte carbone ? Essayons de rendre cette place plus agréable avec quelques plantes ?

....

Code postal : 0

Email : delvignec@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : **584** Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 11:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les Verts de Boulogne-Billancourt soutenus par ceux du département, s'opposent à ce nième projet, "Vivaldi", de bétonisation sur l'île Seguin pour 120.000m2 de bureaux fussent-ils peints en vert, totalement à contre-temps, alors que l'urgence climatique, la reconstitution de la biodiversité, la nécessité d'ilots de fraîcheur en zone dense, la préservation du couloir d'aération de la Seine pour la région parisienne imposent de revégétaliser cette île sur ce site unique de la vallée.

La lecture des 583 avis déjà déposés dans l'enquête en ligne par les citoyennes, les citoyens et les associations est édifiante de ce point de vue : c'est un refus quasi unanime de ce projet pour -au moins- 7 raisons :

1. La demande d'espaces verts, reprenant notamment l'idée d'un jardin largement arboré qui n'exclut pas des équipements publics à vocation culturelle et sportive, ouvert à tous, dans la vallée départementale de la culture, favorisant la biodiversité dans le couloir d'aération de la Seine,

2. Le refus de l'augmentation des circulations de véhicules dans et autour de l'île menaçant la qualité de l'air, la pollution sonore et l'engorgement des voies riveraines, alors que l'objectif initial était une île sans voiture

3. La défiance vis-à-vis de la présente consultation dématérialisée, sans intermédiaire humain, composée de milliers de pages, inabordables par la plupart des habitants en particulier par ceux qui n'ont pas d'ordinateur de pointe ou pas d'accès à internet. De plus les résultats ne seront interprétés que par le maire de Boulogne sans contre lecture,

4. L'incrédulité pour le protocole alambiqué avec la préfecture et l'Etat qui consiste à autoriser la construction de bureaux alors que la ville en est déjà excédentaire par rapport aux logements (voir le recours de "la Déclaration de l'île Seguin") ; le protocole imposant par ailleurs une obligation de construire plus de logements dans la ville qui n'a déjà plus aucune réserve foncière pour compenser ses manques vis-à-vis de la loi SRU!!

5. L'opposition à la bétonisation dans une époque post-covid d'augmentation du télétravail réduisant les besoins de bureaux.

Même si ceux de l'île Seguin seront facilement commercialisables du fait de leur localisation sur ce site unique. Ils seront à la place d'autres bureaux de GPSO ou de la MGP qui se videront sans espoir de nouveaux clients dans des lieux moins prestigieux.. Notons que pour Bouygues Immobilier, cela représente une vitrine de ses futures offres de "bâtiments écologiques végétalisés" sans recul sur le devenir des plantations en terrasses,

6. L'accroissement du déséquilibre Ouest – Est dans la Métropole parisienne alors que le rééquilibrage est au cœur des priorités de la Région, elle-même notoirement silencieuse sur cette opération.

7. La vraie raison justifiant de s'enfermer dans ce projet d'un autre temps est de combler le déficit de la ZAC (~350M€) qui s'accroît chaque année au gré des projets successifs et que le maire espère combler avec cette opération

Compte tenu de la taille et des enjeux territoriaux de ce projet, qui dépasse de loin les limites communales de Boulogne Billancourt, n'est-il pas plus judicieux de rechercher le soutien du département et de la région, ce qui signifierait aussi de les faire contribuer à l'analyse du projet et aux prises de décision ? Non, le maire de BB préfère dépenser 70 M€ et préempter le foncier de l'îlot V pour un "palais des sports" qui n'a aucune nécessité pour la commune !

La population boulonnaise n'est pas dupe. Les raisons de son refus quasi unanime dans la présente consultation le montrent bien. Même repeints en vert et couverts de végétation, la construction de nouveaux bureaux est un projet d'un autre temps, en totale contradiction avec nos enjeux climatiques et sociaux comme ils sont précisés dans le nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris (MGP).

Les écologistes de la ville et du territoire continueront de s'opposer à ce projet et de soutenir les associations qui s'engagent pour défendre l'île, en particulier "la Seine n'est pas à vendre" (voir l'Avis n° 569)

Email : lescoeur.remi@wanadoo.fr
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 585 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 12:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les sites qui seraient impactés par les constructions sont des sites très appréciés de plusieurs espèces rares qui seraient menacées: or les impacts des travaux sur ces différentes espèces, oiseaux, mammifères, insectes et reptiles n'ont pas été analysés par le porteur de projet, ce qui est contraire à la réglementation en vigueur. Je m'oppose en conséquence à la délivrance des permis de construire sur la partie centrale de l'île Seguin.

Nom : LLECH
N° de rue : 1
Code postal : 77000

Email : colette.llech@orange.fr
Rue : DES BOIS
Ville : VAUX LE PÉNIL

Numéro : 586 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 12:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre le projet actuel
Il n'est pas compatible avec les perspectives du changement climatique, car la végétalisation sur les toits n'est pas suffisante pour y répondre. Bétonner pour plus de bureaux ne correspond pas aux besoins des boulonnais, il y a déjà assez de bureaux et pas assez de logements sociaux. L'équipement sportif attendu n'est pas vraiment prévu, alors qu'un équipement non adapté est prévu place Bir Hakeim, ce n'est pas cohérent.
Ce projet augmente la densité de la ville et va engorger la circulation.
L'argument de la dette pour justifier ce tartinage de béton est le plus mauvais : elle existe en partie parce qu'une partie de l'île a été vendue à l'Euro symbolique au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et que la société d'aménagement a ensuite payé les équipements nécessaires au fonctionnement de la Seine musicale (pont, parking...). En réalité, l'excédent budgétaire du département suffirait à combler cette dette! Avec le soutien du Conseil départemental, la ville d'Issy-les-Moulineaux a pu faire de l'île Saint-Germain un magnifique Parc départemental. Pourquoi ce qui a été possible à Issy-les-Moulineaux ne serait pas possible à Boulogne-Billancourt?

Email : maryse.tripier@gmail.com

Numéro : 587 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 13:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis totalement contre cet abus de constructions.
La densification des bureaux est anormale et inutile alors qu'un rééquilibrage de type "vivre et travailler dans le même secteur" est clairement plus utile que faire se déplacer et concentrer autant de travailleurs !

Afin de ne pas détruire l'unique possibilité de mettre en place un espace vivant et respectueux, je demande la non délivrance de ces permis de construire.

François, petit fils de boulonnais·es désespéré·es par ces "permis de détruire" !

Numéro : 588 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 13:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Boulogne-Billancourt, le 18 février 2022

Je réside à Boulogne-Billancourt. Mon immeuble est situé face à l'île Seguin.

Lorsque j'ai acheté mon appartement en VEFA en avril 2011, il n'était pas question du bétonnage de l'île Seguin.

J'ai donc été abusée car je pensais que l'île Seguin resterait un lieu réservé à la nature pour les habitants de Boulogne-Billancourt, de Meudon, les franciliens et les générations futures.

J'habite dans un quartier où le béton est roi. A côté de mon immeuble, le futur Siège de Renault est d'ailleurs actuellement en construction.

En conséquence, je considère que le projet actuel d'aménagement de l'île Seguin est critiquable en différents points.

Je considère que le projet actuel d'aménagement de l'île Seguin ne doit pas être concrétisé pour les raisons qui suivent.

Le projet de bureaux de Bouygues, dit projet Vivaldi

Tout aménagement de l'île Seguin doit respecter le cadre paysager unique dans lequel elle s'inscrit.

Elle doit être végétalisée au maximum pour être pleinement l'île verte, un îlot de fraîcheur d'amplitude indispensable à la santé des habitants de l'Île-de-France en quête d'un air respirable.

Alors que, sur les axes de circulation voisins déjà saturés, un surcroît de trafic lié à de nouveaux et totalement inutiles bureaux (4 000 000 m² de bureaux actuellement disponibles en Île-de-France, sur 54,5 millions de m² en 2019, d'après l'étude Immostat de juillet 2021) viendrait compromettre à tout jamais la qualité de l'air.

Par son avis en date du 16 décembre 2022 (n° MRAe 2021-1755), portant sur la qualité de l'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement (notion incluant la santé humaine) par le projet Vivaldi, la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France a relevé les multiples insuffisances de ce projet hâtivement présenté et insuffisamment justifié en dépit de dix années de brouillons successifs très sérieusement contestés en détail dans plusieurs recours encore en instance de jugement (2013, 2016, 2018 et 2021).

En raison des recommandations actuelles de la MRAe l'aménagement de la partie centrale de l'île Seguin devrait :

- être précédé d'une ACTUALISATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (Z.A.C.) SEGUIN-RIVES DE SEINE ET D'UNE ÉTUDE D'IMPACT ÉLARGIE RELATIVE A L'ÎLE (pages 8, 9 et 11 de l'avis du 16 décembre 2022) en appréciant le projet de berge à berge ;
- présenter, au sein des études d'impact, les modalités d'association du public et le contenu des échanges avec celui-ci (page 10) ;
- s'inscrire dans l'ensemble de la Z.A.C. Seguin-Rives de Seine qui, elle-même, doit respecter le paysage et tous les sites et monuments inscrits ou classés l'environnant sans omettre la terrasse de l'ancien château de Bellevue, le talus de Bellevue, le Collège arménien et la Manufacture des cristaux de la Reine (page 17) ;
- garantir le respect de la transition visuelle entre le secteur fortement urbanisé de Boulogne-Billancourt et le coteau boisé de Sèvres et de Meudon grâce en particulier au développement optimal d'arbres de haute tige, aléatoire en l'absence de pleine terre (page 17) ;
- analyser les raisons ayant entraîné une perte de la biodiversité depuis 2019 alors qu'à l'inverse, le projet affiche l'ambition d'améliorer la biodiversité, la vérification du bien-fondé de cette assertion dépend directement de la date de référence retenue (page 35) ;
- annexer au projet présenté toutes les études et dans leur dernière version (études faune-flore et celle sur l'albédo non jointes ; dernières versions des études des sols, du diagnostic environnemental des sols, incluant des mesures d'évitement, de réduction et de compensation et la mise en place d'un dispositif de suivi (pages 10, 13 et 16) ;
- intégrer tous les espaces publics au projet sinon il est impossible de saisir la cohérence du projet dans sa globalité (page 10).
Au-delà des bâtiments, la présentation du projet doit inclure les espaces voisins jardin public, berges, circulations, etc. (page 6) ;
- indiquer l'articulation entre le planning de la construction des bureaux et celui de l'aménagement du jardin public et des espaces (esplanades, berges). Sans cela, il est impossible d'acquiescer une vision globale du projet au sens environnemental (page 8) ;

- réaliser le jardin public avant la construction des immeubles afin de permettre à la faune existante de s'y installer (page 16) et créer un jardin de 15 000 m² seulement qui soit davantage qu'« une simple pelouse arborée, difficilement accessible et très en pente » (page 17) ;
- présenter les conditions de fonctionnement du site en phase d'exploitation en cas d'inondation (page 14) ; le projet se situant au cœur du lit de la Seine « dans une zone de crue extrême » et étant « au contact immédiat d'une nappe affleurante, le risque d'inondation par remontée de nappe est donc présent (aléa très élevé) » ;
- présenter un diagnostic de vulnérabilité aux crues, un plan de continuité des activités, notamment de celles considérées comme stratégiques au niveau national, et une procédure d'évacuation en fonction des niveaux atteints par la crue (page 14) ;
- « Présenter des solutions de substitution raisonnables au regard des enjeux environnementaux sur le site, du cadre de vie des habitants du secteur et des impératifs de sobriété énergétique, afin de montrer en quoi ce projet correspond au choix de la solution optimale et de moindre impact » (page 12) ;
- étayer la présentation de la renaturation des berges de la Seine en justifiant son respect du S.D.R.I.F. et du P.L.U. (page 11) ;
- étayer la présentation du renforcement des continuités écologiques en justifiant son respect du S.D.R.I.F. et du P.L.U. (page 11) ;
- préciser les épaisseurs de terre des surfaces végétalisées prévues en terrasses et en toitures, la hauteur de développement des végétaux prévue à terme, le volume réel disponible pour le système racinaire, la prise au vent, l'exposition solaire et les apports en eau (page 15) ; 17) préciser les possibilités de plantation d'arbres – un plan et des coupes permettraient d'en rendre compte (page 15) ;
- développer, dans l'étude d'impact, les aspects qualitatifs de la végétation notamment sa capacité à augmenter de manière significative la biodiversité (page 16) ;
- prévoir, à intervalles réguliers, un suivi de la biodiversité par un écologue afin de s'assurer de la réalité du renforcement annoncé des continuités écologiques (page 16) ;
- mieux aborder l'effet d'îlot de fraîcheur urbain attendu en l'évaluant. En réalité, le projet n'évoque l'effet d'îlot de fraîcheur que comme un procédé d'atténuation des effets de l'important îlot de chaleur que les constructions provoqueront ; il tait la destruction de l'îlot de fraîcheur de neuf hectares qui est le véritable état initial de l'île (page 16) ;
- justifier l'absence de mixité programmatique du projet à dominante de bureaux alors que la commune de Boulogne-Billancourt accuse un déficit de logements locatifs sociaux, que la réversibilité des bureaux prévus n'est pas retranscrite dans l'étude d'impact et que la crise sanitaire a modifié le contexte (pages 11, 12 et 13) ;
- justifier le projet au regard des besoins en bureaux (page 2) et actualiser l'étude de marché réalisée par JLL en 2020 à un moment où toutes les conséquences du confinement n'étaient pas encore perceptibles (pages 12 et 13) ;
- permettre d'apprécier l'impact volumétrique des bâtiments en présentant des vues réciproques nord-sud, avant/après projet, notamment des vues du paysage perçu à hauteur d'homme de part et d'autre de la Seine (pages 2, 17 et 18) ;
- mieux illustrer et démontrer la recherche de l'effacement de « l'effet de front bâti » (page 12) ;
- présenter clairement les gabarits des immeubles et les surfaces de plancher (page 8) ;
- présenter l'aménagement et la gestion du jardin public afin d'apprécier la disponibilité d'espaces verts pour les habitants de l'intercommunalité (pages 8 et 16) ;
- produire une étude stratégique complète, actualisée et approfondie sur les mobilités englobant tous les modes de déplacement et justifiant les estimations de flux notamment sur les axes routiers actuels déjà fortement congestionnés RN 118, RD 1, RD 7 (pages 2, 19, 20 et 21) ;
- produire une étude approfondie sur la circulation et le stationnement sur l'île (page 20) ; en effet, les incantations relatives à « des mobilités douces » et la pétition de

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

principe affirmant l'absence de circulation routière sur l'île et la restriction du stationnement sur celle-ci, loin d'y limiter en proportion le recours aux véhicules risquent d'en reporter la circulation comme le stationnement sur les rives de la Seine.

Je souhaite que ma contribution permette d'avoir de nombreux éclaircissements quant à ce projet, qui doit être profondément modifié pour une île Seguin la plus verte possible compte tenu des enjeux environnementaux.

A LABONNE

Code postal : 0

Email : a.m.j.labonne@gmail.com

Numéro : 589 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 13:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant d'une commune voisine appartenant à GPSO , je supplie que l'on préserve et que l'on restaure des espaces naturels qui seront la clef de la résilience future. Dans une banlieue hyper dense la vraie urgence est de redonner une place à la nature. La Ville, le Territoire, le Département et même la Région n'ont aucun besoin de développement supplémentaire.
Il faut développer les Villes moyennes et stopper la métropolisation qui rend les habitants de L'Île-de-France de plus en plus précaires. Que ce soit au niveau de la capacité des transports, de la production des déchets, des inondations, des pics de chaleur, du déficit énergétique ou de la précarité alimentaire. Tout concourt à une catastrophe à court terme. Arrêtons tout bétonnage supplémentaire de l'île Seguin et préservons aujourd'hui ce qu'il est encore possible de préserver, sinon nos enfants nous jugeront!
Pierre Toulouse
Conseiller municipal EELV de Vanves

Nom : TOULOUSE PIERRE
N° de rue : 11
Code postal : 92170

Email : pi.toulouse@laposte.net
Rue : FRANÇOIS PREMIER
Ville : VANVÈS

Numéro : 590 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 13:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : CONTRE CE PROJET

1/ véritable front/ mur d'immeubles uniformes et laids , obstruant perspectives des 2 rives
"massacrant" la Seine Musicale au lieu de la mettre en valeur ,
au lieu de créer une continuité harmonieuse , verte

2/ce front perturberait la circulation des vents ,le long de la Seine

3/ impact négatif sur les déplacements sur les zones proches et les commerces!

4/ bref à revoir complètement pour un grand parc , stades...

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : CHARTRAIN
N° de rue : 118
Code postal : 92100

Email : ca.chartrain@laposte.net
Rue : DE BELLEVUE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 591 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 13:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je suis contre le projet actuel.
Il va complètement à l'encontre des problématiques actuelles sur le réchauffement climatique et de l'augmentation du nombre de jours de télétravail / du flex-office.

Pourquoi ne pas créer un vrai espace vert comme cela a été fait à l'île Seguin ?
Le Nord de Boulogne a le Bois, pourquoi ne pas donner également de la verdure au Sud de la ville ?

Code postal : 0

Email : stmerle@hotmail.com

Numéro : 592 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 14:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je trouve que le projet de l'île Séguin est absurde.
A l'ère du télétravail, je ne vois pas l'intérêt de développer des bureaux.

Je souhaite que l'île Séguin devienne un espace naturel pour développer une biodiversité de la faune et de la flore et qu'il devienne le poumon vert des Hauts de Seine.

Je tenais à ajouter que ce n'est pas en mettant du vert sur une image projetée aérienne que ça rendra l'île plus verte. On appelle ça du "greenwashing".

Je m'oppose à la délivrance des permis de construire sur de l'île Seguin.

Code postal : 0

Email : huynh.ann@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 593 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 14:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : la rédactrice (ou le rédacteur) de l'observation 570 peut elle (ou il) préciser en quoi ce projet est "solide, viable" et assure "le respect nécessaire" (quel respect? respect de qui? ou de quoi? le respect de son environnement?)

Une fois de plus, les défenseurs de ce projet nous assènent des vérités toutes faites (dans le genre "Ah que voilà un projet qu'il est bien - Merci monsieur le promoteur") sans apporter aucune justification à leurs propos.

On peut noter à ce sujet que les observations des opposantes et opposants sont le plus souvent explicitées et motivées (et peuvent ainsi être discutées ou contestées), sauf toutefois pour celles et ceux qui se contentent de répéter inutilement la litanie qui commence par "en ma qualité de signataire....".et dont la répétition lancinante fait penser à un bourrage des urnes

Ce triste débat n'a en réalité aucune importance,, car ce simulacre de concertation cache une vérité bien plus triviale : la ville a besoin de vendre ces charges foncières de bureaux pour éponger la dette de la société d'aménagement et les préoccupations environnementales exprimées par la majorité des opposants risquent de ne pas peser très lourd dans ce contexte.

Mais ce souci fort louable de bonne gestion permet-il à la ville d'autoriser n'importe quoi?
La ville ne doit-elle pas aussi penser à l'état de l'environnement que nous laisserons en héritage à nos enfants?
Réponse dans quelques jours...

Code postal : 0

Numéro : 594 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 14:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ce projet est nul:
J'habite Meudon et ce projet me desole
-il ne sert à rien de construire des bureaux alors qu'il y en a tant de vides et d'inoccupés.
-ce projet enlaidit un site qui pourrait être bien mieux occupé et donner une vraie vie de quartier à cette ile
-il constitue une barrière visuelle depuis les hauteurs de Meudon
-il constitue une barrière visuelle depuis la ligne st Cloud_boulogne en direction des Collines de Meudon
Il n'est pas interdit de concilier beauté et modernité
Pensons à l'héritage que nous laisserons aux générations suivantes
BREF je suis CONTRE
Bernard

Code postal : 0

Email : cheminber@neuf.fr

Numéro : 595 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 14:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bravo pour ce nouveau projet.
Comme nous l'avons fait pour le dernier projet, notre association pour la mémoire de Johnny Halliday voudrait bien, si c'était possible, que le grand jardin prévu sur l'île prenne le nom de Jardin Johnny Halliday.
Cela ferait un lieu de recueillement pour les amis de Johnny qui n'ont pas les moyens de se rendre sur sa tombe à Saint Barth.
Merci d'avance!

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 596 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Rock n Roll!

Code postal : 0

Numéro : **597** Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous voilà donc avec une nouvelle enquête, différente mais au final identique :

- pas assez d'espaces verts
- trop de béton
- des immeubles « verdis » artificiellement
- des immeubles encore trop haut car l'île est au-dessus du niveau de la ville donc automatiquement ces immeubles seront plus haut

• Des bureaux alors qu'il y a aujourd'hui une réalité du Flex office et du télétravail, exemple de sièges Boulonnais : Boursorama passé en télétravail à plein temps avec aide au déménagement des salariés qui voudraient s'installer en province Renault qui compte réduire en quelques années, sa « voilure » immobilière en région parisienne de 50% en répartissant ses équipes sur des lieux existants Sans compter les bureaux vides sur Boulogne, Meudon, Issy ..ou qui vont se vider dans les mois qui viennent.

• Un avis de la MRAE réservé dont je cite quelques extraits :

-Considérer le projet, au sens de l'évaluation environnementale, comme l'ensemble des aménagements de la partie centrale de l'île incluant immeubles et espaces publics ;
-Justifier en quoi le projet répond aux objectifs de renforcement des continuités écologiques et la mise en valeur des berges de la Seine et analyser les raisons qui ont conduit à une perte de biodiversité d'espèces protégées sur l'espace naturel actuel depuis l'étude d'impact de mai 2019 ;
-Développer la justification du projet au regard du besoin en bureaux, ...

• Je rappelle qu'en face de la pointe de l'île se situe le projet ilot D5 avec déjà des tours de bureaux IGH pour 40 000 m2 et 2 de logements IGH entre 14 et 17 étages, ce qui densifiera la zone très fortement.

• Qu'il y a aussi des bureaux et commerces de prévus à la pointe amont de l'île Seguin pour 16 000 m2

• Construction d'un centre commercial alors qu'il y en a deux dans un périmètre inférieur à 2km (les trois moulins à Issy les Moulineaux et les passages à Boulogne) plus les commerces de la pointe amont et un centre de Boulogne avec suffisamment de commerces et qui – eux installés depuis longtemps - n'ont pas besoin d'une nouvelle concurrence, la situation est déjà assez difficile pour eux.

• Des jardins appelés parcs (les glacières, Billancourt) complètement saturés dès qu'il y a 3 rayons de soleil

Là , où Meudon a aménagé les bords de Seine, permettant les motricité douces , les promenades en famille , une végétalisation permettant la reproduction des insectes et autres oiseaux (quel plaisir de croiser des oies en se promenant !) et reliant ainsi l'île Saint Germain et son parc, à l'île Monsieur, sa base nautique et son parc , Boulogne construit des murs de béton qui au-delà de leur aspect visuel, réfléchiront le soleil et emmagasineront la chaleur l'été en la restitueront la nuit augmentant encore les températures

Je suis contre ce projet pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, comme :

- le besoin d'une piscine supplémentaire,
- le besoin en espace vert,
- un aménagement pour la promenade avec une continuité entre le bas Meudon , l'île Monsieur , l'île Saint Germain, des petits restaurants éphémères d'été en bord de Seine,

bref ..tout sauf des bureaux et des commerces de vêtements et autres concept stores et surtout espace de respiration que les boulonnais sont en droit d'attendre et le respect d'un site unique (et oui même si l'île était pire avant ce n'est pas parce que l'on a mal fait dans le passé que l'on doit continuer).

et je regrette la complexité pour atteindre cette enquête, le lien n'étant pas si simple à trouver ..
I.T / Boulogne Billancourt

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : imoulis@hotmail.com

Numéro : 598 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:15 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour

Lors de procédures similaires, il s'est avéré que le dossier et les observations déposées disparaissent de ce site dans les minutes qui suivent la fin de la procédure et deviennent alors inaccessibles au public.

Je ne sais pas si cette disparition est réglementaire ou pas?

Dans le doute, serait il possible que l'une (ou plusieurs) des associations opposées à ce projet télécharge le dossier et les observations, puis les laissent accessibles à tous sur leur site internet, de façon à ce que d'éventuels requérants puissent s'y référer si nécessaire?

En espérant que les permis de construire seront refusés et que cette précaution devienne inutile.....

Code postal : 0

Numéro : 599 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Merci pour cette consultation citoyenne.

Je profite de cette occasion pour vous indiquer que la piscine de la rue du Vieux Pont de Sèvres que je fréquente régulièrement avec mon épouse et ma fille cadette, est assez souvent surchargée.

Serait il possible que l'équipement sportif prévu par notre PLU sur l'île Seguin, en complément du programme de Bouygues, soit une nouvelle piscine?

Pierre Vidal - Boulogne

Code postal : 0

Numéro : 600 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : D'accord avec la dernière observation.

Oui à la nouvelle piscine sur l'île Seguin!!!!

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 601 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Résident à Boulogne Billancourt, je suis contre ce projet en l'état pour les raisons suivantes :

- trop grande hauteur des bâtiments, qui dépasseront nettement les autres bâtiments du Trapèze, du fait du surélévement de l'île Seguin. Il faudrait limiter la hauteur des bâtiments à 8 étages.
Les immeubles sont également trop peu espacés, accentuant l'effet oppressant et dénaturent l'île.

- Visuellement, le parc côté Meudon ne profitera pas aux boulonnais.

- le quartier du Trapèze n'est pas du tout équipé en places de parking / capacités à accueillir le flux de véhicules que le nombre de bureaux implique.

- La création d'immeubles de bureaux massifs est à contre courant de l'évolution sociétale de long terme (usage du télé travail, flex office etc...).

merci de votre prise en compte de mes commentaires,
Romain

Nom : ROMAIN TANGUY
Code postal : 92100

Email : tanguy.romain@gmail.com
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 602 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 15:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : - hauteur des tours trop haute et qui dénature le paysage ainsi que la jonction avec la ville de meudon. Du fait du sur-élévement de la Seine, ces bâtiments seront au dessus des immeubles actuellement présents dans le quartier du trapeze, imposés par le PLU. L harmonie présente aujourd'hui sera cassée
- immeubles insuffisamment espacés entre eux, ce qui donne un effet oppressant, trop chargé et écrase les perspectives de l île. Par ailleurs cette architecture peut générer des couloirs de vents.
- toits végétaux qui en théorie sont une bonne idée mais qui malheureusement en pratique ne sont jamais viables
- parc arboré qui ne profitera pas aux habitants de Boulogne
- doute sur la disponibilité de place de parking que générera le flux de voiture pour accéder à ces bâtiments de bureau

Merci beaucoup pour la prise en compte

Nom : LEFEBVRE
N° de rue : 19
Code postal : 92100

Email : Audrey.lef@gmail.com
Rue : TRAVERSE JULES GUESDE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 603 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 16:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je soutiens les conclusions du collectif Nous sommes Boulogne concernant le projet VIVALDI et exprime donc en tant que riveraine du trapèze mes plus vives réticences à ce projet. Un autre futur pour l'île Seguin est possible !

Email : eroullet@hotmail.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 604 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 16:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Très dommage de proposer des bureaux !!
Nous avons besoin d'espaces verts, parcs mais pas de bureaux...

Code postal : 0

Email : Elisepatou@live.fr

Numéro : 605 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 16:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

J'habite une commune voisine membre de GPSO et il me semble indispensable aujourd'hui de donner priorité à la restauration des espaces naturels, clé de notre résilience future, plutôt que de chercher à densifier d'avantage notre territoire avec des bureaux.

Tout concourt à une catastrophe à court terme. Arrêtons tout bétonnage supplémentaire de l'île Séguin et préservons aujourd'hui ce qu'il est encore possible de préserver, sinon nos enfants nous jugeront !

Nom : MECHINAUD
N° de rue : 6
Code postal : 92170

Email : lmechinaud@gmail.com
Rue : AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
Ville : VANVES

Numéro : 606 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 16:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Observation déposée par les élus du groupe Avec Vous, Pour Boulogne-Billancourt : Antoine de JERPHANION, Denys ALAPETITE, Clémence MAZEAUD et Hilaire MULTON

Après 30 ans d'attente d'un projet à la hauteur de la situation exceptionnelle de l'île Seguin, dernière île à aménager aux portes de Paris et idéalement positionnée sur l'axe touristique majeur entre le musée du Louvre et le Château de Versailles, et sur l'axe scientifique et universitaire entre Paris et le plateau de Saclay, la mairie de Boulogne-Billancourt nous propose un nouveau programme sans âme de 113 000m2 de bureaux, soit presque 15% du parc Boulonnais en incluant l'îlot D5 du quartier du Trapèze en bord de Seine, et portant la construction totale de l'île à 210 000m2.

Avant toute chose, nous tenons à rappeler les différents projets du maire qui n'ont pas abouti depuis 14 ans et les promesses électorales non tenues :

2008 : promesse électorale d'une constructibilité de 110 000m2 maximum sur toute l'île ;
2011 : projet "Babylone moderne" avec 5 tours de plus de 100m de haut ;
2012 : projet "une tour" et constructibilité de 310 000m2 sur toute l'île ;
2017 : projet "campus numérique" de Vincent Bolloré avec un équipement sportif accessible à tous ;
2019 : projet "DBS", sans équipement sportif ;
2021 : projet "Bouygues", sans équipement sportif ;

En 2008, le candidat Baguet a annulé le projet de la majorité précédente alors qu'il était pourtant purgé de tout recours. Il le qualifiait comme un « projet de bureaux administratifs fermés le soir et le week-end ! ».

Aujourd'hui, il souhaite donc porter la constructibilité totale de l'île à 210 000m2, soit presque deux fois plus de constructions que ses promesses électorales ! Rien ne justifie un tel revirement de ces engagements pris devant les Boulonnais.

Ces épisodes montrent une absence de vision et d'ambition pour des activités profitant aux Boulonnais à moyen et long terme. Nous notons également qu'aucune garantie n'est apportée concernant la pérennité de recettes fiscales pour la ville.

Nous regrettons également que le débat se soit excessivement polarisé sur la forme des bâtiments car le maire n'a pas su l'orienter sur les sujets de fond et ni répondre à la question essentielle : que voulons-nous faire de l'île Seguin ?
Enfin, le dossier présenté n'apporte aucune vision de l'impact du programme sur Boulogne-Billancourt et ses dynamiques urbaines.

En effet, à l'heure du développement du télétravail, construire autant de bureaux sur l'île Seguin va générer ou aggraver plusieurs dynamiques très négatives pour la ville de Boulogne-Billancourt :

- Densification de population en cœur de ville : pour recevoir les autorisations administratives nécessaires à ce projet de bureaux sur l'île Seguin, la mairie s'est engagée à réaliser six grosses opérations de logements supplémentaires dans le cœur de ville déjà très dense (Sous-préfecture, centre technique municipal, Paul Bert et Châteaudun, logements sur le marché Billancourt, sur le gymnase COSEC et sur les studios de Boulogne), et à identifier avec l'Etat des bureaux inoccupés en cœur de ville à convertir en logements ;
- Une île sans âme les soirs et week-end. Un cœur d'île 100% bureaux avec quelques commerces dédiés à la clientèle professionnelle, c'est la garantie d'une île éteinte les soirs et week-ends. En effet, l'animation d'une île ne peut fonctionner qu'en présence soit d'un véritable lieu de destination unique en Ile-de-France, soit d'un équilibre entre activités, logements et équipements sportifs accessibles à tous : l'île Seguin peut réunir ces deux conditions ;
- Concentration de l'activité économique et des bureaux dans le sud de la ville : les entreprises quittent peu à peu les autres quartiers de la ville. Or, l'équilibre logements/bureaux est essentiel pour préserver le dynamisme économique des commerces de proximité. Par exemple, le télétravail a engendré une baisse significative du chiffre d'affaires des restaurants.

Nos propositions :

- 1) Lancer un appel à projets (cela n'a jamais été fait !), notamment autour de l'idée d'une Cité du XXème siècle et des technologies nouvelles qui pourra attirer touristes, chercheurs, étudiants, accueillir les collections du Musée des Années 30 (et ainsi libérer l'Espace Landowski pour créer un incubateur pour entreprises Boulonnaises) et valoriser le riche patrimoine de Boulogne-Billancourt (histoire industrielle, culturelle, architecturale, technologique...);
- 2) Accepter une part réduite de logements sur l'île Seguin pour éviter la densification en cœur de ville et bâtir une Cité des sports accessible à tous pour répondre à la saturation des équipements sportifs :
 - Gymnases omnisports dont un avec en tribunes (handball, football, tennis, judo, squash, tennis de table, basketball, tir à l'arc...);
 - Équipements de plein air (athlétisme, escalade, glisse urbaine...);
 - Salles d'entraînement et de sport santé (fitness, rééducation...);
 - Un grand lieu de convivialité autour du sport boulonnais (type club house).
- 3) Élargir la conception des jardins et parcs, et des promenades et continuités cyclables, sur Boulogne-Billancourt, à l'ensemble des bords de Seine et prévoir un meilleur accès des boulonnais à l'île Monsieur et au Parc de St Cloud en créant une passerelle-terrasse directe dans l'axe du Mail du Maréchal Juin, ou de Gallieni, pour compenser la perte d'espaces verts de l'île Seguin et l'engorgement du Parc de Billancourt.
- 4) Lancer une étude sur la préservation et le développement des commerces de proximité à Boulogne-Billancourt.

Ces propositions peuvent être compatibles avec l'acceptation d'un des deux permis de construire déposés. Nous avons déjà défendu cette proposition lors de la présentation du projet précédent porté par le consortium DBS.

En effet, nous proposons de délivrer le permis de construire pour les immeubles sur parc (dits M, côté Meudon) qui pourraient accueillir une filiale technologique de Bouygues, s'inscrivant dans la vallée des Télécoms et des Médias sur Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Paris-Balard. Cette installation pourrait être profitable à Boulogne-Billancourt uniquement si deux conditions sont réunies :

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

1. Si Bouygues Telecom s'engage à utiliser les bureaux Seguin pendant 20 ans (Bouygues Telecom a utilisé la grande Tour Sequana à Issy-les-Moulineaux pendant seulement 5 années !);
2. Si la Ville de Boulogne-Billancourt décide enfin de lancer un vaste programme "smart city" et de mobiliser les nombreuses entreprises du secteur et installées sur son territoire.

Le deuxième permis (immeubles côtés Boulogne-Billancourt) serait alors refusé à ce stade, dans l'attente des résultats de l'appel à projet qui serait un concours de programme similaire à ceux des 78 projets d'Inventons la Métropole du Grand Paris. Le nouveau programme devra permettre aux Boulonnais et aux visiteurs de l'Île Seguin de bénéficier d'un meilleur accès à la Seine.

Cette position de consensus doit nous permettre d'avancer enfin. Les Boulonnais doivent pouvoir profiter d'une Île Seguin attractive, familiale et sportive, avec une perspective positive de rentabilité des investissements publics.

Pièce(s) jointe(s) : Observation Ile Seguin - Groupe Avec Vous Pour Boulogne-Billancourt.pdf

Nom : ANTOINE DE JERPHANION
Code postal : 92100

Email : antoinedejerphanion@gmail.com
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 607 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 17:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet constitue une pollution par l'usage de béton, l'afflux de circulation, la consommation d'énergie, et une pollution du paysage.

Il est bien plus profitable pour bien plus de monde et bien plus de temps de simplement laisser un espace de verdure rendre honneur à ce coin de Seine visible à trente kilomètres à la ronde, où les gens pourront se promener, se relaxer, et où la verdure pourra purifier l'air et réguler les canicules.

Boulogne qui aime se vanter d'être à l'avant-garde, a ici l'occasion de s'abstenir de bétonner, à une époque où les plus grandes urgences sont d'ordre écologiques, sanitaires, et de la recherche du bien-vivre.

Enfin, s'il venait à arriver une rupture d'approvisionnement, un tel terrain, utilisé en permaculture, permettrait de produire des dizaines voire des centaines de tonnes de denrées alimentaires par an.

Code postal : 0

Email : davhoy11@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 608 **Date de dépôt :** 18/02/2022 **Heure de dépôt :** 17:10 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

Dans ce dossier, il y a 2 camps très opposés : ceux qui défendent ce que j'appellerai " la ville d'hier " qui proposent toujours plus de densification avec du béton toujours du béton encore du béton ! ... Ils ne sont intéressés que par l'aspect économique et surtout financier des projets, ils vivent la ville du xx ème siècle synonyme de consommation à outrance, ils n'ont pas compris que le monde était en train de changer !

Et puis, il y a les autres, les courageux qui se battent avec beaucoup d'énergie pour tenter de sauvegarder ce qui peut encore l'être ; ils voudraient rendre la ville plus verte, plus agréable, plus humaine, plus belle aussi.

Malheureusement les décideurs ne font pas souvent partis du 2ème groupe, ils sont sûrs d'eux, sûrs de leurs décisions et ne pensent pas souvent à la ville qu'ils vont léguer aux générations futures. Pourtant, prendre la décision de créer un espace vert n'est pas irréversible, il reste la possibilité de construire plus tard, si besoin en est. Construire des immeubles est irréversible : ils vont vieillir, se dégrader, devenir moche...mais ils seront là, à jamais ou presque.

Mesdames, Messieurs les décideurs réfléchissez avant d'agir, voyez la photo de l'île Seguin et convenez que vous allez la défigurer avec vos barres de béton.

Soyez courageux demandez l'impossible.

Code postal : 0

Email : monilou.onimus@laposte.net

Numéro : 609 **Date de dépôt :** 18/02/2022 **Heure de dépôt :** 17:25 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation :

La Section du Parti Socialiste de Boulogne-Billancourt, soutenue par ses instances départementales, est en désaccord avec cette vision passéiste de l'aménagement urbain que propose ce projet.

En 2014, la liste La Ville Citoyenne avait défini un projet zéro bureau et zéro voiture pour la partie centrale de l'île Seguin. En 2020, la liste Nous sommes Boulogne avait réaffirmé notre volonté de faire la part belle à des structures légères et des équipements sportifs reliés par un grand parc de 3 hectares (voir PJ). Nous persistons aujourd'hui dans l'idée que l'avenir de notre ville passe par un choix respectueux de ses habitants en matière de santé et de qualité de l'environnement.

Ce énième projet n'est pas satisfaisant à plusieurs titres:

1/ Le choix absurde du tout-bureaux va conduire à une densification excessive du reste de la ville dite "ville habitée".

Deux années de crise sanitaire et la situation catastrophique de la Défense doivent nous interpeler. A quoi serviront 113 000 m² de bureaux supplémentaires dans un secteur géographique où la vacance s'affiche sur les sites de location de bureaux ? Que le projet Vivaldi s'annonce comme à moitié occupé pour justifier sa construction n'a rien de rassurant: il s'agit d'une opération de vases communicants qui laisseront à proximité des immeubles inutilisés.

Le télétravail est désormais bien ancré dans les pratiques professionnelles et la plupart des entreprises ont déjà fait le choix de réduire leur consommation de m².

Il est aussi nécessaire de se projeter à 30 ans: que deviendront des bureaux obsolètes qui défigureront le paysage ?

Et s'il faut y ajouter une considération supplémentaire, ce serait celle de la tentative de rééquilibrer emplois et logements en Ile-de-France afin de limiter les migrations pendulaires: Boulogne-Billancourt ne peut ajouter au déséquilibre métropolitain en bousculant plus de trente années d'efforts ! En ce sens, l'accord de la préfecture pour construire des bureaux complémentaires cache une contrepartie qui n'est pas exposée ici: il faudra à la ville construire du logement (dont 30% de logements sociaux) en chaque espace qui le permettra ! Aucune mention n'est faite sur le nombre d'habitants que la ville comportera à terme en raison de la construction de ces bureaux !

2/ Ce projet est une folie sur le plan environnemental et de la santé des riverains

La lutte nécessaire contre le réchauffement climatique doit être une priorité. Plus que des incantations sur un rapport de développement durable proposant des idées gadgets, c'est un signal fort que la ville doit donner. L'île Seguin doit être conçue comme un îlot de fraîcheur urbaine.

Une île faisant la part belle à des espaces verts tels que ceux qu'elle a connus dans une période récente est une garantie du maintien de la biodiversité (faune et flore).

Le choix de pouvoir y faire arriver des véhicules qui mettront un temps important pour accéder aux parkings va non seulement congestionner le quartier où la circulation se fait déjà mal (le Trapèze a été conçu comme un lieu fermé sans penser sa desserte) mais être un accélérateur de pollution.

Rien ne justifie que d'une île sans voiture on soit passé à un projet qui va permettre la rotation de plus d'un millier de véhicules par jour ! Les décès prématurés liés aux particules fines (dioxyde d'azote notamment produit par les véhicules) sont aujourd'hui un phénomène contre lequel les collectivités doivent s'engager les premières.

3/ Vivaldi n'est que l'illusion d'un lieu bucolique

Il ne suffit pas qu'un perspectiviste colorie un dessin en vert pour qu'un projet devienne végétalisé. Un hectare et demi d'un terrain comportant une grande partie en pente (pour rattraper un dénivelé de 6m - plus de deux étages - entre socle et berge), des jardinières de balcon qui ne pourront jamais permettre à des arbres de haute tige de s'épanouir, voilà la réalité du projet Bouygues !

4/ Ce projet est un frein à la vitalité commerciale du quartier

Enfin, un quartier de plus en plus tourné vers le tertiaire de bureaux fragilise les commerces qui s'y implantent : majoritairement tournés vers la restauration, ils ne peuvent résister à la fluctuation de consommation liée à l'occupation des bureaux à laquelle les habitants ne peuvent se substituer. Cette typologie de commerces sans variété, contribue par ailleurs à l'appauvrissement commercial de la zone et par répercussion à sa moindre fréquentation.

Il n'est plus l'heure d'hésiter et de continuer à proposer des projets qui présentent toujours les mêmes caractéristiques. Des m² de constructions ne seront qu'un gâchis de l'un des plus beaux paysages de la Seine ! La logique purement comptable fait oublier que la dette que paieront les boulognais à long terme n'est pas celle qu'on leur présente aujourd'hui. Par ailleurs, depuis 2008, la mairie a volontairement fait grossir cette dette en :

- ayant vendu le terrain de la Seine musicale à l'€ symbolique au conseil départemental des Hauts-de-Seine (lequel présente un budget excédentaire depuis trois années bien supérieur à la dette de l'île Seguin)

- en construisant des parkings et ponts à l'usage unique de l'équipement privé qu'est la Seine musicale

et ce, sans jamais consulter ses habitants sur ces choix de dépense !

Par ailleurs, la Ville s'apprête à dépenser plus de 70 millions pour construire un stade pour l'équipe de basket de la Ville de Levallois. Comment peut-elle donc arguer de la dette pour saccager un espace qui pourrait avoir une autre destinée tout en envisageant de telles dépenses ?

Au côté des associations qui tous les jours oeuvrent à l'amélioration de notre qualité de vie et que nous remercions de leur engagement bénévole sans faille, nous continuerons à défendre ce site emblématique de l'histoire de notre ville afin qu'entre deux pôles culturels se développe enfin un lieu respectueux de l'environnement et des réels besoins de la population en terme d'équipements.

Section du Parti Socialiste de Boulogne-Billancourt
psboulognebillancourt@gmail.com

Pièce(s) jointe(s) : Projet PS 2014-converti-compressé.pdf

Nom : PARTI SOCIALISTE DE BOULOGNE-BILLANCOURT
N° de rue : 91 BIS
Code postal : 92100

Email : psboulognebillancourt@gmail.com
Rue : D'AGUESSEAU
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 610 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 17:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'aime notre ville où je suis née et où nous habitons depuis plus de 50 ans.
De nombreux projets intéressants y ont été réalisés. Cependant il faut reconnaître qu'elle se densifie de plus en plus. Préservons cette possibilité qu'offre l'île Seguin de garder de l'espace de respiration au lieu de construire des bureaux qui auront de moins en moins d'intérêt - et donc de rentabilité - avec le développement du télétravail.

Code postal : 0

Email : oldut@aol.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 611 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 17:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Je suis contre ce projet.
Contre les bureaux et la bétonisation.
Je veux des espaces verts, des arbres.
Je veux RESPIRER.
Pensons à nos enfants, aux générations futures.
STOP AU BÉTON.

Nom : FAIVRE
Code postal : 92380

Email : christine.favre.cf@gmail.com
Ville : GARCHES

Numéro : 612 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 18:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Je ne le reconnais plus à Boulogne.
Je suis arrivée en 2001 pour les espaces verts entre autre et depuis plus de 10 ans, il n'y a que des constructions de bureaux (trapèze, rue Thiers, Gallieni et maintenant l'île Seguin!!!)

Stop au bureaux. Stop au béton. Boulogne était une ville tellement belle avec ses espaces verts et ces terrains sportifs.

Laissez cette ville respirez. Laissez-nous, nous boulonnais respirer et nous permettre des promenades sur l'île. Amenez-nous des arbres, des fleurs, des tables, des bancs, des saules, des allées, des tonnelles mais s'il vous plaît arrêtez le bétons et les bureaux.

Il y en a plein au trapèze et au pont de Sèvres et c'est en face de l'île Seguin.
Pourquoi en rajouter ?
Pourquoi ? Pourquoi ? Pourquoi ?

Je ne reconnais plus à ville.
Je suis triste.

Email : roseraguel@yahoo.fr

Numéro : 613 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 18:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :
Je suis contre le projet proposé, qui même si il accorde plus de place au végétal que le précédent reste bien trop minéral qui plus est par l'implantation de bureaux à l'heure où toutes les entreprises se tournent vers plus de télétravail et une réduction de leurs besoins en foncier.

Nous avons ici une occasion unique de verdir et adoucir la ville, bien trop carencée en espaces verts.

Avoir la partie centrale de l'île Seguin aménagée en parc naturel, à l'image de l'île Saint-Germain me paraîtrait plus approprié et surtout bénéfique aux habitants de Boulogne.

Nom : SERGENT
N° de rue : 20
Code postal : 92100

Email : nicolassergent@free.fr
Rue : BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 614 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 18:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je donne un avis très favorable
car les constructions sont d'une hauteur raisonnable
elles sont largement végétalisées
leur conception fait que leur usage est réversible
La grande allée centrale allège l'ensemble

Code postal : 0

Numéro : 615 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 18:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Des bureaux si imposants me semble tout à fait inopportun. A Boulogne, les routes sont déjà complètement saturées, cela va dégrader encore plus la circulation avec ces constructions. Donc une pollution croissante. Cet espace serait idéal pour de beaux espaces verts, complexes sportifs (piscine), culture...
Surtout ne pas défigurer ce lieu, garder cette perspective entre les 2 rives avec un bel écrin de verdure.
Merci

Code postal : 0

Email : ml.deroubaix@neuf.fr

Numéro : 616 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 18:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Habitant d'une commune voisine appartenant à GPSO , je supplie que l'on préserve et que l'on restaure des espaces naturels qui seront la clef de la résilience future. Dans une banlieue hyper dense la vraie urgence est de redonner une place à la nature. La Ville, le Territoire, le Département et même la Région n'ont aucun besoin de développement supplémentaire, bien au contraire ils ont besoin d'espace verts, d'espace ou l'eau peut s'écouler en profondeur. Ils ont besoin de mieux vivre. Arrêtons tout bétonnage supplémentaire de l'île Seguin et préservons aujourd'hui ce qu'il est encore possible de préserver.

Email : cnaviaux@free.fr

Numéro : 617 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 18:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Il y a déjà suffisamment de bureaux inoccupés à Boulogne-Billancourt, ce serait aberrant et irresponsable de vouloir en construire davantage.
Le télétravail ne s'arrêtera pas, au contraire il prendra de l'ampleur, et les entreprises s'éloignent des grandes métropoles à cause du prix du foncier.
Boulogne-Billancourt, ville trop dense, manque d'espaces verts, et n'a besoin ni de nouveaux bureaux ni de nouvelles galeries commerciales, mais de lieux de détente, de culture, de promenade, de lieux pour respirer.
Arrêtons le bétonnage, privilégions l'espace et le vide.
NON aux deux permis de construire.

Email : martine.even92@gmail.com

Numéro : 618 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 19:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vous prie de trouver ci-joint la contribution de Denis LARGHERO, Maire de Meudon.

Pièce(s) jointe(s) : Contribution Ville de Meudon.pdf

Email : denis.larghero@mairie-meudon.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 619 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 19:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'île Seguin est au cœur d'une zone déjà très dense en bureaux et logements. Il ne faut pas y construire encore. Il faut y créer un espace vert ouvert sur la Seine, un îlot de fraîcheur pour les canicules à venir, un lieu de respiration.

Code postal : 0

Email : clairpapy@wanadoo.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 620 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 19:12 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La présentation du projet est fallacieuse :
-les façades couleur bois dissimulent une énorme masse de béton
-la ligne de crête des blocs d'immeubles avec ses créneaux et ses merlons plantés couronne une sorte de muraille médiévale
-la hauteur des „arbres adultes“ représentés n'est pas conforme à leur possibilité de croissance sur une épaisseur de terre végétale réduite.
-l'éclairage des façades ne correspond pas à la réalité et à la course du soleil, surtout en hiver. On voit même des façades au nord, éclairées.

Le projet n'est pas justifié :

écologiquement : quel est l'intérêt écologique de planter à une trentaine de mètres de hauteur? La hauteur des plantations figurée sur l'élévation en 3D ne correspond à rien de vraisemblable. Même chose pour la végétation du quai.

La végétation suspendue, cantonnée dans des espaces réduits ne favorise pas la diversité des espèces animales ou végétales. Voir les remarques de la LPO.

climatiquement : quelles ombre et fraîcheur les arbres plantés en hauteur apporteront-ils aux passants? Les plantations de bord de Seine paraissent minimes. On se prive d'exploiter le corridor de fraîcheur que représente le fleuve.

architecturalement : fausse innovation. Le bois vieillira : nous aurons des façades sombres de vieux hangars; la représentation de façades éclairées est incorrecte.

urbanistiquement : aucune insertion dans le paysage du méandre de Seine ; les vues depuis les collines environnantes ne sont pas représentées. Or, il y a une demande de classement de l'île Seguin qui devrait, par cohérence, être étendue à tout le méandre..

aménagement du territoire : création de bureaux dans une zone déjà très bien fournie en bureaux, sans respecter les équilibres entre zone est et ouest de Paris. D'ailleurs la présence d'un seul „client“ pour 70% de la surface prouve que ce besoin n'est pas établi et, par ailleurs, rend l'occupation pérenne des lieux par des bureaux aléatoire et dépendante de ce „client“. D'où cette proposition de réversibilité non démontrée.

juridiquement :

l'avis de la MRAE a été sollicité (obligation légale) mais il n'a pas été respecté. En effet le besoin en bureaux n'est pas prouvé. c'est ce que dit la MRAE. L'agrément n'a été obtenu qu'à cause de la réversibilité d'une partie en logements. On fait dépendre l'agrément de la possibilité d'une transformation hypothétique. La réversibilité technique des plateaux en appartements n'est pas démontrée. Les logements futurs seront mal orientés : ils ne bénéficieront pas de la double orientation, qui est privilégiée dans les recommandations actuelles concernant les logements neufs, pour économiser l'énergie dépensée pendant l'utilisation du logement. Le PLU de Boulogne interdit les logements dans l'île Seguin. Donc on sait déjà que la réversibilité n'est pas évidente et peut être contestée. Les conditions de l'agrément sont donc incohérentes. Cela affecte le projet tout entier.

Le bien fondé essentiel de ce projet paraît l'intérêt de Bouygues (fournisseur et client) et de la ville de Boulogne, mais pas de ses habitants, de ceux des villes proches et de l'ensemble des habitants de l'île de France (aménagement du territoire).

Pour ces raisons, l'ADREC, signataire de la Déclaration de l'île Seguin, dit NON à ce projet.

Email : adrec.chatou@free. fr

Numéro : 621 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 19:34 Observation déposée par email : Modéré :

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Observation :

En tant qu'habitante du Bas-Meudon et ancienne travailleuse de Renault sur l'île Seguin, j'ai toujours connu une île bétonnée. Nous avons la chance d'avoir un espace libéré et, pour des raisons écologiques, je souhaite qu'on stoppe le bétonnage et que ce lieu soit destiné à un espace vert dont pourrait profiter les riverains, sans oublier la création d'un lieu de mémoire pour l'histoire ouvrière de cette île. Mme Louisa Boumrar

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : LOUISA BOUMRAR
Code postal : 92190

Email : louisaboum@orange.fr
Ville : MEUDON

Numéro : 622 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 19:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dépôt en PJ de l'observation du Maire de Sèvres

Pièce(s) jointe(s) : Courrier Sèvres.pdf

Nom : GRÉGOIRE DE LA RONCIERE
N° de rue : 54
Code postal : 92310

Email : gregoire.delaronciere@sevres.fr
Rue : GRANDE RUE
Ville : SEVRES

Numéro : 623 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 19:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'habite une commune voisine de l'île Seguin qui est, comme toutes celle environnantes, très densément peuplée. C'est pourquoi je pense qu'il est important pour aménager le territoire de GPSO de façon résiliente de préserver des espaces naturels sur "l'île verte". La bétonisation excessive des terrains nuit à la fois à l'atténuation du dérèglement climatique et aux possibilités de s'y adapter en même temps qu'elle réduit la biodiversité. Une gouvernance du territoire soucieuse de l'avenir (et des générations futures) devrait s'enorgueillir de préserver la nature en ville et de résister à la folie de la construction de bureaux.

Nom : PAPY
N° de rue : 92
Code postal : 92170

Email : papy.francois@numericable.fr
Rue : VICTOR HUGO
Ville : VANVES

Numéro : 624 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 20:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Un projet d'aménagement totalement inadéquat à la ville de Boulogne Billancourt, commune dense en voitures, en béton, en bureaux inoccupés, où on ne trouve pas des espaces verts, de la fraîcheur, des équipements qui répondent aux besoins de la population.
Projet à revoir en tenant compte des besoins de la population et non aux intérêts de la spéculation immobilière.

Nom : DE SOUZA LOBO
N° de rue : 133
Code postal : 92100

Email : betilobo@hotmail.com
Rue : SILLY
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 625 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 20:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants!

Code postal : 0

Email : ayrton001@protonmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 626 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 22:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je m'oppose aux plans de développement proposés, pour des raisons environnementales, sociales et logistiques. Le projet prévoit plus de 700 places de parking accessibles uniquement par le Pont Renault. La zone autour du Pont Renault est déjà encombrée le matin et le soir avec le trafic des navetteurs pour les bureaux existants, en plus il y a le nouveau Metal-57 qui doublera la congestion du trafic. Plus de 700 voitures supplémentaires rendront la congestion du matin et du soir insupportable pour les habitants, augmentent la pollution locale et dégradent l'ambiance du quartier. Le département vient de dépenser une petite fortune pour un nouveau pont vers l'île, le nouveau trafic devrait être partagé entre les deux extrémités de l'île et le nombre de voitures autorisées devrait être sensiblement réduit - au moins de moitié. Les développeurs ont déjà dû réduire la taille du projet sur l'île pour réduire son empreinte environnementale et son impact sur les zones voisines, mais les développeurs n'ont pas suffisamment pris en compte l'impact de l'augmentation significative du trafic aux heures de pointe dans les zones adjacentes. Il s'agit d'une erreur grave et qui doit être corrigée. Les plans devraient avoir plus d'options de stationnement pour vélos et encourager les gens à arriver en transports en commun, et non en voitures bruyantes et polluantes.

Nom : ELLIS
N° de rue : 84
Code postal : 92100

Email : ellis.andrew@wanadoo.fr
Rue : AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 627 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 22:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est désespérant de voir qu'au bout du énième projet pour le centre de l'île, et après toutes les revendications écologiques des habitants, il soit proposé un projet où prime le béton et des blocs disgracieux de bureaux. A une époque où la nature devient un luxe il serait plus audacieux de privilégier la qualité de vie. Rien de plus déprimant qu'un désert de bureaux vides !

Code postal : 0

Email : Clara.loussouarn@gmail.com

Numéro : 628 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 22:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Notre Dame des Landes est une opération lancée en 1963 et abandonnée en 2018. En 2019, Europacity est un mégaprojet définitivement abandonné sur le triangle des Gonesses. Architecte: BIG. Gare du Nord: un projet dépassé avant même d'être construit. Abandon en 2021. Etc, etc... Les "bureaux de l'île seguin" est une opération lancée en 2003 et abandonnée en ????

COMBIEN DE TEMPS (ET D'ARGENT MAL DEPENSE) IL FAUT AU POLITIQUE POUR COMPRENDRE?

Numéro : 629 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 22:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel dommage de bétonner ce poumont vert !!!

Nom : PATRICE EARD
Code postal : 75007

Email : patrice.eard@gmail.com
Ville : PARIS

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 630 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 22:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants

Ce nouvel ensemble immobilier ne profitera qu'à Bouygues immobilier et à ses actionnaires et non aux riverains, et bien entendu encore moins à la faune qui peine déjà à trouver assez de lieux où se reposer, vivre et nicher. Les Franciliens n'ont pas besoin de béton (il y en a déjà trop), ni de plateaux de bureaux (il y en a déjà des dizaines qui sont vides!), ni de magasins (pour quels clients? il y a déjà des dizaines de centres commerciaux inutiles en IdF!).

Par contre un nombre croissant de Franciliens préfèrent avoir des jardins, des arbres et un semblant de nature à portée de son appartement. Des études montrent l'intérêt pour l'être humain d'être au contact de la nature. Par contre aucune étude scientifique ne montre l'intérêt de s'abrutir en achetant des choses inutiles dans des centres commerciaux déprimants.

Enfin, ces quelques m² arrachés au béton pourraient aussi recevoir une stèle ou un geste quel qu'il soit envers la mémoire ouvrière de Boulogne Billancourt. Les maires successifs de Boulogne et Issy-les-Moulineaux, comme certains habitants de ces mêmes villes s'empressent d'oublier ce que furent l'île Seguin et autres lieux ouvriers mais la mémoire des hommes et des femmes qui y ont travaillé ne pourra être effacée! Qu'on leur rende hommage tout de même!

Pour toutes ces raisons, je m'oppose vivement à ce projet immobilier faussement écologique : que de greenwashing et de discours creux dans la note de projet! Les architectes apprennent maintenant la novlangue green pour nous faire croire que leurs ouvrages en béton avec places de parking sont ce qui se fait de mieux en résilience et transition écologique!

Nous aurons (et avons déjà) une responsabilité énorme dans la lutte à mort que nous menons contre toutes formes de vie. Nos enfants et nous-mêmes en fin de vie n'auront bientôt plus que leurs yeux pour pleurer le dernier oiseau et le dernier arbre anéantis par la recherche effrénée et mortifère d'un profit sans sens...

Code postal : 0

Numéro : 631 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 23:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Ce projet n'est pas en accord avec Notre société actuelle et surtout les changements liés à notre style de vie et la pandémie qui nous touche.

Ce projet est voué à l'échec et Je suis contre car :

- avec le télétravail (lié à la crise sanitaire) les bureaux resteront vides, ils le sont déjà autour de l'île
- le quartier se veut éco quartier, le projet ne respecte pas les conditions
- les immeubles sont trop hauts et vont polluer visuellement l'île
- la Seine musicale sera caché par ces barres d'immeubles et aura moins d'attrait
- je pense qu'il faut promouvoir des immeubles bas pour garder la belle architecture de l'île et des bâtiments autours, avec plus de natures
- il faut accentuer les coté artistique de l'île, comme avec la Seine musicale ou la fondation d'art contemporain, développer des activités ou structures qui feraient de l'île Seguin, un pôle culturel Unique et attractif pour les générations futures
- on pourrait imaginer des festivals et autres événements qui ferait la publicité et l'attractivité de Boulogne billancourt, et surtout de l'île

Faisons de Boulogne une ville culture, nature, familiale, avant-gardiste, écologique et non une énièmes ville envahit par les bureaux et vide d'âme

Merci de m'avoir lu

Bonne continuation

Nom : TEDESCHI
N° de rue : 57
Code postal : 92100

Email : Tedbond@hotmail.fr
Rue : QUAI GEORGES GORSE
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : **632** Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 23:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : onjour,

Déjà, quel parcours pour arriver sur cette page permettant de déposer une observation ! Adresse du site indiquée sur les affiches de la ville qui ne marche pas, puis au moins 5 liens à cliquer pour arriver sur cette page !

1. La programmation de ce bâtiment :

Quasiment principalement des bureaux alors que le quartier du Trapèze, à proximité, compte déjà un grand nombre de bureaux dont plusieurs sont à moitié occupés. D'autant plus qu'avec le passage au télétravail de nombreuses entreprises, le besoin en bureaux occupés à 100% de leur temps diminue.

La note d'impact renseigne : "Un occupant a déjà été identifié pour utiliser environ 70% des bureaux. »

Que se passe-t-il si cet occupant fait défaut, ne vient plus ?

Quid des 30% restant ?

Pourquoi ne pas rester dans la même lignée de mixité que le Trapèze, en introduisant des logements ?

Une île qui va donc être une île fantôme la nuit...

Ne prévoit-on pas d'habitations car le fait que le site soit pollué demande de réaliser des études complémentaires adaptées (et donc trop coûteuses) ?

2. Intégration, échelle :

S'est-on posé la question de la perception des piétons qui traversent l'île entre le pont Renault et la passerelle Sud ? Il n'y a aucune vue de l'espace entre ce nouveau projet et le mur de béton - écran de la Seine Musicale. Les piétons vont se retrouver cernés entre des murs de plus de 30m de haut.

3. Qualité architecturale du projet :

Du point de vue formel, elle est assez pauvre : des blocs en escalier...une similitude avec les bâtiments (barres) de l'autre côté du Pont de Sèvres a-t-elle été recherchée ? Certes, les percées visuelles sont nécessaires, mais on a plutôt l'impression qu'elles ont été créées pour compenser la hauteur importante des blocs.

Heureusement la terre cuite va apporter de la chaleur face aux murs gris de la Seine Musicale. Espérons que les revêtements terre cuite seront bien mis en œuvre, avec une fixation durable, afin d'éviter un énième bâtiment enrobé de filet dans le quartier, car malheureusement, dans le Trapèze, ça devient la norme.

Le traitement des berges est également pauvre.

4. Impact environnemental

Plutôt que d'alourdir la structure des bâtiments pour qu'ils puissent supporter des tonnes de terres et d'arbres, ne vaudrait-il pas mieux aménager plus d'espaces verts au niveau du sol ?

On tente de compenser les impacts d'une construction lourde. Ne vaudrait-il pas mieux être plus sobre au départ.

On reste très bétonné dans l'ensemble.

Pourrait-on se poser la question de construire moins, mais mieux ?

Pour conclure, peu d'ambition et de vision de la ville en terme d'aménagement, d'urbanisme et de création d'un nouveau lieu de vie pour les boulonnais.

J'espère que le dossier de consultation permettra aux décideurs et acteurs de revoir leurs ambitions à la hausse.

Merci.

Code postal : 0

Email : Tedped@hotmail.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 633 **Date de dépôt :** 18/02/2022 **Heure de dépôt :** 23:34 **Observation déposée par email :** **Modéré :**

Observation : . Bien que sachant que cette enquête est faussée, sans commissaire enquêteur,
. Bien que comprenant que tous les commentaires seront jetés aux oubliettes et peut-être même pas lus,
. Bien que regrettant l'exaspération qui fait accepter un nouveau projet sans âme, seulement pour des raisons financières,
...je tiens à donner mon avis , d'une simple citoyenne vivant depuis quarante ans face à l'île Seguin, même si certains commentaires sont autrement plus pertinents et documentés que le mien:

Ce projet est d'une grande ABSURDITÉ :

- la volonté de construction de bureaux supplémentaires quand tout autour de nous tant de bureaux sont vides, avec la perspective des embouteillages à venir (!) (alors qu'il avait été demandé l'absence de trafic dans l'île) : de très très nombreux commentaires dans ce sens...
- le refus de répondre à l'aspiration des boulonnais d'avoir de vrais et grands équipements sportifs
- l'hypocrisie de parler de « maintien de la biodiversité » alors que tout sera bétonné..
- la promesse folle de transformer les bureaux en logements, peut-être....

Ce projet est SANS VISION (à part « get my money back »)

Ce projet laissera une partie centrale MORTE ET VIDE les soirs et les dimanches !!!

La partie centrale de l'île sera vide le soir après la fermeture des bureaux
Et le dimanche donc !!!

Pourquoi ne pas avoir créé une petite place avec des guinguettes, des petits spectacles vivants, des acrobates et des clowns ? Quelque chose de vivant . VIVANT !!!

Ce projet ne prévoit AUCUN LIEN AVEC LE PASSE DE L'ÎLE

Nulle évocation du passé de cette île : les usines Renault.
Pourquoi ne pas créer un musée de cette industrie, pédagogique pour les générations suivantes.

Ce projet RENONCE A LA BEAUTÉ DE LA BOUCLE DE LA SEINE

Il s'agit d'une île, alors pourquoi ne pas avoir imaginé la possibilité de créer un petit port et des navettes fluviales ?
Pourquoi bétonner les berges ? Et pourquoi ce mur ?

Et enfin :

Rien de prévu pour les enfants, les personnes handicapées, tous ceux qui voudraient profiter d'un espace aéré et ombragé....
Tout sera entassé, comprimé, étouffant...Mais quelle erreur !
Projet sans vision à long terme.

Code postal : 0

Email : mp.anthonioz1@free.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : **634** Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 23:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Bonjour

Ce projet n'est pas en accord avec Notre société actuelle et surtout les changements liés à notre style de vie et la pandémie qui nous touche.

Ce projet est voué à l'échec et Je suis contre car :

- avec le télétravail (lié à la crise sanitaire) les bureaux resteront vides, ils le sont déjà autour de l'île
- le quartier se veut éco quartier, le projet ne respecte pas les conditions
- les immeubles sont trop hauts et vont polluer visuellement l'île
- la Seine musicale sera cachée par ces barres d'immeubles et aura moins d'attrait
- je pense qu'il faut promouvoir des immeubles bas pour garder la belle architecture de l'île et des bâtiments autours, avec plus de natures
- il faut accentuer le coté artistique de l'île, comme avec la Seine musicale ou la fondation d'art contemporain, développer des activités ou structures qui feraient de l'île Seguin, un pôle culturel Unique et attractif pour les générations futures
- on pourrait imaginer des festivals et autres événements qui ferait la publicité et l'attractivité de Boulogne billancourt, et surtout de l'île

Faisons de Boulogne une ville culture, nature, familiale, avant-gardiste, écologique et non une énièmes ville envahit par les bureaux et vidée de leur d'âme

Je suis contre le projet qui nous est présenté.

Sur le plan esthétique ce projet aligne des immeubles très hauts (plus de 35 m au dessus du niveau des sols de l'île actuelle), identiques et massifs ce qui crée une sensation de « murs » et détruit la vue que l'on peut avoir depuis Issy les Moulineaux ou Meudon vers Boulogne et encore plus depuis Boulogne vers les espaces verts de Meudon.

Sur le plan des déplacements l'arrivée chaque matin et le départ chaque soir de plusieurs milliers de personnes supplémentaires va rendre les bords de Seine ainsi que les villes de Boulogne , Meudon et Issy encore plus bruyantes et encombrées qu'elles ne le sont actuellement (et ce n'est pas peu dire).

Il n'y a aucune recherche de la mise en valeur de la présence de la Seine ni aucun rappel du rôle industriel de l'île. Même pas à travers le style d'architecture proposé. Rien qui permette de faire de cette île un lieu qui nous plaise et nous rafraichisse et pas un bloc massif qui nous donne envie de fuir dès les bureaux vidés à 18h.

En conclusion de mon point de vue il faut privilégier des immeubles plus bas (3 à 5 étages maximum) mixant activités, espaces verts et habitat et offrant une 'Île soeur' à l'île Saint Germain voisine ainsi qu'un lien entre les deux pôles culturels (seine musicale et pole d'art moderne). Cette île doit être belle .

Merci de nous lire

Code postal : 0

Email : Christophe.Tedeschi@hotmail.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 635 Date de dépôt : 18/02/2022 Heure de dépôt : 23:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour
Ce projet n'est pas en accord avec Notre société actuelle et surtout les changements liés à notre style de vie et la pandémie qui nous touche.
Ce projet est voué à l'échec et Je suis contre car :
- avec le télétravail (lié à la crise sanitaire) les bureaux resteront vides, ils le sont déjà autour de l'île
- le quartier se veut éco quartier, le projet ne respecte pas les conditions
- les immeubles sont trop hauts et vont polluer visuellement l'île
- la Seine musicale sera cachée par ces barres d'immeubles et aura moins d'attrait
- je pense qu'il faut promouvoir des immeubles bas pour garder la belle architecture de l'île et des bâtiments autours, avec plus de natures
- il faut accentuer le coté artistique de l'île, comme avec la Seine musicale ou la fondation d'art contemporain, développer des activités ou structures qui feraient de l'île Seguin, un pôle culturel Unique et attractif pour les générations futures
- on pourrait imaginer des festivals et autres événements qui ferait la publicité et l'attractivité de Boulogne billancourt, et surtout de l'île

Faisons de Boulogne une ville culture, nature, familiale, avant-gardiste, écologique et non une énièmes ville envahit par les bureaux et vidée de leur d'âme

Merci de m'avoir lu

Nom : TEDESCHI
N° de rue : 72
Code postal : 92100

Email : Christophe.Tedeschi@pole-emploi.fr
Rue : PIERRE LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 636 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 00:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Sur l'île Seguin comme ailleurs dans les grandes métropoles, plus un m2 de terre ne devrait être bétonné. Il y a assez de friches industrielles ou commerciales, assez d'immeubles ou de bâtiments à l'abandon pour installer tous les nouveaux projets. C'est la survie des habitants qui se jouent là ! N'attendons pas qu'il soit trop tard pour imposer cette règle à tous les promoteurs aussi beaux et utiles que puissent être leurs projets.

Nom : LOUP
Code postal : 95160

Email : claude.loup95@gmail.com

Numéro : 637 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 09:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet me semble loin des préoccupations majeures liées à l'environnement . Encore du béton, des immeubles bouchant l'horizon, et détériorant le paysage tant de la vue de Boulogne que de Meudon.

Ça donne l'impression d'être à contre courant du monde moderne.C'est aller contre l'avenir

Nom : LEROY BILLAUD
N° de rue : 11
Code postal : 92100

Email : f.leroy-billaud@neuf.fr
Rue : RUE DE LA FERME
Ville : BOULOGNE

Numéro : 638 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 11:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

Je suis contre ce projet de Bouygues pour les raisons suivantes:

1/ Ce projet aggrave la situation des bureaux dans notre secteur géographique.

En construisant davantage de bureaux alors que nombreux sont ceux vides à proximité immédiate, le déséquilibre bureaux/logements est accentué dans cette zone. La partie qui serait occupée dans un premier temps par le groupe Bouygues lui-même videra ceux de Vélizy. Cette opération de vase communicant ne justifie donc pas de couler des m3 de béton supplémentaires, alors que les entreprises ont amorcé une réflexion inverse depuis la crise sanitaire en réduisant les surfaces de bureaux occupées.

2/ Ce projet aggrave la situation de la ville en terme de densité.

La mairie de Boulogne-Billancourt annonce en Une du BBI que la densité de la ville est maîtrisée. En réalité, avec 122.000 habitants, la ville atteint ses limites (piscine, espaces verts, taille des trottoirs, embouteillages à toute heure...). La mairie se garde bien de parler de l'accord signé avec la préfecture où elle s'engage à construire massivement des logements en tout lieu le permettant en compensation de la possibilité d'ajouter des bureaux.

3/ Ce projet va engorger le quartier du Trapèze et par ricochet, la circulation du sud de la ville.

L'île Seguin devait initialement être une île sans voiture. Ce projet permet à 700 véhicules de s'y garer en son centre en entrant et sortant par le Pont Renault. Aucune étude n'est présentée sur le temps nécessaire à l'entrée dans le parking par une seule file, l'impact que cela aura à la sortie ainsi que celui résultant de la conjonction avec le parking existant sous le pont. A titre d'estimation : à raison de 10 secondes par véhicule, il faudra deux heures pour faire entrer 700 voitures dans le parking. Deux heures pendant lesquelles il sera impossible de circuler dans le Trapèze. Les bouchons prévisibles seront de plus un facteur de pollution atmosphérique important.

4/ La présentation d'un projet vert est trompeuse.

Des profondeurs de terre allant de 40 centimètres à 1,20 mètre ne peuvent être dénommées « pleine terre ». La végétation y sera celle de jardinières de balcons et les arbrisseaux qui pourront être plantés dans 1,20 mètre ne pourront dépasser des tailles de 2 à 2,5 mètres. Une simulation à l'échelle ne permet pas d'obtenir la vue qui nous est présentée. Par ailleurs, l'entretien de ces jardinières dépendant de bureaux sera aussi aléatoire que la plupart des expérimentations déjà existantes dans ce domaine...

5/ Ce projet massif créera un véritable front bâti le long de la Seine.

Les hauteurs des immeubles très importantes créeront un véritable front bâti du côté Boulogne, et le choix de l'uniformité donnera un effet semblable à celui des grands ensembles des années 60. De même la confrontation avec la Seine musicale écrasera ce bâtiment pourtant déjà imposant. A ce titre, les simulations paysagères sont très insuffisantes. Une vingtaine de simulations de vues des lieux les plus fréquentés, utilisant une distance focale réaliste, serait un minimum pour informer correctement le public.

6/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un équipement sportif.

L'orientation d'aménagement et de programmation contenue dans le PLU de Boulogne-Billancourt précise : « Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux/activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif ». Où est l'équipement sportif appelé de leurs vœux par les Boulonnaises et les Boulonnais ?

7/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un réel espace vert.

Le parc de 1,5 ha est en réalité un espace en 3 parties : une partie haute au pied des immeubles, un talus jusqu'au mur de soutènement du pont Seibert et une promenade basse le long du mur. Il aura davantage une fonction de lien entre les pointes de l'île et le centre du projet Vivaldi qu'une fonction de loisirs comme celle du Parc Billancourt.

8/ Ce projet fragilise les commerces de restauration du Trapèze.

Ce projet va contribuer à la fragilité des commerces de restauration existants sur le Trapèze en créant d'autres espaces de restauration concurrentiels, tout en y dédiant une clientèle dont la crise sanitaire et l'expérience de la Défense nous montrent qu'elle ne peut être pérenne.

9/ La dette de la SPL ne justifie pas ce projet massif.

L'argument de la dette pour justifier ce tartinage de béton est le plus mauvais : elle existe en partie parce qu'une partie de l'île a été vendue à l'Euro symbolique au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et que la société d'aménagement a ensuite payé les équipements nécessaires au fonctionnement de la Seine musicale (pont, parking...). En réalité, l'excédent budgétaire du département suffirait à combler cette dette! Avec le soutien du Conseil départemental, la ville d'Issy-les-Moulineaux a pu faire de l'île Saint-Germain un magnifique Parc départemental. Pourquoi ce qui a été possible à Issy-les-Moulineaux ne serait pas possible à Boulogne-Billancourt?

10/ Ce projet va à contre-courant de notre nécessaire adaptation au réchauffement climatique.

Ce projet s'inscrit dans une zone urbaine dense qui doit s'adapter au réchauffement climatique. Au contraire, la construction de 118.000 m² de bâtiments sur l'île aura un impact négatif sur la ventilation et le rafraîchissement par la Seine. Compte tenu de son impact sur les villes voisines et sur l'ensemble de la région, ce projet ne peut être justifié du seul point de vue de la ville de Boulogne-Billancourt.

Cordialement,

Code postal : 0

Email : louie_ls@hotmail.com

Numéro : 639 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 11:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation :

Monsieur le Maire de Boulogne-Billancourt,

Nous attendons le document de synthèse avec l'espoir que votre décision ira dans le sens " d'une écologie d'espoir face à l'urgence climatique" - VISION DE L'ÉCOLOGIE de Valérie Pécresse : " Oui l'urgence climatique impose une action beaucoup plus déterminée et complète que celle qui est menée aujourd'hui. Une action qui redonne espoir aux Français..." Le JDD

Extrait du document 1 à consulter dans la rubrique DOSSIERS de cette consultation publique

"3.2.3. Clôture de la PPVE et synthèse des observations et propositions du public

A l'expiration du délai de la procédure de PPVE le 19 février 2022 à 23 h 59, le registre dématérialisé est automatiquement clos.

A l'issue du délai de la procédure de PPVE, le Maire de Boulogne-Billancourt, en sa qualité d'autorité organisatrice de la procédure, rédige le document de synthèse relatant le déroulement de la procédure et recensant les observations, questions et propositions déposées par le public sur le registre électronique dédié, avec l'indication de celles dont il a été tenu compte.

Le dossier de la PPVE, le document de synthèse des observations et propositions du public l'indication de celles dont il a été le cas échéant tenu compte, sont ensuite publiés pendant une durée minimale de 3 mois sur le site internet dédié de la procédure ainsi que sur le site internet de la Ville de Boulogne-Billancourt, dont les adresses sont indiquées à l'article 6 de l'arrêté n°2021-362 en date du 23 décembre 2021 du Maire de Boulogne-Billancourt. "

Code postal : 0

Email : labanvalerie@orange.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 640 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 11:23 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je ne souhaite pas un nouveau projet immobilier sur l'île Seguin.
Il y a déjà suffisamment de bureaux vides dans le quartier du Trapèze. Avec le recours plus fréquent au télétravail, ce projet ne semble pas répondre à un besoin des habitants du quartier ou d'Ile de France.
Je suis bien plus favorable à la mise en place d'un espace naturel (des arbres!!!, des parcs pour enfants) en bord de Seine.
Je souhaite que l'approche environnementale sera retenue par la Mairie de Boulogne.
Cordialement.

Code postal : 0

Email : natperrio@yahoo.com

Numéro : 641 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 11:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Nous sommes contres ; trop de bureaux vides avec le télétravail !
Il nous faut un parc paysager et un parc de sports

Nom : TRIBONDEAU
N° de rue : NATHALIE
Code postal : 92100

Email : Ntribondeau@hotmail.fr
Rue : 71 RUE GEORGES ASKINAZI
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 642 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 11:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour, il faut cesser de bétonner : ce temps là est révolu. Il convient de laisser la place à de vrais espaces dédiés à la nature. Pas de bureaux, pas d'immeubles. Des espaces naturels étudiés pour recréer de la biodiversité sont indispensables.

Nom : WERTH
N° de rue : 163
Code postal : 92100

Email : guilaso29@gmail.com
Rue : GALLIENI
Ville : BOULOGNE

Numéro : 643 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 11:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ai hâte que cela soit fini pour profiter de l'animation de l'île. Avis favorable.

Nom : MICHEL CHOUEIRI
Rue : DE L'EST
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 29
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 644 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,

1/ Ce projet ne permet absolument pas d'intégrer l'île dans la continuité du paysage de la seine. Cela casse complètement le lien visuel entre Boulogne et Meudon par des immeubles trop hauts, trop massifs.

2/Ce projet propose une végétalisation minimale, voire mensongères. C'est du green washing ! Le parc est trop petit, pas facilement accessible car en pente. Les arbres sur les constructions ne seront pas en pleine terre ce qui est une aberration.

3/ Ce projet va encore faire augmenter la circulation routière : le parking de 700 places déclenchera des énormes bouchons aux horaires d'arrivée et de départ aux alentours de l'île dans une ville déjà totalement asphyxiée par la circulation automobile issue des non-bouloonnais

4/ Aucune volonté de protéger la biodiversité, d'empêcher l'artificialisation des sols et de promettre une zone de fraîcheur indispensable pour protéger la population pendant les mois d'été. Bref ce projet est anti écologique.

5/ Ce projet ne répond que très peu au besoin criant d'espace vert à Boulogne. On préférerait bien sûr que ces espaces verts soit mieux répartie dans la ville mais puisque cela semble impossible, au moins réservons les espaces encore non construits pour des espaces destinés au sports de tous, à la promenade, à des evenements culturels locaux, ...

6/ Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle rue commerçante, à l'extreme sud de la ville qui ne fera qu'impacter les commerçants et restaurants déj existants le long du parc billancourt et du quai Georges Gorse

bref, ce projet est une opération immobilière et financière qui répond au seul besoin de renflouer une gestion de cette île catastrophique depuis des années. Et rien de plus.

Code postal : 0

Email : loic.blanchot@gmail.com

Numéro : 645 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Oui pour que l'équipement sportif prévu en complément du projet de Bouygues soit une nouvelle piscine!!!

Code postal : 0

Numéro : 646 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ci-joint l'île Seguin peinte par Paul Huet depuis l'île Saint Germain en 1862.

Sans commentaire!

Pièce(s) jointe(s) : ile seguin paul Huet en 1862.jpg

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 647 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:18 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne suis pas d'accord avec le projet de l'île Seguin !

Laissez-nous respirer ! Laissez-nous vivre !

Avec le réchauffement climatique, il est urgent d'augmenter les espaces verts au sol. Pensez aux enfants et petits-enfants !

Même s'il y a des terrasses arborisées et qui serait comptées comme espaces verts, la construction de bâtiments entraîne plus de monde et moins d'espaces verts par habitant.

J'habite Issy-les-Moulineaux et me sens très concernée par des lieux de proximité où je peux me promener l'été lorsqu'il fait chaud. Je crains la canicule et pense indispensable d'avoir beaucoup de verdure.

Code postal : 0

Email : nicole.s@wanadoo.fr

Numéro : 648 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:21 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce complexe d'immeuble risque de dénaturer l'environnement et induire un nombre incalculable de nuisances esthétiques, sonores, et visuelles d'autant qu'il n'y a aucun ou pratiquement pas d'espaces verts de prévus dans ce programme ceci sans compter l'augmentation incommensurable du niveau de circulation dans ce quartier ainsi que du risque d'accident. En résumé, ce programme ne fera qu'apporter de la gêne supplémentaire pour les riverains sans bénéfice aucun sinon que pour les investisseurs!!! Des espaces de bureaux sont légions dans ce quartier et demeurent pratiquement vides..!!

Code postal : 0

Email : georges.girierdufour@gmail.com

Numéro : 649 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:22 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Serait-il possible de prévoir un bowling parmi les activités proposées ? Merci.

Nom : VINCENT GURAS
Rue : DE CLAMART
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 4 BIS
Code postal : 92100

Numéro : 650 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les hauteurs des immeubles très importantes.
le choix de l'uniformité donnera un effet semblable à celui des grands ensembles des années 60.

Code postal : 0

Email : lijie.life@gmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 651 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:38 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le Maire

Habitante de Meudon et en statut de handicap, un îlot de verdure, du calme, de la serenite, sur la dernière île à aménager au cœur de Paris ou presque , voilà ce que je souhaite vivement . Rétablissez un écho système unique
Et dans votre projet avez vous pensé à un immeuble pour loger les personnes en situation de handicap ? Il est vrai la rentabilité ne sera peut être pas au rdvpeut être pas trop tard si pour persévérer dans ce projet catastrophique pour mes rêves de paix avec les petits oiseaux

Avis très défavorable sur toutes les constructions prévues
DCL

Nom : CYR LORRAIN
N° de rue : 30
Code postal : 92190

Email : cyrdonatienne@gmail.com
Rue : ALEXANDRE GUILMANT
Ville : MEUDON

Numéro : 652 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:43 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore des bureaux inutiles ! En plus ce type d ensemble est désaffecté le week-end, ce qui en fait des lieux impersonnels, vides et sans vie.
Il serait préférable de faire un parc et des logements mixtes, un projet utile aux citoyens.

Email : anne.vouillot@protonmail.com

Numéro : 653 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 12:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'exprime un avis très défavorable sur ce projet
Voir texte joint.

Pièce(s) jointe(s) : Lorthiois- Boulogne 2022.pdf

Nom : LORTHIOIS
N° de rue : 8
Code postal : 95 800

Email : jacqueline.lorthiois@gmail.com
Rue : DU PASSEUR D'ETOILES
Ville : CERGY

Numéro : 654 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 13:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : A l'heure actuelle où les gens demandent plus d'espace verts, la construction d'immeubles ou le bétonnage de l'île seguin n a aucun sens ni utilité. Vraiment aucune utilité car tout est déjà trop construit à Boulogne . En revanche un espace dégagé et avec verdure oui . Une belle vue , un espace naturel et agréable oui.
Francisco Di luch , j'ai grandi à Boulogne et y ai passé une 30aines d'année et j'y viens voir ma mère et ma sœur plusieurs fois par an . Ils habitent la cité du pont de sèvres à côté de l'île Seguin.

Nom : DI LUCH
N° de rue : 151
Code postal : 92100

Email : Fdiluch@protonmail.com
Rue : ALLLEE DU FORUM
Ville : BOULOGNE

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 655 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 13:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ai confiance en ce projet.
Je donne un avis favorable.

Nom : GILBERTE KARSENTY
Rue : POINT DU JOUR
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 117 QUATER
Code postal : 92100

Numéro : 656 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 14:02 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : CE PROJET NE RESPECTE PAS LE PLU DE BOULOGNE:

Dans cette composition répétitive, monocorde et un peu glaçante, où se trouve la diversité architecturale demandée par le PLU dont je rappelle les termes :

" ...la partie centrale de l'île, compte tenu de l'importance des aménagements qu'elle est susceptible d'accueillir, devra faire place à une diversité des conceptions architecturales pour éviter qu'elle apparaisse comme un ensemble unique et massif." ?

On est loin des exigences réglementaires.

Code postal : 0

Numéro : 657 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 14:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Défavorable au projet pour toutes les bonnes raisons exposées par les participants opposés: pourquoi bétonner encore et toujours un espace exceptionnel situé qui se prête à respirer... un poumon vert pour Boulogne et tous les riverains des communes voisines. Surtout à Boulogne dont la densité de l'habitat est forte. Pourquoi répéter, sans imagination, les mêmes schémas (un espace vide doit être comblé) qui ne profite qu'aux promoteurs immobiliers ou aménageurs divers, on ne me fera pas croire qu'on a encore eEt toujours besoin de bureaux et surtout à cet endroit!

Nom : FAGETTE
N° de rue : 8
Code postal : 92130

Email : Fagette.christian@wanadoo.fr
Rue : PIERRE POLI
Ville : ISSY LES MX

Numéro : 658 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 14:26 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ai vu que les voitures ne pourraient pas circuler sur l'île. C'est bien.
Je suis favorable.

Nom : ANTOINE SELFANI
Rue : GEORGES ASZKINAZI
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 83
Code postal : 92100

Numéro : 659 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 14:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comme de nombreux salariés de chez Renault et même si les conditions de travail ont évolué, je pense qu'il est normal qu'il y ait toujours des travailleurs sur l'île Seguin. La réalisation de bureaux sur l'île sera une incarnation vivante de la mémoire collective du travail. Je suis pour la réalisation de bureaux modernes sur cette île.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : CHRISTOPHE VIEILLARD
Rue : BILLANCOURT
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 170
Code postal : 92100

Numéro : 660 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 14:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Courage ! beau projet.

Nom : XAVIER THUILOT
Rue : GALLIENI
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 165
Code postal : 92100

Numéro : 661 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 14:54 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : 1/ Ce projet aggrave la situation des bureaux dans notre secteur géographique.

En construisant davantage de bureaux alors que nombreux sont ceux vides à proximité immédiate, le déséquilibre bureaux/logements est accentué dans cette zone. La partie qui serait occupée dans un premier temps par le groupe Bouygues lui-même videra ceux de Vélizy. Cette opération de vase communicant ne justifie donc pas de couler des m3 de béton supplémentaires, alors que les entreprises ont amorcé une réflexion inverse depuis la crise sanitaire en réduisant les surfaces de bureaux occupées.

2/ Ce projet aggrave la situation de la ville en terme de densité.

La mairie de Boulogne-Billancourt annonce en Une du BBI que la densité de la ville est maîtrisée. En réalité, avec 122.000 habitants, la ville atteint ses limites (piscine, espaces verts, taille des trottoirs, embouteillages à toute heure...). La mairie se garde bien de parler de l'accord signé avec la préfecture où elle s'engage à construire massivement des logements en tout lieu le permettant en compensation de la possibilité d'ajouter des bureaux.

3/ Ce projet va engorger le quartier du Trapèze et par ricochet, la circulation du sud de la ville.

L'île Seguin devait initialement être une île sans voiture. Ce projet permet à 700 véhicules de s'y garer en son centre en entrant et sortant par le Pont Renault. Aucune étude n'est présentée sur le temps nécessaire à l'entrée dans le parking par une seule file, l'impact que cela aura à la sortie ainsi que celui résultant de la conjonction avec le parking existant sous le pont. A titre d'estimation : à raison de 10 secondes par véhicule, il faudra deux heures pour faire entrer 700 voitures dans le parking. Deux heures pendant lesquelles il sera impossible de circuler dans le Trapèze. Les bouchons prévisibles seront de plus un facteur de pollution atmosphérique important.

4/ La présentation d'un projet vert est trompeuse.

Des profondeurs de terre allant de 40 centimètres à 1,20 mètre ne peuvent être dénommées « pleine terre ». La végétation y sera celle de jardinières de balcons et les arbrisseaux qui pourront être plantés dans 1,20 mètre ne pourront dépasser des tailles de 2 à 2,5 mètres. Une simulation à l'échelle ne permet pas d'obtenir la vue qui nous est présentée. Par ailleurs, l'entretien de ces jardinières dépendant de bureaux sera aussi aléatoire que la plupart des expérimentations déjà existantes dans ce domaine...

5/ Ce projet massif créera un véritable front bâti le long de la Seine.

Les hauteurs des immeubles très importantes créeront un véritable front bâti du côté Boulogne, et le choix de l'uniformité donnera un effet semblable à celui des grands ensembles des années 60. De même la confrontation avec la Seine musicale écrasera ce bâtiment pourtant déjà imposant. A ce titre, les simulations paysagères sont très insuffisantes. Une vingtaine de simulations de vues des lieux les plus fréquentés, utilisant une distance focale réaliste, serait un minimum pour informer correctement le public.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

6/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un équipement sportif.

L'orientation d'aménagement et de programmation contenue dans le PLU de Boulogne-Billancourt précise : « Sur la partie centrale, située entre les deux esplanades plantées, se développera un programme mixte bureaux/activités. Celui-ci sera complété par un jardin ouvert au public et situé sur la rive sud de l'île, ainsi que par un équipement sportif ». Où est l'équipement sportif appelé de leurs vœux par les Boulonnaises et les Boulonnais ?

7/ Ce projet ne respecte pas la promesse d'un réel espace vert.

Le parc de 1,5 ha est en réalité un espace en 3 parties : une partie haute au pied des immeubles, un talus jusqu'au mur de soutènement du pont Seibert et une promenade basse le long du mur. Il aura davantage une fonction de lien entre les pointes de l'île et le centre du projet Vivaldi qu'une fonction de loisirs comme celle du Parc Billancourt.

8/ Ce projet fragilise les commerces de restauration du Trapèze.

Ce projet va contribuer à la fragilité des commerces de restauration existants sur le Trapèze en créant d'autres espaces de restauration concurrentiels, tout en y dédiant une clientèle dont la crise sanitaire et l'expérience de la Défense nous montrent qu'elle ne peut être pérenne.

9/ La dette de la SPL ne justifie pas ce projet massif.

L'argument de la dette pour justifier ce tartinage de béton est le plus mauvais : elle existe en partie parce qu'une partie de l'île a été vendue à l'Euro symbolique au Conseil départemental des Hauts-de-Seine et que la société d'aménagement a ensuite payé les équipements nécessaires au fonctionnement de la Seine musicale (pont, parking...). En réalité, l'excédent budgétaire du département suffirait à combler cette dette! Avec le soutien du Conseil départemental, la ville d'Issy-les-Moulineaux a pu faire de l'île Saint-Germain un magnifique Parc départemental. Pourquoi ce qui a été possible à Issy-les-Moulineaux ne serait pas possible à Boulogne-Billancourt?

10/ Ce projet va à contre-courant de notre nécessaire adaptation au réchauffement climatique.

Ce projet s'inscrit dans une zone urbaine dense qui doit s'adapter au réchauffement climatique. Au contraire, la construction de 118.000 m² de bâtiments sur l'île aura un impact négatif sur la ventilation et le rafraîchissement par la Seine. Compte tenu de son impact sur les villes voisines et sur l'ensemble de la région, ce projet ne peut être justifié du seul point de vue de la ville de Boulogne-Billancourt.

Code postal : 0

Email : Frederic.ferreol@gmail.com

Numéro : 662 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.
Il faut arrêter avec l'artificialisation des terres et penser à des projets alternatifs, mettons du vert en ville, cela permet en plus de mieux gérer les eaux pluviales et réduit les îlots de chaleur urbain.

Code postal : 0

Email : thibaud.mesthe@gmail.com

Numéro : 663 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je partage les vœux de l'observation n°660!
La ville va effectivement avoir besoin de courage pour délivrer les permis de construire malgré le déluge des observations défavorables de ses administrés!
Mais j'aurais plutôt dit : "Courage, Fuyons!"

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Numéro : 664 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je découvre avec regret ce projet, bétonné et qui dénature notre jolie ville de Boulogne. L île Seguin a une mémoire, ces bâtiments énormes, bétonnés et beaucoup trop hauts déshumanise le quartier.
Quid de la création de bureaux, bien souvent vides, à l'air du télétravail ?.

Nom : TANGUY

Email : Audlef.romtan@gmail.com

Numéro : 665 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pensez à nos enfants!
Ne laissez pas le loup Bouygues manger la chèvre de l'île Seguin!

Code postal : 0

Numéro : 666 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'attire aimablement l'attention de l'auteur(e) de l'observation 658 dont l'avis favorable repose sur une prétendue absence de voitures sur l'île, sur le fait que le projet comporte plusieurs centaines de places de stationnement pour automobiles en sous-sol.
Serait ce pour cultiver des champignons ou pour élever des escargots?

Code postal : 0

Numéro : 667 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:33 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis défavorable au projet
Un espace naturel serait nettement préférable
Hauteurs des tours beaucoup trop grande
Trop de béton et bureaux totalement inutiles (télétravail)
et de plus des hauteurs des tours beaucoup trop grande

Code postal : 0

Numéro : 668 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'habite Boulogne et j'aimerais bien que mon entreprise s'installe sur l'île Seguin. Je suis bien sûr d'accord avec ce projet.

Nom : CARDI PIERRE

Rue : DES PEUPLIERS

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 12

Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 669 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet Vivaldi, un total contre-sens...

La recherche d'un équilibre entre les différentes fonctions urbaines est déterminante pour l'écosystème urbain : il permet le développement d'une ville plus intégrée et durable. Un équilibre entre taux de logement (dont logements sociaux) et immobilier de bureau , doit faire l'objet de toutes les vigilances. C'est pour préserver ces équilibres que le législateur a mis en place un cadre légal comme la procédure d'agrément bureaux (code de l'Urbanisme), pièce ou la loi SRU pour renforcer la des permis, présence de logements sociaux .

Pourtant le projet Vivaldi porté par Bouygues Immobilier arrive en accentuant le déséquilibre du tissu urbain de Boulogne-Billancourt, ville déjà dense, tertiaire et déjà encombrée.

Pour les chiffres, sur la période 2016-2020 (5 ans), 111 600 m² de surfaces de bureaux ont été autorisés à Boulogne-Billancourt. Pour le projet Vivaldi seul, 113 000 m² de surface de plancher viennent d'être autorisés : ce seul projet ne peut pas cumuler autant de surfaces bureaux que sur 5 années !

Il va contribue à faire baisser le ratio logement/ bureau sur la Ville en augmentant la part de bureaux, et accentuant le basculement de Boulogne-Billancourt vers une tertiarisation sans âme.

Cet agrément de Bureau (PC 14) accordé par le Préfet de Région fin 2021, prévoit un protocole de compensations en logements qui ressemble à un jeu de dupe : les projets retenus par la ville concernant les seules réserves connues à ce jour ce qui représente 42 000m² dans une Ville déjà hyper-densifiée : dans le cas de futurs projets non mixés par des logements cet unique agrément bureau aura asséché pour de nombreuses années, les potentialités qui pourraient être utiles pour accompagner le développement d'autres entreprises.

Pour arriver à compenser en nombre les 113000m² de bureaux, la préfecture a exigé un complément de logements dans le reste du département. Ainsi, de futurs logements situés sur les communes de Vanves, Neuilly-sur-Seine, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Chaville viennent compenser par cet arrêté, les bureaux du projet Vivaldi situés à Boulogne-Billancourt. La démesure de ce projet, sur un territoire trop dense, confisque donc des compensations en logements dans les communes avoisinantes, freinant ainsi leur propre développement en immobilier tertiaire.
Les intérêts immédiats d'un seul investisseur dans l'immobilier tertiaire doivent-ils freiner le développement des territoires avoisinant ?

Bouygues Immobilier prétend venir avec un utilisateur de son groupe pour occuper 70% des bureaux du programme. Ceci aura pour conséquences de vider un immeuble de capacité analogue dans la même intercommunalité (sur le plateau de Vélizy) Le taux de vacances des bureaux dans les Hauts-de- Seine décroche déjà comparé au reste la Région, l'arrivée de Vivaldi va accentuer le problème ...

Ce jeu de téttris pour l'arrivée du projet est un total contre-sens face au regard de l'histoire de la pandémie que nous vivons.

En terme de biodiversité il est aussi bon de veiller à rester dans un équilibre surtout au regard de la position insulaire du projet qui devrait lui conférer une autre philosophie de traitement.

Certes le végétal et les espaces de nature d'un territoire se retrouvent à la croisée de plusieurs problématiques auxquels sont confrontés les collectivités comme celle de la lutte contre l'artificialisation des sols.

Pour autant la réponse ne peut être une végétation sur les terrasse et les toits comme le propose le projet Vivaldi. Par cette méthode, il n'y a de continuités écologiques pour les espèces vivant sur le sol et ayant aucune capacité de déplacement en hauteur.

De plus de l'aveu du promoteur, l'entretien d'espèces (pas encore identifiées) dans des plans en pots n'est pas encore une technique assurée : mis à part apporter du vert dans les plaquette de communication, la végétalisation des espaces extérieurs au projet sonne comme un artifice qui bénéficiera au mieux aux utilisateurs des bureaux... mais ne viendra nullement en aide à la biodiversité de l'île.

Mon avis sur ce projet est TRES défavorable : il faut avoir l'intelligence, l'inventivité et le courage de vivre avec son temps.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Email : vcodina92@gmail.com

Numéro : 670 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:49 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis scandalisée qu'à l'heure où le dernier rapport du GIEC, extrêmement alarmiste, souligne - encore une fois - le besoin de décarbonation radicale et urgente de nos sociétés, de nos modes de production et nos modes de vie, afin d'éviter d'atteindre des points de bascule irréversibles, l'on songe encore à construire un ensemble immobilier, qui plus est de bureaux et de commerces. Avec la pandémie, le développement du télé-travail et la fuite des classes moyennes vers d'autres lieux que la métropole devenue invivable, les bureaux resteront vides. Ce modèle est d'un autre âge et ne sert qu'à remplir les poches de l'industrie du BTP.

J'ai signé la pétition "Créez une île verte à Paris" qui a recueilli 53 000 signataires. Je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Si ce projet n'est pas abandonné, et un autre monde envisagé, vos enfants, prisonniers et victimes de vos choix mortifères, vous jugeront.

Nom : SYLVIE DECAUX
N° de rue : 86
Code postal : 75003

Email : sylvie.decaux@gmail.com
Rue : DES ARCHIVES
Ville : PARIS

Numéro : 671 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 15:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis CONTRE ces 2 projets de permis de construire.

Il y a tellement mieux à faire de cet espace unique, au cœur de la "vallée de la culture" voulue par Patrick Devedjian qui disait en 2008 "Il faut maintenant créer des parcours d'intelligence, de beauté et de culture, mais aussi des lieux de loisirs et de distraction, ouverts à tous."

Ces 2 permis de construire sont aux antipodes de cette belle volonté. Volonté qui se rapproche pourtant des vœux des bouloonnais pour une île verte, pour moins de construction, pour des loisirs, pour de l'air dans une ville qui étouffe, avec sa circulation automobile omniprésente, oppressante, polluante.

Ces 2 permis de construire sont déconnectées des réalités de notre monde actuel et assurément des 30 prochaines années (réchauffement climatique, télétravail etc...).

Les constructions sont beaucoup beaucoup trop nombreuses, trop hautes, hideuses (mais c'est subjectif évidemment), leur destination (bureaux) n'est pas pertinente que ce soit actuellement ou dans le futur, quand bien même le constructeur se dit capable de remplir 70% des surfaces aujourd'hui.

Je n'ai pas vu d'éléments dans le dossier permettant d'expliquer pourquoi il est impossible financièrement de faire un autre choix que des immeubles de bureaux de près de 10 étages. Mais si le problème est que, financièrement, la ville de Boulogne cherche à maximiser les revenus financiers de l'opération pour ne pas impacter les finances de la commune et donc de ses contribuables, sachez qu'en tant que bouloonnais depuis plus de 15 ans, je suis prêt à voir mes impôts augmenter si c'est pour avoir in fine une île avec une âme sur laquelle nous serons tous heureux de nous rendre en famille. Je me fiche pas mal que la ville de Boulogne soit sur la première marche des villes de sa catégorie les moins imposées si c'est pour avoir de tels projets de constructions !

Qu'allons nous laisser à nos enfants et petits enfants ? Que verrons-nous dans 30 ans quand nous regarderons l'île Seguin ? Une île construite avec des bureaux, sans âme, de la végétation bien loin des rendus 3D proposés au moment de la consultation du public en 2022. Une île morte le dimanche quand sa voisine l'île Saint Germain accueille les familles pour des piques niques et des jeux de plein air depuis des dizaines d'années. Une île sur laquelle les voitures des salariés des tours de bureau se suivent les unes à la suite des autres matin et soir pour aller se garer dans un parking sous terrain....On est de retour dans les années 70-80 !

C'est un projet pour les 30 dernières années, pas pour les 30 prochaines !

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : sylvain_brard@yahoo.fr

Numéro : 672 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:06 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Assez de béton !
On a absolument besoin d'une île verte et rafraîchissante, plantée d'arbres qui servent d'abri aux oiseaux. Les chants mélodieux sont infiniment mieux que le bruit assourdissant des pelleteuses, grues et bulldozers de Bouygues et consorts, qui ne cherche qu'à démolir notre cadre de vie.

Nom : BARET
N° de rue : 54
Code postal : 92 110

Email : baret.francoise@orange.fr
Rue : DU DOME
Ville : BOULOGNE

Numéro : 673 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:08 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Même si ce nouveau projet de construction de bureau est plus esthétique que le précédent il est loin de la présentation de Monsieur Baguet lorsqu'il se présentait à la Mairie: une île verte et bleue paradisiaque pour les enfants et les amoureux de la nature, ce qui a sans doute contribué à son élection. Les aménagements réalisés à ce jour font fi du respect de l'environnement: béton, bitume, immeubles. Dommage de rater le virage urgentissime d' un aménagement du territoire respectueux de la biodiversité et de consacrer des budgets colossaux pour artificialiser cette île exceptionnelle et abîmer aussi le fleuve et le paysage à l'approche de la plus belle entrée sur notre capitale. Pourquoi créer une îlot de chaleur avec en prime un chantier à grand dégagement de gaz à effet de serre pendant des années, plutôt que d'expérimenter un lieu de préservation de la biodiversité à l'avant garde de l'écologie urbaine en invitant les experts dans ce domaine? Pourquoi construire des bureaux alors que le taux de bureaux vacants en Ile de France frôle les 20% notamment autour de l'île Séguin et que la bureautique "aidée" par la pandémie ont promu un mode de travail hors bureaux irréversible? Je formule donc un avis très défavorable sur ce projet qui va à l'opposé de toutes les réflexions actuelles sur l'atténuation des effets négatifs de la présence des humains sur terre qui doit être au coeur de toute les décisions des élus. il est temps d'agir au lieu de communiquer en ce sens...

Code postal : 0

Email : maiolga@free.com

Numéro : 674 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:09 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Dans une ville où le trafic automobile est saturé, ou le nombre d arbres par habitant est dérisoire, ou les bureaux sont en surnombre alors que les entreprises sont en train de pereniser le télétravail... dans une ville en carence de logements sociaux , je suis en tant que vieux boulonnais désireux de me promener dans des espaces verts de plein pied . La végétalisation des toits et les talus de l'île ne sont en rien des lieux de promenade et de convivialité. De plus aménager les bords du fleuve (en voyant le fleuve et ses rives me semble indispensable. Je suis donc tout à fait opposé à ce projet digne d un autre siècle, ne prenant en compte ni les besoins des populations et pas d avantage les impératifs climatiques. Que le département rachète l'île et en fasse un lieu de création, de promenade et de vie !

Nom : PASCAL
Rue : PIERRE GRENIER
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Email : Pascal.paradou@rfi.fr
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 675 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Vivaldi? On s'attendrait à ce qu'une partie du projet célèbre le printemps, la nature, la saison du renouveau.

L'ensemble qui nous est présenté évoque plutôt l'hiver pour la nature, ou pis encore, une sorte de raz-de-marée de béton qui recouvrira l'île Seguin de sédiments inertes. Au bout de quelques années pourraient émerger en haut de la muraille ocre ou brune-une fois que le bois aura vieilli- quelques plants tenaces, comme la végétation qui renaît après une longue sécheresse.

Le départ de Renault donnait l'occasion de voir l'île autrement, de profiter du vide intelligemment. La nature, la vraie, aurait pu s'en charger, puisqu'elle a horreur du vide. Il s'agissait seulement de lui donner un coup de pouce.

C'était compter sans la frénésie bétonneuse.

La cohorte des projets avortés, y compris le projet DBS, oublié aussitôt que présenté, aurait dû inciter tous les décideurs à une réflexion approfondie, analyser calmement besoins et moyens. En cette période de pandémie et de menaces climatiques, prendre du temps pour ne pas faire de bêtises.

Il n'en est rien. Les autorités sont allées jusqu'à accorder au présent projet un agrément bureaux avec une réversibilité en logements pour près de la moitié de la surface à construire sans prendre la peine de consulter le PLU de Boulogne pour vérifier la conformité de la conversion avec le PLU en question. Quel amateurisme!

L'île Seguin mérite mieux que cela. Le méandre de Seine où elle s'insère aussi. On ne retrouvera pas de sitôt un tel paysage une fois qu'il aura été détruit.

Les Boulonnais, les Sévriens et les Meudonnais méritent autre chose. Leurs voisins de Saint-Cloud ou Issy-le Moulineaux aussi. Les habitants de l'Île de France aussi.

Une île fluviale est un territoire privilégié pour concevoir une autre manière de vivre en ville. Elle ne doit pas être livrée à des intérêts particuliers ou dépendre de la seule volonté du maire, qui n'est qu'un locataire de l'hôtel de ville.

Il est grand temps de penser autrement. Verte, la partie centrale de l'île, à côté de la Seine Musicale dont elle serait un prolongement bucolique, îlot de fraîcheur préservé, en continuité avec les collines environnantes. Enfin une vision intégrant l'intérêt des habitants et le besoin d'espaces libres en Île de France

Nom : ANNE BERNARD
Ville : CHATOU

Email : anne.r.bernard@free.fr

Numéro : 676 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Projet très bien pensé. Bravo !

Nom : VERONIQUE FIESCHI
Rue : DES PEUPLIERS
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 13-15
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 677 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:24 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le document de la MRae est intéressant à lire ; il émet 10 recommandations auxquelles Bouygues doit répondre...

_ Une demande de présentation du projet global de la ZAC "île Seguin" dont Vivaldi constitue une des 3 parties ; il y restera encore à aménager le pôle culturel en amont de l'île Seguin dont on ne parle pas car c'est encore un peu plus de béton...

_ la justification de bureaux supplémentaires Boulogne présente déjà une concentration excessive d'emplois cause, avec la très forte densité de population (20000h/km2), d'embouteillages et de pollution.

_ l'écologie ; il y a peu d'espaces verts dans le projet et la végétaliser les immeubles n'est que de la poudre aux yeux .

_ l'impact volumétrique des nouvelles constructions mal présenté...

_ l'étude de mobilité est insuffisante : 700 places de parking seraient créées, donc un flux de véhicules.

Le projet Bouygues induit une densification de l'activité sur Boulogne ; le rôle de Bouygues est de construire, aménager le plus possible, mais est-ce un bien pour Boulogne ; une tendance de l'aménagement urbain bien compris est la préservation d'espaces naturels ; n'oublions pas qu'après Vivaldi, il y a le projet de pôle culturel ; que restera-t-il de non bétonné?

Certains disent que Boulogne est très endetté et doit vendre l'île Seguin...est-ce vrai ? Voir Issy les Moulineaux qui a su préserver l'île Saint Germain avec l'aide du département

Nom : GUÉLAUD
N° de rue : 18
Code postal : 92100

Email : patrick.guelaud@orange.fr
Rue : SÈVRES
Ville : BOULOGNE B

Numéro : 678 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je poste un avis défavorable à ce projet.

Trop de béton, de bureaux inexploités, et la hauteur des tours inappropriée.

Les bâtiments aux couleurs marrons sont similaires à d'énormes baquetpots, et le manque d'espace est probant.

Le visuel est par ailleurs trompeur : il est impossible de végétaliser les toits de façon (malheureusement).

Seul point positif : le parc, qui profitera davantage aux habitants de Meudon.

Nom : DELMOND

Code postal : 92100

Numéro : 679 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : S'il vous plaît cessons tant de bétonnisation !

Bien entendu il faut trouver de la rentabilité sur cette île, mais il est certainement possible de trouver un projet plus en phase avec notre époque.

Moins de béton. Moins de hauteur. Plus d'espaces vers en terre (pas des balcons). Et respect du PLU à minima...

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 680 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:39 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : STOPPEZ ce vieux projet écocidaire et démodé

Vous avez déjà assez coulé de béton et de bitume sur cette île et sur cette ville

Arrêtez ces discours de construction bas carbone qui ne veulent rien dire et publiez les bilans carbone de ces chantiers d'aménagement et de construction

Affichez TOUTES ces sommes dépensées pour détruire la nature

Vous avez déjà beaucoup pollué et gaspillé avec le Trapèze, la Tour Jean Nouvel (vide!) , bientôt Le triangle etc...,

Vous avez abattu trop d'arbres que vous prétendez compenser avec des plantations, c'est une absurdité, un gaspillage de vie et d'argent public

RESPECTEZ LA VIE HUMAINE SUR CETTE PLANÈTE QUE VOUS AVEZ ASSEZ ABIMÉE

Ne vous permettez plus de discours et de brochure vantant votre souci de l'écologie, c'est trop choquant

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : **681** Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:40 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
J'habite le quartier du pont de Sèvres depuis 27 ans. J'ai vu la démolition des usines Renault, la création du Trapeze avec ses rues élargies, du parc Billancourt et l'île Seguin transformée en un simple parc. C'était très agréable d'avoir cet îlot de verdure de fraîcheur et de calme dans notre densité urbaine. Puis le Parc a disparu au profit d'une friche industrielle.

Je ne comprends pas l'intérêt du Projet VIVALDI
Construire des bureaux n'a plus de sens.

la crise COVID a permis de tester grandeur nature le télétravail. les sociétés cherchent à l'appliquer plus généralement, pour diminuer les m2 de bureaux et les jeunes travailleurs l'exigent. L'offre de bureaux en Ile de France est aussi excédentaire par rapport à la demande.

Créer une nouvelle zone commerciale est inutile et dangereux. Nous avons déjà les passages, le Forum, les 3 moulins, les commerces du Trapeze: pas besoin de plus de services. Concurrence inutile
créer une zone bureaux+ commerces sans résidence, c'est copier La Défense, quartier triste mort et insécure le soir. Cette insécurité sera un frein pour venir assister aux spectacles de la Seine Musicale.

L'île doit rester piétonne:

le quartier est déjà congestionné aux heures de bureaux entre les quais Gorse et l'autoroute urbaine de l'avenue du général Leclerc entre la N118 et le Périphérique. Inutile de rajouter un flot supplémentaire.

(je mets 15mn pour faire 30mètres en sortant de mon parking)

L'île doit rester un espace vert et serein, indispensable à l'équilibre psychique des citoyens. Un lieu de loisirs.

Pourquoi pas une nouvelle piscine, équipement qui permettrait aux écoliers boulognais d'avoir plus de créneaux natation. et un espace de fraîcheur l'été?

Le projet VIVALDI, par rapport à ces prédécesseurs a fait l'effort de limiter les hauteurs, varier les formes des immeubles façon colline, de rendre une esthétique 'naturelle' avec le choix des matériaux et coloris, les toitures végétalisées. Il tente de concilier la vie de bureau et la vie personnelle (placette, arcade pour couvrir les terrasses de restaurants etc..) mais il reste trop dense, trop haut. J'ai l'impression d'étouffer entre les immeubles. L'espace vert est inexploitable: en pente.

On parle de circulations douces, mais il n'y a pas assez de parking à vélo, pas de prises électriques pour recharger les batteries des vélos, et pour les quelques véhicules des éventuels résidents, il faut des prises électriques pour tous les parkings.

Côté récupération eau de pluie, pourquoi ne pas construire un double circuit d'eau. eau pluviale pour les chasses d'eau, les lave-linges, lave vaisselles, nettoyage des sols etc.. et eau potable pour la cuisine? l'eau sera une denrée rare dans les années qui viennent.

les larges baies vitrées sont très bien pour l'hiver: elles amènent chaleur et lumière, mais elles amèneront la fournaise l'été. qu'est-il prévu? des volets en panneaux solaires?

Les terrasses sont végétalisées et communicantes: un jardin privé réservé aux employés mais interdits aux riverains? l'aspect communicant peut être un frein si il y a plusieurs locataires (Ce qui ne manquera pas d'arriver au fil du temps vu la surface à louer) pour le contrôle d'accès sécurisé aux locaux.

Au final, je suis contre le projet pour son fondement (Bureaux+commerces+voitures+ trop de m2 construits), mais j'apprécie le parti pris architectural (les immeubles aux formes variées, les matériaux, les toitures végétalisées)

Cordialement

Nom : FERAY
Code postal : 92100

Email : aurelie.feray@free.fr
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 682 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:53 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : STOP: très belles contributions contre ce projet qui prouve la mobilisation forte et réfléchie contre ce projet qui va à l'encontre de tous les engagements que doivent prendre les décideurs.

un Maire gère l'argent public pour le bien de tous les humains et autres espèces vivantes sur terre.
il serait temps que les maires des hauts de Seine Sud cessent leur beaux discours pour préserver le planète tout en continuant à servir les industriels du numérique et les promoteurs.

La Seine, nos îles, nos coteaux méritent mieux que les bureaux, les datacenters, les tonnes de béton, de bitume noir, les antennes 5G et les caméras de surveillance.

NON à ce projet nuisible

Code postal : 0

Numéro : 683 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 16:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'habite Boulogne Billancourt depuis 30 ans, j'ai toujours été fier de montrer à mes amis cette ville comme une cité novatrice en matière d'architecture et d'espaces publics.

Aujourd'hui les derniers morceaux de ville sont en fabrication sur le site de l'île Seguin, un site de renommée internationale au passé riche en événements douloureux mais aussi enthousiasmants sur le plan social, intellectuel et urbain.

Aujourd'hui, nous devons affronter crises environnementales, sanitaires, climatiques, sociales, économiques...et nous devons nous transformer, proposer un nouvel imaginaire à nos générations futures, plus en harmonie avec la nature.

Je ne peux pas imaginer montrer à mes enfants, petits enfants et autres visiteurs que la ville du futur est une masse de béton inhabitée, délaissée à l'heure de la fermeture des bureaux, proposant simplement un tour de l'île avec un alignement d'arbres non adapté au béton.

(Il existe des exemples par centaines en France et dans le monde où des chercheurs biologistes, botanistes, paysagistes ont trouvé des solutions pour réhabiliter des friches industrielles en re-crétant de la biodiversité)

Mais que se passe-t-il dans la tête des décideurs ? Mes pères n'ont toujours dit que le meilleur politique était celui qui savait anticiper une situation, qui savait dire non, qui acceptait de se tromper et savait être à l'écoute des expériences de l'histoire et des recherches les plus innovantes.

en espérant que l'intérêt public sera encore présent au moment des décisions
sinon quel gachis ! ...

Nom : MARSAA
N° de rue : 1
Code postal : 92100

Email : pierre.marsaa@gmail.com
Rue : AVENUE PIERRE GRENIER
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 684 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:20 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En tant que Boulonnais pouvons nous nous réjouir de la satisfaction du maire de Meudon qui voit la verdure et la circulation douce de son côté et le béton et la circulation dense de l'autre côté?
Nous avons voté pour un maire qui, une fois élu, a fait fi de ses engagements environnementaux.
Il y a quelques années la municipalité de Boulogne faisait beaucoup de battage se vantant d'être la première ville à avoir construit un "écoquartier" alors qu'elle est en train d'en faire un "ghetto quartier" cerné par des bureaux et une 4 voies en projet.
Petite question: comment se fait il que le maire se félicite d'être sur le podium des grandes villes les mieux gérées de France alors qu'un sondage national sur le bien être place Boulogne Billancourt place la ville entre les 40ème et 50ème places des villes où il fait bon vivre.
En conclusion, on ne peut pas se satisfaire d'une promenade autour de l'île bétonnée car les promeneurs devront avoir un cou télescopique pour entrevoir la verdure sur le toit des bureaux.
Ceci ne répond en rien à l'enjeu environnemental des années à venir et ce dès 2022

Nom : LANDES
Rue : QUAI GEORGES GORSE
Ville : BOULOGNE

N° de rue : 38
Code postal : 92100

Numéro : 685 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis favorable pour la construction de l'ensemble immobilier Vivaldi

Ce projet apparaît en effet comme étant le meilleur parmi ceux précédemment présentés.
Les constructions proposées sont en cohérences avec celles du quartier Rives de Seine .
Le grand jardin, point d'orgue de ce projet, se prolonge grâce à une palette végétale variée qui se développe entre immeubles, façades et toitures.
Les dimensions du programme ont été notablement réduites en particulier quant à la présence d'un immeuble de grande hauteur, qui a été abandonnée.
Il a été apporté réponses et explications pour chacune des recommandations majeures faites par la MRAe.
L'association A2rs est favorable à la réalisation de ce projet tempéré et harmonieux.
Les riverains se réjouissent à l'idée de voir enfin disparaître l'état de friche central de l'île après tant d'années d'attente.

A2rs
Association des Résidents du quartier Rives de Seine

Nom : A2RS - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER RIVES DE SEINE
N° de rue : 57
Code postal : 92100

Email : association.a2rs@gmail.com
Rue : QUAI GEORGES GORSE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 686 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Les bateaux-logements du bras de Meudon, qui font face à l'île Seguin et au futur projet, sont regroupés au sein d'une association (Universeine).

Nous sommes les premiers concernés par cet aménagement. Nous avons vécu la construction de la Seine Musicale, très belle réalisation culturelle mais faisant peu de place aux espaces verts. La partie amont de l'île, censée faire place à une fondation d'art contemporain, hôtel et cinémas, sera densément construite, là aussi sans espace vert.

Au milieu de ce qui reste de l'île, le projet Bouygues, malgré les visuels 3D qui laissent penser que la verdure sera présente, reste un projet d'immeubles avec une densité très forte, des hauteurs de construction importantes, et quelques carrés de pelouse et quelques arbres présentés comme des espaces verts.

En conclusion, beaucoup trop de bâti et peu de vert, alors que ça devrait être l'inverse.

Nom : UNIVERSEINE
N° de rue : 2
Code postal : 92310

Email : dunil@mac.com
Rue : GRANDE RUE
Ville : SEVRES

Numéro : 687 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable à la construction du programme immobilier VIVALDI.
Il est grand temps que l'aménagements de l'île Seguin se termine.

Email : danielle.bertrand3@wanadoo.fr

Numéro : 688 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:45 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Boulonnaise depuis 40 ans, je ne vois que du béton et encore du béton depuis mes fenêtres.
J'aspire à de la verdure, des arbres, des fleurs.
Je suis contre le projet de bétonisation.

Code postal : 0

Email : clo.bonzom@gmail.com

Numéro : 689 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Enquête sur le projet Vivaldi pour la partie centrale de l'île Seguin

Le chiffre est tombé tard dans la préparation des Permis de Construire mais précis : le projet Vivaldi c'est 111352 m² de bureaux, contre 123 500 pour le projet DBS (--9,8%). Le retrait est même de plus de 15 % si on se réfère aux surfaces autorisées par le PLU révisé de 2018.

S'y ajoutent dans les 2 projets 6500 m² d'activités et commerces.

Au plan qualitatif, la satisfaction des riverains, voisins ou promeneurs est encore plus forte ; les bâtiments DBS inscrits dans 6 parallélépipèdes sont remplacés par 5 volumes moins hauts, échancrés, souvent en dégradé, abondamment (outrancièrement?) végétalisés. Le sixième est remplacé par une halle aux formes plutôt traditionnelles mais en harmonie avec ses voisins.

Il n'en reste pas moins que Vivaldi apparaît à son tour comme un projet incongru pour l'île Seguin.

Aujourd'hui, le public le répète à l'envie : l'île Seguin c'est d'abord l'élément fort d'un paysage de Seine unique, une émergence dans un couloir de respiration, et les bureaux sont partout en excédent tout particulièrement à Boulogne qui en revanche manque d'espaces verts. L'incongruité s'est renforcée avec la condamnation pour inaction climatique de l'Etat (c'est lui qui autorise la construction de bureaux et veille aux équilibres de l'urbanisme), et la crise sanitaire (elle met en évidence que le tertiaire peut faire travailler ses salariés aussi à domicile). Seule la halle pourrait être épargnée par une mise à jour du cahier des charges, ne serait-ce qu'en raison de l'existence d'un pendant apprécié sur l'île Saint Germain. Pour y faire quoi et avec quel modèle économique, c'est tout le problème de cette mise à jour.

Mais comme le souligne la MRAe, l'impact du projet Vivaldi serait à placer dans un périmètre plus vaste que les 4 ha de la partie centrale de l'île Seguin et à examiner en même temps que les considérables travaux d'aménagement indispensables (promenade basse, espaces publics, rues centrales, murs de soutènement, réseaux urbains ...). L'étude d'impact ne s'y trompe pas et son champ d'intérêt va bien au-delà des 118000 m² à construire. C'est notamment le cas des transports, où il va être dit beaucoup de choses.

D'abord je relève deux impacts qui eux, sauf erreur, ne sont pas pris en compte :

- l'interférence entre les deux parties de l'île restant à bâtir ou à verdir : la partie centrale, et la pointe amont qui dispose déjà de son permis de construire. Elle est si forte que EMERIGE attend que le chantier de la partie centrale soit ouvert pour commencer le sien. Les forts gabarits de son centre d'exposition, de son hôtel et de ses cinémas ne semblent pas du tout en phase avec les formes du projet Vivaldi. Il serait temps de dire et d'écrire que le projet EMERIGE sera à mettre à jour, dès lors que le sort de la partie ecentrale sera scellé. : projet Vivaldi ou projet environnemental.

- l'île Seguin, c'est une histoire humaine et industrielle. Il y a consensus pour l'inscrire dans un lieu de mémoire, qui raconte aussi Renault à Billancourt et son grand trapèze et à Meudon. La place du lieu de mémoire est sur l'esplanade des ponts Daydé et Seiberg, en grignotant le terrain réservé aux promoteurs ou à l'île verte. Il est à traiter en équipement public sous maîtrise d'ouvrage publique, surtout pas comme une oeuvre de bienfaisance de promoteur.

L'impact sur les transports du projet Vivaldi est lui assez longuement traité. Chacune des 4 parties de l'étude d'impact consacre un chapitre au sujet. Pourtant, Vivaldi ne crée pas de besoin très spécifique, au-delà des capacités d'offre à prévoir. En revanche, il peut être l'occasion de retours en arrière.

1- Un autre consensus s'était établi : l'île Seguin post-industrielle sera une île sans voiture. Avec des exceptions liées à la sécurité, la logistique, les VIP, les dépose-minutes, bref une liste s'allongeait mais qui restait une liste d'exceptions. L'auteur de l'étude d'impact met le principe en question (p145) : « L'île Seguin est pour le moment très peu ouverte à la circulation. Seul le pont Renault permet l'accès des véhicules,La Seine musicale n'offre que peu de places de stationnement, » et plus loin, dans une synthèse : « L'île Seguin n'offre que peu de stationnements »

Ce qui est plus grave, c'est que Vivaldi rompt de fait le principe en n'appliquant pas l'abattement de m² de bureaux au nombre de places de parkings : le projet garde ses 700 places. Il va même plus loin en faisant monter à 200 le nombre pour les motos. Du coup, le télétravail aidant, tous les salariés auront accès à une carte d'accès aux parkings...

Pour rester dans le principe de l'île sans voiture, il faut instituer une règle de proportionnalité entre les places de parkings et les surfaces construites. Le PLU autorise 700 places pour 140 000 m². Vivaldi construit 118 000 m². Son permis de construire doit le limiter à 600 places de voitures. Il faut aussi limiter le nombre de places motos.

Restant sur les voitures dans l'île, qui du fait des exceptions seront de toute façon plusieurs centaines à rentrer et sortir de l'île chaque jour, des embarras aux ponts sont attendus. On contrôlera les entrées. Il y aura des fermetures de pont pour travaux. Or, il a été choisi de ne dédier qu'un pont aux voitures de Vivaldi, le pont Renault, et un seul accès aux parkings par l'esplanade de la Seine Musicale. Les infrastructures ont été figées sur cette hypothèse. C'est un manque d'anticipation qui peut porter une atteinte plus insidieuse au principe de l'île sans voitures. : dès qu'il le faudra on permettra aux voitures de traverser l'île. Et on s'y habituera ...

Pour garantir que les voitures sur l'île resteront des exceptions discrètes, il faut qu l'infrastructure du sous-sol permette la circulation entre chacun des ponts et chacun des parkings.

2- Les deux roues non motorisées, vélos, trottinettes... ou les mono-roues disposent, eux, d'emplacements conformes aux attentes des défenseurs d'une île sans voiture :

1600 places en RdC éventuellement empilées sur 2 niveaux. Augmenter cette offre en cas de besoin peut se faire sans difficulté apparente. Ce qui manque toutefois, c'est la mise en cohérence des emplacements du projet Vivaldi avec les emplacements publics, pour vélos privés ou vélos en libre service. C'est certes inhérent au principe de l'étude d'impact liée à un PC, mais il faudra néanmoins aller au-delà. Ce serait l'un des objets d'une vraie instance de concertation sur les mobilités proposée in fine.

3- Les transports en commun autour de l'île et – un jour- sur l'île sont l'objet de développements répétés d'une triste banalité et d'une mise à jour incertaine. On trouve plusieurs fois des extraits de carte des transports franciliens et la série de lignes de bus à proximité proches des rives. On trouve aussi la mention d'un prolongement jusqu'à La Défense du BHNS promis aux boulonnais via l'infrastructure du T2, dont on sait depuis longtemps qu'il est impossible. En revanche, la vieille lune du prolongement de la ligne 12 régulièrement ressortie depuis 40 ans est mise en exergue pour 2030 dans un format XXL, jusqu'à la station du T2 Brimborion. Une toute récente déclaration politique du puissant voisin d'Issy les Moulineaux ...
Du coup, l'étude passe à côté de l'essentiel : doter l'île Seguin d'un TC faisant le lien avec ses ponts distants de 400m. Au nom de l'île sans voiture croit-on deviner ici ou là. Comme si absence de voitures voulait dire proscription des Personnes à Mobilité Réduite !

Avec le projet Vivaldi ou non, une étude d'impact digne de ce nom doit souligner le besoin d'un bus, d'un BHNS ou d'un tramway qui traverse l'île dans sa longueur.

Les meudonnais sont particulièrement sensibles à une telle traversée qui leur permettrait de rejoindre la gare de la ligne 15 à partie du pont Seiberg sans rajouter 400 m à une correspondance déjà difficile à partir du pont Renault.

4- La circulation des piétons est la grande oubliée de l'étude d'impact. La lacune est restée même après la recommandation de la MRAe : « produire une étude complète, actualisée et approfondie sur les mobilités qui englobe tous les modes de déplacements, expliciter les stratégies qui seront mises en place pour inciter les mobilités actives ... »
C'est pourtant un enjeu essentiel pour une île ouverte sans voitures, et ceci à deux titres.

Les cheminements entre TC lourds et points d'attraction de l'île : il ne suffit pas de relever qu'une passerelle piéton permet de rejoindre la gare de la ligne 15 en rive droite et une autre la station du T2 en rive gauche. Encore faut-il vérifier la pertinence et le confort de ces liaisons, avec une attention particulière aux PMR. Le résultat est affligeant.

Puisque l'extrémité Est des quais de la ligne 15 n'est qu'à 100 m du pont Renault il faut exiger que la société du Grand Paris y aménage une sortie directe, ou à la rigueur au niveau du bâtiment rénové Métal 57.

Une étude comparée des deux trajets, par la passerelle aval et par cette sortie directe n'est même pas esquissée. D'ailleurs aucun plan de l'étude montre la position des quais de la ligne 15.

L'accès à Brimborion, lui, n'a pas d'autre choix que la passerelle sud. Il y a un ascenseur dont personne ne s'étonne de la panne persistante. Le cheminement doit traverser la large RD7 à un feu, puis remonter une série de marches ou une pente très raide pour arriver aux quais du T2. On nous dit que l'accessibilité PMR est assurée ...

La solution évidente de l'accès au T2 est de réaliser un cheminement à niveau entre la passerelle et les quais. Un peu de béton à l'extrémité de la passerelle, un peu de terrassement, un encorbellement sur la structure métallique qui fait franchir la RD 7 par le T2 suffirait. Personne ne veut payer, même l'étude. Les regards se tournent en vain vers le département.

Les déplacements à pied depuis les rives ou sur l'île sont forcément un peu longs. Une île est plus affectée par les intempéries que ses rives, et plus encore les ponts.

L'étude d'impact doit s'intéresser aux dispositifs de halte et de protection des cheminements piétons, à commencer par les traversées de ponts et de passerelles.

5- Des mesures transitoires sont à prendre pour la traversée de l'île Seguin. Le pont Seibert sera mis en service dans un délai ferme de quelques mois, mais les chantiers Vivaldi et Emerige sont suspendus à l'aboutissement de très probables contentieux. Et ils dureront longtemps, ou seront interrompus par de nouvelles alternatives. La cohabitation des chantiers avec des passages de bus, vélos et piétons n'est pas un objectif utopique. Les meudonnais attendent avec impatience un raccourci par le pont

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Seibert pour rejoindre le pôle actuel du pont de Sèvres.

Il faudrait organiser d'ores et déjà deux bus entre Meudon et Boulogne via le pont Seibert d'un côté, les ponts Renault et Daydé de l'autre. Le 42, dont le terminus est actuellement au pont Renault et dont on annonce déjà le prolongement sur Meudon, pourrait être celui du pont Renault. Le deuxième serait une préfiguration du BHNS figurant sur les documents de la Ville de Boulogne, aux bons soins de GPSO.

Les passages de ces deux lignes de bus resteraient ouverts aux vélos et aux piétons au moins pendant toute l'amplitude de leur service.

6 -La concertation sur les transports est aussi une vieille lune. Pourtant cette revue des transports dans l'étude d'impact montre que c'est une condition de progrès. Elle n'a jamais fonctionné, même dans le comité de suivi de l'aménagement de l'île. Le PDU n'a guère plus réussi dans ses dispositifs d'accompagnement. Seule une volonté politique courageuse et forte peut faire sortir la concertation sur les transports de son impasse actuelle.

Daniel Mouranche
Ancien président de Vivre à Meudon
Le 19 février 2022

PS : cette longue contribution contient des passages soulignés pour une lecture rapide et une meilleure compréhension. Ils sont parfaitement apparents dans la PJ

Pièce(s) jointe(s) : avis dm PPVE vivaldi.pdf

Nom : MOURANCHE
N° de rue : 19
Code postal : 92190

Email : dmouranche@wanadoo.fr
Rue : CLAUDE DALSEME
Ville : MEUDON

Numéro : 690 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonjour,
Je suis résidente quai Georges Gorse.
Je suis favorable au projet immobilier VIVALDI plus léger que ce qui a été proposé jusqu'alors.
J'ai hâte que l'aménagement central de l'île Seguin se termine enfin après tant d'atermolements.

Nom : DANIELLE BERTRAND
N° de rue : 57
Code postal : 92100

Email : danielle.bertrand3@wanadoo.fr
Rue : QUAI GEORGES GORSE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 691 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:50 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il ne suffi pas de dire que l'on est contre ou pour, il faut l'expliquer.
1-J'ai lu attentivement les deux courriers du Maire de Sèvres et de celui de Meudon. Je suis choquée de savoir qu'ils sont ravis d'avoir la verdure de leur côté et une densité de construction sur une ile qui n'est pas sur leurs communes .
2- j'ai lu attentivement le rapport de la MRAE et n'ai pas vu les bonnes réponses dans le projet en face des problèmes soulevés par ce rapport. Qui doit y répondre ? Monsieur le Maire ?
3- il y a déjà des bureaux de prévu sur l'île à la pointe amont
4- l'offre de restauration et de commerces est déjà excellente sur Boulogne et en ajouter sur la même zone de chalandise ne fera que partager encore un peu plus le chiffre d'affaires. Il est illusoire de croire que les personnes des bureaux iront déjeuner dans les restaurants puisque ayant souvent des espaces sur place
5- il y a beaucoup de bureaux vacants et les entreprises qui viendraient s'installer dans ces locaux en laisseront de vacants ..d'ailleurs il y en déjà beaucoup de vacants
6- ces immeubles sont trop hauts et je rappelle que face à la pointe amont il y a déjà 4 immeubles IGH 14 à 17 étages ce qui densifie déjà une zone très dense
7- nous manquons d'air, de vert et d'espace, d'une piscine, d'un chemin reliant les îles, les bords de Seine, un espace de convivialité
Ce projet est obsolète, nous ne voulons pas de cet ensemble de bureaux trop hauts, faussement verdi, d'un pseudo jardin complètement en pente et donc inaccessible, Nous voulons un espace de loisirs, du vert, de quoi profiter des bords de Seine , créer un espace pour les espèces oiseaux insectes etc
Je suis contre ce projet.
Habitante de Boulogne-Billancourt
Je suis donc contre ce projet
Espérant que Monsieur le Maire saura écouter notre demande

Code postal : 0

Email : Isabelle.trottemoulis@gmail.com

Numéro : 692 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore une fois un projet inutile: des bureaux et des commerces, mais pour répondre à quel besoin ? Aucun.
Il n'y a même pas de logement ... pas un seul ...
Il y a déjà trop de bureaux inoccupés ou du moins loin des 100%, en ces temps où le télétravail prend une place de plus en plus importante ...
Des commerces, Boulogne en a déjà suffisamment, vraiment inutile aussi.

Par contre, il serait de bon ton de rendre à cette ile une partie de sa nature, c'est essentiel. Un parc arboré, avec des berges rendues aux piétons promeneurs, vélos ... sans voiture c'est ça le sens de l'Histoire, pas les constructions inutiles.

Ce projet ne sert que des intérêts économiques, notamment de la ville et des promoteurs, et rien d'autre.

Vrai Non !

Code postal : 0

Email : nicolaspierre77@yahoo.com

Numéro : 693 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 17:56 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis favorable mais des questions:

- gestion de la circulation de 7000 véhicules par jour surtout afin de garder Pont Renault plutôt piétons.

- besoin d'un lien de transport fluvial (bateau bus) entre l'île et Paris et La Défense

Il est grand temps que l'aménagement de l'île se termine !

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Numéro : 694 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:01 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis très favorable

Nom : CÉLINE FÉLIX

Rue : MARCELIN BERTHELOT

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 9

Code postal : 92100

Numéro : 695 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:16 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : La Mairie a indiqué qu'il y avait un utilisateur pour plus de la moitié des bureaux prévus dur l'île. Où est le problème alors ?
Je suis favorable à ce projet.

Nom : JILA ADHAM

Rue : GÉNÉRAL LECLERC

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 90

Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : **696** Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet me semble être une aberration.

Est-on obligé de bétonner encore et encore ? Cet espace et cette perspective sont une respiration pour les Boulonnais, notamment ceux du quartier très dense du Trapèze. Par ailleurs, les projets à chaque pointe, même si leur architecture est remarquable (Seine Musicale), sont déjà massifs et minéraux. Un grand parc agrémenté d'équipements publics, notamment sportifs dont la ville manque terriblement, me semble être le seul vrai projet d'avenir pour la ville et les communes alentours dont un des attraits principaux est le cadre.

L'argument financier, qui est souvent mis en avant pour justifier les constructions sur l'île, est difficilement acceptable lorsque dans le même temps la ville dépense des millions dans le rachat et l'entretien d'une équipe professionnelle de basket et qu'elle s'apprête à investir 70M€ pour lui construire une enceinte sportive de 5000 places complètement inutile (Stade Pierre de Coubertin à 10mn à pied, Palais des Sports Maurice Thorez à Nanterre à 20mn en 2030 avec la L15). Par ailleurs, la création d'un espace vert est un investissement à long terme : Boulogne n'aurait certainement pas la même attractivité sans le Bois et le Parc de Saint-Cloud.

Concernant la destination des ouvrages, comment peut-on encore, en 2022, avoir la volonté de créer un quartier mono-usage ? Toutes les expériences urbanistiques de ce type ont mené à une impasse. Aujourd'hui la principale préoccupation de l'EPADESA est d'essayer de faire vivre le quartier de la Défense en dehors des horaires de sortie de bureaux. De plus, la ville est déjà très fournie en bureaux (au point qu'il y a plus d'emplois à Boulogne que d'actifs !) et le télétravail réduira inévitablement les besoins.

L'accès aux transports : si on se met à la bonne échelle, il n'est pas si proche que suggéré : il faudra compter 10mn à pied pour rejoindre ces bureaux depuis la L15 et encore plus depuis L9 (700m en moyenne du métro pour une moyenne d'environ 300m à la Défense, à titre de comparaison)

Enfin l'impact de la circulation sur le cours Séguin sera important : 700 véhicules à faire rentrer en 2heures, c'est un véhicule toutes les 10 secondes sans parler des livraisons...

A noter également, l'accès vélos depuis la piste cyclable de la RD7 côté Meudon est déplorable : escaliers équipés d'une goulotte pour la passerelle sud Séguin et pour le pont Seibert, il ne semble pas y avoir de rampe de connexion prévue.

Mon avis sur les documents et les ouvrages présentés :

Les visuels projetés depuis Boulogne nous montrent un bâtiment très massif, sorte de croisement entre un tronçon du Bd McDonald et La Grande Motte. Il faut aller dans le 19ème se rendre compte de l'aspect imposant et industriel d'un soubassement monolithique de 350m de long. Finalement, il n'aurait peut-être pas fallu démolir l'usine... A moins que l'objectif soit d'offrir un jumeau tertiaire à l'ensemble du Forum.

Les visuels sont par ailleurs biaisés car la végétation est hypertrophiée. Jamais, des arbres plantés entre des voiles de béton n'atteindront ce volume et cette densité et que dire des plantations sur terrasse...

Dans la série visuels biaisés, on ne voit pas de coupe longitudinale avec la Seine Musicale en comparaison. On s'apercevrait alors que l'ilot B1 qui lui fait face est quasiment aussi haut que la boule de la Seine Musicale ! (et dominera de plusieurs étages le fronton de celle-ci !)

La rue intérieure, le Grand Canyon de béton : qui peut-on imaginer déambuler le week-end dans un corridor désert de 350 mètres de long, haut de 30m ? Je ne vois guère que les réalisateurs de films apocalyptiques pour s'en réjouir.

Enfin, le "parc" : je pense qu'il faut plutôt parler de promenade car la partie plane ne fait que 10m de large et les 20m restant sont en dévers.

Il est encore temps de renoncer à ce projet et de revenir à la raison en revoyant la destination de l'île dans l'intérêt des habitants actuels et futurs de Boulogne et des villes avoisinantes.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 697 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Madame, Monsieur, la/le commissaire enquêtrice/teur
L'avis de la MRAe n°2021-1755 du 16/12/2021, précise que le projet est situé dans un secteur sur lequel des espèces protégées sont présentes. Des inventaires faune et flore ont été réalisés en 2013, en 2017 et 2018, puis en 2021. Leur consultation, ainsi que des recherches dans la base de données LPO, m'amènent aux remarques suivantes :
Les insectes
La MRAe note que certaines espèces à forts enjeux, présentes dans l'étude d'impact du dossier de demande d'autorisation environnementale unique au titre de la loi sur l'eau, ont disparu. C'est le cas pour plusieurs taxa d'orthoptères tels que le Grillon d'Italie, le Phanéroptère méridional et le Criquet des pâtures. L'étude d'impact relève, en revanche, la présence de l'Œdipode turquoise qui figure dans la liste des espèces d'insectes protégés en Île-de-France (arrête du 22 juillet 1993).
Les associations de protection indiquent également la présence d'un papillon remarquable, le Petit mars changeant, en septembre 2019. Sa présence permettrait de classer le site en ZNIEFF et de démontrer ainsi son intérêt pour la biodiversité. En effet, les ZNIEFF « constituent un outil d'inventaire scientifique du patrimoine naturel permettant d'apprécier l'intérêt environnemental d'un secteur pour l'application de législations environnementales et urbanistiques... » (Commune de Piana n°422182 CE 3 juin 2020).
Les oiseaux
Il est indiqué que le Serin cini aurait disparu du site. Pourtant, sa présence y est notée régulièrement dans la base de données LPO. Il s'agit aussi d'une espèce patrimoniale car considérée comme nicheuse vulnérable sur la liste rouge nationale et nicheuse en danger sur la liste rouge régionale.
La base de donnée LPO montre, en outre, la présence de trois autres espèces patrimoniales : l'Accenteur mouchet, la Bergeronnette grise et le Chardonneret élégant, classés comme nicheur quasi menacés en Île-de-France.
L'impact des travaux sur ces espèces aurait donc dû être analysé par le porteur de projet.
En conséquence et face à ces défaillances, comme la LPO Île-de-France je m'oppose à la délivrance des deux permis de construire en vue de la construction de l'ensemble immobilier à usage de bureaux, de commerce et d'intérêt collectif sur la partie centrale de l'Île Seguin.
Alain Barbier Professeur à Paris

Code postal : 0

Email : barbierster@gmail.com

Numéro : 698 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Avis favorable

Ce projet apparaît comme étant le meilleur parmi ceux précédemment présentés.
Les constructions proposées sont en cohérences avec celles du quartier Rives de Seine .
Le grand jardin, point d'orgue de ce projet, se prolonge grâce à une palette végétale variée qui se développe entre immeubles, façades et toitures.
Les dimensions du programme ont été notablement réduites en particulier quant à la présence d'un immeuble de grande hauteur, dont la construction a été abandonnée.
Il a été apporté réponses et explications pour chacune des recommandations majeures faites par la MRAe.
L'association A2rs est favorable à la réalisation de ce projet harmonieux et tempéré.
Les riverains se réjouissent à l'idée de voir disparaître enfin l'état de friche central de l'île après tant d'années d'attente.

A2rs
Association des Résidents du quartier Rives de Seine

Nom : A2RS - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU QUARTIER RIVES DE SEINERS
N° de rue : 57
Code postal : 92100

Email : association.a2rs@gmail.com
Rue : QUAI GEORGES GORSE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 699 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C'est une bonne idée la promenade sous les arcades pour rejoindre les deux bouts de l'île. Je suis favorable à ce projet.

Nom : KARINE COSTA

Rue : GALLIENI

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 208

Code postal : 92100

Numéro : 700 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : En qualité de signataire de la pétition "Créer une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je considère que le projet de bureaux et de commerces de Bouygues risque de dénaturer irrémédiablement l'île verte, îlot de fraîcheur indispensable à la santé des habitants de l'île de France et à la lutte contre le réchauffement urbain. Rien ne saurait justifier cette atteinte à la qualité de vie de nos enfants et petits-enfants.

Nom : SOPHIE CORD'HOMME

N° de rue : 24

Code postal : 94120

Email : sophiec2014@gmail.com

Rue : AVENUE DE LA DAME BLANCHE

Ville : FONTENAY SOUS BOIS

Numéro : 701 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 18:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir,
Pourquoi retrouve-t-on systématiquement les mêmes avis négatifs ?
Y aurait-il de la manipulation ?
Ce n'est pas glorieux.

Nom : SAÏD OUALI

Rue : GEORGES ASKINAZI

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 85

Code postal : 92100

Numéro : 702 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:03 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis allé voir la maquette du projet au pavillon de la SPL Val de Seine Aménagement situé au pied du pont Renault. Le projet est vraiment bien

Nom : MOURAD LOUNES

Rue : PAUL BERT

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 19

Code postal : 92100

Numéro : 703 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Toutes ces terrasses végétalisées et cette terre cuite
C'est beau !

Nom : GLEB BOUTKOV

Rue : MARCEL BONTEMPS

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 85

Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 704 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet contrevient à l'intérêt général à plusieurs titres :

- économiquement avec la mutation du travail tertiaire la construction de bureaux supplémentaires apparaît à contre courant d'une tendance lourde à la réduction des surfaces
- écologiquement la consommation d'espace pour un besoin qui reste à confirmer à courte comme à long terme est irréversible pour une longue durée
- au plan urbain, du paysage et de la qualité de vie dans une métropole peu pourvue en espace verts comparée aux autres métropoles mondiales, consommer ces espaces de l'île Seguin apparaît une erreur qui va densifier une métropole déjà extrêmement dense et réduire les espaces libres ou verts. Le vue des coteaux de Meudon sera irrémédiablement compromise.
- la mobilité très contrainte dans cet espace relativement enclavé (périphérique, Seine et N118) va devenir plus difficile qu'elle n'est déjà et ce malgré l'arrivée du GPExpress qui devrait tout juste répondre aux besoins existants en l'état.

Dans le même temps des besoins de la population sont insuffisamment satisfaits : espaces verts ou libres d'étendue significative en proximité, loisirs de plein air pour la jeunesse, logement à coût abordable... alors que le taux d'emploi à GPSO est déjà élevé.

Enfin concentrer les activités économiques tertiaires est facteur déséquilibre social au niveau de la métropole et de la région.

Ce projet n'est pas conforme aux exigences de durabilité et d'intérêt général de court, moyen ni long terme.

les contribuables devront en cas d'échec probablement payer ces erreurs d'investissement par leurs impôts et/ou l'abaissement de la valeur de leur bien avec la dégradation de la qualité de vie ou au contraire un renchérissement des coûts de l'immobilier empêchant les primo accédants les jeunes et les salariés modestes de devenir propriétaire à Boulogne, se constituer un patrimoine pour leur retraite.

Nom : AMROUCHE
N° de rue : 174
Code postal : 92100

Email : fatihaamrouche@yahoo.fr
Rue : DE SILLY
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

Numéro : 705 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis favorable aux orientations des projets sur l'île Seguin depuis le début. En effet, il était essentiel d'ouvrir l'île au plus grand nombre. Ce parti-pris ne permettait pas de faire du logement et il a été courageusement affirmer par le Maire.

Nom : GILBERT WATRIN
Rue : DE LA SAUSSIÈRE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 25
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 706 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:48 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Voilà ce qu'on nous promettait en 2012 pour l'île Seguin, sur les panneaux qui présentaient le joli jardin aménagé au centre de l'île (voir pièce jointe) :

Citation

Un jardin qui vit et se renouvelle au fil des saisons

Au cœur de l'île Seguin, qui va se transformer dans les années à venir, le jardin de l'île Seguin va lui-même évoluer. La végétation va se développer progressivement. Des lignes de petits saules donnent déjà la structure. Entre ces lignes, le processus de reconquête naturelle du site est accéléré par l'installation de plantes pionnières : buddleias, bouleaux, peupliers. Plus tard, ces essences seront remplacées par des végétaux pérennes adaptés au nouvel environnement urbain.

Les visiteurs bénéficient déjà de vastes espaces libres avec notamment deux grandes pelouses libres d'accès pour pique-niquer, jouer ou rêver. Des ateliers associés aux jardins pédagogiques permettront aussi de mieux connaître la vie des plantes et de contribuer à la création du jardin.

Fin de citation

Exit le jardin, place au béton.

Il est scandaleux de renier à ce point ses promesses.

Stop à ce nème projet de bétonisation de l'île Seguin.

Pièce(s) jointe(s) : 1204_1573aw_IleSeguin_Panneau Jardins_04-2012.jpg
1204_1548rw_IleSeguin_Projets culturels.jpg

Nom : J.-B. DELAPORTE
Code postal : 92190

Email : delaporte.jeanbaptis@free.fr
Ville : MEUDON

Numéro : 707 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 19:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis architecte et urbaniste diplômé de l'Université d'Harvard en Urban Design. J'ai réalisé des architectures qui me valent d'être reconnu et la transformation radicale d'une ville (Vesoul) qui me vaut d'être honoré tant par sa population que par ses édiles.

L'aménagement de l'île Seguin est affligeant de médiocrité, tant au niveau de son programme, que de son dessin urbain, que de son architecture, j'ai honte pour nous tous, ceux qui ont présidé à sa destinée, ceux qui n'ont su ni en empêcher la réalisation, ni proposer des projets enthousiasmants.

Nom : LECARON
N° de rue : 71,
Code postal : 92190

Email : Lecaron.architecte2@gmail.com
Rue : HENRI BARBUSSE
Ville : MEUDON

Numéro : 708 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 20:00 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Le projet est bien en soi, mais mérite des aménagements importants. La première observation est que la densité de construction des immeubles est trop importante, vue leur hauteur. Il sera préférable d'avoir un alignement par 3 et non par 5 bâtiments consécutifs. L'espacement des bâtiment permettra de créer des espaces végétalisés, qui réduira l'impression de tours à façades en béton et verre. La deuxième observation porte sur l'emplacement des bâtiments: leur décalage qui permet de créer un jardin au sud-ouest est bien, mais au prix d'un côté nord-est où le passage étroit entre les façades massives et la Seine paraît fort désagréable. Il serait intéressant de considérer la diminution de la largeur des bâtiments, voire la fusion entre les deux rangés, afin de dégager plus d'espace au nord-est, tout en conservant la dimension du jardin au sud-ouest. Enfin, il serait intéressant de pouvoir assurer une transformation d'une partie des batiments en habitation et commerces, en cas où le taux d'inoccupation des bureaux s'avère trop important dans l'avenir (en considérant l'évolution vers du télétravail massif quasi-certain).

Code postal : 0

Email : peter.jensen@free.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 709 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 20:42 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quelle bonne idée cette halle ! j'espère que ce sera un lieu public. J'adore !

Nom : INES BEN ARBIA

Rue : MARCEL BONTEMPS

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 71

Code postal : 92100

Numéro : 710 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 20:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bonsoir,
Je suis TOTALEMENT pour ce projet. Il me semble aberrant de ne rien construire sur la partie centrale pour préserver les vues d'en face et faire supporter l'addition pour nous les boulonnais.

Nom : PAUL PALDACCI

Rue : TRAVERSIERE

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 45

Code postal : 92100

Numéro : 711 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 20:58 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Totalement opposé au projet.
J'ai acquis récemment un appartement avec vue magnifique sur la seine, l'île Seguin et Meudon
Demain, j'aurais vue sur des tours de bétons au ¼ inoccupés (télétravail)
Mon appartement va être terriblement déprécié.
Laissez nous de la verdure, SVP
Merci Mr le Maire

Code postal : 0

Numéro : 712 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je vote pour ce beau projet ! j'ai hâte de me promener sur l'île.

Nom : CHOUKROUN GENEVIÈVE

Rue : LE CORBUSIER

Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 41

Code postal : 92100

Numéro : 713 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:36 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il semble qu'il y ait des gens pressés. la PRECIPITATION n'a jamais fait avancer les choses correctement. Une personne a "hâte de se promener sur l'île". En attendant que Boulogne Billancourt prenne bien conscience de l'avenir que les hommes et le climat nous réservent, il faut se promener ailleurs. Mais c'est là le HIC, il n'y a pas beaucoup d'ailleurs à Boulogne pour se promener, jouer au ballon, faire du skate etc...

Code postal : 0

Numéro : 714 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:37 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Beau projet !

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : MICKAËL LELLOUCHE
Rue : GÉNÉRAL LECLERC
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 21
Code postal : 92100

Numéro : 715 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comme le précédent projet, le nouveau projet semble ambitieux et responsable, et il montre toujours qu'il démontre une qualité certaine et une audace dans les travaux des équipes en charge des études et de la conception. Il n'en comporte pas moins des failles non négligeables, qui mériteraient d'être comblées lors de la réalisation du projet sans pour autant en changer les principes d'architecture et d'urbanisme

A) Sur les conditions de cette enquête publique

A.1) Il est dommage qu'après quelques illustrations diffusées par la mairie durant ces dernières années dans son journal municipal (non distribué aux habitants de Sèvres et Meudon), aucun architecte, responsable municipal, ou mandataire n'ait pris la peine de contacter soit directement les riverains, soit leurs représentants légitimes, qu'il s'agisse des membres de comités de quartier (à minima celui du quartier Manufacture-Brimborion à Sèvres) ou des associations de résidents des quartiers de Sèvres et de Meudon (à minima celle de la Villa Brimborion à Sèvres et Meudon) pour recueillir leurs avis, leurs conseils, leurs inquiétudes, en d'autres termes pour recueillir les fruits de leur expérience au quotidien sur les premières ébauches d'un projet. Ce qui est encore plus dommage que cette suggestion a déjà été émise lors de la précédente enquête publique. Il y a certes eu des réunions effectuées avec certaines associations opposées aux anciens projets de PLU de Boulogne, mais ces réunions ne concernaient que les choix d'orientation du PLU et non le projet lui-même et ces associations n'étaient aucunement représentatives de tous les riverains habitants dans les quartiers limitrophes. De plus, l'information à propos de cette enquête publique n'a même pas été diffusée dans les boîtes aux lettres des riverains, du moins en ce qui concerne ceux de Sèvres. Sur ce point, les responsables du département lors du projet de rénovation de la RD7 et ceux du projet Emerige avaient été exemplaires en contactant les riverains et il est bien dommage que leurs exemples n'aient pas été pris comme modèle. Maintenant, il n'est jamais trop tard pour bien faire, quand bien même cela nécessiterait quelques mois pour retravailler certains aspects du projet qui puissent prendre en compte des points potentiellement problématiques qui ont été hélas complètement occultés dans les études d'impact de voisinage.

A.2) La durée de cette enquête pose également un problème. En effet, vu la masse importante de documents, leur lecture demande autant de temps qu'il n'en a fallu pour les rédiger. Il serait donc souhaitable que la durée de cette enquête ne soit pas seulement de 4 semaines, mais plutôt de 3 mois. Je demande donc à ce que cette enquête soit prolongée jusqu'au mois de Juillet 2022 pour que chacun puisse étudier en profondeur les documents, d'autant plus qu'il s'agit des premiers documents qui ont été officiellement publiés, vu que le projet est quand même plutôt différent du précédent. Ce serait tout à l'honneur de la municipalité, des architectes et du commissaire en charge de l'enquête publique de prendre le temps de faire les choses avec toutes les parties prenantes sur une durée appropriée.

B) Sur le projet

B.1) Bien que le projet soit conforme au PLU actuel de Boulogne, il est navrant qu'il ne prenne pas en compte les nouvelles perspectives économiques qui ont été durablement perturbées par la crise sanitaire inédite des 24 derniers mois et qui indiquent qu'il y aura un impact négatif sur les besoins de bureaux pour à minima les 10 ou 20 prochaines années. Aussi, il serait avisé de reprendre les dernières projections économiques afin de calibrer le projet à la baisse en termes de m2.

B.2) La construction de la Seine Musicale a fait apparaître un problème non répertorié initialement et encore une fois occulté dans les études d'impact du présent projet, à savoir les répercussions sur le trafic piétons et véhicules dans les rues avoisinantes. Le manque de places de parking compte tenu de la capacité d'accueil de la Seine Musicale a eu un impact sur les dégradations subies ces 3 dernières années sur les dispositifs de sécurisation des propriétés de cette zone (grilles, portails, portillons) du fait à la fois d'incivilités mais surtout d'erreurs de conduite. Le coût de réparation de ces dégradations est déjà important aujourd'hui et est malheureusement intégralement assumé par les habitants sans aucune compensation des municipalités et des institutions. Dans le nouveau projet, il n'est prévu que quelques centaines de places pour plusieurs milliers de personnes qui travailleront sur le site. Ces places étant en sous-sol, leurs disponibilités seront donc fonction du niveau de la Seine (puisque coté Boulogne, lors des crues de la Seine, 1 voire 2 niveaux souterrains de parking ont dû être neutralisés). Cela engendrera inévitablement encore plus de circulation piétons et véhicules, donc de dégradations. Il serait donc pertinent que le futur projet intègre concrètement les coûts de sa responsabilité sociale et environnementale envers les zones d'habitation limitrophes. Aussi, je demande officiellement la prise en charge intégrale par la municipalité de Boulogne (ou tout autre acteur, qu'il s'agisse de GPSO ou des

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

entreprises qui s'installeront sur l'île Seguin) des coûts de maintenance de tous les dispositifs de sécurisation (piétons et véhicules) des voies privées adjacentes à la zone du projet (estimation de 3000 euros par équipement)

B.3) Plus globalement, l'accroissement du trafic véhicules et piétons risque de s'accompagner d'un accroissement global des nuisances sonores (voitures / tram T2 / hélicoptères). Il conviendrait donc que GPSO positionne pendant à minima 8 ans une vingtaine de capteurs soniques (10 de chaque côté de la Seine) pour mesurer les impacts entre la situation actuelle et la situation future.

Nous remercions par avance le commissaire en charge de l'enquête publique de transmettre nos remarques et doléances à qui de droit, qu'elles seront accueillies avec bienveillance et espérons qu'une majorité de celles-ci soient rapidement prises en compte. Nous restons à la disposition des différents acteurs pour plus de détails.

Jean-Michel Hazera
Président Syndicat des copropriétaires de la Villa Brimborion
contact@villa-brimborion.fr

Code postal : 0

Email : contact@villa-brimborion.fr

Numéro : 716 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Trop de bureaux dans le secteur. L'expression des besoins doit être requalifiée depuis le développement du télétravail. La hauteur des bâtiments va casser les vues à partir des bâtiments quai. Il manque des espaces verts. Quid d'un skatepark?

Code postal : 0

Email : jaulinbenoit@yahoo.fr

Numéro : 717 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:46 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : 714 beau commentaire.

Code postal : 0

Numéro : 718 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Totalement CONTRE ce projet. Je ne comprends pas pourquoi s'entêter à vouloir ajouter des tours bétonner pour des bureaux vides dont plus grand monde n'a besoin.

Code postal : 0

Email : Aboo2a@gmail.com

Numéro : 719 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ai lu que le projet de Bouygues sera réversible dans le temps. C'est très développement durable même si on n'a pas envie aujourd'hui de voir des logements sur cette île. Je vote pour ce projet.

Nom : ALINE DUCEVAL CLAVEL
Rue : BOULEVARD DE LA RÉPUBLIQUE
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 45
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 720 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ne devons nous pas avoir une île sans voiture avec un/des bus électrique?

Pourquoi autant d'immeubles? Faites plutôt de cette île un endroit de verdure et petits commerces pour les habitants de Meudon et du trapèze à Boulogne. Rajoutez un peu de vie à un quartier qui en perd à cause de bureaux qui se vident au lieu de rajouter des immeubles qui ne seront jamais remplis.

Je suis évidemment opposé à ce projet farfelu.

Nom : LOUSSOUARN
N° de rue : 72
Code postal : 92100

Email : yanncelou@gmail.com
Rue : AVENUE PIERRE LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 721 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 21:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Même si un effort à été fait pour réduire la hauteur ce projet reste un projet dense. Les terrasses et toits généralisés et verts comme sur les photos ne tiendrons pas sur la durée , si réellement ils sont végétalisés, nécessitant trop d'entretien face aux chaleurs de plus en plus fortes
Il y a déjà une offre de bureaux sur la pointe amont et en face sur îlot D5 des tours de bureaux.

Aujourd'hui les besoins en bureaux diminuent et à l'avenir cela va continuer ainsi que des nouveaux modes de consommation
Nous devons avoir plus d'ambitions écologique, nous le devons aux générations futures.

La Mrae à émis beaucoup de réserves remarquant une diminution des espèces en quelques années, de même pour la LPO
A court terme nous avons besoin d'une piscine (la piscine est bondée) et d'espaces de respiration, de pouvoir profiter des bords de Seine
A long terme besoin de léguer à nos enfants autre chose que des immeubles pseudo écolo et une île déserte le soir sans âme
Je suis contre ce projet qui est bien trop loin des besoins des boulonnais et des necessites et enjeux écologiques

Code postal : 0

Email : adrien_0312@hotmail.fr

Numéro : 722 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:04 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : ARRÊTEZ AVEC VOS BUREAUX!

Replissez déjà ceux construits aux alentours avant d'en construire de nouveaux.

On voit ce que ça donne la construction de bureaux avec la tour Jean Nouvel vide et en rénovation depuis plus d'un an.

N'apprenez vous pas des projets précédents annulés??

Code postal : 0

Email : yanncelou@gmail.com

Numéro : 723 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:07 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Bien vert vu du ciel, mais vu de la rue? Encore des tours moches et bétonnées.
Contre ce project

Code postal : 0

Email : Yann.cesarn@gmail.com

Numéro : 724 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:10 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il y a eu un gros effort de fait pour dé densifier ce projet qui est à présent tout à fait acceptable.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : CASSANDRE DEBUT
Rue : MARCEL DASSAULT
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 63
Code postal : 92100

Numéro : 725 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:11 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C'est trop d' la balle ce projet!

Code postal : 0

Numéro : 726 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Au vu de ces nombreuses interventions, l'immense majorité d'entre elles révélant l'absence de réflexion (mais oui! même après des années de projets successifs), il semble que vous devez revoir votre copie vous qui nous présentez ces projets en plein contre-sens de l'évolution de notre époque.
Et cessez de nous dire que le béton est transparent ou que l'île sera verte. .. De la cohérence et surtout de l'attention aux conséquences de vos choix, pour les êtres humains présents actuellement et à venir...
Merci d'avance de tenir compte de cette enquête et des commentaires très fournis, fouillés et pertinents. Écoutez les!

Code postal : 0

Email : mp.anthonioz1@free.fr

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 727 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:19 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Pourquoi le maire de Boulogne-Billancourt n'applique pas ce que préconise GPSO: 7 hectares d'espaces plantés sur les 11 hectares de l'île et 100% d'énergie renouvelable sur l'île ?

Extrait du site GPSO en date du 19/02/2022, territoire>Grands projets>Aménagements>Zac Seguin Rives de Seine à Boulogne-Billancourt (cf capture d'écran en PJ)

Dans le même sens, GPSO est aussi le garant du développement d'un autre espace vert particulier, situé juste à côté du Parc de Billancourt, sur l'île Seguin : le jardin de l'île Seguin, préfiguration du jardin définitif de l'île Seguin. Il développe ses 2 hectares au coeur de l'île, au centre géographique du territoire de GPSO.

L'île accueille désormais des équipements culturels d'excellence qui font toute leur place à la musique, aux arts contemporains et à l'image, au cinéma et à la création numérique.

Jean Nouvel, architecte de renommée mondiale, a dessiné le projet urbain et durable qui donnait son attractivité internationale à l'île Seguin. Au coeur de l'île, un grand jardin, imaginé par le paysagiste Michel Desvigne, prolongé par des terrasses jusqu'aux berges de la Seine, a créé un cadre digne de la beauté des coteaux du Val de Seine qui forment l'écrin de ce projet inscrit dans la Vallée de la Culture.

GPSO a participé à ce projet à travers la création des espaces publics mais aussi grâce à une accessibilité de haut niveau : gare du Métro Grand Paris Pont de Sèvres / Ile Seguin, Transport en Commun en Site Propre (TCSP) du Val de Seine qui traverse l'île et relie Meudon Bellevue – T2 – Ile Seguin – Quartier Rives de Seine et la ville de Boulogne-Billancourt jusqu'au pont de Saint-Cloud, parking, circulations douces, etc...

A la pointe aval de l'île, le Conseil général des Hauts-de-Seine a construit une cité musicale de plus de 35 000 m² avec un auditorium, pour la musique classique, de 800 places, une salle de concert modulable de 3 à 5 000 places, des studios : la Seine musicale. GPSO, à l'occasion de la création de cette cité de la musique de renommée internationale, a construit, à quelques encablures, le nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional de Boulogne-Billancourt qui a complété la dimension exceptionnelle du site dédié à toutes les musiques.

Sur la pointe amont de l'île, s'est développé un pôle art contemporain avec la Fondation Renault pour l'Art Contemporain, des galeries d'art, des salles de ventes, des espaces de créations contemporaines, et un cirque contemporain utilisant les techniques numériques et accueillant des spectacles exceptionnels du monde entier.

7 hectares d'espaces plantés sur les 11 hectares de l'île et 100% d'énergie renouvelable sur l'île

GPSO participe ainsi à l'aménagement de ce site unique en en faisant une île durable : 100% d'énergies renouvelables, 7 hectares d'espaces plantés sur les 11 hectares de l'île promenades en bords de Seine, port pour navette fluviale Voguéo...

Pièce(s) jointe(s) : Capture d'écran 2022-02-19 à 22.08.15.png

Numéro : 728 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Boulogne est une ville d'art et d'histoire : cette architecture très contemporaine et respectueuse de l'environnement marquera son histoire. je suis favorable

Nom : SYLVIE ROSEMBERG
Rue : DU FIEF
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 30
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 729 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:29 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Contre ce nouveau projet en béton, ces nouveaux bureaux dont plus grand monde n'a besoin. A une époque ou on devrait tout mettre en œuvre pour limiter les effets du dérèglement climatique je ne comprends absolument pas qu'on puisse se voiler la face à ce point en faisant comme si le monde autour de nous n'avait pas irrémédiablement changé ! Et bétonner l'endroit ou s'est tenue la COP23, quelle blague de mauvais goût... ayant connu le jardin de l'île j'osais espérer que la nature pourrait reprendre ses droits et nous pourrions tous en profiter pour se rafraîchir les jours d'été, se balader librement, admirer la vue... Les toits végétalisés sont bien sur les plans, en vrai il suffit de regarder le toit de la Seine Musicale et les murs végétaux du quartier pour visualiser la plus triste des réalités.

Code postal : 0

Email : Spy078@yahoo.com

Numéro : 730 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Il est important de préserver la nature au sein de la capitale qui est déjà très bétonnée. Ce projet ne me convient pas, les bords de Seine doivent être préservés d'autant qu'ils sont déjà très bétonnés. NON AU PROJET.

Code postal : 0

Numéro : 731 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:30 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Votre projet dénature l'île, votre ensemble immobilier est disproportionné et va enlever tout le charme de l'environnement actuel .
Je dis NON au projet.

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 732 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:31 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le "COMMISSAIRE ENQUÊTEUR".
Permettez-moi Monsieur le Maire,
puisque vous endosser le rôle de commissaire enquêteur ici (ce dernier ne sera pas difficile à convaincre).

Précisément parce que vous êtes le Maire des Boulonnais, pas celui des employés de Bouygues, il ne me revient pas le privilège de vous annoncer que vos administrés ont besoin d'espaces verts et d'installations sportives extérieurs, d'autres l'ont largement dit avant moi. Mais je viens renforcer les rangs dans cette position.

Pour être plus précis dans ce domaine et si la Ville était atteinte d'un manque de créativité, on peut largement considérer qu'après 16ans vous nous devez un SKATEPARK* depuis le temps qu'on vous assène le sujet de la glisse urbaine.

Voici par exemple une programmation d'installation mainstream et idoine, pour le lieu, que vous pourriez inaugurer, qui sait même avec un sentiment soulagement.

Pour le reste, je suis résolument CONTRE ce projet de "pyramides" dont on devine avant même de l'avoir vérifié sur place, sur la maquette, que l'aspect verdissant de ces constructions est une végétation en trompe-l'oeil. Probablement suffisante pour la qualité du point de vue l'employé installé à son bureau. Mais cet ALIBI VERDISSANT est largement insuffisant pour les poumons des Boulonnais.

Plus loin, pourquoi refuser à ce point de prendre acte, du phénomène de mutation des entreprises et en premier des conditions de travail des collaborateurs désormais tous en réseaux et en distanciel?

Soyez l'homme de demain, ou notre Maire.

Bien à vous,
Franck Andersen

(Promesse jamais honorée*)

Nom : FRANCK ANDERSEN
Code postal : 92100

Email : franck.andersen@me.com
Ville : BOULOGNE

Numéro : 733 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je ne pense pas que l'on ait besoin de plus de bureaux, nous avons surtout besoin d'espaces récréatifs, culturels et naturels en adéquation avec la direction écologique du quartier.
Je m'oppose à ce projet.

Nom : ALESSANDRA CREMONA
N° de rue : 72
Code postal : 92100

Email : alecremona6@gmail.com
Rue : AVENUE PIERRÉ LEFAUCHEUX
Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

Numéro : 734 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je préfère nettement ce projet aux précédents.
Bravo les Danois.

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Nom : ANNIE DIRAKELIAN
Rue : AUGUSTE PERRET
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 11
Code postal : 92100

Numéro : 735 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 22:41 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ai hate d'aller me promen     l'ile seguin

Code postal : 0

Num  ro : 736 Date de d  p  t : 19/02/2022 Heure de d  p  t : 22:41 Observation d  pos  e par email : Mod  r   :

Observation : C'est si moche que  a le projet pour ne pr  senter qu'une vision a  rienne, qu'aucun de nous ne verra jamais, et non du sol o   nous vivons tous?
La hauteur des immeubles de 8  tages fera qu'il n'y aura jamais de lumi  re dans le couloir central entre les 2 rang  es d'immeubles   partir de 13h!
La vision du futur est-elle celle de la morbidit  ?
Il est o   le concept d'origine pour  tre remplac   en 2021/22 par un projet immobilier de bureaux sans valeur ajout  e? C'est triste!
Je n'ai pas achet   ce projet en ayant fait le choix de vivre dans ce quartier.

Nom : CERET
N   de rue : 71
Code postal : 92100

Email : florence.ceret@orange.fr
Rue : ALLEE GEORGE ASKINAZI
Ville : BOULOGNE

Num  ro : 737 Date de d  p  t : 19/02/2022 Heure de d  p  t : 23:05 Observation d  pos  e par email : Mod  r   :

Observation : Ce projet de construction d'immeuble de bureau, outre sa laideur et son inutilit  , va nuire consid  rablement   la vie des boulonnais et des habitants des communes environnantes.
L' le Seguin devait   l'origine  tre une ile sans voiture. Or, 700 places de parking y sont pr  vues : c'est  norme !!! pensez   l'engorgement de la circulation que  a va g  n  rer,   la pollution qui en d  coulera,   l'impact que  a aura sur notre sant  , sur celle de nos enfants...
La seule voie d'acc  s pr  vue   ces parkings sur l' le, le pont Renaud, n'est pas suffisant pour g  rer cet afflux suppl  mentaire de v  hicules.
On va vers des embouteillages encore plus importants dans toute la ville et dans les communes environnantes. C'est d  j   insoutenable, n'en rajoutez pas.

Absolument Contre ce projet d  mesur  , inutile, insens   et d  pass  

Num  ro : 738 Date de d  p  t : 19/02/2022 Heure de d  p  t : 23:11 Observation d  pos  e par email : Mod  r   :

Observation : Je suis contre ce projet pour des raisons de bon sens : une offre de bureaux d  j   trop importante, renovons les locaux vides avant de construire de nouveaux bureaux,   l'heure du t  l  travail ce projet pr  sent   est hors de dimension
Apr  s avoir voulu nous faire croire aux tours transparentes on voudrait nous faire croire que 3 pauvres arbustes et quelques fleurs sur des terrasses feront de cette  le un environnement "vert".
Qu'il fera bon se promener sur un sol dalle' encastre' entre des immeubles et que un jardin en pente au dessus d'un mur b  tonn   sera   m  me de combler notre aspiration   profiter des bords de Seine.
La pointe amont sera d  j   bien construite avec une structure imposante, la pointe aval est occup  e par la Seine musicale. Relions les deux par un vrai jardin, faisons des bords de Seine un lieu de promenade comme d'autres villes l'ont fait : Bordeaux, Lyon, Paris, Issy les Moulineaux, bas Meudon ...
Je tiens   faire remarquer que je trouve choquants les deux courriers des Maires de Meudon et S  vres qui sont ravis que Boulogne accueille des immeubles et du beton sur cette ile en leur laissant le peu de verdure de leur cot  .
Respectez nous ' respectons le futur , STOP ! Arr  tons. Ca suffit. Je suis contre ce projet .

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Code postal : 0

Email : alice743@live.fr

Numéro : 739 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:17 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : J'ai compris que l'équipement sportif pourrait être dans la halle ainsi qu'un espace muséal sur Renault. C'est super !

Nom : KARIM DOUMBIA
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 85
Code postal : 92100

Numéro : 740 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:25 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Tous les projets portés par la municipalité sont systématiquement attaqués. Pour ma part je salue les capacités d'innovation et de remise en question de l'équipe municipale en place. C'est un beau projet

Nom : BERTRAND AUCLAIR
Rue : PAU CASALS
Ville : BOULGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 3
Code postal : 92100

Numéro : 741 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:27 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Quel tristesse ce projet !!

Et pourquoi ne pas, pour clore définitivement tous les débats, organiser un référendum citoyen auprès des boulonnais avec 2 projets en lice :
- celui-ci, proposé par Bouygues
- un second, constitué d'un immense espace vert et de quelques équipements publics (une piscine, des guinguettes, un théâtre de plein air, un skate park...ce genre de choses avec un minimum de construction)

Donnons aux votants la vision des impacts que chacun des 2 projets auraient sur les finances de la ville (et donc les impôts) et laissons les choisir en toute connaissance de cause.

Je pense que c'est la seule sortie de crise possible. Démocratique et moderne.
Aucun reproche ne pourrait être fait au maire et à la municipalité avec ce processus.

Code postal : 0

Email : sylvain_brard@yahoo.fr

Numéro : 742 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:32 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : cette zone est déjà trop urbanisée
Laissez un peu d'air, de verdure et d'espace vide au parisiens
Je suis contre ce projet trop de constructions !!

Code postal : 0

Email : marine_thomassin@hotmail.com

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 743 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:34 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Je suis contre ce projet
Cette zone est déjà trop urbanisée !
Laissez un peu d'air de verdure et d'espace vide aux parisiens !!

Code postal : 0

Email : marine_thomassin@hotmail.com

Numéro : 744 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Comment fait-on pour faire une ile verte sur des terres polluées ? On demande aux signataires de la Déclaration de l'Ile Seguin de sortir leur porte-monnaie.... moi je suis pour !

Nom : CATHERINE GUTTMANN
Rue : QUAI DE STALINGRAD
Ville : BOULGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 25
Code postal : 92100

Numéro : 745 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:35 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : "Bravo les Danois" disait une observation précédente qui "préfère nettement ce projet aux précédents".
C'est vrai que les architectes précédents n'étaient rien que des tocards: Jean Nouvel et Christian de Portzamparc, deux des très rares Prix Pritzker français.
Mais justement, sans doute avaient ils le tort d'être français???

Finalement, on aura l'île Seguin que l'on mérite.

Code postal : 0

Numéro : 746 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'auteur de l'observation 744 qui se demande comment faire des espaces verts sur des terrains pollués (et qui est malgré tout pour ce projet!!!) laisse-t-il supposer qu'il y aura un risque à se promener avec ses enfants sur le jardin prévu côté Meudon??

Code postal : 0

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 747 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:47 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Monsieur le Maire,

En qualité de signataire de la pétition "Créez une île verte à Paris" forte de 53 000 signataires, je m'étonne que la ville de Boulogne, face à une opportunité de créer un JOYAU de verdure et de quiétude, un POUMON d'oxygène pour ses riverains et parisiens, un NENUPHAR géant pour les promeneurs, s'entête après plus de 10 ans de procédures judiciaires de construire un projet immobilier environné de béton sur un lopin de terre aux portes fluviales de Paris ? un projet qui contribue une fois de plus au réchauffement urbain...

L ILE SEGUIN est une EXCEPTION , Monsieur le Maire , sincèrement , laissez une empreinte écologique aux générations actuelles et futures.
Soyez dans l'Histoire des hommes et des femmes qui auront contribué au sauvetage de notre environnement proche, et plus largement à notre Terre.

Habitante des coteaux verdoyants de Meudon face à Boulogne, contribuant à son arborescence par son jardin, refoulant les promoteurs immobiliers et l'appât du gain,

j'émet un AVIS TRES DEFAVORABLE sur l'ensemble du projet de la société BOUYGUES - je soutiens à 100% les avis émis par le Collectif Vue sur L'ile Seguin mis en pièce jointe

C. LORRAIN
Meudonnaise

Pièce(s) jointe(s) : consultation electronique 2022.pdf

Nom : LORRAIN
N° de rue : 30
Code postal : 92190

Email : christillalorrain@gmail.com
Rue : ALEXANDRE GUILMANT
Ville : MEUDON

Numéro : 748 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:51 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : C'est dommage que les associations qui sont parfaitement informées du projet ne le soutiennent pas plus alors qu'elles reconnaissent toutes que c'est le meilleur projet présenté aux boulonnais et qu'elles savent aussi qu'empêcher sa réalisation ne fera pas pour autant pousser une île verte.

Nom : DE GAULLE RAHMÉ
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 40
Code postal : 92100

Numéro : 749 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:55 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce serait balot que l'utilisateur des bureaux de Bouygues décide de renoncer à venir s'installer à Boulogne-Billancourt...cela donnerait raison à ceux qui pensent que le néant est toujours mieux. Je suis donc pour que ce projet se décide vite.

Nom : ALAIN SIOUFI
Rue : MARCEL BONTEMPS
Ville : BOULOGNE-BILLANCOURT

N° de rue : 22
Code postal : 92100

VIVALDI ILE SEGUIN PARTIE CENTRALE

Numéro : 750 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:57 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Encore une dizaine de minutes avant la fin de cette consultation citoyenne.
Si la ville veut bien tenir compte de l'écrasante des avis défavorables, on se retrouve dans deux ans pour le prochain projet.
Courage, Monsieur le Maire!

Code postal : 0

Numéro : 751 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : Ce projet est très original. Je suis pour.

Nom : MARGAUX LEVY

Rue : EMILE ZOLA

Ville : BOULOGNE BILLANCOURT

N° de rue : 43

Code postal : 92100

Numéro : 752 Date de dépôt : 19/02/2022 Heure de dépôt : 23:59 Observation déposée par email : Modéré :

Observation : L'habitat sur l'île Seguin est absurde
sauvez l'île Seguin c'est un petit pas pour sauver notre Planète

Email : christillalorain@gmail.com